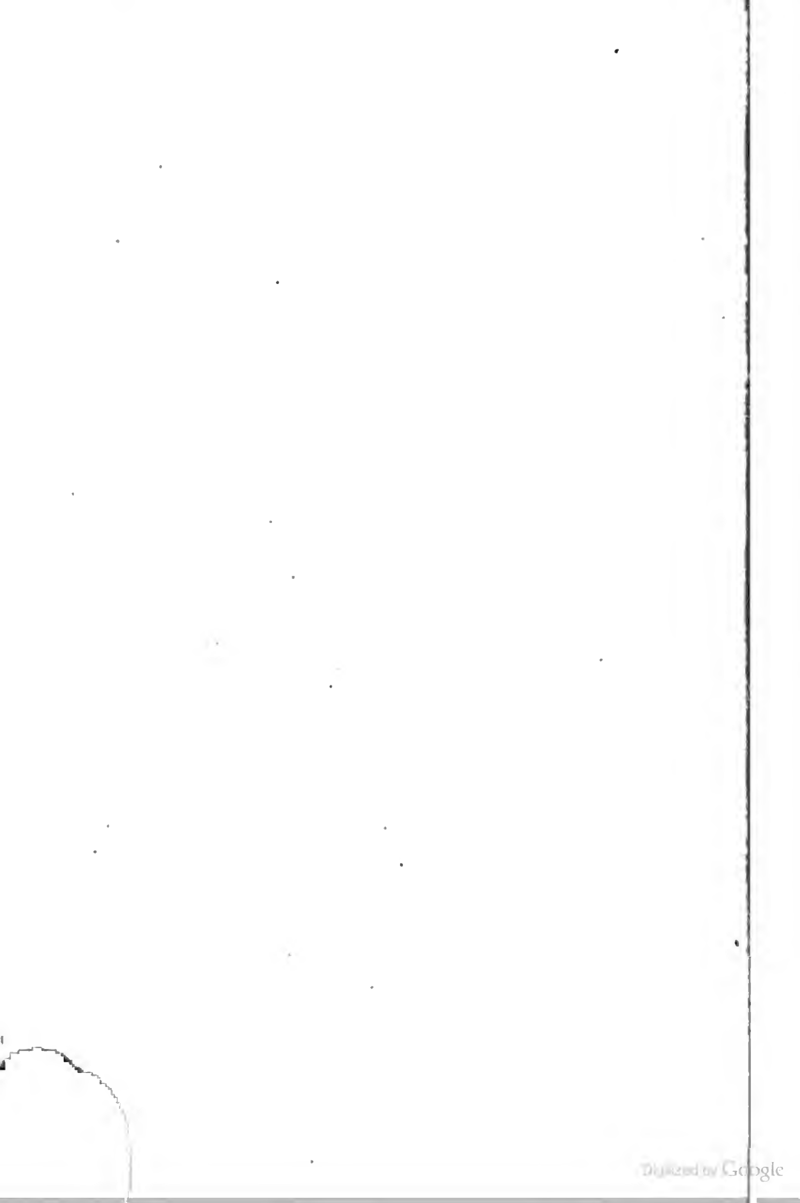
image
not
available


VE RI
TAS





HISTOIRE

des Progrès

de la Ville de Nantes,

PAR A. GUÉPIN, D.-M.

> La Science, la Morale, les Arts, l'Industrie, sont étroitement liés; l'histoire de leurs progrès, c'est l'histoire du progrès du bien-être dans toutes les classes de la société.

NANTES,

CHEZ PROSPER SEBIRE, LIBRAIRE,

place du Pilory, n.° 1.

1832.

IMPRIMERIE DE MELLINET.

ESSAIS HISTORIQUES

SUR LES

PROGRÈS

DE LA VILLE DE NANTES.

IMPRIMERIE DE MELLINET.

O

ESSAIS HISTORIQUES

SUR

LES PROGRÈS

DE

LA VILLE DE NANTES,

PAR M. A. GUÉPIN, D.-M.

NANTES,

CHEZ PROSPER SEBIRE, LIBRAIRE,

PLACE DU PILORY, N.° 4.

1832.

PRÉFACE.

Il y a dans les choses les plus simples une haute philosophie. Le but que je me suis proposé, c'est de la faire ressortir comme enseignement historique de chaque page de cet écrit. Incapable de présenter en une suite de drames les phases diverses de notre ville, j'ai dû suivre la pente de mes idées : assez d'autres ont écrit l'histoire de nos princes, de leurs intrigues et de leurs guerres. J'ai cru que je pouvais compléter leur œuvre en traçant les séries successives de misère et de bien-être de la ville des *Namnètes*, et j'ai rempli de mon mieux cette tâche difficile. Que font, d'ailleurs, ces beaux récits de tournois et de combats à ceux qui ne voient dans l'humanité qu'un être progressif; à ceux qui voudraient que le passé ne fût qu'un

texte de morale approprié aux usages de l'avenir ?

Sans doute, il y a dans mon essai historique matière à de nombreuses critiques ; mais, au lieu de l'éplucher pour montrer ce qui s'y trouve de défectueux, mieux vaut entrer dans mes idées, les suivre avec soin, et tirer soi-même les conséquences que je n'aurais pas déduites ou que je n'aurais qu'indiquées.

Venu après Travers, Ogée, Fournier, Guymard, Huet et MM. Richer, Le Boyer, Le Cadre et Meuret, j'ai profité de leurs écrits autant qu'il m'a été possible ; car il faut prendre les faits où ils se trouvent, l'histoire n'étant autre chose que leur moyen d'union; ces derniers me pardonneront d'ailleurs d'avoir usé de leurs livres, comme ils l'ont fait eux-mêmes pour leurs devanciers.

ESSAIS HISTORIQUES

SUR

LES PROGRÈS

DE

LA VILLE DE NANTES,

PAR M. A. GUÉPIN, D.-M.

> La science, la morale, les arts, l'industrie, sont étroitement liés. L'histoire de leurs progrès, c'est l'histoire des progrès du bien-être dans toutes les classes de la société.

> L'âge d'or n'appartient pas au passé, mais à l'avenir.

Les premiers Celtes qui vinrent habiter nos contrées, eurent d'abord pour soin d'assurer leur subsistance : les bords de la mer et des fleuves, la lisière des forêts, les lieux où ils pouvaient vivre de leur chasse et de leur pêche,

furent, sans doute, ceux où ils bâtirent leurs premiers hameaux. C'est donc aux circonstances favorables de sa position que Nantes doit son origine. Son nom qui, en celtique, exprime l'abondance d'eau, convenait parfaitement à des chaumières éparses entre la Chésine, l'Erdre, le Sail, et servit à les désigner. L'on a beaucoup discuté sur l'origine de nos aïeux; quelques-uns en ont fait une colonie des Troyens; d'autres, les pères de ces Samnites qui balancèrent si long-temps la fortune de Rome. Les documents nous manquent pour juger ces opinions, dont la première n'a d'autre appui que des fables de romanciers.

Avec César, l'invasion romaine importa dans nos contrées les arts perfectionnés de l'Italie. Nantes alors devint l'entrepôt de son commerce avec la Grande-Bretagne, dont elle tirait une grande quantité de métaux. L'histoire nous a conservé le souvenir d'un édifice qui tomba en ruine par suite des travaux de la porte Saint-Pierre. C'était une salle voûtée, de cinquante pieds de long et de vingt-cinq de large, sur l'emplacement de laquelle on a trouvé des inscriptions, qui prouvent qu'il existait en ce lieu, avant l'occupation de l'Armorique par les Bretons insulaires, une bourse et un tribunal de commerce, consacrés au dieu Volianus. Nantes possédait, à la même époque, plusieurs temples; dont le catholicisme a fait des églises. Ces temples

ont été démolis, pour cause de vétusté, au XIV.e siècle, et sur leur emplacement se sont élevés Saint-Nicolas, Sainte-Radegonde et Saint-Saturnin ; suivant quelques auteurs, la cathédrale elle-même n'aurait été, dans le principe, que l'ancien temple payen consacré au dieu Volianus. Il y avait encore un édifice remarquable où se trouve aujourd'hui la rue du Port-Maillard, et tout semble prouver que notre ville, qui s'étendait alors depuis les cours jusques sur la rive droite de l'Erdre, jouissait d'une grande prospérité.

L'on aurait tort de croire, avec Huet, que lors de l'invasion de César dans les Gaules, nos pères vivaient en paix, au sein d'une tranquillité profonde, et que les Romains ne parurent dans leurs contrées que pour corrompre leurs mœurs innocentes : il est plus probable, au contraire, que les divers clans qui composaient notre patrie (et les Commentaires du conquérant confirment cette assertion) entretenaient entre eux des hostilités que les Druides seuls avaient le pouvoir de calmer. Quoi qu'il en soit, les chefs furent vaincus, et les Romains prirent leur place. Une domination succéda à une autre domination; et, pour le peuple, il n'y eut sans doute, que peu de changements. Les indigènes devinrent les colons des terres qu'ils cultivaient ; c'est-à-dire que la loi romaine les distingua des esclaves, en leur permettant de servir dans les armées,

en leur permettant encore d'avoir un pécule dont leurs enfants héritaient : du reste, elle les lia au sol, avec lequel seulement on avait le droit de les vendre et de les acheter. Ils étaient tenus de payer à leurs propriétaires une rente fixe, et à l'état une rente variable suivant ses besoins. Une partie cependant des indigènes fut réduite à l'esclavage. César ayant éprouvé beaucoup d'obstacles dans la conquête du pays des Venètes, en tira vengeance, en faisant vendre à l'encan la peuplade vaincue.

Les Romains, comme on le voit, n'apportèrent pas la liberté dans notre patrie, mais ils y organisèrent le despotisme de l'aristocratie; ce fut cette organisation établie uniquement au profit des vainqueurs et dans le but de leur permettre de mieux exploiter le pays, qui fit de Nantes une ville de commerce; les transactions pour s'établir ne demandent que de l'ordre et de la stabilité, la liberté du peuple n'est aucunement pour elles une condition d'existence, aussi les institutions romaines eurent bientôt créé dans notre contrée un mouvement commercial inconnu jusques-là et des communications qui seront toujours citées comme un modèle en ce genre.

Chaque jour cependant, à mesure qu'il s'étendait davantage, l'empire d'Italie diminuait en puissance; les préfets des nations vaincues aspiraient tous à la pourpre des césars ou cherchaient à se rendre indépendants; ainsi Maxime,

dans la Grande-Bretagne, se servit du mécontentement des troupes qu'il avait fomenté lui-même pour se révolter contre l'empereur Gratien. Il passa la mer, accompagné de Conan Mériadec, il envahit les Gaules, fut vainqueur et parvint au pouvoir pour succomber bientôt à son tour. Conan Mériadec reçut en échange de ses services l'Armorique qu'il avait aidé à conquérir. Le jeune chef Breton, pour consolider sa puissance, en distribua les terres à ses lieutenants, et ceux-ci en agirent de même avec leurs subalternes. Les colons changèrent alors de propriétaires sans que leur sort s'en améliorât en aucune façon. Leur nouvelle situation fut d'avoir des maîtres qui parlaient leur langue au lieu de maîtres romains; quant aux esclaves dont le nombre était assez considérable, il n'y eut pas non plus pour eux d'avantages sensibles dans cette mutation qui les transforma en serfs de main-morte. Mériadec, en homme habile, n'expulsa point les anciens propriétaires originaires du pays; il fit au contraire alliance avec eux en épousant la sœur de St.-Patrice; il sut aussi ménager les prêtres dont la parole était d'autant plus puissante qu'eux seuls avaient l'affection des masses, auxquelles, en échange des peines de cette vie, ils promettaient dans l'autre le bonheur et l'égalité; ses compagnons d'armes l'imitèrent, et ce fut ainsi que leur politique et la nécessité de prendre des femmes aux lieux qu'ils habitaient les rendirent tout à fait maîtres du pays.

L'organisation féodale dans notre province date de cette époque : Mériadec eut son domaine particulier comme les autres seigneurs. Il fut mis en possession du droit de déclarer la guerre et de faire la paix, de commander les armées, de rendre la justice ; mais les évêques et les comtes se réservèrent de décider en assemblée générale les autres questions et le vote des impôts : une somme d'argent à titre de don fut tout ce qu'il reçut de leur libéralité.

Parmi les Celtes un grand nombre avait profité des défaites des Romains et de l'invasion des étrangers pour prendre les armes, ils s'étaient affranchis de fait sans avoir eu peut-être d'autre intention que celle d'échapper à la sanglante anarchie de cette époque, on les nommait *bagaudes* ; plusieurs fois ils combattirent dans les rangs des Bretons, et l'on peut les regarder avec raison, ainsi que les bourgeois des villes, comme le premier noyau de cette classe moyenne qui a fini par se racheter de toutes servitudes et prendre rang aux États ; les autres, plus malheureux devinrent serfs, comme je l'ai indiqué déjà, et leur condition ne s'améliora pas : loin de là, colons, ils ne devaient au propriétaire qu'une rente fixe, et la loi les protégeait contre ses violences ; serfs, ils trouvèrent dans leurs maîtres le pouvoir et le propriétaire foncier réunis, ce qui les rendit taillables et corvéables à merci.

On doit conclure de ce qui précède que l'invasion des barbares ne changea que fort peu la situation des classes inférieures ; partout ils prirent la place et les droits des anciens maîtres, plus empressés de restreindre que d'augmenter les libertés de leurs sujets ; ils furent cependant très-utiles sous ce rapport qu'ils donnèrent une grande influence au clergé, dont la parole de charité et de liberté spirituelle retentissait chaque jour plus forte et plus puissante. C'était Jésus dont la doctrine devait émanciper le monde : l'invasion des barbares ne fut qu'un accident qui renouvela et remua le sol dans lequel elle devait fructifier.

Quelques souvenirs nous sont restés de la domination romaine : en 275 Saint-Clair vint à Nantes, jeune, instruit, d'une naissance distinguée ; il se livra avec ardeur aux travaux apostoliques, et réussit à convertir à la foi les deux fils du gouverneur, Rogatien et Dioclétien dont le peuple demanda la tête ; ces martyrs ont péri en 289 ; leur mort fut, et cela devait être, le signal de la décadence du polythéisme dans nos contrées. En 310, Ennius succéda comme évêque à Saint-Clair que la persécution avait forcé de chercher un refuge dans le diocèse de Vannes ; ce fut lui qui, sous Constantin, consacra le premier temple au christianisme ; St.-Similien remplaça ce dernier : sa vie nous est inconnue.

Depuis l'expulsion des Romains par Mériadec, qui eut lieu vers 386 jusqu'en 860, il est peu question dans nos annales de la ville de Nantes. A cette dernière époque, St. Félix, qui cumulait les fonctions d'Evêque et de Gouverneur, y fit faire de grands travaux hydrauliques: Fortunat évêque de Poitiers, son contemporain, les a chantés en vers latins, qui nous sont restés; mais il ne suffisent pas pour faire connaître la grandeur et l'étendue de l'entreprise, car nous ignorons à quel endroit l'Erdre et le Saïl débouchaient dans la Loire, et nous ne savons pas davantage s'ils se réunissaient auparavant; il parait cependant qu'on doit attribuer à St. Félix, le canal qui porte son nom, et l'élargissement de cette partie où se trouve maintenant l'embarcadère des bateaux à vapeur d'Angers, en tête de laquelle il avait établi un barrage avec moulins et pêcheries, qui ont subsisté jusqu'au XII.e siècle. On lui doit aussi, je le pense du moins, l'un des deux bras de l'ile Feydeau; probablement celui de droite, sur lequel il avait fait construire un second barrage avec un moulin, dont en 1500 la ville fit l'acquisition pour construire la porte et les tours de la Prévoté. C'est encore l'évêque Félix qui a ouvert le port de la Fosse, en coupant la pointe du rocher de Miseri qui s'avançait dans la Loire. Il termina ces travaux importants, par l'établissement de chaussées et de moulins sur la

rivière d'Erdre à Barbin, au Port-Communeau, aux Halles, dans le lieu où se trouve aujourd'hui l'écluse. On peut le regarder avec raison comme le fondateur de notre ville, qui se serait probablement établie plus tard sur l'autre rive, dans le canton de Rezé, si la rive droite n'avait offert au commerce, une position plus favorable, par suite des améliorations dont nous lui sommes redevables.

De quelle manière faut-il juger l'évêque Félix? Sera-t-il pour nous l'un de ces génies qui apparaissent de loin en loin, comme des jalons placés à distance sur la route de l'humanité? faisait-il anomalie avec son siècle, par des pensées de paix et de civilisation? ou bien n'y avait-il dans la tête de ce prêtre, que les idées de son époque, que de l'habilité mise en jeu par l'espoir du produit abondant de ses moulins? N'était-ce enfin qu'un spéculateur de talent sachant faire suer les serfs pour la plus grande prospérité des castes privilégiées? Je ne saurais trancher la question; mais les éloges que lui accorde Fortunat, et la manière dont il le loue, sembleraient indiquer que la seconde opinion est la plus vraisemblable.

Sous les Romains, la Bretagne, ai-je dit, était constituée aristocratiquement, et dans un but de conquêtes commerciales. L'industrie, plus avancée, de l'Italie, venait s'implanter dans l'Armorique pour y faire fortune, comme au-

jourd'hui notre industrie, plus puissante, nous porte dans les républiques du Nouveau-Monde, à cette différence près que les Romains avaient l'avantage de traiter de vainqueurs à vaincus. Depuis l'invasion de Mériadec, chaque jour nous montre les progrès de la féodalité, organisation toute guerrière. C'est en vain que pendant plnsieurs siècles, l'on cherche à s'éclairer sur la situation des bourgeois de Nantes. L'histoire qui nous a donné jusqu'aux détails des contestations entre les évêques et les seigneurs, n'oublie les noms d'aucun grand personnage; quant au peuple, il était trop peu de chose pour qu'on lui accordât quelques lignes. Cependant plusieurs passages épars çà et là, prouvent que les classes suivantes existaient dans notre province.

1.° *Le duc de Bretagne.* Dans le principe, il possédait en propre certains fiefs et n'avait pas le droit d'en acquérir d'autres; sa succession se divisait également entre ses enfants; ce ne fut que par usurpation que l'aîné devint l'héritier présomptif par droit de naissance.

2.° *Les comtes.* Ils prêtaient hommage au duc, et par conséquent relevaient de lui. Leurs petites souverainetés n'étaient pas primitivement héréditaires; ce fut aussi une usurpation qui consacra l'abus de laisser à la lignée ce qui d'abord était la récompense des services rendus à l'état.

3.° *Les autres possesseurs de fiefs nobles* qui relevaient des comtes ou des ducs.

4.° *Les bourgeois des villes.* Soumis, quoique libres, à certaines charges féodales, telles que droits d'aunes, de crocs etc. dont ils se rachetèrent à l'époque où ils acquirent, en la payant, l'organisasion municipale.

5.° *Les Coliberts.* Ils représentaient ce que nous appelons aujourd'hui domaniers, afféagistes ou colons. Leur condition variait en Bretagne; les uns ne devaient qu'une rente fixe, la dîme et les corvées; le fond leur appartenait sans qu'il fût possible au seigneur de les expulser autrement que pour défaut de paiement. Les autres étaient tenanciers à domaine congéable. Possesseurs des *édifices* et *superfices* des terres qu'ils cultivaient, ils ne devaient non plus au seigneur, outre la dîme et les corvées, qu'une rente fixe; mais, faute de la payer, leur propriété lui retournait; mais le seigneur pouvait encore les expulser, en leur remboursant leur partie de la ferme; mais eux-mêmes avaient le droit de demander le congément et, par conséquent, de se faire restituer en argent leurs améliorations. Chez ces derniers, c'était le plus jeune des enfants qui héritait, et s'il venait à mourir sans enfants, sa tenue retournait au seigneur : de là ce dicton du Morbihan : C'est une Minouresse, pour indiquer une fille riche.

6.° *Les Serfs.* Il y en avait de deux sortes : les serfs proprement dits et les serfs de mainmorte. Les premiers pouvaient posséder, hériter,

se racheter de la servitude et devenir domaniers. Ce sont eux qui se sont transformés les premiers en *métayers*. Les seconds étaient dans une situation bien inférieure : il n'y avait chez eux d'autre héritier que le seigneur; ils ne pouvaient ni se marier ni changer de demeure sans autorisation ; on les vendait comme le bétail ; ils faisaient partie du cheptel. Les premiers remplacèrent les colons romains ; ils eurent quelques franchises de moins et l'arbitraire des maîtres de plus. Les seconds succédèrent aux esclaves; leur affranchissement presque total eut lieu dans le moyen-âge, malgré l'opposition successive de quelques seigneurs, parmi lesquels je citerai Bertrand Duguesclin. En 89, il n'en existait plus qu'un très-petit nombre, les autres étant devenus successivement serfs et métayers, par suite de l'abolition des usages de main-morte.

Je n'ai pas dû faire figurer dans ce tableau la propriété allodiale que l'on retrouve en France aux premiers siècles de la féodalité. Les alleus étaient des terres libres de toute redevance. L'impossibilité de les conserver telles, au milieu d'une société barbare dans laquelle le plus fort faisait trop souvent la loi, les fit transformer en fiefs vers le Xme siècle. Chacun alors se trouvait dans la nécessité de se faire assurer par de plus puissants que lui contre les risques de brigandage, et nul ne pouvait vivre isolé. Il n'y a jamais eu en Bretagne qu'un petit

nombre d'alleus, dont quelques-uns dans le comté nantais. Après la conquête, la province fut partagée par Mériadec entre ses lieutenants, ce qui nous explique ce fait historique et nous apprend encore jusqu'à un certain point comment des hommes libres tels que les Bretons qui émigrèrent dans l'Armorique après la conquête furent réduits à se faire domaniers, faute de terres qu'ils pussent cultiver en franchise (1).

Le clergé forma peu à peu une hiérarchie parallèle à celle des laïcs. Les évêques, aussi anciens dans la province que les comtes, marchaient leurs égaux. Ils étaient à la fois seigneurs spirituels et temporels ; leurs places furent longtemps électives ; le peuple et les prêtres concouraient à ces élections dont la forme ne nous est pas bien connue, mais dont l'effet était quelque fois de mettre la puissance aux mains d'hommes sortis des derniers rangs de la société et de créer ainsi l'aristocratie de la capacité à côté de l'aristocratie de la naissance. Les couvents avaient, comme les nobles, leurs tenanciers, leurs vassaux, et leur seigneur, auquel ils devaient hommage. C'étaient de petites républiques, des lieux d'asile pour les penseurs, les seules asso-

---

(1) Les Bagaudes, qui avaient fait alliance avec les Bretons, furent les premiers propriétaires des alleus ; n'ayant point subi la conquête, ils se trouvaient libres ainsi que leurs terres, et placés en-dehors de toute hiérarchie.

ciations possibles aux premiers temps de la féodalité. Loin donc de les décrier comme on le fait trop souvent, nous devons dire que c'est à eux surtout, par suite du riche héritage de science qu'ils nous ont transmis, que nous sommes redevables de notre civilisation actuelle. Les curés venaient ensuite : hommes du peuple pour la plupart, ils furent assez long-temps élus par leurs paroissiens. Liens de la société, moyen d'union des différentes classes, protecteurs du pauvre, par la puissance de la doctrine chétienne, ils étaient prêtres dans toute l'acception de ce mot avec toute la puissance morale attachée à un ministère aussi sublime.

J'ai balancé quelque temps, incertain de savoir si, pour exposer les faits qui vont suivre, je prendrais pour points de ralliement les ducs de Bretagne et les rois de France. Après y avoir réfléchi, je me suis décidé à enrégistrer les faits principaux dans l'ordre chronologique. L'on attache, ce me semble, trop d'importance aux hommes : ce n'est point d'ailleurs Anne de Bretagne ou Montfort dont je voulais consacrer le souvenir : c'est Nantes dont il me semblait intéressant de tracer la marche et la civilisation progressive. Ainsi passons outre.

SEPTIÈME SIÈCLE.

En 610 mourut St-Martin de Vertou, lais-

sant un monastère très-riche et plusieurs autres couvents dans lesquels on comptait en tout 300 moines. Dagobert, alors maître du comté nantais, s'empara, d'une partie de sa succession. En 658, il se tint un concile à Nantes, dans lequel on décréta des mesures pour réformer les mœurs du clergé. Les prêtres avaient pour la plupart des femmes, qui, selon leurs grades, prenaient le titre de prêtresses diaconnesses et sous-diaconnesses. On fit justice de cet abus, et l'on prescrivit aux curés de faire gratuitement les enterrements et de fournir à l'église le pain béni. En 691, St-Herblain s'établit à Indret. Les années suivantes, Pépin-le-Bref inonda la Bretagne de troupes, et réussit à s'emparer du comté nantais.

HUITIÈME SIÈCLE.

La Bretagne, démembrée par le roi de France, au pouvoir duquel se trouvaient les évêchés de Rennes, Nantes et Vannes, était bien faible lorsque Grallon monta sur le trône; aussi ne prit-il que le titre de duc de Cornouailles. Les divisions de ses successeurs entraînèrent la soumission de toute la province. Charlemagne, en succédant à Pépin, n'oublia rien pour retenir dans la soumission les princes bretons. Lors de son expédition en Espagne, il avait avec lui beaucoup de leurs guerriers

parmi lesquels Hoel, comte de Nantes, qui fut tué à Ronceveaux. Vers la fin du siècle, les Bretons tentèrent plusieurs fois de reconquérir leur indépendance, mais ils échouèrent constamment.

NEUVIÈME SIÈCLE.

Les courses des Normands et les divisions entre les ducs et les évêques, ont signalé cette époque. Au commencement du siècle, l'abbé Arnoul fonda le monastère de St.-Philbert, et bientôt les moines s'occupèrent d'améliorations agricoles. Une Charte de Louis-le-Débonnaire, du 16 mars 819, les autorisa à changer la direction de la Boulogne, qui se jette dans le lac de Grand-Lieu.

Le 24 juin 843, les Normands, à la sollicitation de Lambert, comte de Nantes, que les habitants avaient chassé de leur ville, remontèrent la Loire sur 67 bateaux formés de claies revêtues de peaux. Ils entrèrent dans la ville sans coup férir et massacrèrent une grande quantité d'habitants, jusques dans la cathédrale. Chargés de butin, ils se retirèrent pour le partager à l'île d'Her, que le savant Athénas a cru retrouver dans les marais de Montoir, mais leurs prisonniers profitèrent d'une division qui s'éleva parmi eux, pour s'échapper et revenir à Nantes. Lambert, de son côté rentra bientôt dans la ville ; cette fois, comme la pre-

mière, il ne sut pas se faire aimer. Il voulut ajouter une nouvelle tour aux fortifications du château; mais les travaux qui se faisaient par corvée, occasionnèrent un soulèvement auquel l'evêque prit part. Forcé de quitter de nouveau, il se retira à Craon sur la rivière d'Oudon, où il éleva en 847, des fortifications et une tour que l'on voit encore aujourd'hui. Pour se venger des Nantais, Lambert se rendit maître de la navigation de la Loire, et détruisit tout le commerce qui se faisait par le moyen du fleuve. Dans le même temps, le duc Nominoë poursuivait les évêques comme Simoniaques, et les chassait de leurs siéges. En 851, Erispoë, fils de Nominoë, lui succéda. Deux ans après, Nantes fut pillée de nouveau par les Normands qui se retirèrent ensuite dans l'Ile de Biesse pour partager leur butin.

En 855, l'ancien évêque Actard parvint à rentrer dans ses fonctions; grâce à l'appui que lui donna la Duchesse. Le nouvel évêque se retira à Guérande, et retint la partie du diocèse qui a formé jusqu'en 89 l'archidiaconné de la Mée. Actard fut encore assez habile pour obtenir la moitié des octrois des marchandises qui entraient à Nantes; mais son caractère remuant força le duc de le chasser comme l'avait fait son père. En 857, Salomon parvient, par le meurtre, au duché de Bretagne: La même année, les Normands font une irrup:

tion dans le diocèse de Nantes, et mettent le comble aux malheurs des habitants. Salomon, voulant apaiser la colère céleste, et se faire absoudre de son crime, trouva cependant le moyen, à cette époque de désastres, de faire des dons aux églises et de nombreuses fondations pieuses. Il envoya au pape, une statue d'or de sa hauteur, enrichie de pierreries, et le St.-Siége, forcé par ce présent de reconnaître la vérité de son repentir, lui accorda l'absolution. Plus tard, ce prince, devenu pieux, voulut rétablir, dans leurs fonctions, les anciens évêques chassés par Nominoé; mais les nouveaux conspirèrent sa perte. Salomon, pour échapper à leur vengeance, se réfugia dans un cloître, où des Français lui crevèrent les yeux, son fils mourut en même temps que lui, probablement d'une fin tragique. En 875, Charles-le-Chauve s'empara de Nantes; ce fut lui qui fit construire les premiers ponts sur la Loire: son but était de soumettre toute la Bretagne, mais il n'y réussit pas. En 879, il fit une seconde tentative dans laquelle il échoua complétement: ses troupes, attaquées par Alain-le-Grand, tuteur du jeune duc, furent battues auprès de Questember, et de 15000 hommes, 400 seulement revirent la France. En 896 commença, au sujet de la propriété de l'église St.-Donatien, un procès qui a duré 92 ans. La même année, Foucher, évêque de Nantes,

entoura la cathédrale de hautes murailles, pour offrir aux habitants une retraite assurée contre les Normands; cependant, 12 ans plus tard, ceux-ci reparurent: Les Nantais se retirèrent alors dans la partie fortifiée, et soutinrent pendant toute une journée un assaut terrible; mais, désespérant de pouvoir tenir plus long-temps, ils profitèrent de la nuit pour se sauver, emportant avec eux leurs effets les plus précieux. La Famille Ducale et les principaux chefs, se refugièrent en Angleterre, les autres s'établirent dans les diocèses voisins. Le lendemain, les Normands furent fort étonnés de trouver la ville déserte, ils pillèrent ce qui restait, brûlèrent la cathédrale, puis ils continuèrent leurs brigandages en Bretagne.

DIXIÈME SIÈCLE.

Jusqu'en 936, les comtés de Rennes et de Nantes furent ravagés par les Normands, dont les hordes désolaient la France; ils se portèrent aussi du côté de la Basse-Bretagne; mais ils y furent vaincus et contraints de se retirer. Pendant tout ce temps, la ville, que le comte Robert, frère d'Eudes, roi de France, leur avait abandonnée comme propriété, resta déserte. En 936, Alain-Barbe-Torte, fils du comte de Mathuédois et de la fille d'Alain-le-Grand, revint d'Angleterre, à la tête de quelques guerriers. Pendant 3 ans, il n'eut pas assez de troupes

pour tenter un coup décisif. En 939, fort de l'appui des Bretons, qui l'avaient reconnu pour duc, il présenta la bataille aux Normands dans la prairie de la Hanne (prairie de Mauves). Le combat fut long; Alain fut contraint de se retirer du côté de la Hautière pour faire rafraîchir ses troupes; il revint ensuite à la charge, et défit complètement ses ennemis.

Après la victoire, ce jeune guerrier entra dans la ville, dont les habitants s'étaient enfuis depuis près de trente années : les rues étaient désertes et n'offraient partout qu'une effrayante solitude. Alain s'avança vers la cathédrale pour y rendre grâces au ciel de sa victoire; mais il n'en restait que les murs, noircis par la flamme : des ronces en défendaient l'entrée, et, pour y pênétrer, il lui fallut se frayer un chemin avec son épée, encore teinte du sang des ennemis. Nantes était reconquise, mais tout restait à faire. Après avoir examiné sa position avantageuse, Alain résolut de s'y fixer, et, pour la mettre à l'abri d'un coup de main, il fit rétablir les anciennes fortifications du château; il y ajouta une tour que l'on appela la Tour-Neuve; puis il fit creuser un fossé profond avec une chaussée en terre depuis le château jusqu'à la Haute-Grande-Rue, qui a porté long-temps le nom de rue de la Chaussée. Alain-Barbe-Torte doit être regardé comme le second fondateur de Nantes. Au bruit de ses exploits, les seigneurs et les anciens habitants

se hâtèrent de venir repeupler une ville qui leur offrait l'appui de ses murs, la protection d'un chef puissant, et, par suite, l'espoir d'une vie tranquille; le duc la divisa en trois parties: gardant pour lui la première, il donna la seconde à quelques-uns de ses lieutenants, comme récompense de leurs services; et la troisième au clergé. Nantes fut ainsi partagée en trois fiefs : celui du duc s'appelait Fief de la Prévoté ou Gentil-Fief; c'était le plus considérable. Ne trouvant pas encore la ville assez peuplée, et comprenant qu'il serait d'autant plus puissant et plus riche qu'elle renfermerait plus d'habitants, Alain, du consentement du roi de France, en fit un lieu d'asile pour les serfs et les coliberts. Cette mesure politique procura un demi-affranchissement à beaucoup de paysans, qui en profitèrent.

Après 23 années d'un règne calme et glorieux, Alain mourut, laissant un fils en bas âge. Sa veuve, dans l'année même de son deuil, épousa le comte d'Anjou. Celui-ci, pour étendre sa domination, fit périr dans un bain le fils de sa femme; mais n'ayant pas fourni de secours aux habitants pour repousser les Normands dans un moment de danger, les Nantais appelèrent à les commander Hoël, fils naturel de Barbe-Torte, qui fut bientôt reconnu pour duc de Bretagne. En 981, ce prince, fut assassiné par un envoyé de Conan, comte de Rennes, qui convoitait le comté nantais et le titre de duc. Dans le même

temps, le clergé et les habitants de notre ville élurent pour évêque Guérech, encore laïc, second fils naturel de Barbe-Torte : mais n'étant pas sacré, il préféra succéder à son frère, tout en conservant l'administration spirituelle de l'évêché, qu'il confia à un homme à gages. En 982, Conan voyant son crime inutile, essaya la force des armes ; mais il fut vaincu dans les landes de Conquereul, près Guemené. En 987, il parvint à gagner l'abbé de Redon, médecin de Guérech; et celui-ci, saigné avec une lancette empoisonnée, périt de la gangrène, laissant un fils, qui lui succéda sous le nom d'Alain, et qui mourut deux ans après. Guérech passe pour avoir reconstruit ou au moins rétabli la cathédrale. En 988, Judicaël, fils de Hoël, fut élu évêque par le clergé et le peuple. N'étant pas sacré à la mort d'Alain, il conserva cependant l'évêché, qu'il fit régir à son profit, tout en acceptant, comme son prédécesseur, le comté nantais. En 988, Conan finit par s'emparer de Nantes qu'il convoitait depuis long-temps, et, pour la tenir en respect, il fit construire le château du Bouffay : quatre ans plus tard, il livra bataille au comte d'Anjou, dans les landes de Conquereul, où il perdit la vie : la garnison du Bouffay, à cette nouvelle, abandonna la place et prit la fuite.

ONZIÈME SIÈCLE.

Le XI.e siècle commença, dans notre ville,

par une guerre véritable entre le comte et l'évêque, suivie d'une excommunication, lancée par celui-ci contre son adversaire. C'est la première dont il soit question dans nos annales; jusques-là, notre clergé s'était borné à chanter publiquement dans les églises des prières de vengeance contre ses ennemis. L'excommunication, par les cérémonies qui l'accompagnaient et la publicité qui lui était donnée, avait un caractère particulier, propre à en imposer au peuple.

Les fidèles étant réunis dans l'église qui retentissait du son funèbre des cloches, et qui se trouvait à peine éclairée, le prêtre montait à l'autel; il jetait à terre la croix et le livre des évangiles, en livrant à la malédiction publique le nom de l'excommunié; ce nom était en outre inscrit sur deux tables dont l'une restait attachée à l'autel tandis que la seconde accompagnait le prêtre dans tous les synodes.

En 1020, l'on trouva dans les fossés de St.-Pierre une table de pierre portant une inscription latine: elle a été transportée en 1626 dans la maison commune; en 1024 les paysans se révoltèrent contre les nobles, fatigués sans doute de leurs exigences, ils en massacrèrent une partie et brulèrent plusieurs châteaux, mais ils ne tardèrent pas à être vaincus et soumis. En 1041, le fils de l'évêque voulut lui succéder, le comte de Nantes s'y opposa; des présents le rendirent plus facile ainsi que ses conseillers,

mais le concile de Rheims cassa cette nomination ; ce même concile condamna, sous peine d'anathême, les promotions d'évêques sans élection du clergé et du peuple. En 1050, le pape nomma de son autorité privée au siége de Nantes qui était vacant, mais l'année suivante le comte et le peuple écrivirent au pape une lettre fort vive dans laquelle ils protestaient contre la violation du droit d'élection et des usages suivis jusques-là. En 1060, l'évêque vendit à l'abbé de Redon plusieurs droits, entr'autres celui de sacrilége qui consistait en amendes au moyen des quelles on se rachetait des pénitences publiques imposées pour les incestes, les parjures, les homicides et les cas réservés. A la même époque il existait un droit de confession dont nos annales nous ont conservé le souvenir. En 1087, sous le duc Alain Fergent, les états se tinrent à Nantes : l'ordre du tiers n'y était pas encore représenté ; on régla dans cette réunion le rang des évêques et des barons, tous les gentilshommes prirent ce dernier titre. La noblesse se divisait alors en trois classes ; les comtes formaient la première, les vicomtes la seconde ; les chevaliers, écuyers, etc., la troisième. En 1096 le saint-siége prit sous sa protection l'église de la cathédrale ; mais il exigea une redevance annuelle de trois deniers d'or payables au palais de Latran. La simonie du clergé et les crimes des grands remplirent la fin de ce siècle, qui fut signalé par le départ des premiers Croisés.

DOUZIÈME SIÈCLE.

Beaucoup d'églises, par suite d'héritage, se trouvaient au pouvoir des laïcs. En 1101 celles de Ste.-Croix et de St.-Saturnin à Nantes furent enlevées à leurs propriétaires par les moines de Marmoutiers, moyennant trois sommes d'argent, dont une leur fut accordée comme indemnité, une autre donnée au duc, et une troisième à la duchesse et à son fils. Depuis plusieurs siècles les fondations pieuses ne discontinuaient pas, et les couvents s'enrichissaient. Une coutume ayant force de loi interdisait aux laïcs d'hériter des moines; ceux-ci, au contraire, avaient droit d'héritage dans leurs familles. Les lieux d'asiles se multipliaient sous le nom de minihis; en 1104 le cimetière de la cathédrale, qui occupait tout le terrain depuis l'église jusqu'à St.-Laurent, devint inviolable, de privilégié qu'il était déjà pour les enterrrements.

En 1105, des chanoines réguliers furent établis à Doulon par l'évêque Benoît, qui accorda une indulgence à ceux qui visiteraient l'église le jour de la Dédicace, ce qui fut fait du consentement du clergé, des nobles et du peuple. En 1112, Alain Fergent se retira dans un monastère, et la duchesse, son épouse, au couvent de Fontevraut, où Robert Brissel avait fondé un ordre assez singulier: il se composait de deux couvents voisins, dont l'un d'hommes

et l'autre de femmes. Les hommes étaient soumis aux femmes pour les besoins de la vie, et celles-ci aux hommes pour l'usage des sacrements. En 1117, le comté fut affligé d'un tremblement de terre. L'année suivante, un effroyable incendie, dont l'histoire ne nous a pas conservé les détails, détruisit la ville tout entière. Pour éviter, à l'avenir, de pareils malheurs, on pratiqua un aqueduc en grison dans les fondements des fortifications. Les chanoines réguliers de Toussaint d'Angers s'établirent, en 1119, au prieuré de la Magdelaine, situé sur les ponts; ils y installèrent un collége pour enseigner la grammaire et la dialectique. Quelques années après, l'évêque, par suite de ses divisions avec le duc, se déclara vassal du roi de France, ce qui fit naître une foule de contestations.

En 1127, l'archevêque de Tours vint présider un concile qui eût lieu à Nantes. Le clergé s'y montra fidèle à cet esprit de charité pour les classes pauvres, qui aurait toujours dû l'animer dans de semblables réunions. Il y fut décidé que les débris de naufrages ne seraient plus confisqués au profit du duc, et que les seigneurs, à la mort d'un mari ou de sa femme, ne pourraient à l'avenir s'emparer des meubles du défunt; on y décréta encore que les enfants, issus d'un mariage incestueux, n'hériteraient plus de leurs parents, et que ceux des prêtres ne suc-

céderaient pas aux bénéfices de leurs pères. Dans l'année 1134, Nantes n'avait encore que huit paroisses dans la cité : Notre-Dame, Sainte-Croix, Saint-Saturnin, Saint-Vincent, Sainte-Radegonde, S.t-Jean, St.-Laurent et St.-Denis. St.-Nicolas et St.-Léonard se trouvaient hors de l'enceinte. En 1138, l'évêque Brice fit bâtir le premier palais épiscopal ; jusque-là les paroissiens avaient joui du droit d'élire leurs curés ; il exigea, en 1140, que cette élection fût ratifiée à l'avenir par lui ou ses successeurs. Les templiers s'établirent, l'année suivante, au quatier de Sainte-Catherine, et Pierre Abeilard mourut. Ses amours, plus encore que ses discussions avec Saint-Bernard, l'ont rendu célèbre. Novateur dans des temps d'ignorance, il fut chef de doctrine et combattit courageusement pour ce qu'il croyait la vérité. S'il ne fit faire aucun progrès à la science, s'il entraîna de nombreux disciples vers l'étude aride et improductive de la philosophie de son époque; au moins lui doit-on cette justice que de ses liaisons avec Héloïse, de ses écrits et de sa courageuse fermeté naquirent des idées toutes nouvelles de liberté qui se popularisèrent en un instant dans la classe instruite, et surtout parmi les écoliers dont le nombre était très-considérable dans nos grandes villes. Abeilard contribua donc fortement à secouer cette léthargie dans laquelle l'esprit humain dormait au *moyen-âge*.

Ce fut vers le même temps qu'eut lieu l'af-

franchissement des communes, en Allemagne, en France, et aussi dans quelques parties de la Bretagne. Les bourgeois obtinrent, en le payant, le droit d'avoir une administration municipale. Les historiens ont donné plusieurs explications de ce fait si important. Les uns l'ont rattaché aux croisades; les nobles, disent-ils, ruinés par leurs voyages de la Terre-Sainte, avaient besoin d'argent et ne trouvèrent rien de mieux pour s'en procurer, que de vendre des droits aux habitants des villes; d'autres n'y ont vu que le désir des grands seigneurs de se faire des clients, qui s'élevassent comme une barrière entre eux et les autres nobles, et qui leur permissent de se soustraire à la domination de leurs grands vassaux. Nul doute que ces deux causes n'aient agi puissamment; mais il est vrai d'ajouter, qu'un progrès dans la situation du peuple, *a toujours lieu*, lorsque l'intelligence du peuple est mûre pour le comprendre. La nécessité commandait l'affranchissement des communes, et les nobles s'y résignèrent, en envisageant cette révolution sous le point de vue qui leur était favorable; ainsi, la plupart y virent une source de fortune, et quelques-uns, leur élévation particulière. Probablement, notre cité obtint aussi dans le même temps quelques franchises; mais ce ne fut que beaucoup plus tard qu'elle posséda une municipalité élective.

Les années suivantes ne nous rappellent que

des contestations à main armée, pour la possession du duché. En 1161, régna une si horrible famine, que des mères égorgèrent leurs enfants, et que l'on viola des tombeaux pour se nourrir de cadavres tout nouvellement enterrés.

Richemont, roi d'Angleterre, possesseur depuis 1159 du comté de Nantes qui donnait alors 40 mille sous ou 730 marcs d'argent de revenu, attaqua la Bretagne en 1166, et réussit à s'en emparer. Après avoir ravagé la province et promené l'incendie de château en château, ce prince anglais fit reconnaître son fils comme duc et comte de Nantes. Mais ayant exigé qu'on lui prêtât hommage, les seigneurs se révoltèrent et recommencèrent la guerre. Les soldats de Henri commettaient partout les plus horribles brigandages, les Bretons usaient de représailles. Deux années de famine ajoutèrent aux malheurs du pays, et pour comble, une maladie pestilentielle, suite de la misère, vint exterminer encore une partie de ceux qui avaient survécu. S'il faut en croire quelques écrivains, ce fut Henri qui institua la sénéchaussée de Nantes.

Vers la fin du XII.me siècle, la duchesse Constance, belle-fille du roi d'Angleterre, vendit à la ville le droit qu'elle percevait sur le détail du vin, pour une somme de 5 mille sous ou de 5 marcs d'argent. On doit conclure de

ce fait : 1.° Que la ville avait une organisation communale : 2.° Que la perception sur la vente du vin équivalait à un revenu de plus de 20 marcs d'argent ; car l'intérêt était alors bien au-dessus de 20 p. 0[0. On peut admettre, avec beaucoup d'économistes, que la quantité de travail nécessaire pour produire un hectolitre de blé a peu varié depuis que la charrue est en usage. La valeur du blé est donc en quelque sorte une moyenne à laquelle il faut rapporter la valeur de l'argent, pour la connaître au moins d'une manière approximative ; d'après cela, lorsque le setier de blé était à six sous six deniers, 1000 sous de revenu en pouvaient acheter 154, et correspondaient à 4,928 livres en prenant la valeur du setier à 35 fr. Le même mode d'estimation porte à 187,120 fr. de notre monnaie, le revenu du comté Nantais, à cette époque.

Dans l'année 1188 Constance confirma aux religieux de la Magdelaine la possession des ponts, depuis Pirmil jusqu'à la ville, avec ordre, dit l'acte, *d'entretenir cette donnaison, ou autrement qu'ils soient damnés à tous les diables avec le trahiste Judas.* Un jugement de 1199 termina des discussions au sujet de la nomination des évêques qui duraient depuis 300 ans, et les évêchés de Bretagne furent déclarés suffragants de l'archevêché de Tours, ce qui donna au roi de France influence sur les élections du haut clergé de notre province.

TREIZIÈME SIÈCLE.

En 1207, il y eut une espèce de paix dont Gui-de-Thouars profita pour fortifier Nantes et construire la porte St.-Pierre. En 1214, Pierre-de-Dreux, son successeur, ajouta encore aux défenses de la ville; il y fut attaqué par Jean-Sans-Terre, qui ravagea une grande partie du comté; mais Jean fut vaincu et forcé de se retirer. Alors, au sein de la paix naquirent de nouvelles divisions; le duc, voulant ajouter à sa puissance, essaya d'abaisser les nobles et surtout le clergé. Il tenta d'abord d'enlever aux prêtres le droit de tierçage et le past nuptial. A cette époque, les jeunes mariés étaient obligés, non par une loi, mais par une ancienne coutume, de donner à dîner au curé ou de racheter ce dîner par une somme d'argent, c'était le past nuptial; après la mort de l'un des époux le tiers du mobilier appartenait à l'église, ce qui constituait le droit de tierçage (1). Cette prétention de Pierre-de-Dreux aux profits de l'autel occasionna des débats violents et des excommunications; les gens du duc, sans doute pour lui plaire, mirent le feu à plusieurs domaines de l'évêque et brûlèrent le Marchix, qui faisait partie de son fief; ils arrêtèrent aussi

(1) Le past nuptial fut porté, en 1599, à 3 sous pour les personnes aisées (environ 6 fr. d'aujourd'hui), et 2 sous pour les autres; la même année le droit de tierçage fut réduit au 9.e

plusieurs clercs du prélat. Celui-ci quitta Nantes pour sa sûreté. Enhardi par ce succès, Pierre-de-Dreux voulut imposer les salines de Guérande, et vendre seul le sel à Nantes, droit dont l'évêque était en possession. Cependant, il lui fallut finir par faire amende honorable et s'imposer des sacrifices de toute espèce pour obtenir la paix et l'absolution.

Ce fut Pierre-de-Dreux qui recula le lit de l'Erdre. Cette rivière coulait auparavant sur la place des Changes et dans la rue de la Poissonnerie. Il entoura la ville d'une enceinte de murailles, qui, partant du Château pour arriver à la porte Saint-Pierre, passaient à côté de la motte Saint-André et suivaient ensuite, en quelque sorte, le cours de l'Erdre, pour se terminer au Bouffay, en laissant en dehors les rues actuelles des Carmes et de la Poissonnerie. Il entoura aussi d'une enceinte de fortifications le Bourgmain dont il augmenta la ville. Enfin, il construisit deux ports sur la Loire: l'un, dans la paroisse de Sainte-Radegonde, situé où se trouve aujourd'hui la machine à filtrer (il a été détruit par la reine Anne); l'autre, appelé Briand-Maillard, du nom de l'architecte. Ce dernier était défendu par une demi-lune qui a subsisté jusqu'en 1755. Pour faire face aux dépenses énormes qu'occasionnaient toutes ces constructions, Pierre-de-Dreux ne trouva rien de mieux que de s'emparer des biens de l'église de Nantes et de

mettre à contribution les gens de l'évêque. Il extorqua ainsi 14,000 liv., représentant près d'un million et demi de notre monnaie. Ferme dans ses résolutions, il brava les foudres apostoliques. et se fit hautement le protecteur des excommuniés, en défendant aux tribunaux d'avoir égard à cette qualification. Les évêques de Rennes, Saint-Malo et Saint-Brieux lui firent des remontrances auxquelles il répondit en assemblant la noblesse à Redon. Dans la réunion qu'il tint dans cette ville, il fit promettre à ceux qui en faisaient partie de ne point accepter le joug des prêtres, de ne plus acquitter le jugement des morts ou droit de tierçage, de ne point prendre garde aux excommunications, enfin de conserver les dîmes inféodées. Les évêques indignés excommunièrent l'assemblée de Redon; l'évêque de Rennes alla même jusqu'à mettre l'interdit sur les domaines du duc. De son côté, Pierre fit saisir leur temporel. Les évêques prirent la fuite, laissant leurs diocèses en interdit; mais le duc, sans être intimidé par cette nouvelle mesure, défendit à ses sujets de faire des legs aux églises et de plaider hors de leur juridiction seigneuriale.

Le premier code synodal, que nous ayons eu à Nantes, date de 1223. On y remarquait entre autres dispositions : 1.° Que les curés seraient appelés à l'avenir à la rédaction des testaments de tous les laïques de leurs paroisses ; 2.° Que

les bans de mariages se feraient le dimanche, au nombre de trois, sans dispense d'aucun; 3.° Diverses peines contre les *clercs* qui se seraient enivrés; 4.° La punition de 10 jours de pain sec et d'eau, pour tout mari qui aurait abusé du mariage; 5.° L'ordre formel de payer la dîme, et de ne faire les corvées du seigneur qu'avec l'agrément de l'évêque; 6.° la défense aux ecclésiastiques de porter les armes et de plaider devant les tribunaux laïques. C'est ainsi, comme on le voit, que le clergé envahissait à petit bruit la direction complette de la société et s'immisçait aux choses de ce monde. Cependant, il faut le reconnaître, ces usurpations furent extrêmement utiles en contribuant à faire réformer les habitudes judiciaires. Nous avons vu qu'après la conquête les vainqueurs étaient devenus tout ensemble, souverains et propriétaires, avantage immense dont ils abusèrent, en s'arrogeant le droit de rendre la justice entre les serfs et de régler eux-mêmes leurs contestations avec leurs vassaux; de telle sorte qu'il n'y avait, comme nos Annales nous l'ont transmis, d'autre juge que Dieu entre *les nobles et leurs hommes*, sans qu'il fût permis à ces derniers d'appeler des sentences qui leur étaient défavorables. Mais, tandis que la noblesse ne connaissait habituellement d'autre règle que son caprice ou les anciennes coutumes du pays, le clergé, qui avait profité des lois romaines

et qui possédait un droit canon, des tribunaux ecclésiastiques et divers degrés de juridiction, offrait dans son sein une institution modèle, qui fut bientôt forcément imitée par les seigneurs. Les curés élus par leurs paroissiens, les évêques nommés aussi par élection, les moines qui s'étaient jetés dans les monastères pour s'affranchir de la servitude témoignaient nécessairement pour le peuple, pour ceux qui souffraient de l'oppression, plus de compassion et d'indulgence que les privilégiés de la naissance, et leurs jugements avaient au moins les formes de la justice, lorsqu'ils ne la consacraient pas. Aussi, les nobles, pour n'être pas soumis à la puissance spirituelle, dont le peuple aimait les tribunaux, se résignèrent-ils à des concessions qui furent un immense progrès. C'est ainsi que des ambitions rivales, en divisant ceux qui exploitaient l'ignorance et la misère des plébéiens, préparaient providentiellement, et à leur insçu, cette révolution de 89 et cette nuit du 4 août, dont l'histoire sera toujours une des belles pages de l'humanité.

En 1225, Pierre s'empara de Chantoceau, dont le seigneur pillait les navires qui remontaient et descendaient la Loire. Louis VIII, alors roi de France, lui en accorda la possession à titre d'hommage lige. En 1228, les Jacobins s'établirent à Nantes. En 1232, l'évêque consacra les églises de Saint-Michel et des Corde-

liers. En 1235, la Loire déborda et la ville fut inondée. Les eaux s'élevèrent de 23 pieds 9 pouces, suivant l'abbé Travers.

En 1236, les juifs furent chassés de toute la Bretagne, à la prière des évêques et des seigneurs. Il leur fut défendu de réclamer ce qui leur était dû; on les contraignit même à rendre les objets qui leur avaient été livrés en nantissement. Beaucoup de ces malheureux furent massacrés à Nantes, où ils avaient une synagogue, un sénéchal, des juges de leur nation, et une police privative.

En 1237, Pierre-de-Dreux, après un régne agité, mais pendant lequel il avait fait de grandes choses, se démit de la couronne en faveur de son fils Jean-le-Roux; ce qui ne l'empêcha point de se liguer, plus tard, avec les principaux seigneurs contre le clergé. L'acte d'association, dressé par lui-même, accusait les ecclésiastiques de s'être insinués auprès des princes par un extérieur pieux et humble; d'avoir ensuite usé de leur crédit pour former une juridiction qui absorbait toute la juridiction séculière : il prescrivait, en conséquence, qu'à l'avenir, on ne traduirait aux tribunaux des évêques que pour des causes d'hérésie, de mariage ou d'usure.

Jean-le-Roux n'aimait guères plus le clergé que Pierre-de-Dreux; aussi, par suite de ses dissentions avec l'évêque, le comté resta près de 12 années en interdit, et jusqu'en 1271, ce ne furent que contestations réciproques.

En 1775, l'évêque acheta de la veuve de Daveir, seigneur d'Indre, le fief de la Fosse. La même année, Jean-le-Roux rendit une ordonnance qui changea le bail des nobles en rachat. L'on appelait bail des nobles le privilége dont jouissait un seigneur suzerain, d'être usufruitier des biens de son pupille jusqu'à ce qu'il eût atteint 21 ans, à la charge de veiller à son éducation. C'était une coutume anglaise, introduite en Bretagne par Pierre-de-Dreux. Le rachat, beaucoup plus avantageux pour le pupille, consistait à donner seulement une année de son revenu. La transformation du bail en rachat fut avantageuse aux ducs; ils affaiblirent ainsi le pouvoir de leurs grands vassaux : quant à eux, ils eurent le soin de se conserver le privilége du bail dans toute l'étendue du comté nantais, vu qu'il mettait à leur disposition beaucoup de places fortes et de châteaux.

Les nobles, dans le principe, jouissaient du droit d'aliéner leurs domaines; mais peu à peu l'usage des *lods et ventes* s'était établi ; cet usage consistait dans un consentement des ducs, qu'il fallait acheter à prix d'argent. De-là, pour ceux-ci une source de supériorité qu'ils surent exploiter à leur profit. Jean-le-Roux fit mieux encore : il viola la loi ou coutume qui lui défendait d'acheter les fiefs de ses barons, et profita de ses économies pour augmenter sa fortune et, par suite, sa puissance.

En 1260, le duc et l'évêque s'étaient accordés pour imposer deux déniers par livre, sur toutes les marchandises vendues à Nantes, cet impôt payé, moitié par les acheteurs, moitié par les vendeurs, fut consacré à la réparation des ponts. A la même époque, il existait dans la rue des Carmes un hospice de Saint-Jean, le plus ancien dont il soit question dans nos annales. La chapelle Saint-Jean date aussi de la même année. En 1267, Rivallon-du-Temple, sénéchal de Nantes, rendit ses comptes : ils portaient à 1145 livres le revenu du fief de la prévoté. Le setier de blé se vendait alors environ 8 sous, terme moyen, ce qui donne à cette somme la valeur relative de 100,170 fr. En 1294, Jean II, fils de Jean Leroux, étant à Ploërmel, on lui présenta la liste des chevaliers que la baillie de Nantes devait à son *ost* (armée.) Le nombre en était de 36. En 1296, les cordeliers furent installés solennellement dans notre ville. Il est inutile d'ajouter que des discussions continuelles entre le pouvoir temporel et le clergé remplirent la fin du siècle.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

En 1302, Le duc Jean légua par testament 6000 livres aux filles à marier de notre ville, environ 36,920 fr d'aujourd'hui (le blé valait alors 13 sous le setier); de plus 1500

paires de souliers et autant de vêtements pour les pauvres. En 1309, les états de Bretagne se tinrent à Ploërmel : ce fut la première fois que l'on y vit figurer des députés du Tiers. Quant à notre ville, elle n'avait pas encore l'honneur d'être représentée. En 1310, le parlement du duc prit sur lui de modérer les taxes exorbitantes que l'évêque imposait à ses vassaux. En 1318, Thibaut de Rochefort, vicomte de Donges, appela les Carmes à Nantes. En 1325, Daniel forma la Collégiale; vers le même temps, Jean III, duc de Bretagne, bâtit et dota l'église de Saint-Donatien. Une police de 1336 taxait le froment à 14 sous le setier. Les pêcheurs, en vertu de la même ordonnance, ne pouvaient vendre qu'à la *cohue*; les marchands de volailles ne pouvaient étaler que sur la place de la Prévoté; les revendeurs ne pouvaient y acheter qu'une fois l'heure de prîme sonnée à Saint-Pierre; les bons ouvriers gagnaient 2 sous par jour (ce qui vaudrait aujourd'hui 5 fr.). En 1337 mourut l'évêque Daniel, il fut inhumé dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste de la cathédrale. En 1338, Saladin, docteur en théologie, lui succéda. Il est le premier évêque de Nantes qui ait fait une entrée solennelle dans notre ville. Voici quelle était cette cérémonie.

A son arrivée, le prélat s'arrêtait à l'aumônerie de Saint-Clément; il y passait la nuit, comme pour se rappeler qu'aux malades et aux

pauvres étaient dus ses premier soins. Le lendemain, monté sur un cheval richement orné, dont le baron de Châteaubriant tenait la bride, il s'avançait jusqu'à la porte Saint-Pierre : là il descendait pour se placer dans une chaise, que les barons de Pontchâteau, de Retz, d'Ancenis et de Châteaubriant portaient jusqu'au grand autel de la cathédrale. Après les cérémonies de l'église, venait un dîner, à la suite duquel les quatre porteurs se partageaient le linge, la vaisselle, le vin du dîner et le cheval du nouveau dignitaire.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de raconter ici les guerres de Montfort et de Charles-de-Blois; je ne dois enregistrer les faits qu'autant qu'ils peignent le caractère de l'époque, ou qu'ils servent de date soit à de grands souvenirs, soit aux monuments de notre cité. On concevra donc mon silence sur les discordes qui mirent la Bretagne à feu et à sang.

En 1332, Charles-de-Blois érigea en collégiale la chapelle de Saint-Donatien; il y établit six chanoines. Près de la collégiale de Notre-Dame, se trouvait alors une société nommée la Société-des-Ardents : elle se composait de huit mendiants; quand il en mourait un, les sept autres s'en associaient un nouveau. En 1350, l'épouse de Charles-de-Blois fonda l'hôpital Saint-Julien. En 1360, Charles-de-Blois fonda l'aumônerie de Toussaint sur les ponts. En 1365, les

états de Bretagne accordèrent au duc de Montfort un impôt d'un écu par feu, et des droits d'entrée dans tous les ports. L'année suivante, l'amiral Bouchard fit construire le château de Pirmil, dont les ruines subsistent encore.

Après la guerre de Montfort et de Charles-de-Blois, la Bretagne eut à souffrir d'une nouvelle guerre avec la France, dans laquelle l'Angleterre intervint. La ville de Nantes joua, dans cette circonstance, un rôle remarquable : d'un côté, elle tenait pour le duc contre le roi de France; de l'autre, elle soutenait un siége contre Buckingam, venu à la tête de six mille anglais pour s'en emparer. Fidèle au duc, elle n'en exprimait pas moins, en refusant à main armée à ses alliés l'entrée de ses portes, sa haine pour les Anglais. Duguesclin était alors dans ses murs. En 1381, Jean IV, autrement dit comte de Montfort, prit possession de notre cité. Il y eut un traité de signé entre lui, le clergé, et les bourgeois, qui commençaient à jouir de quelques prérogatives et à peser dans la balance. Il existait, en 1382, une amende d'une demi-livre de cire contre tout chef de famille qui négligeait, les dimanches et fêtes, d'envoyer une personne de sa maison à la messe principale, et les biens des ecclésiastiques qui n'avaient rien reçu de chez eux, restaient à la disposition de l'évêque. En 1392, le duc se rendit à Tours, à la cour du roi de France, avec une suite de

1500 personnes et cinq galères armées en guerre. En 1387, un synode défendit aux curés d'aller au cabaret, excepté pendant leurs voyages. En 1395, le duc accorda à la ville la faculté d'établir un ou deux procureurs, pour veiller aux affaires communes.

Nous venons de parcourir les principaux événements survenus dans notre ville, du VII.e au XV.e siècle. Nous avons assisté, en quelque sorte, à la naissance et à la marche croissante de la féodalité; placés maintenant à son apogée, nous voyons, en jetant les yeux sur les faits qui précèdent, qu'un grand nombre, surtout aux premiers siècles, attestent une affreuse barbarie; ce sont des guerres, des contestations entre les grands seigneurs et leurs grands vassaux; puis des massacres, des incendies, des assassinats: c'est à grand'peine si, de loin en loin, nous pouvons constater quelques améliorations ou plutôt quelques moyens d'amélioration, le plus souvent institués par hasard ou par pur caprice. Cependant, au milieu de cette anarchie guerrière, une société se fonde, s'organise, et l'on peut, siècle par siècle, indiquer des progrès, même dans la situation des classes inférieures. Depuis le XII.e surtout, ces progrès sont très-sensibles; toutefois c'est au sein du clergé que se fait le principal travail d'émancipation. Là, seulement, la naissance est moins appréciée que le mérite; là, seulement, l'on peut jouir

d'une véritable indépendance ; aussi c'est dans les ordres religieux que les hommes éclairés cherchent la paix, la fortune et la stabilité nécessaires à leurs travaux. La civilisation emprunte les habits de l'époque et se fait dévote pour arriver à l'affranchissement du peuple. Chaque jour elle exprime son amour pour l'étude et sa sympathie pour les souffrances, par des fondations de monastères, d'aumôneries, d'institutions pieuses, en même temps qu'elle emploie le pouvoir de la prédication et de la confession à moraliser les diverses classes de la société. Mais cette civilisation encore faible, dont nous allons suivre les premiers pas, va succomber, en quelque sorte, à chaque instant, sous les fautes du passé. La guerre ayant été la seule pensée des siècles précédents, les chefs n'avaient eu aucune prévision d'avenir. Maintenant, qu'une plus grande stabilité va donner du développement au commerce et à l'industrie, la population, qui ne sera plus émondée aussi fréquemment par le fer, sera excitée à pulluler, à se presser dans des villes aux rues sales, tortueuses, privées d'air ainsi que de lumière ; de là, des causes nombreuses d'insalubrité, jointes à un excès de la production en hommes sur la production alimentaire ; de là, des famines et des maladies pestilentielles qui se succéderont, mais en décroissant. Chaque jour, cependant, nous verrons le Tiers-Etat

gagner du terrain, et le clergé contribuer davantage aux améliorations, jusqu'à ce qu'enfin nous n'atteignions une époque qui ne sera plus ni religieuse ni féodale, mais l'aurore du siècle industriel.

QUINZIÈME SIÈCLE.

En 1401, Jean V succéde à son père. Cette même année, Nantes fut affligée d'une épidémie qui régna depuis le mois d'avril jusqu'à la Toussaint. Un ouragan survenu le 3 juillet, déracina les arbres du cimetière Saint-Pierre, renversa les cheminées et démantela les fortifications; des toîts de maisons et d'églises furent emportés. L'année précédente, la duchesse avait accordé à la commune de percevoir, pendant toute sa vie, 2 sous par muid de sel, de blé, et d'autres marchandises passant sous les ponts, et les autres impôts, tels que le produit de la pêche du dimanche, destinés à leur réparation. En 1406, un statut du synode prescrivit aux curés de tenir registres des naissances. En 1407, le duc accorda aux Nantais une foire de 15 jours, avec la liberté d'en fixer le temps et le lieu, elle se tint d'abord sous les halles, dans les 15 premiers jours de janvier. Le duc concéda de plus, aux habitants de l'enceinte de la ville, une exemption de fouages, et créa l'office de jaugeur des tonneaux. En 1410, la propriété

des jacobins fut détruite par un incendie ; la même année, Gilles Debiest reçut ordre de choisir, parmi les habitants, un nombre d'hommes suffisant pour garder les portes de Nantes, et de les salarier convenablement. En 1411, le duc confirma la création des deux procureurs de la commune et leur accorda la police du pain; il permit aussi d'établir, sur le port Maillard, une horloge publique. Il y avait alors à Nantes 7 hôpitaux : celui de N.-D., hors des murs; celui de Saint-Lazarre, sur les Hauts-Pavés; celui de Toussaint, sur les Ponts; celui de N.-D. de Pitié, rue du port Maillard; celui de Saint-Julien, près la collégiale; celui de Saint-Jean, près les Cordeliers; enfin celui de Sainte-Catherine, au-delà de l'Erdre. Au prieuré de la Magdelaine, à la même époque, l'on enseignait le plain-chant, la scolastique et la grammaire. En 1414, le duc confirma aux Nantais le droit exclusif de vendre, dans leur cité, le vin et les étoffes; la même année, eut lieu le plus grand débordement de la Loire dont il soit parlé dans nos annales; l'eau s'éleva, dit Travers, de 24 pieds. En 1416, l'évêque défendit les charivaris, sous peine d'excommunication : ce fait nous prouve l'ancienneté de cette coutume.

En 1420, le comte de Penthièvre s'empara de la personne du duc, dans le but de s'approprier plus tard le duché. Mais après une guerre cruelle,

il fut contraint de le relâcher. Ce dernier, pour reconnaître la fidélité des bourgeois de Nantes, leur accorda le droit d'élire un conseil de 10 ou 12 notables, pris dans leur sein, pour les représenter, et diriger en leur nom les affaires communes. C'était, comme on le voit, une immense amélioration. La même année, il accorda à la confrérie de Toussaint de construire un moulin à eau sur la Loire. Le froment valait alors 13 sous le setier ou 6 livres, 10 sous le tonneau. En 1424, le duc confirma l'érection de la communauté de ville, et permit d'imposer un droit sur les vins débités dans le fief de l'évêque, pour servir à l'achèvement du clocher de Saint-Pierre. Un traité conclu en 1430, entre le duc et le roi de Castille, prouve que nos commerçants commençaient à avoir des relations actives avec la côte septentrionale de l'Espagne, dont on importait à Nantes une grande quantité de laine.

C'était, depuis long-temps la coutume de promener, nuds par les rues et de porter ensuite sur l'autel de la cathédrale où on les aspergeait d'eau bénite, ceux que l'on trouvait au lit le lendemain de Pâques, et de mettre à l'amende ceux que l'on y trouvait le 1.er mai. Cet usage fut aboli, ainsi que la fête des fous, par le concile qui se tint à Nantes, en 1431. Les coutumes du carnaval leur succédèrent, comme pour prouver que l'homme ne peut renoncer à ses folies.

En 1434, le duc jeta les fondements d'une nouvelle cathédrale beaucoup plus spacieuse que l'ancienne. Il posa la première pierre de son magnifique portail, le 14 avril, comme nous l'apprend cette inscription placée sur la grande porte :

L'an mil quatre cent trente quatre,
A my avril, sans moult rabattre,
Au portel de cette église,
Fut la première pierre mise.

Le pontife accorda des indulgences à ceux qui contribueraient à la construction de ce monument, donc le duc poussait les travaux avec activité. La ville, la même année, fit bâtir, au bas de la place du Bouffay, une maison où se tinrent d'abord ses réunions, et qui fut ensuite transformée en arsenal. Elle existe encore aujourd'hui.

En 1440, le duc fonda la chapelle Saint-Yves, dans la rue des halles. En 1442, des réparations furent faites au Port-Maillard, sur lequel on n'arrivait que par un pont couvert d'un toit d'ardoises ; la même année, le pont de Saint-Nicolas fut relevé, et la douve nettoyée; ce pont servait à faire communiquer la rue Saint-Nicolas avec cette partie de notre ville, qui forme maintenant la place Royale et le nouveau quartier. En 1444, la chapelle de Bon-Secours fut fondée, et la tour de Sauve-Tout fut achevée. En 1445,

le duc convertit en une Chartreuse le collége des chanoines établi à Saint-Donatien. Le tonneau de froment valait, cette année-là, 14 liv. 15 sous.

En 1449, l'église Saint-Nicolas fut rebâtie. En 1451, les négociants voulurent se soustraire au tribut; mais le duc les y condamna par une ordonnance. En 1453, fut élevé le clocher de la collégiale de Notre-Dame. Les religieuses de Sainte-Claire fondèrent leur communauté, et les moines de Redon bâtirent la chapelle de Toutes-Joies, en 1447. Sous le règne du duc Arthur III, qui mourut en 1458, il fut brûlé force sorciers et sorcières; déjà l'on commençait à s'ocuper vivement d'alchimie : Gilles-de-Retz, condamné en 1440, pour ses crimes, à être brûlé, n'était qu'un fou qui, après avoir dissipé une immense fortune, s'était imaginé de s'occuper de la recherche de la pierre philosophale, puis ensuite de magie.

En 1460, fut fondée l'université, dont un règlement établissait ainsi la composition: un théologien, 41 canonistes, 27 légistes, 4 médecins ou physiciens, 4 maîtres ès-arts. Cette institution prête à de nombreuses réflexions, aujourd'hui qu'elle n'est plus qu'un souvenir de cette époque d'ignorance et d'études scholastiques que nous avons laissée si loin derrière nous; cependant elle produisit beaucoup de bien. L'année suivante, sous prétexte d'acquitter un vœu à

Saint-Sauveur de Redon, Louis XI vint à Nantes, où il fut reçu par le duc avec plus d'ostentation que de franchise.

Il est curieux de suivre, à travers les siècles, les prix relatifs de la main-d'œuvre et des substances de première nécessité : aussi le tableau suivant, dans lequel j'ai mis en regard quelques-uns de ces prix et leur valeur monétaire actuelle, offrira nécessairement de l'intérêt.

	s.	d.		f.	c.
Journée de couvreur.	3	4	ou	4	»
de maçon..	3	»		3	60
de manœuvre..	1	8		2	»
de *id.* avec la brouette. .	2	6		3	»
Une pelle.	1	6		1	80
Une pipe de chaux.	11	8		14	«
Le fer ouvré, la livre.	»	6		»	60
Le plomb ouvré.	»	7		»	17
Le pot d'huile de noix	1	8		2	»
La cire ouvrée	3	4		4	»
Le cent d'ardoises.	2	6		3	»
La paire de souliers.	3	5		4	»
Le setier de blé (prix élevé) . . .	30	»		36	»

Nous donnerons par suite les moyens de vérifier ce fait, que le prix des salaires, proportionnellement à celui des subsistances, va en décroissant depuis le moyen âge jusqu'en 1830, tandis que les denrées de seconde nécessité, et surtout les produits fabriqués,

n'éprouvent une notable diminution, qu'à partir du dix-septième siècle ; mais il suffit maintenant de l'énoncer. L'on concevra d'ailleurs aisément que les guerres et les épidémies du moyen âge, qui abaissaient le terme moyen de la vie humaine et diminuaient le nombre des ouvriers, fussent des conditions favorables à l'élévation des salaires : la valeur de la main-d'œuvre, comme celle de toutes les denrées, s'avilit quand elle abonde sur le marché. On doit observer, en outre, que les corporations qui se formèrent lors de l'affranchissement des communes, ont toujours eu pour effet, ainsi que l'état servile des paysans, de restreindre le nombre des ouvriers libres, et de poser une limite à la concurrence. Quant aux produits de seconde nécessité, l'abaissement de leur valeur a été une suite du perfectionnement de l'industrie.

En 1461, le duc fonda l'aumônerie de l'Erail. En 1464, parut à Nantes le premier almanach. En 1465, le duc et son conseil décidèrent que chaque jour 14 ecclésiastiques et autant de séculiers seraient préposés à la garde des portes de ville, pendant la nuit. En 1466, les Nantais obtinrent la permission de faire bâtir fours et moulins ; d'avoir chez eux colombiers, aunes, boisseaux, balances, etc., sans payer de redevances; ils furent exemptés aussi du droit de ventes pour toutes les acquisitions faites par eux sous le fief du duc ou de la Prévoté. En 1467, le château

du Bouffay fut donné par le duc en usufruit à Guiomar, son valet de chambre. En 1468, fut bâtie la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, devenue depuis église des Minimes.

Je ne puis passer outre sans parler de deux hommes célèbres qui ont eu influence dans notre cité : Meschinot et Landais.

Meschinot, écuyer, sieur des Mortiers, surnommé le Banni de Liesse, a laissé un recueil de poésies, intitulé : *les Lunettes des Princes*, qui fut publié, à Nantes, en 1493, par Estienne Larcher, le premier imprimeur que nous ayons eu dans notre ville. C'est en vain que l'on chercherait dans ses écrits le charme qui règne dans ceux de Ronsard, de Marot et de nos autres vieux poètes. Meschinot n'était qu'un homme de bon sens, sachant rimer ses pensées et les habillant de son humeur chagrine qu'il prenait pour de la mélancolie poétique. Cependant il eut de la vogue, d'abord parce qu'il était haut placé dans la société, ensuite parce que les hommes qui savaient écrire étaient très-rares à cette époque. Nous lui rendrons d'ailleurs cette justice, que ses écrits renferment d'excellents conseils et des leçons utiles. Meschinot fut beaucoup lu, et dut nécessairement produire quelque bien.

Landais avait un autre genre d'esprit, c'était un homme bien supérieur au banni de Liesse; fin, adroit, entreprenant, doué de ce courage que

donne une grande capacitéet la conscience de son génie, fils d'un tailleur de Vitré, et tailleur lui-même, il devint trésorier où premier ministre du duc. Quoique sans naissance, il ne plia point devant la noblesse qu'il méprisait, et sut contenir le clergé, si disposé à l'usurpation. Le peuple seul n'eut pas à s'en plaindre. Avide comme un parvenu, excellent pour ses parents, sur lesquels se reportaient tous ses projets de fortune, il sauva la province des envahissements du roi de France, servit fidèlement son prince et développa un admirable talent comme administrateur et comme politique. Il eut, du reste, les vices de son temps, et commit des exactions, des bassesses et des cruautés qui le conduisirent à une fin tragique.

Sous le régne de Landais, car c'était réellement lui qui gouvernait sous le nom du duc, les fortifications furent réparées, deux tours furent construites par la communauté des bourgeois; des canons, les premiers qui parurent à Nantes, furent placés sur les murailles, et la ville en fondit 24 autres avec leurs boîtes. On se servait alors de boulets de plomb ou de pierres, ceux-ci venaient de Daoulas, en Basse-Bretage. Ce fut encore, grâce à Landais, que les chefs des bourgeois de Nantes reçurent, en 1478, l'invitation d'envoyer des députés aux états, où ils furent représentés pour la première fois. Sorti du peuple, il protégea spécialement le

peuple, soit en haine des nobles, soit par sympathie pour les hommes de sa classe, soit encore par conscience instinctive de l'avenir. Ce fut lui qui fit abolir presque tous les droits féodaux dans le fief du duc, en même temps qu'il encourageait la science dans ses moyens de propagation : la librairie et l'imprimerie. A l'extérieur, comme à l'intérieur, il agissait avec habileté, en contractant des alliances et des traités de commerce utiles à la province. Par les relations qu'il sut établir avec la Hanse-Teutonique, nos sels et nos vins trouvèrent des débouchés, tandis que nos blés se plaçaient avec avantage dans le nord de l'Espagne. En même temps, sous le nom de jeux du Papegaut, il faisait établir un tir de l'arbalête, afin d'avoir toujours, à la disposition de son maître, des soldats exercés, et d'entretenir l'esprit, guerrier si nécessaire à un petit état voisin d'un grand.

En 1472, le duc permit à la communauté de la ville de percevoir un denier par livre sur toutes les marchandises qui entraient à Nantes, et 2 sous par muid sur toutes les denrées mesurables ; cet impôt était destiné à entretenir les fortifications. En 1473, Landais fit bâtir l'hôtel de la Bouvardière, aujourd'hui hôtel de Briord. En 1475, il y avait beaucoup de vignes autour de la ville, à Richebourg, Saint-Clément, Saint-André et sur la motte Saint-Nicolas. Le froment valait 26 sous 8 deniers

le setier, et le seigle 22 sous 7 déniers. En 1477, deux portes de bronze, représentant Saint-Pierre et Saint-Paul, furent placées à la principale entrée de la cathédrale. En 1482, les cordonniers et les pâtissiers obtinrent du duc des priviléges et des statuts. En 1485, Landais fut mis à mort par la noblesse, à l'insçu du prince, dont il était le favori. Il laissa des biens immenses et une fille unique qui épousa le sire Arthurd L'épervier de la Bouvardière.

Les défiances qui avaient toujours existé entre la Bretagne et la France devinrent plus fortes que jamais, et bientôt Charles VIII, sans qu'on en connaisse le motif, fit mettre le siége devant Nantes. Mais, au bout de sept semaines de blocus, ses troupes furent forcées de se retirer. La même année, les tours de la Prévoté furent construites. La ville voulut aussi faire entourer la Fosse et le Marchix d'une enceinte de murailles, mais cette entreprise fut au-dessus de ses forces. En 1487, les Français revinrent encore assiéger Nantes. Les études cessèrent à l'Université, les paroisses et les monastères donnèrent leur argenterie pour fournir aux frais de la guerre, et, grâces à l'unanimité des habitants, cette seconde tentative échoua comme la première.

Le XV.e siècle avait commencé par des famines et des épidémies, il se termina par des guerres qui nuisirent beaucoup à la prospérité de Nantes; puis, vinrent à leur suite, de nou-

velles épidémies extrêmement violentes, qui moissonnèrent un grand nombre d'habitants. Cependant, sur la fin du siècle, Anne de Bretagne. par son mariage avec le roi de France, ramena la tranquillité. En 1493, la ville fit bâtir aux Changes une nouvelle maison commune; et le vitrage du maître-autel Saint-Nicolas, le plus beau de la province, fut commencé au moyen d'une *taillée* de 5 sous par ménage et de moitié pour les célibataires. La même année, le roi de France, maître de la Bretagne, depuis 1491, établit un conseil d'administration de la province qui devait siéger six mois à Rennes, six mois à Nantes. La ville lui fournit la maison de Beau-Soleil, dans la rue du même nom. En 1495, Charles VIII fixa les séances de la chambre des comptes dans la maison de Montfort, aujourd'hui hôtel de la Suze.

Le comté nantais, en 1496, fournit au roi deux bâtiments pour le transport de son artillerie dans le royaume de Naples; et, pour sa part, notre ville y contribua par une somme de 3750 livres, empruntée au denier 20 (ce serait aujourd'hui 75,000 liv.). En 1498, les revenus de la ville s'élevaient à 5761 liv., et les dépenses annuelles, à 1200 (ce qui faisait 115,220 fr. de revenus, et 24,000 de charges de nos valeurs actuelles). En 1499, Anne revint à Nantes, après la mort de son mari. Elle y fut reçue avec des fêtes superbes, pour lesquelles

la ville s'endetta, ce qui était dès-lors une coutume. On représenta, dans les carrefours, des pièces intitulées : la Feinte de la Fortune, le Mystère de la Vérité, le Mystère du jugement de Pâris et une Pastorale dans un Bocage. On oublia, du reste, de réparer les ponts, emportés en partie, l'année précédente, par une crue de le Loire.

L'on a beaucoup discuté pour savoir si les ducs de Bretagne étaient ou n'étaient pas vassaux du roi de France. Après avoir compulsé les faits qui peuvent éclaircir cette question, il m'est resté démontré que nos ducs, antérieurs à nos rois, ne relevaient, pour me servir de leur expression, que de Dieu et de leur épée. Faibles, ils ont prêté hommage à un voisin puissant qui pouvait les écraser; forts, ils l'ont constamment refusé.

Il est un fait plus important, la réunion de la Bretagne à la France, auquel on n'a point donné toute l'attention qu'il méritait. On peut et l'on doit y voir autre chose que la suite d'un mariage. La loi de l'unité politique des empires, dont la force constante agit sans relâche, n'a pas été sans influence pour opérer cette réunion. Aussi un pareil sujet pourrait-il servir de texte à des développements historiques et philosophiques du plus haut intérêt sur l'évolution des grands états. Mais ce n'est pas ici le lieu de le traiter.

SEIZIÈME SIÈCLE.

Si le XVI.e siècle et les deux tiers du XVII.e ne furent pas aussi riches en guerres que les précédents, ils ne leur cédèrent point en malheurs publics. Dès 1501, la peste règne à Nantes et fait périr 4000 personnes (la population ne s'élevait pas encore à 40 mille habitants). La ville, pour en arrêter les progrès, ordonna une procession à *Monsieur Saint-Sébastien*, dans laquelle on porta un cierge du poids de 20 livres. Les sergents reçurent, en outre, l'ordre de faire sortir les malades de leurs maisons et d'apposer les sceaux sur les portes. En 1522, nouvelle épidémie qui dura deux mois, pour recommencer en 1523. En 1525, grande cherté de grains. Famine en 1527. En 1529, la misère est extrême, et bientôt à la porte de l'hôtel de Briord, à celle de l'évêque, autour des maisons des principaux bourgeois, se presse une foule affamée qui demande du pain : c'est au mois de décembre ; le froid et l'humidité se réunissent encore contre cette populace pour l'exterminer. Les galetas, les lieux publics, où s'assemblent les malheureux, sont bientôt remplis de malades ; partout où ils se trouvent entassés, l'odeur putride de leurs vêtements en lambeaux qu'ils sèchent à la chaleur de la foule, et la présence d'un grand nombre d'individus, suffisent pour vicier l'air et le rendre mortel à ceux qui le respirent. Quelques jours encore, et l'on voit

couchés pêle-mêle, sur une paille fétide, des hommes sains, mais fatigués par les privations; des malades dont les yeux fixes et caves, l'extrême faiblesse, la position sur le dos, l'odeur infecte d'excréments, indiquent la fâcheuse situation, et des cadavres qui respiraient encore il n'y a qu'un instant. Les fossoyeurs ne suffisent plus ; dès-lors à l'insalubrité de rues sales et tortueuses, larges quelquefois de 7 à 8 pieds, souvent moins; aux habitudes arriérées de l'époque, se réunit l'infection de maisons, remplies de morts et de mourants, et celle des immondices jetées par les fenêtres, dont les émanations sont toujours plus dangereuses pendant des épidémies. Les classes plus élevées souffrent à leur tour ; la contagion gagne, elle s'attaque aux riches bourgeois, aux nobles et au clergé. Les uns, pour détourner ce fléau, adressent au ciel des prières impuissantes; d'autres quittent la ville; la communauté des bourgeois s'occupe presque seule des mesures de salubrité. Par ses ordres on fait sortir les malades pour les conduire aux hospices; l'on enferme sous cadenas ceux qui veulent rester chez eux ; on enterre les cadavres, et toutes les maisons pestiférées sont scellées du sceau de l'état; mais rien de plus: aucune mesure de propreté n'est employée; les porcs mêmes peuvent encore vaquer en liberté dans les rues. Cependant la violence de l'épidémie diminue, et déjà l'on se félicite des succès obtenus ; mais

bientôt le mal, que l'on avait cru vaincre en le limitant dans quelques localités avec des mesures juridiques, reprend des forces; l'infection, concentrée dans les prisons, s'échappe par mille issues, et, l'année suivante, l'on est réduit à décréter la peine de mort contre les malades et les convalescents qui se présenteraient en public. En 1532, nouveaux malheurs : à la maladie épidémique se joint la syphilis, qui se présente sous mille formes, toutes plus horribles et plus cruelles les unes que les autres : ce fut ainsi pendant quatre années consécutives; mêmes précautions insuffisantes et mêmes souffrances pour le peuple; la peste, la misère et l'ignorance semblaient faire pacte pour désoler notre cité. Le roi, touché des efforts de la communauté des bourgeois, lui accorda, en 1532, la direction des hospices, qu'il retira au clergé. L'on avait soigné dans ces établissements, aux frais de la ville, tous les malades qui s'y étaient présentés, et cependant ils s'étaient endettés de beaucoup.

En 1538, la ville emprunta pour fournir des vivres aux pauvres que la disette amenait à Nantes. En 1545, elle emprunta de nouveau pour le même motif. En 1549, nouvelle épidémie. En 1552, disette et grande mortalité, la ville vint au secours des pauvres par des travaux publics. En 1553, la mortalité continua. En 1569, la Loire déborda, les eaux montèrent de 21 pieds 3 pouces, puis une maladie pestilentielle succéda à cette inondation.

En 1583, la police rédigea un réglement pour arrêter la peste qui continuait ses ravages : il fut prescrit à chaque habitant de balayer son pavé, sous peine d'amende ; on décida qu'il serait établi des latrines dans toutes les maisons qui en manquaient, et que les anciennes fosses d'aisance seraient visitées, que leur vidange aurait lieu la nuit, depuis 10 heures du soir jusqu'à 2 heures du matin ; que pour neutraliser l'odeur, les maisons seraient parfumées avec de l'encens ; que trois fois par semaine il serait allumé dans les carrefours un feu public pour lequel chacun fournirait un fagot de bois sec ou 5 sous d'amende ; que les maisons pestiférées seraient nettoyées, soit aux frais des propriétaires, soit aux frais des fermiers ; que les malades et les convalescents seraient habillés de bougran avec une croix blanche sur la poitrine et une autre sur le dos, et qu'ils porteraient une baguette blanche à la main ; qu'il en serait de même du chirurgien du Sanitat ; que les domestiques de cette maison ne sortiraient pas sans avoir aussi eux une baguette blanche à la main avec une cloche au bout pour avertir toute personne saine de s'écarter ; qu'il serait nommé un médecin et un chirurgien pour visiter les malades à domicile, et trois fois la semaine au sanitat ; que les malades se feraient transporter à l'hospice la nuit et par les ruelles ; que les convalescents qui se présenteraient en public avant

quarante jours seraient fouettés, ou paieraient 10 écus d'amende ; que les morts ne seraient pas enterrés au cimetière de la paroisse ; que chaque dizainier serait tenu de faire connaître les malades de son quartier *dans chaque desquels seraient établis gens de bien et d'honneur pour veiller à l'exécution du réglement.*

La maladie cessa ses ravages, grâces à plusieurs de ces précautions qui étaient très-sages, mais ce ne fut pas pour bien long-temps, et les années 1596, 1597, 1602, 1603, 1612, 1624, 1625, 1631, 1632, 1633, 1637 et 1662, présentèrent de nouveau le spectacle horrible d'épidémies meurtrières.

Il est facile, en y réfléchissant, de se rendre compte de ces pestes dont Nantes a tant souffert : sa position au bord de la rivière, les inondations plus fréquentes de la Loire par suite du plus grand volume de ses eaux et des barrages établis sous plusieurs ponts, les marécages de l'Erdre, la douve St.-Nicolas, les fossés du Château, la disposition intérieure des maisons, l'étroitesse des rues dans lesquelles l'air ne circulait pas, les communications qui existaient souvent d'un côté à l'autre, l'habitude où l'on était de loger plus à l'étroit qu'aujourd'hui, l'entassement des pauvres et des vagabonds dans les galetas et dans les gréniers, le manque de latrines que les réglements de police ne parvinrent pas à faire établir partout, les réunions

plus nombreuses et plus longues pour les pratiques du culte, enfin la situation précaire du peuple, étaient autant de sources et de causes puissantes d'insalubrité. Il faut ajouter que la médecine n'était exercée que par des ignorants, que l'art lui-même avait fait peu de progrès, et que fréquemment les médecins comme les prêtres refusaient leurs soins aux malades.

On s'étonne souvent que la population ait pu augmenter malgré des mortalités si fréquentes et si nombreuses, mais il faut songer que chaque année de misère qui enlève une partie du peuple est suivie d'un nombre beaucoup plus considérable de mariages et de naissances; la population et les subsistances tendent constamment à se faire équilibre. Malheureusement la production en hommes a souvent dépassé, jusqu'ici, la production en subsistances, et lorsque des guerres n'ont pas corrigé cette exubérance, ce sont des années malheureuses qui ont servi à vider le trop plein de la société, ainsi s'est vérifiée plusieurs fois la règle cruelle de Malthus. Cependant il est vrai de dire que souvent aussi ce sont les guerres qui ont amené les famines en ravageant le sol, et que les maladies pestilentielles qui ont succédé à ces dernières n'ont été qu'un accident humain et nullement providentiel; il est vrai de dire encore que fréquemment les chaleurs de l'été ou les inondations de l'hiver, jointes aux conditions alors

existantes d'insalubrité ont produit des épidémies violentes dans des années où la population n'excédait en aucune façon les denrées alimentaires. Le desséchement des marécages de l'Erdre, l'élargissement des rues, la salubrité toujours croissante par suite d'une hygiène mieux entendue, l'abaissement du prix des choses de seconde nécessité, telles que les tissus, une police meilleure et l'excellente position des quartiers nouveaux nous ont préservé jusqu'ici depuis bien des années et nous préserveront sans doute encore à l'avenir.

Revenons aux faits qui concernent les progrès de notre cité. En 1501, Guillaume Larcher publia un missel, à l'usage de Nantes, imprimé en caractères gothiques. En 1504, le roi établit le service du guet. La même année, fut bâtie l'église Sainte-Catherine, dont le quartier a conservé le nom. En 1511, Louis XII fit remise à la ville de plusieurs droits, pour 10 ans, dans le but de l'aider à exécuter des travaux publics. En 1513, fut construit le pont d'Erdre, en face du nouvel hospice. Le premier quai de la Fosse date de 1514, ainsi que la démolition de plusieurs écluses qui gênaient le cours de la Loire. En 1515, le roi acheta plusieurs maisons pour faire construire un palais de la cour des comptes. Les églises servaient encore, à cette époque, de lieux d'asile. — Les enfants exposés restaient à la charge des

paroisses où on les trouvait. — Les enfants majeurs et même mariés, s'il faut en croire Guymard, ne contractaient que sous l'autorisation de leurs parents. — Les ponts de la Loire étaient en bois.

En 1517, François Ier demanda le consentement de la ville, comme étant l'une des 12 principales du royaume, pour le mariage de sa fille. En 1518, la ville s'endetta de 3,000 liv., pour faire au roi des présents et une belle réception. La même année, les confréries commencèrent à se montrer aux processions avec d'énormes cierges. En 1519, les états s'opposèrent à la perception d'un droit sur le sel. Le revenu de la ville était alors de 5,500 livres. En 1532, le roi de France nomma à l'évêché de Nantes, sans élection du chapitre; à son passage à Nantes, il réunit la Bretagne à la France, par un édit qui fut enregistré à Paris et au conseil de la province. Ce furent les gens de sa suite, et peut-être lui-même, qui apportèrent chez nous la syphilis. En 1538, le roi confirma l'établissement du conseil de Bretagne, sous le nom de grands jours. L'année suivante, il fut fait un plan de la ville, dans le but d'en fortifier les faubourgs et les ponts et les états de Bretagne abolirent les priviléges des clercs mariés et les excommunications pour dettes. En 1544, un édit du roi établit à Nantes une maîtrise des eaux et forêts. En 1545, Jean Dono

accorda à l'hôpital 50 livres de rentes, à condition d'y recevoir pour leurs couches les femmes et les filles nécessiteuses. La même année, la chaussée de Barbin, dont les moulins appartenaient aux évêques, et qu'ils avaient élevée de beaucoup, fut abaissée par ordre du roi. En 1549, le quai Maillard fut commencé, les marchands d'Orléans offrirent d'y contribuer pour 2000 livres, environ 50 mille francs d'aujourd'hni. En 1550, la ville acquit la maison de la Porte-Blanche, située rue des Carmélites, occupée alors par l'école de droit. En 1551, un édit du roi érigea le siége de Nantes en un présidial, composé de 12 membres, savoir : le sénéchal, l'alloué et le lieutenant, 7 nouveaux conseillers, un avocat du roi et un greffier. La même année, le Pilory fut transporté sur la place du Bouffay.

En 1553, la ville avait à ses gages, un procureur, un priseur, des huissiers, un concierge et un trompette. Ses assemblées se composaient du gouverneur du château, du connétable, du sénéchal, de l'alloué, du lieutenant, du prévost et de quelques habitants; les délibérations se faisaient de vive voix, ou s'écrivaient sur des feuilles volantes; elle sollicita, mais sans l'obtenir, le droit d'avoir un maire et des échevins. Des religieuses du Quint-Ordre de Saint-François tenaient alors école gratuite pour les filles. Le capitaine du guet, ou connétable, recevait

60 livres par an ; chaque chef de maison était tenu de monter la garde, une fois le mois, sous peine de 10 deniers d'amende.

En 1554, Jean Cornichon établit un bureau de postes à Nantes, qui devint bientôt bureau royal. Jusques-là on n'avait eu de communications avec Paris que par occasions ou par des messagers envoyés exprès. L'institution des postes existait déjà en France depuis près d'un siècle, lorsque notre ville fut appelée à en jouir.

En 1556, une ordonnance du roi permit à *tous bourgeois et manants* d'acquérir des fiefs nobles, en les affranchissant des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts ; elle vint confirmer le privilége accordé déjà par Landais à tous ceux qui dépendaient du fief de la Prevoté. Un synode, qui se tint la même année, prescrivit aux curés d'établir de nouvelles écoles. En 1557, la ville adressa un mémoire au roi, pour se plaindre des gabelles. L'impôt, trop onéreux, avait, disait-elle, réduit à 10 mille écus une vente qui allait autrefois à 500 mille, et diminué les revenus du roi de 50 mille livres. La même année, les négociants menacèrent de quitter, si le comte de Sauzai, lieutenant du château, continuait ses exactions ; ces plaintes furent écoutées. A la même époque, la rue des Halles fut détruite par un incendie. Le quartier de veau se vendait alors de 5 à 8 sous, et celui de mouton, 6 sous, terme moyen. Un recensement du même temps porte

à 2310 le nombre des hommes en état de faire le service militaire. Ce fut encore en 1557 que l'aumônerie de Saint-Clément fut transformée en collége, et que l'on traça le plan de la nouvelle ville du Marchix. En 1558, il fut permis à l'exécuteur des hautes œuvres de s'emparer des porcs qu'il trouverait dans les rues. — Les glaces emportèrent les ponts de Pirmil et de la Sausaye.

Nous arrivons enfin à l'année 1560, dans laquelle les Nantais furent autorisés par François II à élire un maire et dix échevins. L'année suivante, le marché, qui se tenait jusques-là sur la place des Changes, fut transporté sur celle du Bouffay, alors plantée d'arbres. Les calvinistes commencèrent à cette époque à devenir nombreux dans la ville; leurs lieux de réunions étaient l'auberge du Chapeau-Rouge, le Marchix, la Gâcherie et un pressoir près de l'Ocquidi.

En 1564, la dette de la ville était de 34,700 livres. Le 28 décembre, eurent lieu, aux Cordeliers les premières élections municipales, sous la présidence de Michel Desforts, conseiller au parlement; Geffroy Drouet fut choisi pour maire. Les attributions de la municipalité, publiées à son de trompe le mois suivant, étaient de faire la police dans tout ce qui concernait les poids et mesures, les fours et moulins, les divers métiers; de punir d'amendes, de corrections et de prison; de nommer et destituer les officiers de la ville, avec appel au parlement et punition

par les juges royaux, dans les circonstances graves où les condamnations des échevins n'auraient pas été suffisantes.

Un édit du roi de la même année érigea à Nantes un consulat ou tribunal de commerce, composé d'un président et de deux juges dont l'élection fut accordée aux marchands.

En 1565, la nouvelle mairie entra en exercice et s'occupa de fixer un maximum pour les marchandises courantes. Le vin d'Anjou fut taxé à trois sous et demi le pot, celui de Bordeaux à cinq, la livre de suif à deux sous six deniers; il fut défendu aux charretiers de jouer aux cartes dans les cabarets; et la reconstruction du pont de Pirmil fut commencée. Alors sur la fosse habitait, dans la maison des Tourelles, un riche négociant nommé Rhuys, que le roi alla visiter, à son passage.

En 1568, la crainte des calvinistes fit fortifier la ville. On prenait de grandes précautions, comme d'éclairer la nuit, chose qui n'avait pas eu lieu jusques là. Il y avait encore des moulins au Port-Communeau, qui furent démolis peu de temps après. L'administration des Hospices confiée aux bourgeois, fut changée. On en chargea trois administrateurs dont l'un nommé par l'évêque, un autre par le présidial, un troisième par la ville. L'établissement des Capucins date de la même année. En 1569, l'Hospice de St-Lazarre se trouva vide de lé-

preux. En 1570, la ville, après avoir fait subir un examen à l'imprimeur Rousseau, lui prêta 200 fr. pour acheter des caractères neufs. — Un nouveau messager s'établit pour faire les voyages de Nantes à Paris; l'on ne sait au juste si c'était une concurrence de la poste royale, ou si celle-ci n'existait plus. En 1571 fut construit le pont du Gué-aux-Chèvres; et les octrois furent affermés 16 mille livres. En 1572, le maire et les échevins lavaient encore les pieds à douze pauvres sous le portail de Notre-Dame le jour du Jeudi Saint. L'Asnerie fut achetée la même année pour servir d'Hospice. Le 8 septembre la mairie reçut une lettre du duc de Bourbon, dans laquelle ce prince engageait les autorités de Nantes à massacrer les calvinistes: *par afin, disait-il, d'imiter à Nantes la St-Barthélemy, seul moyen de voir par après quelqu'assuré repos en notre pauvre église catholique, ce que nous ne pouvons négliger de moyenner autant que le pourrons.* Cette horrible proposition fut reçue comme elle le méritait. — Le droit de deux sous par muid de marchandises remontant le fleuve fut affermé à cette époque 27,225 livres par an: ce qui prouve un mouvement de 272,230 muids, environ 600 mille tonneaux dont le sel formait la majeure partie. Les aubergistes, d'après le tarif alors en vigueur, ne pouvaient prendre à un voyageur pour lui et son cheval plus de vingt-quatre

sous par jour : ils étaient tenus en outre de bien nourrir le cheval et de fournir au voyageur lapereaux, chapons, perdrix, mouton ou veau, selon la saison.

En 1573, il s'établit deux nouveaux moulins à eau sur la Loire, ce qui en porta le nombre à six. Deux ans après la mairie commença à faire enregistrer sur un livre appelé livre doré, les nominations des maires et des échevins. Elle acquit à la même époque l'Hôtel Bizard, devenu depuis la maison commune. En 1576, on fortifiait le Marchix et l'on tentait de faire couler l'Erdre dans les Douves de St-Nicolas ; mais ce projet présenta trop de difficultés pour être exécuté. Le nombre des procureurs au présidial fut fixé la même année à quarante. En 1577, il n'existait aucune construction sur l'Ile-Gloriette. En 1578, la ville acheta la charge de connétable de la milice bourgeoise. Les maires l'ont possédée depuis sous le titre de colonel : c'est ainsi que la vénalité des places, qui n'était qu'un abus révoltant, servit à augmenter les droits de la cité. Le pont de la Magdelaine fut commencé en 1580, et une inscription latine trouvée dans le fossé de St-Pierre fut transportée à l'hôtel de ville, où on la voit encore. L'année suivante les chantiers de construction qui existaient sur le Port-au-Vin, furent transportés sur l'Ile-Gloriette. On supprima la coutume de faire voler à la Pentecôte

dans la Cathédrale un pigeon blanc, et de lancer du haut de la nef des étoupes enflammées, en commémoration de la descente du St-Esprit.

L'usage du calendrier grégorien, l'autorisation de construire la halle du Bouffay, le rétablissement du collége St.-Jean, qui tombait en décadence, datent de 1582, ainsi que la nomination du duc de Mercœur au gouvernement de la Bretagne ; ce prince fit achever les fortifications du Marchix, sous prétexte de se défendre contre les Huguenots, mais en réalité pour se rendre indépendant du roi de France ; sa femme, qui partageait ses projets ambitieux, ne cessa, pendant son séjour à Nantes, de faire tout son possible pour s'attacher la noblesse bretonne. Le duc avait fait aplanir la butte aujourd'hui cours St.-Pierre : la duchesse y dansa plusieurs fois en public avec les gentilshommes du pays. Elle ne négligea aucune de ces galanteries qu'une grande dame peut se permettre en pareille circonstance, elle appela à son secours toutes les ressources de la coquetterie, moyen si puissant chez une femme qui a de la beauté, de la grâce, de l'esprit, et qui cependant est maîtresse d'elle-même ; mais sa politique, bien qu'excellente, ne prévalut pas contre la fortune de Henri IV ; aussi le duc de Mercœur fut-il contraint plus tard de faire sa soumission au vainqueur d'Ivry, dont il obtint des conditions

beaucoup plus favorables que celles qu'il était en droit d'espérer.

La fin du siècle fut remplie presque exclusivement par les intrigues de la ligue et du duc de Mercœur qui s'en était déclaré le chef; il est cependant quelques faits que nous devons citer. En 1588, Jean Ferra obtint l'autorisation d'établir une verrerie à Nantes; l'année suivante il fut expulsé de la ville, sous prétexte qu'il faisait renchérir les combustibles. Plus tard il obtint par grâce de continuer, mais on lui imposa la singulière obligation de ne point acheter de bois. En 1590, on construisit plusieurs moulins dans l'intérieur de la ville, un entre autres dans la rue de Verdun, qui prit le nom de rue du Moulin. — Le fort du Port Communeau fut achevé; il dominait l'ancienne et la nouvelle ville, tant il était élevé. En 1592, le cimetière de la cathédrale occupait la place St.-Pierre, et n'était entouré que d'une haie; un arrêté de police de 1594 défendait aux artisans les vins étrangers et le gibier. En 1595, la ville acheta des seaux en cuir pour les incendies, et l'on ordonna aux tonneliers de mettre leur marque sur les futailles de leur façon. En 1597, la misère fut extrême; le blé valut, au mois d'avril, 22 liv. le setier: sept mille pauvres recevaient des distributions de vivres, sans compter ceux qu'on occupait à remuer de la terre.

Henri IV vint à Nantes en 1598; la ville,

pour lui faire une brillante réception, imposa aux habitants 17,000 écus, que les plus aisés furent contraints de prêter : 12,000 devaient être employés à lui donner des fêtes et des présents ; mais le bon roi, une fois les présents achetés, fit écrire à la ville qu'il ne voulait point de réception royale, et qu'il la priait de donner à ses gardes les 12,000 écus. Il fit son entrée le lundi, 13 avril, par la porte St.-Pierre et descendit au Château : *Ventre Saint-Gris*, s'écria-t-il en le voyant si bien fortifié, *les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons.* Le 24, il ordonna qu'à l'avenir, au 1.er mai, l'on dresserait une liste de trois candidats pour la place de maire, et de six pour les deux places d'échevins sortants, sur lesquels il choisirait. En 1599, Henri IV fit écrire à la ville de nommer maire le trésorier des Etats de Bretagne : cette injonction fut mal reçue ; les électeurs se conduisirent en hommes de cœur, et le candidat royal n'eut pas une voix ; cependant il fallut céder. La même année la ville obtint du domaine les pêcheries de la Magdelaine, Vertais et Pirmil, qu'elle voulait détruire comme dangereuses pour les ponts.

Pendant la durée du XVI.e siècle, plusieurs Nantais se firent quelque réputation dans les arts et les lettres. Je citerai Michel Columb, sculpteur ; on lui doit le tombeau de François II, qui se trouve dans notre cathédrale ;

Guillaume Mary, auteur d'un volume de commentaires sur le droit civil; la duchesse Anne, qui a laissé quelques mémoires que l'on dit assez bien écrits; Olivier Gouin, de Paimbœuf, auteur d'un livre sur les ruses employées au jeu; Pierre Boistuaux, écrivain très-fécond, qui a publié des ouvrages assez nuls sur tous les sujets : Voici les titres de quelques-uns : *Traduction de la cité de Dieu*, de St.-Augustin. — *Traité des pierres précieuses.* — *Traité de l'église militante.* — *Les amants fortunés.* — *Six histoires tragiques*, traduites de l'Italien. — *Théâtre du monde discourant des misères humaines et de l'excellence et de la dignité de l'homme*, etc. *Jean Morin*, président de la Chambre des Comptes, il a écrit sur les antiquités et singularités de l'Armorique un ouvrage qui est perdu. *La Noue-bras-de-fer*, auteur de plusieurs mémoires politiques. *Pierre Biré*, avocat à Nantes, on lui doit : 1.° des recherches sur l'antiquité de la province et des villes de Rennes et de Nantes; 2.° Un ouvrage intitulé : *les alliances généalogiques de la maison de Loraine.* Enfin, Jean Bertin, faiseur d'épigrammes, et Duperrières Boutin, qui nous a laissé un livre entier de la prééminence de Nantes sur Rennes. Dans tout ce fatras, il n'y avait pas grand'chose de bon, mais cependant c'était déjà beaucoup qu'un désir de produire vivement exprimé : un grand mouvement de la presse correspond toujours à un

progrès des intelligences : s'il ne le crée pas il en est au moins l'un des symptômes.

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

En 1600, le roi Henri donna quittance générale au duc de Mercœur des sommes considérables qu'il devait à la ville de Nantes, disposant ainsi, suivant son bon plaisir, de la bourse de ses sujets. En 1601, l'on assigna, dit-on, aux calvinistes un cimetière, au bas de la Motte St.-André. La même année, le roi demanda un don de 24,000 liv. pour les frais de son mariage; la ville obtint que cette somme fût réduite à moitié; mais, comme elle ne se pressait pas de payer, Henri IV fit saisir ses déniers; il l'autorisa du reste à se rembourser par une nouvelle taxe. En 1603, près de 500 Portugais vinrent se fixer à Nantes, beaucoup de juifs faisaient partie de ces émigrés. Le clergé, pour cause de religion, et les marchands, par crainte de leur concurrence, demandèrent qu'on les chassât; mais le roi, plus éclairé, les prit sous sa protection. L'année suivante il permit le libre commerce des grains avec l'Espagne, ce qui fut extrêmement avantageux pour notre place. En 1605, le pont de la Casserie s'écroula. — Des Irlandais voulurent s'établir à Nantes, ils étaient 900, sans fortune et par conséquent sans appui: la ville résolut de s'en débarrasser; mais ils se

dispersèrent d'eux-mêmes. Le 24 novembre les octrois furent affermés 24,000 livres. A la fin de l'année la mairie arrêta l'augmentation et la réparation de l'Hôtel-de-Ville. — En 1608, on bâtit un moulin à eau, près le pont de la Belle-Croix, appelé moulin Grognard; cette usine, en ralentissant le cours du fleuve, a beaucoup contribué à augmenter l'Ile-Feydeau. En 1609, on planta la butte St.-Pierre. A la mort de Henri IV, la ville, quoiqu'obérée, dépensa 1200 livres en services funèbres. En 1610, il n'y avait encore qu'un seul commerçant, nommé Bernard, qui distillât les vins pour faire les eaux-de-vie. En 1611, le cimetière St.-Pierre fut transformé en une place publique, sur laquelle le sculpteur Belliard éleva une colonne démolie à la révolution. En 1612, les jésuites de Rennes et de la Flèche obtinrent la moitié des droits du Papegaut pour leurs colléges; il n'y avait pas encore à cette époque de confiseur chez nous. En 1613; Pierre Bérulle, instituteur de la congrégation de l'Oratoire, essaya d'établir son ordre à Nantes; déjà même il s'était procuré un local dans la rue de Briord, mais le duc de Vendôme y mit opposition. Plus heureux en 1617, il obtint de s'établir sur la Fosse.

Louis XIII vint à Nantes en 1614: la ville dépensa 10 mille livres pour le recevoir, sans compter 2707 livres en achats de confitures données

aux dames de la cour, aussi les fêtes furent très-brillantes. En 1615, les religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François obtinrent de bâtir une chapelle dans la cour de la chambre des comptes. En 1616, le roi créa 8 sergents de mairie, à la nomination du maire et des échevins. Le moulin Coutant fut acheté par la ville en 1617. La toise de maçonne se payait alors 6 livres. L'évêque Charles de Bourgneuf mourut la même année, il légua ses tapisseries à la cathédrale, et sa bibliothèque, estimée 10,000 livres, aux Oratoriens. Les récolets s'établirent sur les Ponts à la même époque, et des pleureurs furent institués pour assister aux enterrements des notables bourgeois; la ville leur donna des habits de deuil. L'année suivante, la ville donna aux récollets 600 livres pour les aider à bâtir leur couvent. Les Carmélites s'établirent, en 1618, dans le local qui porte leur nom, et l'on bâtit, sur l'isle Feydeau, une halle (cohue) au poisson, qui n'existe plus. La même année, la ville employa près de mille écus à payer du vin aux Etats. Dès cette époque, comme on le voit, les assemblées délibérantes dépensaient beaucoup pour les plaisirs de la table.

En 1619, le chapitre s'occupa de faire travailler à l'orgue de la cathédrale; la mairie accorda des secours aux capucins et aux récollets pour bâtir leurs couvents, et les paroissiens de Saint-Denis cédèrent une chapelle

de ce nom aux carmélites, à la condition d'en construire une autre dans la même rue. C'était alors la coutume, dit M. Meuret, de joncher de paille fraiche les églises, pendant les fêtes de Noël et de l'Epiphanie. Aux fêtes solennelles de printemps et d'été, on y répandait des feuillages verds; pendant la quinzaine de Pâques, on présentait un coup de vin et quelques bouchées de pain aux communiants. Le vendredi-saint, on mettait dans les églises des tentures noires avec des croix blanches.

Le nombre des candidats à la dignité de maire était fort restreint. La mairie arrêta, en 1621, de faire une liste de 16 pour les maires et 24 pour les échevins. Cette même année, elle fixa la capacité de la barrique à 116 pots, et celle de la pipe à 232; elle fit faire un plan de Nantes et commença un quai à la Fosse, qu'elle prolongea de deux cents toises, trois ans plus tard. Le couvent des bénédictines du Calvaire date de 1623; la même année, la mairie s'endetta, pour payer aux Etats du gibier et du vin; il fut bu à ses frais, pendant leur durée, 7334 bouteilles de vins choisis. En 1625, il fut permis à Antoine Ribé de s'établir à la verrerie et d'y travailler cinq années, et Pierre Doriou imprima, avec permission, un écrit du sieur *Mello, le jeune*, médecin à Nantes, intitulé : *Vraie Description de la peste*. En 1626, les ursulines obtinrent de s'établir, mais hors ville, à con-

dition d'instruire gratuitement les jeunes filles et de ne point mendier. — Les oratoriens devinrent locataires du collége Saint-Clément, ils achetèrent la maison qui a conservé leur nom. — La chapelle de Miséricorde fut reconstruite, et les Etats se tinrent à Nantes. Le roi vint les présider, ce qui fut une source de dépenses. Outre les salves d'artillerie, les bals, les confitures, les sérénades et les fêtes, toutes choses qui lui coûtaient fort cher, la ville fut obligée, sur leur demande, d'accorder aux gens de la reine des gratifications en argent ; ainsi, la dette s'augmentait chaque jour, pour le bon plaisir des grands et sans aucun profit pour les habitants. En 1627, le roi demanda 12 canons qui défendaient notre place, et que l'on appelait les 12 apôtres ; l'année suivante, la mairie ajouta à ce présent 12 vaisseaux armés. En 1630, les visitandines s'établirent au séminaire, qu'elles quittèrent 2 ans après. — Les Etats assemblés à Ancenis imposèrent, pour la première fois, l'eau-de-vie et les épices sortant de Nantes. Les capucins firent bâtir derrière la Fosse, et la ville emprunta, mais cette fois pour venir au secours des malheureux. Le blé valait alors 18 livres le setier (environ 72 fr. valeur actuelle, ou 7 à 8 sous la livre de pain), aussi la misère fut affreuse. En 1631, la livre de pain de seigle valut jusqu'à 2 sous (au moins 8 sous valeur actuelle.) Les mendiants étrangers furent ren-

voyés. La ville fit venir 1000 tonneaux de grains et prit cinq mille livres à constitut ; bientôt une épidémie vint ajouter aux souffrances du peuple : le Sanitat fut ouvert aux malades, dont le nombre allait chaque jour croissant. Le 5 octobre, une ordonnance de police permit de tuer les chiens et les porcs qui seraient rencontrés sans maîtres dans les rues ; on accordait, 3 sous par animal, à ceux qui les traînaient dans un charnier creusé sur la motte Saint-André. Quelques jours après, la ville fit un nouvel emprunt de 8 à 10 mille livres ; bientôt, cependant, les fonds furent épuisés, la dette allait au-delà de 50 mille écus (environ 600 mille francs d'aujourd'hui), et 200 malades se trouvaient encore à l'hospice, sans qu'on eût le moyen de fournir à leur subsistance ; une permission du roi vint heureusement autoriser l'hôpital à aliéner quelques propriétés. Cependant, l'année suivante, le bureau de la mairie acheta pour 4000 livres de vin, dont une partie fut bue à la fête des rois, et l'autre déposée dans les caves de l'Hôtel-de-Ville ; mais le conseil municipal prit un arrêté pour prévenir de nouvelles folies de ce genre. Ce fut à cette époque que l'on démolit la plupart des communicatiens établies entre les deux côtés des rues, et qui formaient des chambres suspendues, comme celles qui existent encore dans la rue de la Bléterie. Le quai de la Maison-Rouge fut

achevé en 1636, année bien malheureuse par la cherté du grain et la maladie contagieuse que la disette engendra. En 1637, on établit une poste aux lettres, avec deux courriers par semaine ; les lettres furent taxées : celles de demi-feuille, à 2 sous; celles d'une feuille à 3 sous, et les paquets d'une once, à 5 sous. Le sieur Marin, entrepreneur, reçut de la mairie, comme encouragement, la somme de 800 livres. En 1638, les travaux du quai de l'isle Gloriette furent poussés activement. — La ville, quoiqu'écrasée de dettes, fit distribuer aux Etats 6750 bouteilles des meilleurs vins étrangers et donna un bal, sur la demande de M. et Mme de la Meilleraie. — L'évêque convertit le moulin de Barbin en papeterie. En 1639, sur la plainte des boulangers, il fut rendu à son ancienne destination. Un moulin à poudre, situé à Sainte-Catherine, fut transporté, en 1640, au moulin Coutant. Un seul boucher vendait alors de la viande en carême, mais il n'en livrait que sur un bon du curé ou du médecin. En 1642, le séminaire fut établi au lieu dit de Malvoisine, il y est resté jusqu'à la révolution; il suffisait, avant cette époque, pour entrer dans les ordres, de passer quelques jours en retraite à l'oratoire. Le roi, cette même année, ne nomma maire aucun des candidats proposés. Depuis long-temps on se plaignait de l'insalubrité de l'hospice, situé sur la rive gauche de l'Erdre ; la construc-

tion de l'Hôtel-Dieu fut résolue en 1643, année malheureuse, dans laquelle le peuple souffrit beaucoup de la chèrté des grains. Le sètier de froment se vendait 13 et 14 livres (plus de 50 à 56 fr. valeur actuelle, aussi la mairie fit-elle venir 1000 tonneaux de froment de Dantzic, qu'elle livra, à la consommation, au prix de revient, qui était de 10 livres (40 livres, valeur actuelle.) L'année suivante, la disette continua, mais les travaux de l'Hôtel-Dieu donnèrent du travail aux ouvriers; la maçonne en fut adjugée au prix de six livres la toise. La liste des candidats à la mairie et à l'échevinage fut augmentée; celle des maires se composa de *sept officiers du présidial, ou procureurs*; *de sept membres de la chambre des comptes et de sept marchands.* Celle des échevins de trois listes de 14 noms chacune, et la ville emprunta 2400 livres, pour faire une réception à la reine d'Angleterre. Il existait encore à cette époque un pont levis au port Communeau.

En 1646, le roi autorisa la formation à Nantes d'une société de commerce. La noblesse et la magistrature pouvaient y prendre part sans déroger; mais elles refusèrent cet avantage. La durée de cette société était fixée à vingt ans; tout intéressé pour 3000 liv. avait voix délibérative au conseil, et toute ville ou communauté, actionnaire pour 60 mille liv., pouvait avoir un représentant qui jouissait de

l'autorité de directeur. Ceux-ci, au nombre de neuf, ne devaient faire aucune affaire pour leur compte en concurrence avec la société. Du reste, il leur était permis d'employer les navires de leurs collègues pour les voyages de Terre-Neuve. Enfin, dit Huet, auquel nous empruntons ces détails, le dividende devait être constaté quatre ans après l'établissement, pour être reparti de la manière suivante : une moitié entre les actionnaires et l'autre ajoutée au capital.

En 1648 fut décretée la construction de la première Bourse que nous ayons eue. Un arrêt du conseil ordonna aux négociants de s'y réunir à l'avenir quand elle serait terminée. Le portail de la Mairie fut achevé la même année, et Molière vint à Nantes. Sa troupe s'installa dans un jeu de paume : elle donnait chaque semaine une représentation au bénéfice des pauvres. L'année suivante furent créés douze porteurs pour les morts, jusques-là c'étaient les prêtres qui s'étaient chargés de ce soin pour les gens riches. En 1650, les pauvres furent renfermés au Sanitat; en 1651, une inondation endommagea beaucoup les ponts. La Bourse fut affermée aux négociants 165 livres. Les oratoriens bâtirent leur église, et des dons nombreux permirent d'achever et d'augmenter l'Hôtel-Dieu.

En 1653 la ville acheta, de concert avec les jacobins, un terrain dont elle fit la place qui porte ce nom. L'année suivante, on renou-

vela les réglements qui défendaient aux ouvriers de boire et de jouer aux cartes les jours ouvrables, et les Oratoriens obtinrent une chaire de théologie. Il y avait, alors, à Nantes et dans les faubourgs, deux cents chaudières pour la fabrication de la bière et de l'eau-de-vie, qu'un réglement de police supprima comme nuisant à la salubrité et faisant renchérir les grains. En 1655 l'on arrêta la démolition des maisons qui menaçaient ruines. La même année, la ville conclut un marché pour la construction du nouveau collége St.-Clément, et vendit l'ancien collége Saint-Jean, pour payer une partie des frais. Le nouveau collége fut tenu par des oratoriens, qui ont rendu à Nantes, d'immenses services; l'externat de leurs cours était gratuit, mais ils avaient grand nombre de pensionnaires. Leur établissement possédait six professeurs d'humanités, deux théologiens et deux professeurs de philosophie; le monopole de l'instruction leur fut accordé, ainsi qu'une somme de 100 livres, pour distribuer comme prix aux plus instruits de leurs élèves.

En 1659, la ville fit fermer les cours de théologie et de philosophie des jacobins; elle accorda la même année, à nn brasseur, le monopole de la bière, pour une rente de 3 mille livres, et sous la réserve de taxer les produits.

En 1661, la viande de carême fut taxée à 2 sous. Le Roi vint à Nantes, où il reçut une

réception magnifique, dont Guimar nous a conservé le souvenir, en publiant les vers suivants de François de Beauvilliers, comte de St.-Aignan :

Maints carrosses formaient à Mauve, un petit cours,
Pour des courriers mouillés, bien consolant concours.
Dans ce brillant état, quittant nos rossinantes,
Et n'en piaffant pas moins, nous entrâmes dans Nantes
Où des grands et des petits, on vit avec plaisir
A l'aspect d'un grand roi, contenter le désir.
Tout y parut joyeux, plusieurs disertes langues,
Excédèrent le roi par leurs doctes harangues.
L'illustre Maréchal nous y reçut au mieux,
Tout y flatta le goût, tout satisfit les yeux.
Le Roi vit des remparts, tirer dans la prairie,
Deux c nts pièces au moins de belle artiilerie.
En divers lieux de là, chacun se partagea,
Puis magnifiquement au château l'on mangea.

L'abbé de Coislin aumônier de Louis XIV, paya au curé de Ste.-Radegonde, 35 sous pour chaque nuit que le prince coucha au château.

L'année suivante, la misère fut grande, le pain blanc valut 3 sous la livre. Une maladie contagieuse naquit de cette disette. En 1663, le Roi défendit les scandaleuses distributions de vin que la Mairie faisait aux états. La même année, le pont Rousseau fut enlevé par une inondation.

En 1664, Colbert fit connaître aux habitants de Nantes son projet de former une compagnie des Indes orientales, et son desir de voir les

commerçants de cette ville prendre part à cette entreprise. Sa lettre produisit peu d'effet, aussi le roi écrivit-il bientôt lui-même. D'un autre côté, les syndics de la compagnie en firent connaître les priviléges et les réglements. Plusieurs négociants, désireux de devenir actionnaires, nommèrent alors M. Valleton pour les représenter à Paris, avec mission de faire valoir la situation avantageuse du port pour la construction et l'armement des vaisseaux, ainsi que pour la vente des marchandises. L'année suivante, la ville obtint une chambre de direction de la Compagnie des Indes. En 1666, le gouverneur, M. de la Meilleraie, duc de Mazarin, fut remplacé par le marquis de Molac. Cet administrateur habile avait entrepris des réformes importantes, il avait usé de son omnipotence, pour imposer en quelque sorte l'ordre et l'économie aux habitants et à leur Mairie; mais, avec son successeur, revinrent les anciens abus. La tour du Bouffay se trouvait achevée depuis un an. Ce monument, bâti des déniers de la ville, avait coûté 16905 livres.

En 1666, M. de Molac fit son entrée à Nantes: il commença par demander à la ville une rente de 3 mille livres, pour son logement. L'université, la même année, institua une chaire de droit civil, qui fut provisoirement établie aux Carmes. En 1670, le conseil d'état trouva un moyen fort facile de payer les dettes de Nantes;

après l'avoir déchargée des intérêts des rentes prises à constitut, il décida que les créanciers qui remettraient un tiers de leurs créances, seraient soldés les premiers. La crainte d'une faillite complète fit accourir à la caisse les porteurs de reconnaissances; mais le crédit fut altéré par cette banqueroute. La même année, le château ayant été incendié en partie, fut rebâti à la moderne, et les appartements ornés de tapisseries de l'ancien garde-meuble du roi. — L'évêque et M. de Ponthus s'arrangèrent pour le déssèchement des marais de Barbin, mais leur projet ne fut pas exécuté.

En 1671, après bien des instances, les jésuites mirent le pied dans la ville, aux mêmes charges que les autres propriétaires, avec, de plus, l'obligation d'enseigner l'hydrographie. L'année suivante, la Mairie accorda le collége de St.-Clément, à perpétuité, aux pères de l'Oratoire. Le lit de l'Erdre fut nettoyé; les pénitentes s'établirent sous la protection de René l'évêque, qui fonda, la même année, le séminaire des missionnaires ou communauté de St.-Clément. En 1673, le gouvernement établit l'impôt sur le timbre, et s'empara du monopole de la vente des tabacs. Ces charges nouvelles causèrent une sédition dans notre ville. Deux femmes y jouèrent un grand rôle : l'une d'elles fut conduite au château, par ordre du gouverneur; mais l'évêque étant sorti pour apaiser les troubles par sa présence,

le peuple s'empara de sa personne, le renferma dans la Chapelle St.-Yves, et fit notifier à M. de Molac que sa vie répondrait de celle de sa prisonnière; aussi fallut-il lui donner la liberté pour obtenir celle de Monseigneur. Cette condescendance sage de la part de M. de Molac fut très-mal vue à la cour.

Une police de 1671 établit ainsi les prix des diverses denrées.

Viande (la livre) . .	2 s. 6 d.
Lard.	2 » 6 » à 4 s. 6 d.
Chapon lardé.	9 à 12 s.
Couple de poulets. .	8 s.
Chandelle (la livre).	4 » 6 d.
Le bon beurre. . . .	5 » 6 »

Un synode de la même année supprima quelques fêtes que le peuple continua de chomer, et défendit aux prêtres de porter perruque sans permission expresse de leurs supérieurs.

En 1680, les maisons de la Casserie, de la Clavurerie et du Bois-Tortu étaient toutes en bois. Un incendie en consuma la plus grande partie. L'année suivante la ville cessa d'avoir à sa charge la réparation des ponts et de percevoir le droit de méage, ou de deux sous par muid de marchandises qui remontaient la Loire. Un nouvel incendie brûla vingt-neuf maisons dans les rues de la Boucherie, de la Clavurerie et de l'Erail. En 1685, le portail de Ste.-Croix fut commencé, le jardin des jeux de l'arbalète ou du papegault fut donné aux

apothicaires, l'édit de Nantes fut revoqué, Flechier et les dragons vinrent successivement essayer la conversion des calvinistes; les dragons seuls obtinrent quelques abjurations. Ce fut cette même année que l'on commença les armements pour la traite. En 1691, le roi créa à Nantes un siége d'amirauté. En 1693, Louis XIV pour se procurer de l'argent, créa un grand nombre de charges vénales. Ce fut un nouveau moyen pour les villes riches d'obtenir de la liberté en la payant; aussi les victoires ruineuses du grand roi, tournèrent-elles uniquement au profit des bourgeois qui achetèrent la plupart de ces charges pour les rendre électives et les confier à des hommes de leur choix. En 1692, les religieuses de Ste.-Catherine s'établirent dans la maison de la Touche, où elles ont été remplacées par les prêtres irlandais qui demeuraient d'abord rue du Chapeau-Rouge. L'école de charité de Ste.-Marie, pour l'instruction des jeunes filles, fut fondée par M.elle Dubras, et la communauté du Bon-Pasteur par M.elle Gaudin, lingère, et le diacre M. Barbot de la Perinière. En 1697, l'on s'occupa de l'éclairage des rues. Cette partie de la police resta encore bien imparfaite. Il n'y avait en tout que cent cinquante lanternes dans lesquelles on brûlait de la chandelle pendant trois mois d'hiver. En 1699, un édit du roi créa les commissaires de police. — Le seminaire fut reconstruit sur les plans de M. Couperie.

NANTES A LA FIN DU XVII.e SIÈCLE

ET AU COMMENCEMENT DU XVIIIe.

Voici cette époque que j'ai déjà signalée, époque de crise religieuse et politique. La féodalité existe encore, mais elle s'use continuellement contre l'esprit d'indépendance et d'égalité de la nation. Les lois vieillies ne conviennent plus à la génération qu'elles enchaînent : ce sont des fers rongés de rouille. De son côté une philosophie critique et impuissante à produire, mais forte, mais unie malgré les nombreuses bannières de ses chefs, se précipite tête baissée, sur le catholicisme, et s'évertue à le renverser sans savoir, du reste, comment elle remplacera cet antique lien des hommes et des peuples ; elle se jette d'abord, à la remorque de Luther, qu'elle abandonne bientôt pour se placer sur le terrain des Voltaire, des d'Alembert, des Rousseau, des Didèrot et de tant d'autres déistes, athées, ou indifférents, dont aucun n'avait souci de créer un nouvel

ordre de choses ; mais qui tous tendaient à l'affranchir pour l'esprit comme pour la chair, des absolutions de Rome aussi bien que des servitudes féodales. Le moment de transition est venu, il faut que la révolution se fasse dans les esprits, avant d'éclater sur la place publique, et ce n'était pas trop d'un siècle pour miner les fondements de l'ancienne société. Nous dirons, plus tard, quelle part revient à notre ville de cette démolition si rapidement achevée dans la nuit du 4 août ; mais nous devons, d'abord, arrêter nos regards sur les derniers siècles que nous venons de raconter, sur l'aspect de Nantes, à la fin de l'époque féodale ; enfin, sur les progrès de son commerce et de son industrie. Avant de passer à la ville nouvelle, il faut graver dans les esprits, la ville de nos pères.

On déprécie souvent trop le moyen âge, et l'on oublie que dès le IX.e siècle, le peuple de nos villes avait des droits de bourgeoisie qui, s'ils n'étaient pas encore écrits et reconnus par les lois, n'en existaient pas moins. Il n'est pas d'ailleurs dans l'ordre des choses, que la guerre, le meurtre, le brigandage, et le despotisme, donnent naissance immédiatement aux lumières et à la liberté. Nous avons suivi les progrès des premiers siècles. Les trois suivants nous offrent une série d'améliorations successivement plus nombreuses.

Le XV.e siècle nous a donné, dans notre ville, une foire importante, une école, un procureur de la commune, un conseil électif des notables, plusieurs hospices, quelques couvents, une université, des traités de commerce avantageux, une garde bourgeoise. Le XVI.e siècle a organisé cette garde bourgeoise, renouvelé les traités, étendu les relations commerciales; nous lui devons encore des quais, des travaux d'agrandissement, un service de postes avec Paris, une municipalité, un présidial, un tribunal de commerce, des améliorations dans la salubrité et surtout dans la police. Le XVII.e siécle, nous a donné de nouvelles relations de commerce, la fabrication de la bière et des eaux-de-vie, plusieurs couvents, grand nombre d'édifices publics et d'embellissements, l'Hôtel-Dieu, deux halles, une bourse et plusieurs quais, un collége, des écoles publiques et gratuites, plus de latitude que par le passé pour la nomination des maires et des adjoints, la création de commissaires de police, l'éclairage des rues, des comités de commerce et la cessation des maladies épidémiques. En jugeant les faits sans passion, on trouve que chacun d'eux est la conséquence directe du précédent. Au commencement du XVIII.e siècle, Nantes se tronvait déjà dans une situation très-prospère, comme on en pourra juger par l'aperçu suivant.

Le principal commerce se faisait avec les îles de l'Amérique, où l'on expédiait annuellement 50 navires de 80 à 300 tonneaux; savoir: 25 à 30 à la Martinique, 8 ou 10 à la Guadeloupe, 1 ou 2 à Cayenne, 1 ou 2 à la Tortue, 8 ou 10 à St.-Domingue. Les cargaisons pour le voyage étaient du bœuf salé d'Irlande en tonneau de 200 livres, des toiles pour le ménage, pour emballage et pour l'habillement des nègres, des moulins à sucre, des chaudières, etc. Quelques navires passaient à Madère, où ils prenaient des vins; d'autres partaient avec un chargement de sel pour aller au Cap-Vert à la pêche des tortues, qu'ils revendaient dans les colonies pour la nourriture des nègres. Les retours se faisaient en denrées coloniales dont une grande partie était reprise à Nantes par des navires hollandais pour le nord de l'Europe, excepté les sucres bruts qu'il était défendu d'exporter.

Le commerce de Terre-Neuve et du Grand-Banc occupait 30 navires faisant chacun deux voyages, ils partaient avec du sel et leurs provisions. Quelques retours se faisaient par l'Espagne et le Portugal, où ils se débarrassaient d'une partie de leurs cargaisons pour prendre les denrées du pays. Outre les navires Nantais, 60 bâtiments de la Rochelle et d'Oleron apportaient dans notre port le produit de leur pêche: toute cette morue remontait la Loire, pour se

débiter à Paris, dans le Lyonnais et l'Auvergne.

Il existait à cette époque, entre notre place et la côte nord de l'Espagne, des relations fort étendues, suites d'un traité moitié religieux et très-ancien, renouvelé par Charles VIII, sous le nom de contractation; il y avait même une société établie entre Nantes et Bilbao. Plus anciennement, elle avait eu des navires à elle, mais alors cet usage n'existait plus, seulement les commerçants nantais avaient encore voix délibérative à Bilbao et *vice versâ*.

Le commerce du Portugal était peu de chose, il se faisait principalement sur tartanes provençales. Tous les peuples du Nord, les Suédois, les Danois, les Polonais, Hambourg, etc., échangeaient aussi leurs produits contre les nôtres. Mais comme ils avaient à Nantes des commissionnaires de leurs nations, leurs navires payaient un droit de 50 sous par tonneau : aussi une grande partie de ce commerce se faisait, comme je l'ai dit, sur navires hollandais qui entraient en franchise. En résumé, le mouvement du port pour le long cours et le grand cabotage s'élevait, année commune, au-dessus de 90,000 tonneaux.

Le commerce des denrées du pays consistait surtout en sels, vins, eaux-de-vie, toiles, blés et bestiaux. Dans la baie de Bourgneuf les marais salants de neuf villages rendaient, année commune, 10 mille charges de sel de 6720 livres ou 33,600 tonneaux. Le roi payait 20 liv.

la charge, et le surplus de ce qui n'était pas fourni à ses fermiers se vendait aux peuples du Nord au prix de 60 à 70 liv. Les marais de Guérande et du Croisic fournissaient environ 52,000 tonneaux ; ce sel n'allait point dans les greniers du roi, on le vendait dans la province ou à l'étranger, une partie remontait la Loire. Il sortait de Nantes, année commune, 7000 pipes d'eau-de-vie estimées de 60 à 100 liv., et 8000 tonneaux de vin qui se dirigeaient vers les états du Nord. Nantes était encore l'entrepôt d'une partie des miels et des cires de Bretagne que les Hollandais venaient y prendre. Quelques fois, elle fournissait aux ports de la Corogne et de St.-Sébastien les grains du Morbihan qui exportait chaque année 6000 tonneaux de froment et 9000 de seigle, aux prix moyens de 90 liv. pour le froment, et 60 pour le dernier de ces grains.

Parmi les usines du comté se trouvaient une verrerie, de nombreuses distilleries d'eau-de-vie, trois forges dont les produits étaient consommés sur les lieux et ne suffisaient pas, puisqu'on tirait encore beaucoup de fer du nord de l'Espagne, des papeteries qui expédiaient pour Bilbao, des fabriques de toiles qui occupaient près de 1500 métiers tant à Nantes que dans les environs, et surtout à Clisson.

Le commerce avec les ports français, était très-considérable, principalement avec Bordeaux

qui importait chez nous une immense quantité de vin de Graves. L'approvisionnement du port en chanvres, se faisait dans la Bretagne et l'Anjou, qui en fournissaient annuellement 5 à 6 millions de livres. La sergerie, la tannerie, maroquinerie, la brasserie, prospéraient et prenaient de l'accroissement. Lors de la pêche de la sardine, Nantes recevait pour sa part, plusieurs centaines de tonneaux, quelques-unes de nos barques prenaient part à la pêche du hareng, enfin la pêche en rivière de l'alose, du saumon et de la lamproie, faisait vivre encore un assez grand nombre d'habitants.

Le comté Nantais contenait plusieurs mines connues de charbon de terre; mais la seule dont les houilles fussent estimées, celle de Nort appartenait au duc d'Uzès, et il n'était pas permis d'en extraire; quant à l'agriculture, elle ne sera encouragée que 50 ans plus tard.

C'est une question controversée que celle de l'existence au moyen âge, d'une époque religieuse et d'une époque féodale, distinctes l'une de l'autre. L'histoire de Nantes semble prouver que, chez nous, la noblesse et le clergé ont marché de front. Ce n'étaient point de petits seigneurs, même au temporel, que les évêques de notre ville. Ils jouissaient de la forêt de Sautron, du bois de Chassais, dix communes leur payaient la dîme en nature, et plusieurs par abonnement. Dans leur fief des réguaires, ils rendaient la

justice et nommaient les notaires et les sergents; à la Foire Nantaise, qui durait quinze jours, chaque année, sur le Marchix, et pendant laquelle les marchands ne pouvaient étaler que là, ils partageaient avec le roi le droit de perçue. Sur toutes les denrées qui entraient en ville et passaient sur les Hauts-Pavés et autres terrains de leur domaine, ils recevaient encore une retribution : la douzaine de moutons payait 8 deniers, la charretée de grains, 6; celle de planche, 12; les mules, 5, etc. Mais le plus beau des droits de Monseigneur, c'était le *banc du vin.* Pendant 15 jours, personne à Nantes, ne pouvait vendre du vin sans sa permission; et son traitant savait la faire payer. Ce privilége rapportait par ferme, 6300 livres tournois en 1674. En 1639, le spirituel et le temporel de l'évêché réunis, étaient affermés, 18,000 livres : admettant que le fermier gagnât moitié, le revenu brut était de 27 mille liv. et correspondait à un revenu actuel d'environ 100 mille.

A côté des évêques, seigneurs temporels et spirituels, vivaient en paix à l'ombre de l'autel, les curés et vicaires des 13 paroisses de Nantes, St.-Jean, St.-Laurent, St.-Croix, St.-Vincent, Saint-Nicolas, Saint-Saturnin, Sainte-Radegonde, Notre-Dame, Saint-Denis, Saint-Léonard, Saint-Similien, Saint-Clément et Saint-Donatien. Mais, outre les églises que nous venons de citer, on trouvait encore Saint-Symphorien acco-

lée au cimetière Saint-Similien, Toute-Joie près l'Hôtel-de-Ville, Saint-Julien sur la Fosse, etc., deux séminaires dont l'un pour les missionnaires, et de nombreux couvents d'hommes et de filles, en sorte que prêtres, abbés, moines et religieuses formaient environ le centième d'une population de 40 à 42000 habitants.

En regard des institutions religieuses, nous pouvons placer les constructions guerrières qui protégeaient Nantes. Les unes entouraient la vieille ville, les autres la ville neuve du Marchix. Les premières commençaient au château; elles se dirigeaient vers l'Erdre en suivant les mottes St.-Pierre et St.-André. On trouvait d'abord la tour du Duc, puis celles du Doyenné de St.-Laurent et du Murier, bâties en 1200, et placées sur l'espace planté d'arbres qui forme un angle au-devant de la maison Marion: plus loin, le bastion et la demi-lune St.-Pierre, un peu avant d'arriver à la place Louis XVI. Après avoir laissé le cours St-Pierre, alors place des Lices, on trouvait la tour de l'Evêché et celle de Guy de Thouars de 1200, la tour de Pierre de Dreux élevée seize ans plus tard, une casemate alors toute récente; enfin l'on descendait à l'Erdre en suivant la tour du Trépied et celle de Chauvin qui étaient encore de 1200, celle du Papegault et le bastion St.-André, qui dataient d'un siècle, puis la grosse tour sur laquelle on lisait cette

inscription MCCXXVII. Près de cette tour était une glacière ; là le mur de ville faisait un coude et suivait la rivière jusqu'au Port Communeau, dont le pont était défendu par la tour du Moulin aux Harnois. Entre le pont des Petits-Murs et celui du Port-Communeau se trouvait la tour de l'Arbalètrie. Au pont des Petits-Murs les fortifications passaient sur la rive droite de l'Erdre. On rencontrait d'abord la tour de l'Erdre et celle de Haut-le-Pied, puis plus en avant le pont, la Porte et la tour de Sauvetout qui sont de 1227. De là, à la rue St.-Nicolas se trouvaient les tours de Grimaud, de Corbin et de St.-Nicolas, construites dans le même temps. Auprès de l'Hôtel actuel des Etrangers commençait une douve profonde et remplie d'eau, appelée douve St.-Nicolas, qui occupait une partie de la place Royale et l'emplacement de la Halle au Grain et de la rue de la Peyrouse. De telle façon que la rue de Gorge était en quelque sorte un quai. Dans cette douve, vis-à-vis la rue St.-Nicolas, autrefois du Bourgmain, se trouvait une Ile formant demi-lune et protégée en arrière par les tours de Pierre et d'Alix de Bretagne qui défendaient aussi le pont et la porte St.-Nicolas; de là jusqu'à la Loire il y avait deux angles, dans le premier on voyait la tour Guichard, bâtie en 1227 comme les précédentes, et dans l'angle de la Loire et de la

douve St.-Nicolas, au coin du quai Brancas actuel, celle de Chevigné construite en 1472. Du château à la tour Chevigné l'on trouvait la tour des Jacobins, le Port - Maillard, le Bastion-Maillard, la tour de la Monnaie, la tour St.-Jacques, la porte Chalandière ou de la Boucherie, la tour de la Prévoté, la tour du Rateau, le Rateau ou Grille de l'Erdre à son embouchure dans la Loire, le pont du Rateau, la tour Ste.-Catherine et celle de Barbacane.

Les fortification à la moderne, construites en partie par le duc de Mercœur, commencaient au Port-Communeau pour finir à l'extrémité de la douve St.-Nicolas ; elles consistaient en six bastions, celui de l'Erdre, celui de Rennes, celui de Vannes, le bastion de Couëron, celui du Roi et le demi-bastion St.-Nicolas. Elles entouraient la Motte St.-Nicolas, Ste.-Elisabeth, la rue des Hauts-Pavés, la rue Dubois allant de l'Erdre à St.-Similien, la rue du Tertre, parallèle à celle-ci, la rue de Bourgneuf, la rue Moquechien et celle de Bel-Air.

Pour mieux connaître notre ville au commencement du dix-huitième siècle, il faut y entrer en quelque sorte; c'est donc dans les mémoires particuliers que nous achèverons de l'étudier. Nous lisons ce qui suit dans un voyage du temps :

« . . . .

» Bientôt sur notre gauche, en descendant la

» Loire, nous apercevons St.-Sébastien dont
» il est question aux livres de Rabelais, l'église
» en est encore en grand renom, et les Nantais
» pour pestes et autres maladies contagieuses
» y viennent en procession brûler un cierge
» mince qui en embrasse la circonférence tant il
» est long. Dès le détour de la prairie de Mauves
» nous distinguons devant nous les ponts avec
» leurs maisons qui paraissent çà et là au mi-
» lieu des masses touffues de saules et de peu-
» pliers, et se prolongent l'espace de trois-quarts
» de lieue. Sur la droite est la ville, bâtie en
» amphithéâtre, le Château, les diverses for-
» tifications, la tour neuve du Bouffay qui porte
» si légèrement son dôme et ses belles moulures
» en plomb, les maisons grisâtres avec leurs toîts
» d'ardoise, la longue flèche de la Collégiale,
» la cathédrale qui s'élève majestueusement au
» milieu d'une ceinture de feuillage que lui
» forment les jeunes arbres de la butte St.-Pierre,
» enfin la rivière de Loire avec ses nom-
» breux navires qui voguent, ou déchargent
» sur les quais leurs cargaisons; tout cet en-
» semble forme un coup-d'œil le plus ravissant
» que j'aie jamais vu en aucun pays. C'est
» merveille de voir comme sur notre bateau
» chacun veut en jouir et se complaît en ex-
» plications. Bientôt nous voguons sur le canal
» St.-Félix : à droite est le Château, à gauche
» l'Ile-Gloriette, devant nous le moulin Gro-

» gnard et la Sausaie (Feydeau), dont les ponts
» s'étendent de chaque côté comme deux bras.
» Nous laissons en arrière le quai des Jacobins,
» et nous voici au Port-Maillard. Le cœur bat
» en mettant le pied à terre de songer que
» l'on se trouve dans si ancienne ville de France,
» la plus commerçante, peut-être, et la capi-
» tale de notre province, qui toujours sût se
» tenir indépendante d'aucun vasselage et ne
» fut jamais soumise long-temps par conquête.
» Mon hôtellerie était la Croix-Verte, sur la
» route de Vannes dans la ville neuve, et
» j'eus à traverser pour y arriver une bonne
» partie de Nantes, la rue de la Monnaie, la
» place du Bouffay dont les arbres sont abattus
» et faisaient autrefois l'avenue du Château,
» la rue de la Poulaillerie, celle de Belle-Image,
» les Changes, la rue des Halles, le pont des
» Halles, la rue de Sauvetout ou de la Bou-
» cherie, le pont de Sauvetout et la place
» Bretagne. . . . .
. . . .

» Je désirais visiter les lieux les plus intéres-
» sants, et je m'accordai ce plaisir. Près de la rue
» de la Boucherie, l'on me montra une maison,
» dans laquelle la duchesse Anne a, dit-on, long-
» temps habité. A l'Hôtel-de-Ville, je vis les
» portraits des maires de Nantes, exposés en
» quelque sorte à la reconnaissance publique.
» Malheureusement, la plupart ayant été gens
» de bassesse et de poltronnerie envers les

» les grands seigneurs, afin d'en obtenir des » titres et des pensions sur les octrois, ils ne » méritent que mépris pour leur lâcheté et leur » vilainie à dépenser, en présents aux nobles, » les déniers du peuple. Le maire actuel, M. » Proust, digne successeur de ses devanciers, dit » hautement qu'il faut flatter le comte de Tou- » louse, gouverneur de la province, et le mar- » quis de Molac, gouverneur de la ville, parce » que cela plaît aux hommes d'illustre nais- » sance, de se faire protecteurs des grandes » cités et de la bourgeoisie. Au surplus, cette » manière de penser, si elle ne lui a pas profité » en estime, lui a procuré d'être fait maire hérédi- » taire, au mépris de toute justice, et d'avoir » sa part dans le revenu de la ville (1).

» J'appris toutes ces choses en promenant, et » bien d'autres encore; comme la dépense de » plus de mille livres tournois, payée par la mairie » pour un service à noble dame marquise de » Molac. Il est beau sans doute d'avoir plus » de 100 mille livres tournois de revenu, » comme cela a lieu pour la communauté de » Nantes; mais on est bien mâri d'en voir em- » ployer grande partie à solder du vin le jour » des rois, de belles régalades à l'installation des

(1) La ville a payé, depuis, 86,213 liv. à la veuve de M.r Proust, pour rentrer dans le droit d'élire les Maires. Ce serait aujourd'hui près de 350 mille livres.

» maires et des échevins, des gants et bouquets à
» la Fête-Dieu, et des cadeaux à ceux qui n'en
» ont aucun besoin, comme les gouverneurs et
» les rois de France ; aussi les Nantais qui sont un
» peu ladres, mais du reste bons payeurs, se
» plaignent-ils de ce que la mairie doit, lors-
» qu'elle devrait être très-riche, à pouvoir bâ-
» tir de beaux édifices pour embellir la ville.
» Ce serait cependant utile, car les rues y sont
» étroites et sans apparence ; Nantes n'est pas
» grand et l'on s'y perdrait aisément, ce n'est
» que venelles et détours, c'est à peine si quelques
» monuments, comme la cathédrale, fixent l'at-
» tention. Du reste, c'est une ville de plaisir et
» d'ouvrage pour le peuple et surtout pour les
» ouvriers ; ceux-ci ont un lieu nommé la Danse
» des Dames, vis-à-vis le bastion et au bas de
» la motte St.-André, où ils se divertissent fort,
» pendant les soirées d'été. Les marins n'y vont
» guères, mais souvent les commis négociants
» et les écoliers, qui s'y prennent quelque fois
» de belles passions ou de querelles.

» J'ai remarqué que nulle part les pa-
» vés n'étaient en bon état ; il en coûte ce-
» pendant, chaque année, 6700 livres tournois
» (aujourd'hui environ 25 mille francs) pour
» les entretenir, ainsi que les portes et les
» ponts Il n'est plus, du reste, permis de cons-
» truire, sur la voie publique, trapes, perrons,
» chassis, étaux, échopes, etc., et les maisons

» qui menacent ruine sont abattues sur le champ,
» en vertu d'une vieille ordonnance qui vient
» d'être renouvelée.

» Je ne saurais trop louer la manière dont
» la police est faite à Nantes, auprès des autres
» villes de France. Crainte que les voyageurs
» ne soient trop rançonnés, il y a dans chaque
» hôtellerie un maximum affiché au lieu le
» plus apparent, sur lequel on peut se con-
» sulter pour le paiement de sa dépense. Les
» échevins veulent que les hôteliers gagnent,
» mais honnestement et sur le nombre, afin de
» faciliter la visite de la ville aux étrangers.
» Cependant la vie est chere dans un lieu si
» proche de toutes les denrées; mais cela tient
» aux droits du roi, à ceux de Monseigneur l'é-
» vêque et aux octrois de la mairie ou com-
» munauté des bourgeois, comme ils l'appellent,
» qui en surchargent le prix. Aussi le vin de Bor-
» deaux se vend-il 9 sous la bouteille, celui
» d'Anjou 6 sous et 6 deniers; celui de Nantes
» 3 sous, et ainsi des autres objets de consomma-
» tion. La ville est éclairée pendant les trois mois
» d'hiver au moyen de lanternes. Chacun est
» tenu de balayer le devant de sa maison et les
» communications pour les lettres sont très-com-
» modes. Tous les mardi et samedi, à 6 heures,
» il y a courrier pour Paris et autres villes de
» la route, et pour la Picardie, le Dauphiné,
» la Flandre, la Hollande, etc.; les retours sont

» les mardi et samedi, à 8 heures du matin. Il y » a en outre quatre courriers qui partent aussi » chacun deux fois la semaine pour les autres » routes. L'hôtel des postes est rue de Briord. » La nuit, le service du guet permet que l'on » dorme sans inquiétude; Nantes est d'ailleurs » paisible. Chose assez étonnante, le service » des incendies est bien organisé, et cependant » la ville n'a pas encore de pompes. Dans le » dernier de ces accidents, des manœuvres ap- » pelés *Lamballes*, qui viennent en assez grand » nombre de l'évêché de Saint-Brieuc et surtout » des communes de Lamballe, Moncontour, » Plœuc et Plaintel, se distinguèrent par leur » activité.

» Je vis, avant de quitter Nantes, tirer la » quintaine de l'évêque. C'est vieille coutume et » droit seigneurial, dans tout le comté, que le » tir de cette quintaine. Les jeunes mariés de » l'année sont tenus, à certaine époque, de ve- » nir briser une lance en bois contre un po- » teau à leur seigneur, et, s'ils manquent, les » assistants ne se font faute d'en faire des gor- » ges chaudes et de rire tout leur saoul, car » c'est signe, à ce qu'ils disent, que le tireur » n'a point fait bon choix au jour de ses noces, » et qu'il n'a point trouvé sa fiancée en tel état » qui lui eût été fort avenant. En général, la » quintaine se tire à cheval, en trois courses, » dans chacune desquelles on frappe de la lance

» contre le poteau du seigneur ; quant à celle
» de l'évêque, elle se tire en bateau, et c'est
» par ma foi un divertissement fort agréable que
» les vassaux procurent ainsi non-seulement à
» Monseigneur, mais encore à eux-mêmes et
» aux étrangers.

Je ne terminerai pas cette espèce de statistique sans dire un mot des institutions qui existaient à cette époque et du revenu de la communauté. Très-considérable dès 1700, il montait à plus de 100 mille livre tournois, équivalent à près de 400 mille fr. d'aujourd'hui. Les octrois en formaient la presque totalité. Ils se percevaient sur les marchandises qui entraient à Nantes, d'après un tarif qui n'avait guère varié depuis 1598.

Les objets de droguerie et d'épicerie payaient 3 liv. par charge (la charge était de trois-cents livres); ceux de mercerie 1 livre, les étoffes de toile et de laine, 1 liv., le coton en balle 6 sous par charge, la céruse et les teintures 6 sous, les viandes fumées 5; le goudron, la grosse toile écrue 1 sou par pièce; la chandelle de suif 5 sous, les cuirs de Buénos-Ayres et de Russie, tannés ou non tannés 3 sous pour 10 peaux, la quincaillerie 10 sous par charge, le savon et le salpêtre 6, le sel 10 sous par muid nantais, le sucre raffiné 1 liv. par charge, terré ou brut 12 sous, le vin du dehors 12 sous par pipe, le vin au débit

1 sou par pot, quand il était du cru, et 2 s'il n'en était pas.

Tous les navires au-dessus de 3 tonneaux venant à Nantes, soit du haut, soit du bas de la Loire, payaient 5 sous; il y avait encore des droits de sortie des marchandises, de pavage, et plusieurs autres; enfin, des rentes au nombre de 44, dont quelques-unes méritent d'être citées. Le moulin Talensac était affermé 110 liv., les halles du Bouffay 1020 liv., la maison joignant l'Hôtel-de-Ville 400 liv., le moulin de la Saulsaie 450, la cohue (halle) aux poissons 300, les boutiques adossées à l'échelle du palais 400 liv., le droit d'ajustage et étalonage des mesures 500 liv.

Tous les corps d'arts et métiers avaient leurs réglements particuliers, qui établissaient, 1.° qu'il fallait être catholique pour exercer sa profession; 2.° un fonds commun pour payer deux messes annuelles, dont une pour les défunts; 3.° la défense à ceux qui n'étaient pas reçus maîtres, d'exercer; 4.° les conditions de la maîtrise et celles de l'apprentissage. Il y avait aussi un maximum pour le prix de la journée de plusieurs d'entre-eux.

Ces corporations pouvaient devenir la source d'institutions plus utiles : il est à regretter que nos révolutionnaires de 89, au lieu de les détruire, n'aient pas essayé de les transformer en associations. Créer un fonds commun d'épargnes

destiné à secourir les malades, à donner des retraites aux infirmes, à payer l'éducation des enfants, à les doter même au besoin; tel était le but qu'ils eussent dû se proposer, au lieu de briser sans réflexion tout ce qui existait.

Les élections des Maires et des échevins étaient faites par les notables. Dans le principe il fallait avoir été échevin pour devenir maire; mais en 1700, cet usage était tombé en désuétude. Les échevins, à leur tour, nommaient les députés aux états, leurs choix étaient souvent dictés par les grands seigneurs. Ainsi nous trouvons aux Preuves de Travers, une lettre de M. de Molac, qui demande à la communauté des bourgeois, de nommer son homme d'affaire, ce qui fut fait; l'élection des Maires n'était pas toujours ratifiée par le roi, et toujours elle était influencée. Celle des juges-consuls se faisait mieux; tous les commerçants étaient électeurs. Pour devenir juge consul, il suffisait d'être commerçant, et pour devenir président, d'avoir été membre du tribunal. La Chambre de Commerce se composait de tous ceux, quel qu'en fût le nombre, qui avaient été juges-consuls.

Les écrits publiés à Nantes, ou par des Nantais, au XVII.e siècle, n'offrent rien de remarquable. Nous allons cependant citer les principaux et leurs auteurs.

L'Espine, gentilhomme du Croisic, a laissé

un poëme intitulé *la Parure des Dames*, imprimé à Liège.

Gabriel Hullin a publié, en 1616, un traité *de la nature et usages des marches séparantes les provinces de Poitou, Bretaigne et Anjou.*

Odet de la Noue fut, comme son père, écrivain et guerrier; nous avons de lui des poésies chrétiennes (Genève, 1594), et deux ouvrages intitulés, l'un: *Description de la Tyrannie et des Tyrans* (Reims, 1577); l'autre, paradoxal: *Que les adversités sont plus nécessaires que les prospérités* (en vers, la Rochelle, 1588).

Gabriel Clément et Mello le jeune ont publié l'un et l'autre des écrits sur la peste. Je n'ai pu me les procurer.

Berthaud nous a laissé un traité sur les religions, intitulé: *De arâ liber singularis.*

Albert Padioleau avocat, est l'auteur de stances en vers sur l'histoire des Saints de Bretagne, de recherches sur la juridiction de la chambre des comptes et la régale, d'un ouvrage sur l'état présent et passé de Jérusalem.

Le capucin Raphaël a écrit un livre, intitulé: *L'exaltation de la couronne de N. S. Jésus-Christ,* imprimé à Rennes.

René Cerisier, jésuite; Jacques Lebrun, jésuite; Bonaventure de S.te-Anne, carme; Félicien de S.te-Magdelaine, carme; Daniel Hervé, de l'Oratoire, et Vincent Christi, théologal de

Nantes, ont publié de nombreux livres de piété et de théologie.

Georges Reveau, conseiller au présidial de la Rochelle, nous a laissé une relation en latin du siége de cette ville, imprimée à Amsterdam; Motays est l'auteur d'une *Coutume de Bretagne* (Nantes, 1725); Adrien Cardinal, d'un livre *de modis latine loquendi* (Nantes, 1690).

Le Pays a fait imprimer à Paris les ouvrages intitulés : 1.° *Amours, Amitiés et Amourettes*; 2.° *le Démêlé de l'Esprit et du Cœur*; 3.° *Zélatide*; 4.° *Recueil de Poésies*.

Martin de Lanoue nous a laissé deux traités, un d'Arithmétique, puis un autre sur l'art de vérifier les écritures.

Pendant la durée de ce siècle, notre ville, si riche en méchants écrivains, ne produisit qu'un artiste, Charles Errard, peintre et architecte, mort à Rome en 1689. Il peignit à fresque la coupole du chœur de notre cathédrale; mais le vandalisme de 93 a détruit son ouvrage. On lui doit plusieurs tableaux et les dessins de l'église de l'Assomption, à Paris. Il a été de plus directeur de l'Académie française de peinture.

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

En 1708 un édit du roi ordonna au propriétaire du bois de Launay d'affranchir l'île de Chézine. On construisit sur le ruisseau du même nom,

une chaussée et un pont pour communiquer de la ville à l'Hermitage. L'année suivante le froid fut extrêmement rigoureux à Nantes, comme partout ailleurs. En 1711, il y eut une grande inondation: une partie des ponts de Pirmil fut enlevée. Suivant le devis de Thevenon, ingénieur de la province, les réparations urgentes à y faire, montaient à 85 mille liv. Un arrêt du conseil d'état ordonna de lever moitié de cette somme sur la ville et les faubourgs, l'autre sur le reste du diocèse. En 1713, il fut défendu de faire et de vendre de l'eau-de-vie de marc de raisin.

Le mouvement qu'une plus grande habileté avait imprimé à notre commerce de 1500 à 1700, ne se ralentit pas au commencement du 18.me siècle; l'on fit même à cette époque quelques spéculations hasardées, qui prouvaient l'effervescence des imaginations. Il semblait que pour faire fortune, il ne fallût qu'acheter et vendre. 97 navires se dirigèrent, en 1715, sur nos colonies; mais, au retour, leurs produits ne trouvèrent pas de débouchés, bien que le roi eût permis de réexporter 10 mille barriques de sucre en franchise. Ainsi marche la prospérité des peuples, d'oscillations en oscillations et d'écoles en écoles, lorsque rien ne règle les spéculations.

En 1717, le maréchal de *Montesquiou* vint à Nantes, on lui offrit les clefs de la ville, mais il les refusa, parce qu'elles ne lui étaient pas

présentées dans un bassin d'argent (en pareille circonstance, le bassin qui contenait les clefs, restait à celui auquel on les offrait). Il n'en fut pas ainsi de 60 bouteilles de vin Bourgogne qu'il accepta sans se faire prier. Le 10 août de la même année, la ville acheta de M. Luzançai de la Hautière, le droit de faire tirer des pavés du rocher de l'Hermitage. Le 22, la police défendit aux muletiers, voituriers, gabarriers et porte-faix, d'entrer dans la salle de la Bourse depuis 11 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi. Dans la nuit du 17 au 18 février 1718, la halle du Bouffay fut brûlée. On sentit alors la nécessité de pompes à incendies, mais on manquait d'argent; et, pour s'en procurer, l'on eut recours à une loterie de 10 mille liv., dont cinq mille furent accordés aux gagnants et le reste consacré à l'achat des pompes. En 1719, quelques seigneurs Bretons eurent des idées de révolte; ils appelèrent dans la province le secours des Espagnols, qui y firent une descente. Quatre d'entr'eux furent saisis, jugés et condamnés à mort l'année suivante : C'étaient MM. de Pont-Callec, de Mont-Louis, Du Couëdic, et de Talhouet-le-Moine. Leurs biens furent confisqués au profit du roi, qui accorda 30 mille liv. aux hospices; les fossés de leurs maisons et de leurs châteaux furent comblés, toutes leurs marques de seigneurie furent abattues, et l'on coupa leurs bois de haute futaie à la hauteur de 9 pieds.

M. Du Couëdie avait servi l'état 22 ans. La même année, le fermier des impôts proposa de payer 72 mille liv. pour construire une nouvelle Bourse, si l'on voulait lui continuer son bail, ce qui fut accepté. Ce fut aussi en 1720 que M. Mellier fut nommé Maire; pendant son administration, qui dura 9 ans, la ville fut considérablement embellie et augmentée. De nouvelles pompes furent achetées au moyen d'une seconde loterie qui produisit encore 5000 liv. La halle du Bouffay fut reconstruite en pierre, un corps de garde fut établi auprès de la Monnaie. Les places du Pilori et du Port-au-Vin furent alignées et rebâties en partie, le pont de bois de Sauvetout fut remplacé par un pont de pierre, le pont des Petits-Murs fit communiquer St.-Léonard et le Marchix, la rivière d'Erdre fut curée depuis son embouchure jusqu'au moulin des Halles; les prairies au Duc et de la Magdeleine furent acquises à la communauté ainsi que le terrain vague de la Saulsaye, que 24 riches particuliers proposèrent de bâtir telle qu'elle l'est aujourd'hui avec ses cales et ses quais estimés seuls 250 mille liv., malheureusement les Marguilliers de Ste.-Croix, chargés de donner le plan pour bâtir l'île Feydeau, s'en acquittèrent fort mal; l'emplacement convenait parfaitement pour y établir une salle de spectacle à l'une des extremités, la Bourse à l'autre, avec une promenade publique entre les deux édifices, et nous

devons regretter qu'on n'ait pas su tirer meilleur parti d'une aussi admirable situation. Ce fut encore pendant que cet habile administrateur était Maire, que l'on rétrécit le cours de l'Erdre, que l'on détruisit les pêcheries qui éxistaient sous les ponts, que l'on construisit les quais de Chézine, aux frais de la Compagnie des Indes, que l'on mit en adjudication la nouvelle Bourse, et que l'on aligna les maisons de la Fosse. Il fit, en outre, établir une promenade sur la butte St.-Pierre; il appuya vivement un projet de canal, de St-Malo à notre golphe débouchant à Nantes par la rivière d'Erdre et tel qu'on l'exécute aujourd'hui. Il fonda une académie de musique; il décréta plusieurs bonnes mesures de police, comme le balayage public des rues, et la défense de bâtir à l'avenir des maisons en bois; il fit ce qui dépendait de lui pour obtenir le desséchement des marais de l'Erdre; il organisa un conseil de salubrité; enfin, il contribua au rétablissement de la verrerie de la Fosse, qui ne travaillait plus depuis long-temps.

En 1728, malgré les nombreuses réparations déjà faites au pont de Pirmil, celles qui restaient à faire furent adjugées à l'architecte Laillaud, pour 190,500 liv. En 1733, Louis XV confirma, par lettres patentes, les priviléges de Nantes. La même année, la compagnie des Indes transporta ses ventes à Lorient, ce qui était

une perte considérable pour notre ville. En 1735, l'on construisit les quais de la Magdelaine, et le pont de bois de Ste.-Catherine fut remplacé par un pont de pierre détruit en 1825, pour la construction du canal de Bretagne. En 1737, la porte St.-Jacques fut démolie, l'année suivante la Retraite des femmes fut fondée rue St.-Léonard. En 1739, la rue de la Boucherie fut brûlée ainsi qu'une partie de l'église St.-Léonard. En 1740, les commerçants de Nantes furent contraints d'aller acheter des chanvres dans le Nord par suite de droits prohibitifs établis sur les nôtres ; la même année la communauté des écoles fut instituée ; dix ans auparavant les frères ignorantins s'étaient établis dans notre ville, où ils rendaient d'utiles services. C'est aussi de la même époque que date l'institution des concours pour les places de curés. Jusques-là, pendant une certaine partie de l'année, le Saint-Siége avait joui du privilége de nommer aux places vacantes ; il se désista, en 1740, de cet avantage, et le roi de France autorisa le nouveau mode de remplacement proposé par la cour de Rome. Sa mise à exécution fut fortement recommandée aux évêques. En 1742, le pont de la Casserie s'écroula, il fut immédiatement rebâti en pierres. Les fonds commençaient dès-lors à être abondants ; le discrédit dans lequel étaient tombées les spéculations financières par suite du peu de succès de celles de Law les

fit refluer vers les constructions : aussi beaucoup de rues furent élargies, un grand nombre de maisons nouvelles vinrent remplacer celles qui menaçaient ruine, surtout dans les rues des Chapeliers, de la Juiverie, dans la Haute et la Basse-Grande-Rue, aux Changes, aux environs de la Casserie et dans les rues des Carmes, de Verdun, du Château, du Chapeau-Rouge, de Gorges et de la Fosse. En 1743, le quai Brancas fut commencé, la Contrescarpe, et la Porte-Neuve située à l'entrée du Marchix furent démolies. En 1745, la ville fit des réjouissances ruineuses en l'honneur des victoires de Flandres, et le quai de la Poterne fut élargi. Le prince Charles Edouard, fils du prétendant au trône d'Angleterre, descendit à Nantes, la même année, à l'hôtel de la Maison-Rouge : il était recommandé à un armateur Irlandais, M. Walsh, qui lui loua un vaisseau de 66 et une frégate.

En 1746, les Anglais attaquèrent la ville de Lorient : 500 hommes de notre milice bourgeoise volèrent à son secours. En 1748, un étalon de la mesure des draps, soieries, toiles, etc., fut déposé à l'Hôtel-de-Ville ; sa longueur était de 3 pieds 7 pouces 10 lignes 5|6. L'année suivante, des expériences de boulangerie firent adopter un réglement de police qui prescrivait que chaque augmentation ou diminution de 8 liv. par tonneau de blé serait suivied'un dénier d'augmentation ou de diminution dans le prix de la

livre de pain. En 1752, l'évêque céda à la ville les moulins de Barbin ; la même année, il fut nommé un commissaire de police pour surveiller les étrangers. En 1753, les juges-consuls furent portés, sur le budget de la ville, pour une somme de 5000 fr., et la bibliothèque des Oratoriens devint publique.

En 1754, la ville acheta la charge de substitut du procureur-syndic, pour la somme de 3804 livres. L'année suivante, les tours de la prévoté et les fortifications du Port-Maillard furent démolies.

L'année 1757 nous a laissé le souvenir de la fondation de la Société d'Agriculture de Bretagne, qui a produit un si grand bien dans toute la province. Ses mémoires, publiés en deux volumes, forment un ouvrage très-intéressant à consulter. On y trouve des idées avancées pour l'époque, sur le fermage, la culture des terres, le commerce des grains et plusieurs points importants d'économie agricole et politique. Je ne crains pas de dire qu'ils méritent d'être placés à côté des annales de Roville. Ecrits dans un temps où de grossières erreurs dominaient même les gens instruits, ils font justice de ces erreurs. Cette Société d'Agriculture s'occupa aussi des autres améliorations qu'elle pouvait hâter. Elle fit fonder à Nantes une école de dessin qui existe encore aujourd'hui. En 1757, la pêche des harengs avait produit, sur la côte de notre

département, environ 200 mille francs de gain; elle l'encouragea, et proposa, pour abriter le port de Piriac, la construction d'une digue dont les plans furent fournir par M. Magin, ingénieur des états.

C'est à un négociant de Nantes, Montaudouin de la Touche, que nous sommes redevables de l'institution de cette Société d'Agriculture, qui fut bientôt imitée à Paris et dans les autres grandes villes de France.

En 1757, l'on commença le pont de la Poissonnerie; M. Cacault fut chargé de lever le plan de la ville, et le fort du port Communeau fut démoli. L'année suivante, M. Louis Langevin établit à Nantes la première manufacture d'indiennes que nous ayons eue, ses produits trouvèrent leur placement à la côte d'Afrique. Une société était chargée d'approvisionner de nègres nos colonies, mais n'ayant pas les fonds suffisants, les commerçants de Nantes firent ce trafic sous son nom en lui payant 15 et 20 pour 100 de dédommagement, ce qui prouve combien ce commerce était lucratif.

En 1760, M. B...., marchand, fonda le premier cercle littéraire que nous ayons eu, on y trouvait, dit M. Brun, imprimeur sur la Fosse (dans son almanach de 1765, almanach fort curieux et fait dans un bon esprit de civilisation), *des livres en tout genre, brochures, ouvrages périodiques, gazettes, etc., tout y est tenu en*

ordre par un bibliothécaire, et en sûreté par un concierge qui loge dans l'appartement; il en coûte à chaque associé un louis par an. — La même année, M. Ceineray acheva les promenades de la Motte St.-Pierre et de la Motte St.-André, qui furent nommées Cours des Etats. Deux ans plus tard, la ville fit construire sur ses plans l'école de chirurgie, rue Saint-Léonard, où se trouve aujourd'hui le muséum, et le quai Flesselles. En 1763, fut commencée la Chambre des Comptes, maintenant le palais de la Préfecture. En 1764, la mairie, jalouse de suivre l'impulsion donnée par M. Mellier, souscrivit un emprunt de 300 mille livres, pour continuer les embellissements. La même année, sans être aussi prospère qu'il le devint ensuite, le commerce de Nantes se présenta cependant sous un meilleur aspect qu'aujourd'hui.

Le tableau suivant fera connaître le mouvement du port pour le long-cours et le grand cabotage.

	Nombre des navires.	Tonnage.
Navires partis pour la côte de Guinée	29	6,660 tx.
Pour les îles d'Amérique. . . .	234	53,820
Navires étrangers employés au commerce d'importation et d'exportation	575	62,324
TOTAL	838	122,804 tx.

Le mouvement du port, pour le petit cabotage, se trouve dans le tableau ci-dessous :

	Nombre des navires.	Tonnage.
Navires de cabotage étranger. .	113	16,168 tx.
Cabotage Français.	483	19,574
Total.	596	35,742 tx.

En 1665, il fut exporté 17,000 tonneaux de blé, pour l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre et le Nord; et, dans le courant de 1666, il fut expédié à la côte de Guinée 108 navires pouvant prendre à bord 37430 esclaves du prix de 1000 livres, et même au-delà, terme moyen, ce qui représentait une valeur de plus de 37 millions. A cette époque, la confrérie commerciale, connue sous le nom de Contractation, n'existait plus depuis 36 ans. Notre ville possédait quelques établissements industriels, parmi lesquels on remarquait : la fabrique d'indiennes de M. Langevin, établie depuis sept ans, qui produisait annuellement 5000 pièces; la fabrique de cordages de MM. Brée et Bodichon, située près des Irlandais : elle consistait en deux grandes corderies, dix-sept magasins, deux pompes à incendie attachées à l'établissement, et journellement elle occupait 1,200 personnes. Les négociants-armateurs étaient au nombre de 200, sans compter une foule d'autres que l'on appelait regnicoles, parce qu'ils spéculaient plus spécialement sur les produits du pays. Le jardin des plantes

jouissait du privilége de recevoir gratuitement des capitaines de navires une certaine quantité de graines exotiques. Il y avait une école d'hydrographie, une autre de dessin, dont j'ai parlé, une école primaire pour les garçons, tenue par les Frères de la doctrine chrétienne, une école des Ursulines pour les filles; deux autres, tenues par les dames de St.-Charles, pour les filles des faubourgs; plusieurs cercles littéraires; une académie de musique, qui, depuis 1751, donnait des concerts. La chambre ecclésiastique, présidée par l'évêque, se composait de 11 membres. La milice bourgeoise avait en tout 18 compagnies variant en nombre depuis 90 jusqu'à 425 hommes. Le barreau comptait 35 avocats en exercice, 47 procureurs au présidial. Les notaires montaient à 33, et le collége des oratoriens donnait presque gratuitement l'éducation à cette foule immense de jeunes gens qui suivait la carrière du barreau, étudiait la médecine ou se livrait à l'industrie. Mais reprenons la suite des faits.

Le commerce, en 1765, se chargea du bail de l'octroi, et mit une enchère de 100 mille livres sur le fermier. — Il résulte d'un recensement fait, en 1766, que la population était alors de 90 mille âmes, c'est-à-dire qu'elle avait plus que doublé dans l'espace de 66 ans. Ce fait n'a rien d'extraordinaire, les *immenses* constructions et le mouvement du port devaient avoir fixé à Nantes un nombre considérable d'ouvriers. Cependant l'on regarde généralement le chiffre

de 80 milles âmes comme plus exact. En 1768, la façade du quai Brancas fut construite par M. Ceineray. En 1770, le même architecte fit bâtir l'édifice qui fait le milieu de la place du Bouffay. La ville, endettée, emprunta 300 mille livres qu'elle remboursa, par voie de loterie, dans l'espace de 7 ans, et le célèbre Perronnet vint à Nantes pour examiner les travaux hydrauliques de l'ingénieur Magin; on commençait dès-lors à sentir la nécessité de rendre la navigation plus facile de Nantes à Paimbœuf, où, depuis 60 ans, les navires étaient obligés de se décharger sur des gabarres, tandis qu'ils remontaient auparavant jusqu'à Couëron sans alléger.

En 1771, notre ville posséda des fiacres pour la première fois. En 1772, la communauté du bon pasteur fut confirmée. Le roi accorda aussi à la ville, les atterrissements faits et à faire au-dessus et au-dessous des ponts, et le droit d'emprunter 500,000 liv. remboursables en 7 ans, par voie de loterie, afin de rétablir le pont Rousseau, détruit par l'inondation de 1770. En 1774, l'on ouvrit la route de Rennes, et l'on construisit la chaussée de Barbin, d'après les plans de M. Ceineray. En 1777, le comte d'Artois, depuis Charles X, vint à Nantes, où il fut reçu magnifiquement, quelque temps après, Joseph II y vint aussi, mais incognito; il logea au Cheval-Blanc, modeste hôtel où descendent aujourd'hui les petits marchands. La même année le pont Rousseau fut rétabli. En 1778, fut cons-

truit le pont Maudit, refait depuis en 1830. L'hospice des enfants trouvés date de 1782, il a été bâti sur les plans de M. Crucy, de même que les quais et la cale de la Poissonnerie, qui datent de 1783. En 1784, il fut lancé, dans la cour des Enfants trouvés, un superbe aérostat, dont la nacelle contenait MM. Coustard de Massy et Mouchet; le premier, lieutenant des maréchaux de France; le second, oratorien: 80,000 personnes assistèrent à ce spectacle extraordinaire pour notre ville qui resta déserte. Les voyageurs aériens, disent nos archives, descendirent à la Regripière et rentrèrent à Nantes aux acclamations du peuple. — La chapelle de Bon-Secours, qui tombait en ruines, fut rétablie. La fonderie Gaudin, située à Bel-Air, mit en vente les premières cheminées économiques en fonte, que l'on ait vues à Nantes; et les élèves de l'école de dessin, reçurent des prix de la Mairie. En 1785, une verrerie et une brasserie s'établirent à Couëron. Le froment valut de 205 à 300 liv. le tonneau, ce dernier prix était très-élevé pour le temps; la même année le receveur des fermes, M. Graslin, commença cette nouvelle ville qui forme aujourd'hui le plus beau quartier de Nantes; la reconnaissance lui a conservé son nom. En 1786, le droit de vendre la viande de carême, fut adjugé à un boucher 13500 liv., la livre de viande se payait alors 6 sous 9 deniers terme moyen; la même année, M. Douillard, architecte, construisit la Halle

au blé ; une voiture mit en relation Nantes et Paimbœuf, elle faisait un voyage par semaine; deux berlines à 6 places furent établies entre Nantes et Angers pour correspondre avec les diligences de Paris à Angers; enfin, des clubs furent institués dans notre ville, c'étaient alors des réunions bien innocentes, contre lesquelles cependant les femmes se liguèrent et publièrent des écrits qui ne nous sont point parvenus. La construction de l'entrepôt date aussi de la même époque. En 1787, M. Brie-Serrant proposa d'établir un canal de Nantes à Pornic. — Le froment varia de 175 à 255 liv. le tonneau. Le droit de boucherie de carême, fut affermé 16400 liv. En 1788, le prix moyen de la viande en carême, fut taxé à 8 sous. — Il s'établit cette année-la, deux berlines qui allaient en 2 jours à Rennes. — La salle de spectacle fut construite par la commune. — Le prix du froment varia de 170 à 310 liv, le tonneau ; et M. Caillaud demanda l'autorisation d'établir des fontaines dépuratoires; mais il ne l'obtint qu'en 89, et pour un temps limité, ce qui fit manquer son projet.

Avant de commencer l'histoire de la révolution, nous devons passer en revue nos hommes les plus marquants du XVIII.e siècle, et la situation commerciale de la place, en 90.

Nous trouvons parmi les hommes remarquables, *Jean Barin*, grand chantre de la ca-

thédrale, auteur d'une traduction en vers francais, des *Elégies amoureuses d'Ovide* (Rouen 1676), de *Vénus dans le cloitre* ou *La religieuse en chemise*, et de *la vie de Françoise d'Amboise*, duchesse de Bretagne, fondatrice des Carmelites. *Germain Boffrand*, membre de l'academie d'architecture, *Jean de la Roche*, auteur de 9 volumes de sermons, *Jean de la Noè-Menard*, auteur d'un catéchisme, *Jean-Arthur de la Gybonais*, originaire de St.-Malo, doyen des maîtres aux comptes de Bretagne; il a publié plusieurs écrits, parmi lesquels un ouvrage sur l'origine, les fonctions et l'exercice de la chambre des comptes (2 volumes, Nantes 1721.) *Gérard Mellier*, plus connu par les services qu'il a rendus à notre ville, comme administrateur, que par ses écrits. *Jean-Baptiste-Morvan de Belle-Garde*, auteur d'une trentaine d'ouvrages; il était si fortement attaché au système de Descartes, qu'il quitta, plutôt que d'y renoncer, la Société de Jésus, dont il faisait partie. *Maturin-Vessière de la Croze*, d'abord bénédictin, puis protestant: son érudition était immense, il possédait toutes les langues mortes et vivantes. *Pierre Hunault* et *Joseph Hunault*, son petit-fils, tous deux médecins habiles. *Nicolas Travers*, auquel nous devons entre-autres ouvrages, l'histoire si consciencieuse des évêques de Nantes. *François-Séraphique Bertrand*, avocat, auteur d'un volume de poësies et d'un mémoire pour le commerce de Nantes contre celui de

St.-Malo. *Chevaye*, ami du précédent : il nous a laissé quelques morceaux de poësie latine. *Ogée*, ingénieur-géographe des états de Bretagne : nous avons de lui une carte de Bretagne, une autre du comté nantais (la première est aujourd'hui fort rare, je ne connais point la seconde), un atlas itinéraire, puis un Dictionnaire Historique et Géographique de notre province. Ce dernier ouvrage est curieux à consulter. *François Bonamy*, médecin ; il a fait une esquisse de la flore de nos environs (Nantes 1782). *Bouguer* père et fils, tous deux mathématiciens distingués, le fils surtout que l'Academie des Sciences couronna trois fois et qu'elle reçut dans son sein. *Jean-Baptiste Bernard*, auteur d'ouvrages intitulés *Problêmes de Physiologie Hydraulique du corps Humain*, etc. *Chardin*, jésuite célèbre. *Thulaux*, auteur de poësies et d'une comédie *les Libertins dupés*. *Desforges Maillard*, qui écrivit dans le *Mercure*, sous le nom de M.lle Malcrais de la Vigne, et qui reçut en cette qualité, des déclarations fort tendres de Voltaire et Destouches. *Varsavaux Kerlin*, auteur d'un traité des droits des communes et des bourgeoisies. *Ange-Gabriel-Meunier de Kerlon*, auteur du roman *d'un jour des soupirs de Daphné, des dortoirs de Lacédémone, de Psapion* ou *la Courtisane de Smyrne, avec les Hommes de Prométhée*, et de plusieurs autres

ouvrages. *Terrille Chanoine*, auteur très-fecond comme le précédent, mais en livres de droit canon. *Paul Vigneu* dont nous avons plusieurs mémoires sur le commerce. *Allouel*, chirurgien distingué. *Gabriel Montaudoin*, fondateur de la Société d'Agriculture de Bretagne, homme très-éclairé: il a écrit plusieurs mémoires et des poësies; mais c'est surtout comme commerçant qu'il a rendu de grands services à notre ville: L'abbé Coyer, philosophe ingénieux et même profond pour son époque, lui rend toute justice dans son livre intitulé *Bagatelles morales et philosophiques*. *Jean Grou*, traducteur de Platon. *Guymar*, imprimeur, auteur des Annales Nantaises. *Graslin*, qui a laissé plusieurs mémoires d'économie publique, un entre-autres sur la richesse et l'impôt. *Duboueix*, médecin fort instruit.

En suivant cette longue liste avec un peu d'attention, on voit de suite la différence qui existe entre le XVIII.e siècle et le précédent; nos auteurs Nantais du XVIII.e siècle se sont occupés, les uns de sciences, les autres de philosophie, un assez petit nombre de dévotion; et c'est tout le contraire parmi ceux du XVII.e; il y a aussi chez les premiers, une grande supériorité sous le rapport de l'étendue des vues, ce qui devait être. Plus l'on s'élève vers l'avenir, et plus l'horizon s'agrandit.

Au XVIII.e siècle, notre ville donna naissance à plusieurs guerriers illustres: Barin de

la Galissonnière qui vainquit le fameux amiral Bing, s'empara du fort Mahon et fut chargé de régler les limites du Canada. Vié, qui, après plusieurs hauts faits d'armes, reçut le commandement d'un navire de 26 canons, et s'empara au milieu d'une escorte nombreuse, de lord Hamilton, qui se rendait à son commandement des isles du-vent et sous-le-vent. Cassard, que Duguay-Trouin son émule appelait le premier marin de son siècle. En 1709, il commandait le vaisseau l'Eclatant, et soutint en vue de la flotte ennemie, un long combat contre cinq vaisseaux Anglais; en 1712, chef d'une escadre, il soumit, dans une seule campagne, Santiago, Surinam, Berbiche, Ste.-Eustache et Curaçao.

SITUATION DU COMMERCE EN 1790.

En 1790 le mouvement du port fut de 97,900 tonneaux pour le long-cours 42,220 pour le grand cabotage; ce qui donne un total de 140 mille 120 tonneaux, non compris le petit cabotage. Dans ce mouvement, qui occupa 530 navires entrés et sortis, l'Angleterre figure pour 29; le Danemark pour 13, la Suède pour 8, la Hollande pour 76, l'Allemagne pour 110, l'Espagne pour 15, le Portugal pour 9, l'Italie pour 11, l'Isle-de-France pour 3, les Etats-Unis pour 8, Cayenne pour 3, les Antilles pour 205, le commerce des nègres pour 40.

Le commerce des Antilles était, comme on le voit, le plus étendu; aussi, après Bordeaux, dont en 87 et 88 les relations avec ces colonies avoient été doubles des nôtres, Nantes se trouvait la première place du royaume et l'emportait sur le Havre et sur Marseille. Avec Saint-Domingue surtout, nous avions des relations très-importantes; un nombre considérable des colons de cette isle, qui renfermait 405,528 noirs et 792 sucreries, se trouvaient liés d'affaires avec nos négociants qui les avaient crédités ou commandités, à tel point qu'ils s'étaient mis à découvert, à leur égard, d'une somme évaluée à 50 millions pour toutes les Antilles, dont ils avaient reçu la majeure partie. Il n'y avait point à Nantes, à cette époque, même parmi les artisans, de famille qui ne s'intéressât au commerce. Cependant les bénéfices avaient beaucoup diminué, parce qu'au lieu d'avoir affaire directement aux colons et de recevoir de suite un paiement, soit en argent, soit en denrées coloniales, c'était avec des commissionnaires qu'il fallait traiter; mais les navires donnaient encore habituellement 100 fr. net de bénéfice par tonneau. Les frais d'armement et ceux d'assurance, qui s'élevaient de 3 à 5 fr. pour 0[0, étaient compensés par le bénéfice des ventes. Quant aux capitaines des navires, ils avaient 5 pour 0[0 sur les ventes et 150 fr. de fixe par mois; aussi, avec de

l'ordre, ils devenaient bientôt riches, surtout quand ils faisaient les voyages de Guinée.

Le commerce des Indes Orientales était peu de chose, et l'on discutait beaucoup pour savoir s'il valait mieux le confier à une compagnie ou le rendre libre. Le commerce du Nord avait peu changé depuis 1700.

Le commerce des grains subissait les variations qui lui sont naturelles; quant au prix du froment, qui était, terme moyen, de 90 fr. le tonneau en 1700, il oscillait entre 180 et 300. Le commerce du sel avait marché en déclinant. En 1557, nos salines produisaient plus de 300 mille tonneaux, puisque chaque année ce nombre remontait la Loire. En 1700, cette fabrication n'était déjà que de 86 à 90 milles tonneaux. En 1790, elle n'allait pas à 59 milles. La situation des forges ne présentait pas de changements, mais des clouteries s'étaient élevées qui exploitaient leurs fers, elles occupaient 400 ouvriers. Les métiers à toile étaient au nombre de 2,400, dont 500 à Nantes; une blanchisserie au chlore donnait à leurs produits la dernière préparation. La fabrication du coton semblait faire des progrès, et les filatures mécaniques s'introduisaient. Les fabriques de toiles peintes, au nombre de neuf, occupaient 4,500 ouvriers. La chapelerie fournissait, année commune, 50 mille chapeaux pour la traite et les colonies. Deux moulins, l'un à vapeur établi à la Sècherie,

l'autre situé sur l'Erdre, donnaient des farines étuvées et séchées ; le premier pouvait moudre 15 à 18 tonneaux dans 24 heures ; le second, bien moins important, est l'établissement de ce genre le plus ancien que notre ville ait possédé. Nous trouvons encore qu'en 90 la brosserie, la tannerie, la mégisserie, étaient dans un état prospère. La verrerie occupait quarante ouvriers et dix manœuvres pour livrer au commerce 500 milles bouteilles ; une seconde verrerie existait à Couëron. Trois brasseries, dont une dans ce dernier lieu, et plusieurs autres industries plus secondaires avaient un placement avantageux de leurs denrées et semblaient devoir prendre une extension rapide.

Si, maintenant, nous nous enquérons de la situation des ouvriers, nous trouvons qu'en 90 le pain coûtait habituellement 1/5 de moins qu'aujourd'hui, ainsi que le vin et la viande, cependant leurs salaires étaient au taux actuel ; il est vrai d'ajouter, comme je l'ai déjà fait observer, que les tissus de coton, les draps et les chapeaux ont beaucoup diminué de prix depuis cette époque ; cependant il n'y a pas balance parfaite : le manœuvre qui gagne 30 sous a perdu 6 sous, sur le loyer, de son travail ; or, il ne se loge pas, il ne se vêtit pas assez bien pour regagner cette perte sur les économies qu'il peut faire dans ses dépenses d'abri et de vêtement. Je suis arrivé par une suite d'opérations, trop longues à reproduire, à regarder comme certain

qu'il y a plus d'un huitième de différence, à leur désavantage, sur le prix de leurs journées, comparé au prix des objets qu'ils consomment. Ainsi les révolutions, les améliorations même qui ont lieu dans la société sont rarement profitables à la société toute entière. L'émancipation successive des serfs et l'abolition de la féodalité en 89, ont eu pour effet d'améliorer le sort des vassaux et surtout celui des serfs de main-morte, mais en nuisant aux ouvriers des villes par une concurrence de plus en plus considérable, suite de leur nombre toujours croissant. L'abolition simultanée des maîtrises a contribué aussi à produire ce résultat si désastreux pour plusieurs millions de Français.

ÉVÈNEMENTS DE LA RÉVOLUTION.

Depuis long-temps, le besoin de liberté se faisait sentir : chaque jour le malaise de la société s'exprimait par des troubles et par des discussions orageuses, au sein des États et des Parlements. En Bretagne surtout, l'on gémissait des prérogatives exorbitantes de la noblesse ; on les jugeait de plus près, et l'on en souffrait d'avantage. Il ne fallait qu'une démonstration hostile contre les abus pour soulever le peuple, et cette démonstration fut faite.

Le premier novembre 1788, l'on procédait à Nantes aux élections des députés du Tiers-Etat qui devaient aller siéger à Rennes ; lorsque le peuple, assemblé en masse, adresse une requête au bureau municipal chargé de faire les élections. M. Giraud-Duplessis, procureur syndic du roi, demande que cette requête soit examinée ; et, par suite d'une délibération du corps municipal, les mandataires nommés furent chargés de réclamer au nom du peuple : 1.° que le Tiers-Etat eut un député, avec voix délibérative, par 10 mille habitants, et que ce député ne pût être noble, ni annobli, ni délégué, sénéchal, procureur fiscal, ou fermier des seigneurs ; 2.° que l'élection de ces députés fût à deux degrés ; 3.° que les députés du Tiers-Etat fussent égaux en nombre à ceux des deux autres ordres, dans toutes les délibérations et que les voix fussent comptées par tête; 4.° que les curés, remplissant cette fonction depuis 10 ans, fussent admis, quoique roturiers, en nombre convenable dans l'ordre du clergé et que l'une des places de procureur général syndic appartînt au peuple ; 5.° que les corvées personnelles fussent abolies et l'impôt réparti également sur toutes les possessions. La délibération n'était pas encore signée que le peuple, ayant à sa tête MM. Cottin, Chaillon et plusieurs autres, se présenta pour appuyer les conclusions de M. Giraud : elles furent acceptées, mais il y eut ré-

sistance de la part de quelques membres ; aussi, le même jour, le peuple se réunit une seconde fois, et MM. Giraud-Duplessis, Cottin, Chaillon, Videment, Cadou fils, Clavier, Jarry, Mynier, Blin, Bisson, Dubern et Varsavaux furent choisis pour aller à Paris présenter au roi une copie de la requête des habitants de Nantes, et demander, en leur nom, la permission de s'assembler pour délibérer sur leurs affaires, chaque fois que les circonstances l'exigeraient.

Le 18, cet arrêté de la Mairie contre lequel avait protesté une partie du bureau, fut dénoncé au parlement et supprimé par un arrêt ; mais, aussitôt l'arrêt connu, les corps de métiers et les habitants se réunirent de nouveau : et choisirent, pour correspondre avec la députation, MM. Baco, Guinebaud, Paul Bernard, Tessier, Bridon, Louvrier, Leroux et Mellinet. Ils les autorisèrent à réunir le peuple et à faire tout ce qui paraîtrait nécessaire pour le succès de la demande.

MM. Plumard, Bodin des Plantes, Geslin, Chardot étaient ceux qui faisaient opposition dans le conseil municipal ; pour les en écarter, le 2 décembre, la commune décida qu'il serait adressé une seconde demande au roi, afin d'en obtenir une nouvelle formation du conseil de ville ; en même temps elle réclama l'autorisation de nommer directement les députés de la pro-

vince, le droit, pour le Tiers-Etat, d'être admissible à toutes les charges de la magistrature, des services de terre et de mer, des institutions royales et provinciales, enfin l'abolition des francs fiefs.

Le 15 décembre, le député Giraud exposa aux ministres le but de sa mission : il leur montra combien le peuple se plaignait, à bon droit, de payer seul les charges de l'état, et demanda une répartition proportionnelle de l'impôt. Il faut, ajouta-t-il, que le tiers-état soit représenté, de manière à n'être pas opprimé par les autres ordres ; ce qui ne peut avoir lieu, si l'on n'a pas égard aux pétitions dont il est porteur. Les ministres l'accueillirent convenablement, mais ils renvoyèrent sa demande aux Etats de Bretagne, en promettant, cependant, d'user de l'omnipotence du roi, s'ils refusaient d'y avoir égard ; quant à l'abolition des francs-fiefs, ils lui dirent que c'était un article à part, au sujet duquel ils se proposaient de présenter une loi commune à tout le royaume. Le 20 décembre, Giraud, de retour à Nantes, rend compte de ses démarches, et propose de nommer des députés extraordinaires aux Etats, avec mission de surveiller la conduite des autres. Il est appuyé par MM. Collin et Baco. Cette demande reçoit l'approbation de la commune, et tous les trois sont choisis avec MM. Chaillon, Jarry, Chanceaulme, Genevois et Mellinet, pour remplir cette mission.

Les Etats s'assemblèrent; les députés ordinaires et extraordinaires de Nantes, s'y rendirent; mais il fut impossible de rien obtenir en faveur de l'ordre du tiers de la part des deux autres. Le Roi, fidèle à sa promesse, prononça la dissolution de l'assemblée, en l'ajournant à l'année suivante. Les députés du peuple obéirent et se retirèrent; ceux de la noblesse et du clergé, persistèrent à vouloir régler seuls cette affaire importante. Toute la province en fut indignée, les habitants de Rennes, et surtout les jeunes gens des écoles, témoignèrent hautement leur mécontentement: des rixes s'en suivirent, dans lesquelles deux jeunes gens furent tués par les nobles, qui avaient fait feu sur le peuple; aussitôt un député vint à Nantes solliciter du secours, et le jour même, à 7 heures du soir, il y eut réunion à la Bourse. Il faisait extrêmement froid: l'âpreté de la saison semblait ajouter encore à l'irritation des esprits. Le représentant de la jeunesse de Rennes, qui se faisait appeler *Omnes Omnibus*, nom remarquable en ce qu'il résumait à lui seul toute la pensée révolutionnaire, prit la parole au milieu d'une foule extrêmement nombreuse. Il commençait à peine, et des applaudissements lui apprirent quelle vive sympathie animait son auditoire; son discours passionné, prononcé avec une voix accentuée, produisit un effet immense sur les jeunes gens

qui l'écoutaient; aussi quand, après avoir exposé tous les griefs du peuple, toute la misère du tiers-état, il s'écria : *Citoyens, la patrie est en danger, marchons pour la défendre!* Ce fut une approbation unanime, et comme une fièvre générale, on se serrait la main, on se promettait secours et appui. Séance tenante, une protestation fut rédigée. Les considérants en ont été conservés, et nous les donnons ici comme propres à faire connaître l'esprit public, son exaspération, et surtout celle qui animait la jeunesse.

« Frémissant d'horreur à la nouvelle de l'as-
» sassinat commis à Rennes, à l'instigation de
» plusieurs membres de la noblesse; convoqués
» par le cri général de la vengeance et de l'in-
» dignation; reconnaissant que les dispositions
» pour affranchir l'ordre du Tiers de l'esclavage
» où il gémit depuis tant de siècles, ne trouvent
» d'obstacle que dans cet ordre dont l'égoïsme
» forcéné ne voit dans la misère et les larmes
» des malheureux qu'un tribut odieux qu'ils
» voudraient étendre jusques sur les races
» futures.

» D'après le sentiment de nos propres forces
» et voulant rompre le dernier anneau qui nous
» lie; jugeant d'après la barbarie des moyens
» qu'emploient nos ennemis pour éterniser notre
» oppression que nous avons tout à craindre
» de l'aristocratie qu'ils voudraient ériger en

» principes constitutionnels, nous nous en affran-
» chissons dès ce jour.

» L'insurrection de la liberté et de l'égalité
» intéressant tout vrai citoyen du Tiers, tous
» doivent la favoriser par une inébranlable et
» indivisible adhésion, mais principalement les
» jeunes gens, classe heureuse à qui le ciel
» accorda de naître assez tard pour pouvoir
» espérer de jouir des fruits de la philosophie
» du XVIII.e siècle.

» Jurons tous, au nom de l'humanité et de
» la liberté, d'élever un rempart contre nos
» ennemis, d'opposer à leur rage sanguinaire le
» calme et la persévérance des paisibles vertus,
» élevons un tombeau aux deux martyrs de la
» cause de la liberté et pleurons sur leurs cendres
» jusqu'à ce qu'elles soient apaisées par le sang
» de leurs bourreaux.

» Avons arrêté, nous, soussignés, jeunes gens
» de toutes les professions, de partir en nombre
» suffisant pour en imposer aux vils exécuteurs
» des aristocrates, regarderons comme infâmes
» et déshonorés à jamais ceux qui auraient la
» bassesse de postuler ou même d'accepter les
» places des absents.

» Protestons d'avance contre tous arrêts qui
» pourraient nous déclarer séditieux, lorsque
» nous n'avons que des intentions pures et
» inaltérables. Jurons tous, au nom de l'hon-
» neur et de la patrie, qu'en cas qu'un tribunal

» injuste parvînt à s'emparer de quelques-uns
» de nous et qu'il osât un de ces actes que
» la politique appelle de rigueur, qui ne sont
» en effet que des actes de despotisme, sans
» observer les formes et les délais prescrits par
» les lois, jurons de faire ce que la nature,
» le courage et le désespoir inspirent pour sa
» propre conservation. »

Le lendemain, deux cents jeunes gens partirent: ils furent rejoints bientôt par six cents autres. Tous étaient armés : ils apprirent en route qu'à Rennes les deux partis avaient fait la paix ; cependant ils continuèrent ; mais les Etats ayant été cassés, ils rentrèrent dans leurs foyers après avoir passé dans cette ville quelques jours pendant lesquels on les traita en frères.

Bientôt les paroisses et les corporations furent réunies dans le but de nommer des députés pour rédiger les doléances du pays, et siéger à ces états généraux qui devinrent la célébre assemblée constituante. Dès lors, les événements se pressent les uns sur les autres : chaque scène de la capitale retentit dans les provinces, où elle est imitée. On sait que Broglie et Lansbèque, sont chargés d'arrêter l'énergie des Parisiens, et l'inquiétude fait que l'on s'arme. Le 16 juillet, on saisit les déniers royaux, afin d'ôter au gouvernement tous ses moyens d'action. Le 17, on s'empare des poudres de Paimbœuf; le 18, on apprend la prise de la Bastille. Quelques citoyens, sous

la conduite de MM. Andrieux et Lemonnier, officiers de la milice bourgeoise, vont au château, somment le gouverneur de se rendre, en lui faisant connaître le sort du commandant de la Bastille; et, les Nantais, au bout de quelques heures, se trouvent entièrement maîtres de leur ville. Le surlendemain, grande alarme! on annonce que des dragons arrivent par Montaigu : tout le monde s'arme, jusqu'aux femmes et aux enfants; 50 hommes munis de haches, sont prêts à couper le pont de Pirmil; mais l'alerte est fausse, et la cavalerie envoyée à la découverte, revient sans avoir rien vu.

Depuis le mois de novembre, la ville était mécontente de la municipalité. Elle fit de nouvelles élections. *Daniel de Kervegan* fut nommé *Maire*; *Maisonneuve*, avocat, *sous Maire*; *Varsavaux*, *Dubern*, *Legris aîné*, *Rosier*, *Cornet*, échevins; Giraud-Duplessis fut continué procureur syndic, et Ménard de Rochecave, greffier. Cependant, les troubles s'étaient apaisés à Paris; la tranquilité paraissait rétablie, grâces à la fermeté de la constituante; les Nantais jugèrent convenable de lui envoyer une adresse de félicitations. Le 26, ils adoptèrent, en grande pompe, les couleurs nationales. Sur leurs drapeaux tricolores, on voyait, avec des faisceaux d'armes, cette devise : *L'union fait la forcc!* La garde nationale, très-belle, se composait de trois corps, savoir : les volontaires de la cavalerie, au nombre

de 3 compagnies de 100 hommes; 1806 volontaires de l'infanterie, sur lesquels un bataillon de 436 artilleurs, et 6500 gardes nationaux; total, 8606.

Ce fut à la fin de 89 que, sur les dessins de M. Crucy l'on commença *le cours du Peuple*, aujourd'huï *cours Henri IV*. Ce fut à la même époque qu'eut lieu la division par districs. Le peuple nomma lui-même, dans chacun d'eux, un juge-de-paix et son suppléant. Un fait digne de remarque, c'est que le commerce n'éprouva point de violentes commotions au milieu des crises politiques qui agitaient la France. Nul ne prévoyait encore ce qui devait sortir de la fermentation générale. Chacun s'abandonnait à la tempête révolutionnaire, avec cette confiance naïve dans l'avenir qui décelait l'ignorance de malheurs devenus nécessaires.

Au commencement de janvier 1790, les patriotes trop âgés pour faire un service actif formèrent un bataillon de quatre compagnies, nommées *la Persévérance*, *l'Harmonie*, *la Sagesse* et *la Prudence*. A la fin du même mois, des députés partirent pour Pontivy, où eu lieu la fédération bretonne. Dans le mois suivant, la mairie fut renouvelée : Daniel Kervégan fut réélu *maire*, et MM. Rosier, Dubern, Legris aîné, Varsavaux, Drouin de Pareai, Dobrée, Lepot, Chanceaulme, Barre, Fourmi père, Cantin, Pineau, Riédy, Clavier, Lefebvre de la Chau-

vière, Laënnec et Genevois, furent nommés échevins. Le 8 février eut lieu, entre les deux cours, l'installation de la nouvelle mairie, sur l'emplacement destiné à l'érection de la colonne Louis XVI. La cérémonie fut très-brillante : le peuple, le clergé et les autorités prêtèrent serment au roi constitutionnel. Au mois de mai il fut décidé que les séances du district seraient publiques. Le 25, la foire des bestiaux fut troublée d'une manière très-fâcheuse. Les ennemis de la révolution insinuèrent aux paysans que les péages étaient abolis, et qu'ils devaient se refuser à solder les octrois en entrant en foire ; ceux-ci ne demandèrent pas mieux, et forcèrent les barrières. On mit sur pied des détachements de volontaires, de gardes nationaux et de soldats du régiment de Rohan : les paysans résistèrent ; cependant on parvint à les dissiper sans recourir à la violence. A la suite de cette révolte, la municipalité, faiblissant devant l'émeute, supprima les droits contestés.

Le 24 juin, les troupes et les gardes nationales de Nantes et des villes voisines se fédérèrent. Le soir eut lieu un grand repas sur le terrain des Capucins, maintenant cours Henri IV. Au haut de la grande allée se trouvait la figure de la liberté, au pied de laquelle on venait prononcer les toasts ; le banquet se passa dans le plus grand ordre, et quand il fut terminé, chaque convive se rendit sur la place de la li-

berté, le chapeau et le fusil ornés de feuillages. Le soir, au spectacle, on donna une pièce analogue à la circonstance. Peu après, l'on s'occupa de nommer la députation chargée de représenter la ville de Nantes à la fédération générale qui devait avoir lieu à Paris. Le 14 juillet, les corps armés de la ville renouvellèrent leur fédération entre les mains des conseillers municipaux. Le 15 août, les députés revinrent avec une bannière départementale, et la ville leur fit une brillante réception. Le 23 août, nouvelle fête : la société des Amis de la Révolution, en Angleterre, avait applaudi aux efforts de la nation française ; notre ville voulant lui prouver sa sympathie dans la personne des Anglais qui habitaient Nantes, invita ceux-ci à un repas splendide, qui eut lieu sur le terrain des Capucins. L'enclos était orné des statues de Louis XVI, de la Liberté, de Charlemagne et de Diane Chasseresse, avec cette inscription : *Abolition de la Féodalité.* Chaque arbre était orné d'un drapeau et d'un bouclier, sur lequel on lisait le nom d'un héros ou d'un philosophe ; une longue suite de couronnes et de guirlandes se continuait d'un arbre à l'autre ; au milieu s'élevait l'autel de la Concorde ; sur l'autel reposait le globe du monde, ayant au-dessus de lui le bonnet de la liberté, et des deux côtés deux cassolettes où l'on brûlait de l'encens. On lisait sur les faces de l'autel : *Patrie, Ega-*

lité, Union, Liberté. Outre les décorations, les arbres portaient encore des inscriptions du genre de celles-ci : *Révolution d'Angleterre, Révolution de France, Charta magna, Fédération du 14 août, Prise de la Bastille,* etc. Après le défilé des convives, le président déposa sur l'autel un drapeau sur lequel se trouvait cette inscription, dont il donna communication :

Celeste paix, ô sainte humanité,
Qu'aux pieds de vos autels la France et l'Angleterre
Jurent de rappeler les peuples de la terre
Aux lois, au vrai bonheur qu'offre la liberté.

Après le diner on chanta des couplets, et des danses terminèrent la fête. Les membres de la société de la constitution se réunirent ensuite à la salle de leurs séances, et décidèrent que MM. Français, connu depuis, dans nos assemblées législatives, sous le nom de Français (de Nantes), et Bougon seraient députés à Londres, pour remettre à la société des amis de la révolution le récit de la journée et la bannière déposée sur l'autel.

A la fin d'avril 1791, les directeurs de la fabrique de fer et outils aratoires connue sous la raison Gaudin et fils, arrêtèrent de donner l'apprentissage gratuit à 20 pauvres enfants, 12 sous par jour la seconde année, 13 à 18 la 3.eme, et enfin 30 à 40 sous lorsqu'ils sauraient leur état. C'est ainsi qu'au milieu de ces scènes emphatiques qui se succédaient journellement

sous le nom de fêtes patriotiques, l'on voyait percer le plus pur dévouement et naître les meilleurs projets.

Dans le mois de mai, des insurrections se manifestèrent à Chalans et à Carquefou. La garde nationale s'y rendit, et tout fut bientôt apaisé. Dans le même mois, les religieuses du Sanitat furent fouettées par des femmes du peuple pour s'être retirées dans leurs chambres à l'approche des prêtres assermentés. Le mois suivant, la garde nationnale fut sans cesse sur pied pour arrêter les suspects tant en ville qu'à la campagne.

Le 22 août, à 8 heures du soir, arrive un courrier extraordinaire de Paris, porteur d'une lettre de MM. Chaillon, Baco, Cottin, Jarry, et Giraud, députés de Nantes. Elle annonçait le départ de Louis XVI. Aussitôt le département et la municipalité prennent les mesures les plus actives : on renforce les postes, on s'assure des suspects, on met les scélés sur leurs papiers, on arrête les poudres et les munitions, on met embargo sur les navires, on fait réunir les soldats auxquels on demande de prêter serment de fidélité à la nation et à la constitution (parmi eux se trouvait Dumouriez) ; puis, immédiatement après, l'on fait imprimer et placarder une proclamation.

Le 1.er juillet, 630 gardes nationaux et 50 dragons se dirigent, pour porter secours aux gardes nationales du pays, sur le château de la

Poutière, district des Sables, dans lequel M. de Lezardière avait réuni 600 royalistes ; malgré l'apparition, sur la côte, de 26 voiles ennemies, le château fut pris et brûlé. Les assiégés profitèrent d'un violent orage pour s'échapper. Au mois d'août, MM. Coutard, Benoiston, Marie, Papin, Français, Dufrexou, furent nommés à la 2.me législature. Dans le mois de novembre, on instala la nouvelle Mairie, dont les membres étaient MM. Giraud, *maire*; Bridon, Carié, Vilmain, Kirouard, Mellinet père, Bougon, Bonnard (prêtre), Douillard, Godebert, Bourcard, *municipaux*. Dans le mois d'octobre se forma une société d'agriculture et de commerce.

L'enthousiasme qui régnait dans tous les esprits s'échauffait chaque jour davantage, les dames offraient des drapeaux à nos bataillons ; des volontaires sortaient des rangs de la garde nationale, pour voler à la frontière ; au mois d'avril, le drapeau tricolore et le bonnet de la liberté furent portés en pompe à la salle du spectacle et placés des deux côtés de la scène. M. Hugues Hardouin prononça, dans cette circonstance, un discours qui fut vivement applaudi. Le 13 août, l'on reçut la nouvelle des événements du 10 août, et l'administration s'empressa de prendre des mesures pour assurer la tranquillité publique. Le 26, on planta un arbre de la liberté sur la place de ce nom, et l'évêque prononça, dans cette circonstance, un discours très-patriotique.

Le 2 septembre, MM. Méaule, Lefèvre, Chaillon, Villers, Mellinet père, Fouché, Coustard et Jarry, furent nommés membres de la Convention. Le 9, des commissaires vinrent demander des armes à la ville qui expédia de suite 100 canons de fonte. Cette année M. Baco fut élu maire, et MM. Le Cadre, Godebert, Gaudin, Delahaie, Hardy, Peccot père, Morel, Colas fils, Tourghouillet, Prévost, Darbefeuille, Brière, Bar, Henri, Vanneunen jeune, Billot, Douillard, furent nommés *adjoints*; M. Dorvo, connu, depuis, par un grand nombre de productions dramatiques, fut appelé à remplir les fonctions de procureur-syndic.

Nous possédons les budgets de Nantes, pour les années 1790 et 1791; ils sont intéressants à consulter sous le rapport des économies, et nous en placerons un extrait sous les yeux de nos lecteurs. Lorsque vint notre première révolution, la ville s'était déjà affranchie de plusieurs sinécures à sa charge, qui absorbaient un revenu de 25,180 l.; En 90, elle supprima de nouveau grand nombre d'articles parmi lesquels se trouvaient les suivants: à M. de Brancas, indemnité de logement, 2000 l.; au même pour les portes, 1200 l.; au Lieutenant du Roi, 2000; au subdélégué, 1200; au secrétaire de l'intendant, 1000; pour installation des maires et échevins, 800; à l'imprimeur, 60; jetons de la mairie, 1600; à 3 couvents pour au-

mônes, 310; Le total des économies, faites cette année-là, sur les traitements, fut de 28,511 liv.

Le bourreau recevait à cette époque, le logement et 1200 liv.; les tambours, 1280 liv.; les gardes de villes, 3600. Le commerce avait un député à Paris, qui était payé 3000 liv.; la police ne coûtait que 3000 liv.; les trois architectes de la ville recevaient 4350 liv.; on accordait au maire, 700 liv. pour un secrétaire; 240 liv. au 4 huissiers de police; 200 à l'horloger; 4250 aux oratoriens, pour le collége; 800 au bibliothécaire; 1000 au professeur d'hydrographie.

On peut résumer ainsi le 1.er budget publié par la mairie de Nantes.

DÉPENSES.

Honoraires et gages. . .	61660 liv.		
Pensions viagères. . . .	5079		
	66739		
Rentes dues à des ecclésiastiques.	13842 liv.	3 s.	2 d.
Rentes dues à des laïcs.	16548	13	4
Rentes dues au domaine national.	3793	10	4
	34184 liv.	6 s.	10 d.

Intérêts de trois emprunts contractés le 1.er

et le 2.e pour les construction du quartier Graslin, le 3.e pour celle du spectacle.

1.er Emprunt, intérêts de 107,000 liv. . . .	5350		
Nota. L'amortissement avait réduit cet emprunt de 16,000 liv.			
2.e Emprunt, intérêts de 150,000 liv. . .	7500		
3.e Emprunt, intérêts de 285,000 liv. . . .	14250		
	27100		
Rentes qui n'étaient pas encore amorties. . .	14116 liv.	13 s.	4 d.
Dépenses fixes.	33600		
Dépenses variables. . .	*mémoire.*		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES.	175740 liv.	» s.	2 d.

A l'article des recettes on trouve que du 1.er janvier au 30 octobre 1790 les octrois avaient fourni 162638 liv. 18 s. 10 d.

Ce qui faisait avec les fermes, loyers, ventes et démolitions déjà perçues.	214959	00	11
On estimait que l'octroi donnerait jusqu'au			

1.er janvier.	157362
Les fermes.	35355
Les autres revenus de toutenature.	29324
	222041
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES.	437000 liv. » s. 11 d.

On lit, au rapport de M. Laennec, qui se trouve en tête de ce budget, que la ville de Nantes, en 90, acheta 1172 uniformes de garde national dans les magasins de l'état; elle les fit reteindre et vendre à très-bas prix; la ville dépensa aussi 30 mille francs, dans les 15 premiers mois de l'organisation de cette milice, pour fournir à ses besoins. Les ateliers de charité, commencés en 89, furent continués en 90 et coûtèrent plus de 150 mille livres. Au moyen de cette entreprise municipale, les quais furent réparés, des démolitions nécessaires eurent lieu, une chaussée fut établie entre la Loire et le château; le marais de Barbin fut comblé au tiers, une promenade fut faite devant le cours Saint-Pierre, une autre promenade fut plantée dans le quartier Saint-Léonard; la bourse fut fondée, l'atterrissement de l'isle Feydeau fut exhaussé et livré au commerce, et des réparations furent faites aux pavés et aux promenades. A la fin de son mémoire, le rapporteur estimait à 3 mil-

lions et demi les ressources actuelles ou prochaines de la ville. Il semble, au premier abord, que la situation de la mairie était très-prospère, mais si l'on songe aux dépenses imprévues telles que celles que causa l'approvisonnement qu'il fallut faire pour prévenir la disette, et qui ne sont pas portées dans le compte ci-dessus, on jugera tout autrement sa position.

Le budget de 1792 montre que les embarras s'étaient accrus rapidement. La dette de toute nature était de 4 millions 692,529 liv. 14 sous 6 déniers, et l'actif de 3 millions 668,434 liv. 1 sou 8 déniers, d'où l'on voit que la dette excédait l'actif de 1 million 24,095 liv. 12 sous 10 deniers. On voit aussi, par ce budget, que la garde nationale ne coûtait alors que 20 mille liv.; que la salle de spectacle, affermée les années précédentes 17,000 livres, ne produisait plus, depuis 1790, que 10 mille liv., que la halle au blé donnait 6000 liv. de revenu. On peut établir, ainsi qu'il suit, le résumé de ce budget pour les comptes apurés de 1791.

DÉPENSES.

Traitements, appointements et gages....	49,595 liv.	7 s.	8 d.
Rentes et pensions viagères........	6,248	5	»
Rentes perpétuelles...	29,996	15	9

Intérêt d'emprunts et indemnités.	30,331	16	10
Remboursement de capitaux.	143,294	15	6
Dépenses ordinaires annuelles.	116,394	9	6
Dépenses extraordinaires variables.	223,299	19	6
Dépenses diverses extraordinaires.	402,777	1	7
TOTAL de la dépense. .	1,001,938 liv.	11 s.	4 d.
Total de la recette. . .	989,496	14	8
D'où il suit que la dépense avait excédé la recette en 1791, de..	12,441	16	8

C'est avec une situation financière aussi déplorable, que notre ville se trouve en présence de la terreur et des événements qui suivirent.

— 1793. —

Quelle époque fut plus féconde en malheurs de toute espèce ? L'ennemi s'avance sur notre territoire, la Vendée se soulève, la famine et les maladies ravagent notre sol ensanglanté; la liberté, debout sur des cadavres, immole à la peur de la trahison jusqu'à ses plus chauds défenseurs; enfin, la populace, devenue toute-

puissante, impose aux citoyens tremblants le despotisme des masses ignorantes. Voilà cette anarchie au milieu de laquelle ont brillé des cœurs sublimes, et dont les principaux acteurs semblaient avoir pour mission de renverser jusqu'aux derniers vestiges de l'aristocratie, et de faire sentir fortement le besoin d'ordre et de paix.

L'un des faits les plus importants de notre révolution, celui qui en consacra l'existence, ce fut la mutation opérée dans la propriété par suite de l'abolition des droits féodaux, des francs-fiefs, des dîmes, des corvées, et par la vente des biens des nobles et de ceux du clergé. Lorsque les chefs de l'époque montaient à la tribune pour demander la suppression des couvents, le peuple pouvait ne pas comprendre toute leur pensée; mais, aujourd'hui, l'histoire doit la rétablir. A Dieu ne plaise qu'ils songeassent à proscrire la liberté religieuse, et qu'ils s'occupassent de savoir s'il resterait encore dans leur patrie des hommes portant longue barbe et scapulaire, récitant force oremus et se macérant le corps et l'esprit; mais ils avaient compris que la révolution de 89 n'était qu'une question de propriété; que si le Tiers-Etat n'avait que peu de libertés, c'est qu'il ne possédait rien, pas même souvent ses instruments de travail; que tous ses droits seraient illusoires tant qu'il serait soumis à un petit nombre (les nobles et le clergé)

et tenu par eux en servitude indirecte; que le peuple ne s'était émancipé, du XII.e au XIIIe siècle, qu'autant que l'épargne lui avait fourni le moyen d'acheter de ses maîtres des institutions, et qu'il n'avait su conserver ces institutions que dans les lieux où son agglomération et les richesses acquises par le commerce lui avaient permis de peser dans la balance et de faire écouter sa voix. C'est une grande question que celle de l'expropriation des nobles; mais quant au clergé la mesure était juste. S'il était convenable au moyen âge, lorsque le peuple n'avait d'autre consolation dans ce monde que l'espérance d'un meilleur sort dans l'autre, qu'il travaillât pour enrichir ceux qui lui apportaient au sein de ses misères des paroles sympathiques, ceux qui conservaient la science, mère de l'industrie, ceux qui s'interposaient entre les seigneurs et lui avec toute la force de la religion chrétienne, en rappelant aux puissants que les hommes sont frères et que les pauvres et les petits sont les préférés de Dieu; il était convenable aussi qu'au XVIII.e siècle il cessât de suer pour ceux qui ne savaient plus que dépenser en plaisirs mondains le fruit de son travail, pour ces abbés de cour, les fashionnables de l'époque, dont la vie était toute sensuelle. Au surplus, ces mesures créèrent plusieurs millions de propriétaires sur lesquels s'appuya la révolution. Et, dans notre province, où exis-

taient tant de rentes et de domaines congéables, la classe moyenne devint tout à coup toute-puissante, d'opprimée qu'elle était auparavant; il est à regretter du reste que la Convention ait consacré la confiscation sans comprendre tout le parti qu'elle en pouvait retirer sous le rapport de l'agriculture et qu'elle n'ait pas établi en principe pour les biens qu'elle vendait la transformation des baux usuels, qui sont essentiellement mobiles, en rentes fixes; car de cette manière, tout en augmentant de la même quantité le nombre des propriétaires fonciers, elle eut permis aux fermiers de faire des améliorations que leur défend aujourd'hui leur situation précaire, et qui ne tournent jamais à leur profit; c'était d'ailleurs sanctionner le droit de travail et le placer à côté du droit de naissance sur une ligne toute parallèle. Il est à regretter aussi qu'elle ait eu recours à des assassinats juridiques pour consolider la vente des biens de l'église et de la noblesse. Mais reprenons la série des événements dont notre ville fut le théâtre pendant la révolution.

Les Girondins opprimés à la Convention adressèrent un appel (le 12 janvier) aux fédéralistes de l'ouest, par l'entremise des députés bretons. Sottin Lacoudière, qui se trouvait alors à Paris, écrivit au directoire de Nantes qu'une faction désorganisatrice voulait relever un trône pour y placer le fils de Philippe Egalité. Aussitôt la

ville fit une levée parmi les jeunes gens, et les cent premiers prêts partirent sur le champ. Ils trouvèrent à Paris les Brestois qui les avaient devancés, et se réunirent à eux ; mais bientôt la Convention publia, pour s'en débarrasser, le décret du 5 mars, qui les ramena dans leurs foyers. A leur retour, ils secoururent les patriotes de Maine-et-Loire, et se distinguèrent dans plusieurs rencontres. Dès cette époque, il existait à Nantes, comme dans toutes les autres villes de France, des germes de division parmi les républicains. Les uns, unitaires et jacobins, voulaient à tout prix le triomphe de leurs opinions ; les autres, fédéralistes et Girondins, penchaient pour les mesures de douceur, et voulaient que les provinces eussent des priviléges qui leur permissent de combattre l'influence de la capitale. Entre eux se trouvait une masse flottante composée de purs républicains, qui se rapprochaient des premiers par leur énergie, et des seconds par leurs habitudes d'humanité. Chez nous, les jacobins se réunissaient au club Vincent-la-Montagne, et les Girondins dans l'emplacement actuel de la Bibliothèque.

Le 10 mars, jour fixé pour l'exécution de la loi du recrutement, la révolte fut générale dans la Vendée. C'était tout ensemble, de la part des paysans, acte de haine contre un gouvernement qui ne respectait pas la liberté religieuse, et désir de rester au pays, tous dé-

testaient la république ; la voix de leurs prêtres persécutés, excitait chez eux de vives sympathies, et les enflammait de l'espoir de s'affranchir de l'oppression. Le 11 mars, un détachement se porta sur Mauves ; il trouva les paysans réunis derrière le bourg : leur résistance fut assez vive ; mais quelques coups de canon à mitraille les décidèrent à prendre la fuite. Le lendemain, un bataillon de gardes nationaux se porta en partie sur Clisson, en partie sur St.-Philbert. Ce dernier poste était enlevé ; mais il fut repris. Le même jour, on envoya garnison à Indret. Le 13, le 14, le 15 et le 16, la garnison de Nantes, y compris la garde nationale, fit des sorties sur toutes les routes. Le 15, un nouveau bataillon se porta à Clisson pour protéger la retraite des troupes qui s'y trouvaient ; pendant l'espace de 5 lieues, cette retraite ne fut qu'un combat continuel ; malgré cette attitude ferme, les routes de Rennes et de Vannes furent coupées. Le 17 il fallut faire de nouvelles sorties, elles obtinrent un plein succès : le poste qu'occupaient les royalistes, au pont du Sens, fut emporté. Le 20 mars, une colonne se porta sur Ancenis, pour rétablir les communications avec Paris, et pour assurer la navigation de la Loire. Plusieurs bateaux armés furent chargés de maintenir la rive gauche, pendant qu'une frégate stationnait à Mindin, que nos détachements opéraient sur la

droite, et que dans l'intérieur de la ville régnait la plus grande activité. Le 24 mars, un détachement de la garde nationale fut envoyé à Paimbœuf; il se réunit à la garnison qui faisait de fréquentes sortie, et qui avait plusieurs fois battu les Vendéens. Le 30, une colonne se porta sur la route de Clisson : elle rencontra les insurgés; le combat fut long et sanglant, les royalistes se défendirent avec un courage admirable: cependant, ils furent vaincus, et cinq pièces de canon qui composaient leur artillerie tombèrent aux mains des Nantais. Pendant tout le mois d'avril, de nouvelles sorties furent faites sur toutes les routes, et de nombreux détachements renforcèrent les postes de Nort, Vue, Savenay et St.-Jean-de-Boizeau. Le 19, le Port St.-Père fut enlevé de vive force après un combat très-long, dans lequel les Vendéens opposèrent une opiniâtre résistance. Les Nantais se portèrent ensuite sur Machecoul, qui subit le même sort; plusieurs pièces de canon tombèrent entre leurs mains. Ils trouvèrent dans cette ville les cadavres de 500 prisonniers républicains égorgés par les royalistes, et furent assez heureux pour délivrer un grand nombre d'autres prisonniers qui devaient le lendemain subir le même sort. Les colonnes Nantaises, poursuivant leurs succès, marchèrent sur Legé, Bourgneuf, Pornic, Chalans, dont elles s'emparèrent, ainsi que de Noirmoutier : elles rentrèrent ensuite dans leurs

foyers, aux acclamations des habitants. Dans les premiers jours de mai, arrivèrent à Nantes, des gardes nationaux de Rennes, auxquels on confia le château d'Aux qui couvre Indret. Cependant les Vendéens revinrent à la charge sans se laisser décourager par les revers qu'ils avaient essuyés. Le 12 mars, Cathelineau, à la tête de 1500 hommes, attaqua le port St.-Père, et fut repoussé. Deux expéditions de Beysser, l'une dans la forêt de Princé, l'autre dans les marais de Bourgneuf, produisirent un heureux résultat; la commune de Chemeré fit sa soumission. Le 22 mai, arrivèrent 500 féderés de St.-Brieuc. Le 1.er juin, la Société de Commerce et d'Agriculture proposa de faire, pendant trois mois, un fonds de 30 à 40 mille livres, pour secourir les femmes et les enfants de ceux qui se battaient; ce qui fut accepté. Mais la division régnait dans la ville. Le club de St.-Vincent et le club de la Halle, se partagaient les habitants. Autour de Nantes, les villes de Rennes, Brest, Quimper, Lorient, Pontivy, où se trouvaient les chefs de la fédération, se prononçaient pour la Gironde et ne lui demandaient pour la faire triompher, que de savoir opposer quelqu'énergie à ses adversaires. Les Vendéens, de leur côté, encouragés par leurs succès et le défaut d'union des patriotes, poursuivaient la guerre avec ardeur. Ainsi, Nantes se trouvait abandonnée à ses propres forces; une sortie fut faite sur la

route de Clisson, que les insurgés avaient interceptée : l'inhabileté de Beysser, la rendit inutile ; la colonne républicaine fut coupée par les royalistes. La légion Nantaise et le bataillon des Côtes-du-Nord firent des prodiges, et parvinrent à effectuer la retraite ; plusieurs républicains moururent de soif et de faim ; d'autres, en plus grand nombre, tombèrent sous le feu des ennemis. Ce fut dans cette circonstance que Coislier, chef de la légion Nantaise, perdit la vie. Beysser l'ayant serré mourant dans ses bras : *Ce n'est rien*, lui dit Coislier, *je meurs pour la république* ; *sauve tes canons!* Et quelques instants après il fut déchiré par les soldats du parti opposé.

Les Vendéens étaient maîtres des campagnes voisines ; ils occupaient Saumur, Angers, Ingrandes, Doué, Chollet, Mortagne, Montaigu, Machecoul, Ancenis. Ils avaient des armes, des canons, des munitions de toute espèce, et bientôt ils sommèrent notre ville d'ouvrir ses portes. Leur sommation prescrivait aux Nantais d'arborer de suite le drapeau blanc, de livrer leurs armes, leurs munitions, leurs drapeaux et les caisses publiques, conditions auxquelles les militaires pourraient sortir avec leurs sacs, et les officiers avec leurs épées, après avoir prêté serment de fidélité à Louis XVII ; ils demandaient encore que les députés de la Convention, Merlin et Gillet qui se trouvaient

alors dans nos murs, leur fussent donnés comme otages, ainsi que d'autres citoyens à leur choix; faute de quoi, la ville serait livrée à une exécution militaire, et les soldats passés au fil de l'épée. Pour toute réponse, les autorités firent arrêter les porteurs de la dépêche et mettre la ville en état de siége.

En un instant les postes sont doublés. Les entrées sont barricadées et protégées par des pièces d'artillerie; des batteries sont établies à Gigand, à la Hautière, à la Piperie; des bateaux armés protégent le fleuve en ce dernier point. Une autre batterie est établie près du château, de manière à balayer la prairie de Mauves; partout règne le plus grand mouvement. Quelques troupes campaient à Saint-Georges, sur la route d'Ancenis. Le 109me, placé à la Sausinière, couvrait les routes de Rennes et de Vannes; enfin les fédérés des Côtes-du-Nord gardaient le faubourg de Pont-Rousseau. Ce fut dans cette position que, préparé à faire une vigoureuse résistance, l'on attendit l'ennemi. Canclaux, général de l'armée des Côtes, était alors à Nantes et dirigeait la défense avec une grande habileté et surtout avec beaucoup de prudence. Bientôt le bruit courut dans la ville que l'armée des royalistes s'avançait sur trois colonnes fortes en tout de 75 mille hommes, savoir : 40 mille du côté du Sud, 20 mille par la route de Paris, et 15 mille par celles de Rennes et de Vannes.

Le 27, au soir, le poste de Nort fut attaqué ; la garde nationale de ce bourg et le 3.e bataillon de la Loire-Inférieure s'y défendirent vaillamment jusqu'à cinq heures du lendemain matin; mais alors, il fallut céder au nombre et se retirer. La nouvelle de ce succès, répandue dans l'armée royaliste, augmente son ardeur. Aussitôt 50 à 60 cavaliers partent de la lande Ragon et viennent insulter les avant-postes de Pont-Rousseau. Beysser, croyant assez mal à propos que ce point serait le lieu de la principale attaque, fit occuper le village des Sorinières ; puis ensuite, sentant que ce village était inutile à la défense de Nantes, il le fit évacuer, en engageant ceux des habitants qui étaient patriotes à se retirer en ville, et il prépara la défense de Pont-Rousseau. Une pièce de 18 fut mise en batterie par son ordre dans la prairie Orillard, de manière à enfiler les Sorinières; il fit abattre les arbres et tout ce qui pouvait nuire au jeu de l'artillerie; puis il disposa les troupes dans les lieux les plus exposés à l'attaque et les plus favorables à la défense. Canclaux, de son côté, prévoyant que le camp de Saint-Georges serait débordé, et que, vu l'insuffisance des fortifications, il ne pourrait se défendre, sentant d'ailleurs qu'il était bon de concentrer les troupes dans la ville, afin de pouvoir offrir, sur chaque point, des forces plus imposantes, ordonna la retraite, et pen-

dant que l'avant-garde repoussait l'ennemi, les équipages et le parc d'artillerie rentrèrent en ville dans le plus grand ordre; bientôt les troupes suivirent. A 11 heures du soir tout se trouvait en place, et chaque bataillon était à son poste.

Le lendemain, à deux heures du matin, une canonnade assez vive, du côté de Pont-Rousseau, annonce l'attaque. Aussitôt la générale est battue dans l'intérieur de la ville: en un instant les 15 bataillons de la garde nationale sont sur pied et rendus à leurs postes. A quatre heures du matin, le bataillon des vétérans, entièrement composé de vieillards, se montre sous les armes. *Citoyens*, leur dit Painparey qui les commande, *ce jour va couvrir les Nantais d'une gloire ou d'une honte éternelle: persuadé de leur courage et de leur énergie, jurons tous de ne point parler de capitulation, et de mourir plutôt que de nous rendre.* Et tous s'écrient, *nous le jurons, vive la République!* Cependant la canonnade devient plus vive; les femmes renfermées dans leurs maisons, préparent de la charpie; les vétérans font des patrouilles; ils veillent à ce que les boulangers travaillent, ils dissipent les rassemblements, et font fermer les cabarets et les cafés.

L'attaque de Pont-Rousseau ne pouvait être, et n'était en effet qu'une diversion de Charette, qui avait pour but d'attirer sur ce point les forces des républicains. Les vendéens se portèrent aux Sorinières, comme Beysser l'avait prévu, avec 3

canons et 2 perriers, tandis que deux autres colonnes, après avoir quitté les camps des Cléons et de la Croix Moriceau, se déployèrent sur le poste de Saint-Jacques, avec plusieurs pièces. Le combat fut vif : l'artillerie des vendéens était servie avec activité; mais celle des républicains avec plus de sang-froid : aussi conservèrent-ils toutes leurs positions. Vers six heures du matin l'attaque commença sur les routes de Paris, de Rennes et de Vannes. Sur celle de Rennes, une colonne d'environ 14 mille hommes, soutenue d'une grosse artillerie, s'avança jusqu'à demi-portée de canon : elle plaça ses batteries sur une éminence, au milieu du grand chemin. Un corps nombreux se posta sur la gauche, entre deux moulins, tandis que plusieurs divisions occupaient les routes de Vannes et de Paris, et que de forts pelotons, s'avançant à la faveur des blés et des haies, s'emparaient de diverses maisons, d'où ils tiraient sur les républicains. Le combat fut long. L'artillerie nantaise, dirigée par l'adjudant Billi, fut habilement servie. Les meilleurs pointeurs vendéens furent tués, et quatre de leurs pièces démontées. Cependant, quelques royalistes ayant à leur tête l'intrépide Cathelineau, qui commandait sur la rive droite, pénétrèrent jusque sur la place Viarme, où il fut tué. Dès lors les autres perdirent cette confiance en eux-mêmes, sans laquelle un succès est impossible. Excellents pour un coup de main hardi, mais très-mauvais soldats, chaque fois

que la discipline et l'ordre devenaient nécessaires, les royalistes se retirèrent après 18 heures de combat, abandonnant une pièce de canon avec un caisson, et découragés par la résistance qu'ils avaient éprouvée. On ne jugea pas à propos de les poursuivre, crainte de surprise, et les troupes bivouaquèrent à leurs postes. Le lendemain matin, du côté des ponts et sur la route de Paris, ils firent encore quelques démonstrations hostiles. Sur la route de Paris, ils tentèrent d'établir deux pièces de canon pour protéger leur retraite ; mais dans une sortie, les Nantais enlevèrent l'une d'elles, et leur tuèrent quelques hommes, le reste prit la fuite.

Nous n'avons aucune donnée précise sur la perte des Vendéens, que l'on a beaucoup exagérée en l'évaluant à 5,000 hommes, ni sur celle des républicains. Ces derniers, dont les forces montaient à 10,000 hommes, eurent 200 blessés transportés à l'Hôtel-Dieu, et peut-être une centaine dans les autres hospices. Beaucoup succombèrent, surtout les amputés, dont presqu'aucun ne survécut, quoiqu'ils eussent été opérés avec une grande habileté. Quelques faits prouveront l'enthousiasme qui régnait parmi eux, et cette fièvre d'irritation qui ne leur permit pas de se rétablir. Le poste de Nort était commandé par un Nantais nommé Foucaud ; dans la retraite, il se jette à la tête de quelques braves pour faire face à des cavaliers qui le poursuivaient : seul, et

n'ayant qu'un sabre, il en tue cinq qui l'entouraient; mais il reçoit plusieurs blessures, et l'une de ses joues coupée lui retombe sur le cou; cependant il achève la route à pied et se rend à l'hospice, où il crie en entrant *vive la République!* Un canonnier parisien était malade: aussitôt qu'il apprend l'approche des Vendéens, il se transporte à Pont-Rousseau; du premier coup, il leur demonte une pièce; du second, il brise une roue de la charrette sur laquelle on l'avait replacée, lorsqu'il reçoit un biscayen qui lui coupe le petit intestin; alors il s'entoure le ventre d'un mouchoir, et revient à pied à l'hospice, heureux, dit-il, d'avoir fait son devoir. Un garde national avait eu les deux mains coupées et la figure brûlée par l'explosion d'un caisson: il était horriblement défiguré; lorsqu'on fut parvenu à lui ouvrir la bouche, son premier cri fut *vive la République! Les brigands sont-ils battus?* Au moment où l'on apprit la retraite de l'armée royaliste, ce fut dans tout l'hospice une joie inexprimable, à laquelle plusieurs blessés succombèrent. Nous n'oublierons pas, non plus, le trait admirable d'un garde national, le prêtre Gambart, qui, voyant un père de famille trop exposé, le prit par le bras, en lui disant: *Retire-toi, c'est à moi d'affronter le plus grand danger*, et il fut tué aussitôt en prenant sa place. Tel était, on le voit, l'esprit de cette grande époque, où vivre c'était aimer vivement,

haïr de même, et priser plus que l'existence le succès de sa cause.

Les Vendéens qui vinrent assiéger notre ville ne comptaient qu'un petit nombre de bataillons organisés. Parmi eux se trouvaient beaucoup de déserteurs et de réfractaires, une grande partie de la légion germanique, des contrebandiers, des gardes-chasse, les anciens employés des fermes et des échappés du bagne et des prisons. Les soldats se promettaient le pillage ; les nobles et les prêtres voyaient plus loin : ils comprenaient que Nantes était une position militaire excellente, qui leur permettrait de s'unir aux insurgés de la Bretagne ; ils y voyaient un arsenal, la libre navigation de la Loire, la facilité de recevoir sans opposition des secours de toute espèce de l'Angleterre, et la presque certitude de posséder, avant peu, les 9 ou 10 départements qui forment l'ouest de la France. Sans doute, s'ils avaient réussi, la république eût été perdue ; la prise de Nantes leur eût donné de nouvelles forces et de puissants moyens d'organisation.

On ne saurait trop louer la conduite de Baco, maire de Nantes, et celle du général Canclaux pendant l'attaque de la ville ; tous les patriotes s'inspiraient de leur courage, et nul doute qu'ils ont grandement contribué à la sauver des vendéens. Le danger commun rapprocha les hommes que divisait l'opinion politique ; mais aussitôt

qu'il fut passé, la ville se partagea de nouveau en deux camps, qui furent représentés, comme je l'ai dit déjà, par les deux clubs principaux. Au club Vincent-la-Montagne, Peylet, Paul Méteyer, Leminihy, Houdet, et quelques autres avaient influence; Minée et Forget y parlaient fréquemment. Tous les deux, phraseurs faciles, mais sans aucune force de pensée ou d'expression, n'ayant pour eux qu'un jargon déclamatoire: au-dessous de ces derniers et dans un rang bien inférieur se trouvaient Chaux, Naud, Grandmaison, Goullin, et plusieurs autres devenus célèbres pendant la terreur. Au club de la Halle, figuraient Phelippe Tronjoly, depuis président du tribunal révolutionnaire. C'était un homme dévoué à la république, il s'était parfaitement montré à Rennes au commencement de la révolution: il écrivait mal, mais sa mémoire était fidèle. Il avait toujours un grand nombre de faits présents à l'esprit, et parfois, car il était très-journalier, il obtenait beaucoup de succès dans ses improvisations. Martin dit Duradier, qui prenait fréquemment la parole; Planchy, négociant; Fournier, ingénieur; Dorvo, Brière, Pecot, Villenave, qui avait connu Bailly, et s'appuyait fréquemment du nom de ce grand homme: c'était un orateur froid qui gesticulait beaucoup à la tribune et s'efforcait ainsi de suppléer à la verve qui lui manquait; enfin Baco, maire de Nantes,

homme de tête et de cœur ; Bougon, Douillard, Athenas, et la plupart des autres membres des administrations.

Le général Clanclaux et les députés s'étant décidés à diriger des troupes sur Ancenis, quelques jours après l'attaque de Nantes; ce poste fut emporté, et les communications rétablies entre notre ville et Angers. Ce fut alors que les membres du club de la Halle et les autorités constituées, décidèrent de ne pas recevoir dans nos murs les représentants du peuple près l'armée de l'ouest, et les agents du conseil exécutif. Ils publièrent des bulletins qui furent remplis de proclamations et de protestations des députés fugitifs, d'extraits des délibérations et de mesures prises par les sections d'Aix, de Marseille et de Bordeaux ; ils déclarèrent aussi que les forces auxiliaires qui défendaient la commune de Nantes, seraient retirées, si elle n'entrait dans la confédération du Calvados et de la Gironde. On songeait beaucoup à cette époque à se soustraire à l'omnipotence parisienne, et il était question, de nouveau, d'envoyer des députés suppléants à Bourges. Pendant quelques jours, le club de la Halle l'emporta. Sotin l'aîné et Villenave, furent chargés d'aller à Rennes ; avant de partir ils publièrent et firent répandre un écrit intitulé: *égalité, plus de Montagne!* dans lequel, sans ménager les termes, on traitait la convention

d'infâme centumvirat; on y proposait d'ajourner la constitution, et l'on donnait pour motif, qu'elle était l'œuvre de quelques scélérats qui dominaient la France. Bientôt, par l'arrêté du 5 juillet, la commune se mit réellement en insurrection; elle consacra sa décision de ne point reconnaître l'autorité de la convention, et de soutenir les Girondins. Le parti de la Montagne était alors dans une triste situation: pressé d'un côté par les armées ennemies, de l'autre par les Vendéens, entouré de départements révoltés, il ne pouvait que faire une faible résistance, si ses adversaires avaient su le combattre; mais cette Montagne, c'était un géant révolutionaire qui, les pieds dans la boue et dans le sang, y pétrissait ses ennemis: il lui fallait des munitions et des armes, elle en créait comme par enchantement; il lui fallait des soldats, et 14 armées volaient à la frontière, en répétant *la Marseillaise*. Il lui fallait électriser le peuple, et les arts étaient dans ses mains un levier puissant soumis à sa volonté. Il lui fallait comprimer le mouvement de la Gironde, et ses membres se multipliaient, et tous prenaient à l'envi pour devise ces paroles de Danton si admirables d'énergie: *De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace.*

Le club Vincent, avec lequel les représentants Merlin, Gillet et Cavaignac, alors à An-

cenis, entretenaient des relations, loin de se laisser déconcerter par la décision des autorités, s'opposa vivement aux mesures qu'elles avaient prises, et protesta. Aussi, bientôt, quelques hommes sans courage (comme on en voit un si grand nombre dans les révolutions) eurent peur de s'être trop avancés. Il y eut défection parmi les membres du club de la Halle. Un arrêté des représentants, auxquels on défendait l'entrée de la ville, vint ajouter, chez les faibles, à leur frayeur de s'être compromis. Ils craignirent que l'on n'employât la force armée pour les réduire, comme on les en menaçait, et la décision du 5 juillet fut révoquée. Des commissaires partirent dans la nuit du 13 au 14 pour porter cette nouvelle aux représentants du peuple avec l'acte de rétractation signé de Phelippe Tronjoly et de la plupart des fonctionnaires. Ils étaient chargés, en outre, de les inviter à rétablir à Nantes le quartier-général. Bientôt on apprit que la constitution républicaine était arrivée. Une grande foule se porta au département; des débats violents s'élevèrent entre les administrateurs et le peuple. Le président leva la séance, et l'assemblée fut dissoute; mais les sans-culottes revinrent à la charge, et le soir du même jour, interrompant toute discussion dans l'assemblée des autorités constituées, ils réclamèrent la lecture de l'acte constitutionnel et du rapport qui le précédait, ce qui leur fut accordé.

Il n'était plus question à Nantes que de la Constitution, dont on parlait bien diversement. Les uns l'élevaient jusqu'aux nues, les autres voulaient la refuser, mais ils n'osaient exprimer publiquement leur opinion. Baco, plus courageux, fit imprimer une affiche ayant pour titre : *Avis d'un républicain à ses concitoyens.* Il y engageait les Nantais à n'accepter la nouvelle Constitution que provisoirement, à nommer de nouveaux députés, chargés de la reviser ; à faire partir pour Paris des troupes, afin de les soustraire à l'oppression ; mais cette affiche fut déchirée, et le vote des sections vint prouver aux partisans de la Gironde que la Montagne l'avait emporté et qu'elle pouvait compter sur l'appui des masses.

Lorsque les autorités eurent fait leur soumission à la Convention, les représentants Gillet, Ruel et Philippeaux vinrent à Nantes. Le maire Baco fut destitué de ses fonctions et remplacé par Jean-Louis Renard, peintre en bâtiments, membre de la société populaire. Les fonctionnaires du département, Bougon, Clavier, Athenas, etc., furent destitués quelque temps après et remplacés aussi par des membres influents de la société Vincent la Montagne ; mais les représentants se bornèrent à ces actes bien naturels qui étaient la conséquence directe des événements. Quelques fonctionnaires suspectés de fédéralisme furent même conservés, et l'on ferma les yeux sur ce qui s'était passé.

Le 8 octobre 1793, Carrier arriva dans notre ville. C'était un homme jeune, ardent, ignorant, présomptueux, crapuleux dans ses plaisirs, lâche dans ses violences, trop étroit pour avoir un système, et trop peu réfléchi pour comprendre le danger des crimes inutiles. Nantes possédait une commission militaire, un comité révolutionnaire, organisé par Philippeaux et composé de tout ce qu'il y avait de plus exalté et de moins consciencieux dans la société Vincent-la-Montagne. Aussitôt son arrivée, il fit organiser un tribunal révolutionnaire dont Phelippe Tronjoly fut nommé président; puis il se présenta au club Vincent, où il débuta par un discours entremêlé de jurements qu'il prononça le sabre nu à la main. Il existait dans ce club un comité de surveillance qu'il conserva; mais, trouvant que les exécutions n'allaient pas assez vite et que l'on n'emprisonnait pas assez de suspects, il fit organiser, par un nommé Goullin, ancien secrétaire de Philippeaux et l'un des meneurs du comité révolutionnaire, une compagnie dont les membres avaient droit de faire d'eux-mêmes des perquisitions et d'emprisonner. Pendant qu'on procédait à la nomination des soixante sans-culottes qui devaient la composer, Goullin à chaque nom qui était proclamé, disait à ses collègues: *Connaissez-vous encore quelqu'un qui soit plus scélérat que celui-ci.* Le serment qu'on leur fit prêter fut le suivant: « Je jure que Marat tant

» tant avili, calomnié par le parti feuillan-
» tin, par les crapauds du marais, par les con-
» tre-révolutionnaires en un mot, ne vécut
» que pour le peuple, et qu'il mourut victime de
» son dévouement pour ce même peuple ; je jure
» que les principes révolutionnaires qu'il osa pro-
» fesser et dans ses écrits et à la tribune, furent
» sont et seront toujours les miens. Je jure que
» les sociétés populaires sont les vraies colonnes
» de la liberté et de l'égalité. Je jure de dé-
» noncer et de poursuivre même, de tous mes
» moyens, les calomniateurs de ces sociétés bien-
» faisantes ; je jure mort aux royalistes, aux
» fanatiques, aux muscadins, aux feuillantins,
» aux modérés de quelque couleur, de quelque
» masque qu'ils se revêtent ; je jure de ne
» reconnaître pour parents, pour frères, pour
» amis que les seuls vrais patriotes, que les
» défenseurs ardents de la république. » Lorsque cette compagnie eût été réunie, et qu'on lui eût lu ses réglements, tous les membres se levèrent spontanément et demandèrent que le nom de *révolutionnaire* qui lui était donné fût changé en celui de *Marat*. Le comité applaudit à cette idée, et, jaloux de rendre hommage à la mémoire d'un homme si injustement déprécié, suivant lui, il arrêta qu'à l'avenir elle porterait *le nom glorieux de l'ami du peuple*. Bientôt commencèrent ses fonctions, et, grâce au zèle avec lequel elle les remplit, quatre cents ci-

toyens de Nantes furent enfermés dans les prisons, sans forme de procès; cependant il se glissa dans cette compagnie de fort honnêtes gens, mais en petit nombre : la plupart étaient de ces trembleurs auxquels la peur peut arracher des crimes et qui sacrifient tout pour éviter un danger.

A la suite des nombreuses arrestations faites par la compagnie Marat, le comité révolutionnaire, assailli de solliciteurs qui demandaient l'élargissement de leurs parents et de leurs amis, ne trouva rien de mieux que de faire afficher une proclamation dans laquelle il annonçait qu'il serait sourd à toutes les demandes, qu'il en regarderait les auteurs comme suspects, et qu'il faudrait les signatures de huit de ses membres pour qu'un prisonnier fût élargi. Le plus souvent, les misérables qui faisaient les perquisitions domiciliaires, n'apposaient les scellés qu'après avoir vidé les meubles des effets précieux qu'ils renfermaient ; leurs scellés n'étaient d'ailleurs apposés qu'avec le pouce ou une pièce de monnaie; dès-lors il leur était facile de visiter à loisir ce qu'ils avaient laissé de côté une première fois. Les dépouilles des détenus étaient ensuite portées au comité révolutionnaire, qui se les partageait fréquemment.

Depuis l'attaque de Nantes, les Vendéens avaient éprouvé de nombreux échecs et n'occasionnaient plus aucune crainte sérieuse. Les approvisionnements étaient faits en partie.

Carrier n'avait donc qu'à s'occuper de diriger l'esprit public, *qu'à le mettre à hauteur*, pour me servir de son expression. Nous allons voir de quelle manière il s'y prit pour atteindre ce but. La convention avait supprimé, en quelque sorte, le culte catholique et ses fêtes pompeuses. On sentait le besoin de parler à l'imagination des masses : une cérémonie eut lieu sur la place du Département dans le double but de consacrer l'affranchissement de la nation et de se concilier le peuple par un spectacle intéressant pour lui. « Sur cette place (dit le nar-
» rateur) l'on avait élevé une montagne pour
» rappeler au cœur des patriotes la Sainte-
» Montagne et les jacobins. Des deux côtés se
» trouvaient deux grottes dans lesquelles on
» voyait, sur des transparents, les portraits de
» *Marat* et de *Lepelletier*, de ces hommes ver-
» tueux, victimes de leur amour pour leur patrie
» et martyrs de la liberté. A côté se trouvait
» un bûcher. Le cortége (c'est toujours le nar-
» rateur qui parle) a sorti de l'Hôtel-de-Ville
» composé des représentants, Carrier et des
» municipaux : venaient ensuite la table de la
» constitution, les bustes de *Marat* et de *Lepel-
» letier*, des patriotes portant suspendus à de
» longues perches des insignes monarchiques et
» sacerdotaux, puis un chariot chargé d'armoi-
» ries et de vains titres de ces vexateurs du
» peuple, de ces hommes atroces et sangui-

» naires, d'où ils tiraient leur vanité, qui ont
» été abolis par la nation. Il était conduit par
» un habitant de la campagne en signe de l'af-
» franchissement de cette classe intéressante. Les
» citoyens Carrier, Minée, Forget, ont parlé
» dans cette circonstance, et le public a forte-
» ment applaudi leurs discours. L'on a jeté en-
» suite dans le bûcher les livres des rêveries des
» prêtres et de l'orgueil vaniteux de la noblesse. »

Le 18 novembre eut lieu la translation du club Vincent-la-Montagne, à l'église Ste.-Croix. On ne lira point sans intérêt le récit de cette cérémonie écrit par l'un des hommes qui ont figuré si malheureusement à cette époque dans notre cité.

Au citoyen Carrier, représentant du peuple.

« Citoyen représentant, tu m'as confié le
» soin de te rendre compte de la réunion du
» 27 brumaire, je te l'adresse; il est digne du
» pur patriotisme qui anime un vrai sans-
» culote. »

Compte rendu de la séance du 27 brumaire an II de la république.

« Il fallait à la société *Vincent-la-Montagne*
» un local digne de ses réunions et qui pût con-
» tenir touts ses membres. Le citoyen Carrier,

» représentant du peuple, s'est empressé de
» proposer l'église Ste.-Croix : aussitôt un mes-
» sage a été adressé aux citoyens du district,
» aujourd'hui purgé par les soins des repré-
» sentants *Méaule et Philippeaux*, des nommés
» Bougon, Athenas, Clavier et autres suspects
» de fédéralisme et d'attachement à la Gironde.
» L'heure venue, le cortège est parti de la
» Commune. Les membres du district, les muni-
» cipaux et les autres autorités s'étaient réunis
» vis-à-vis la ci-devant église St.-Vincent, au-
» jourd'hui société patriotique et populaire.
» Les membres de cette réunion et tout ce
» qu'il y a dans notre cité de purs montagnards,
» prennent rang dans le cortège que guide le
» représentant Carrier. Les insignes de la ré-
» publique précèdent la marche, et chacun se
» fait honneur de les porter ; la musique fait
» entendre des airs républicains, et chacun se
» sent animé du plus vif enthousiasme et du
» plus pur civisme. L'on arrive à la ci-devant
» église Ste.-Croix ; alors le citoyen Carrier
» monte dans cette chaire si souvent profanée
» par les paroles impures et fallacieuses du
» sacerdoce et des prêtres. Citoyens montagnards,
» s'écrie-t-il avec l'accent de cette noble pas-
» sion pour la vertu dont il est animé, cette
» journée servirait encore s'il en était besoin
» à dissiper les brouillards fétides du despo-
» tisme des prêtres et des rois. Mais la morale

» est vengée, et le peuple philosophe se rit des
» jongleries des uns, des ci-devant usurpa-
» tions des autres. Citoyens, le trône des tyrans
» n'est plus, et les assemblées patriotiques rem-
» placent ce troupeau d'imbécilles que con-
» duisait la calotte. Ici de vifs applaudissements
» viennent interrompre le représentant du
» peuple. Carrier continue ensuite en dévelop-
» pant les erreurs, les superstitions, les crimes
» anciens et nouveaux des prêtres et du sacer-
» doce, puis il termine ainsi. Est-ce vous, *sans-*
» *culottes*? Est-ce vous, *montagnards*, qui avez
» allumé le feu de la guerre civile? Est-ce
» vous qui avez couvert la Vendée de cadavres?
» Est-ce vous qui avez insinué à de malheu-
» reux imbus de préjugés, de poignarder leur
» patrie. Le sang coule, mais il doit couler!
» que le Panthéon soit ouvert pour recevoir les
» cendres des Lepelletier et des Marat, que
» leurs ombres soient honorées, que leur patrio-
» tisme trouve des imitateurs; mais la patrie
» est juste, et le glaive de la loi doit atteindre
» les aristocrates et les prêtres. Il doit atteindre
» ceux qui soufflent la guerre civile, ceux qui
» font couler les pleurs de la veuve et de
» l'orphelin. Cette péroraison éloquente est
» couverte de nombreux applaudissements, et
» le citoyen Carrier descend de la tribune
» au milieu des bravos et des félicitations. Alors,
» l'évêque Minée prend la parole et prononce

» un discours énergique dans lequel, à son
» tour, il retrace vivement les impiétés sacri-
» léges des prétendus adorateurs de la divinité,
» de ceux qui ont fait naître l'athéisme par
» leurs fautes de toute espèce, et souvent il
» obtient des applaudissements. Les phrases
» suivantes, que nous reproduisons presque
» textuellement, ont produit beaucoup d'effet :
» La république, citoyens, cette république
» auguste que nous vénérons et sous les lois
» protectrices de laquelle un français doit être
» glorieux de vivre, c'est la réunion et l'exercice
» de toutes les vertus. Quel homme ne voudrait
» préférer les avantages inappréciables du ré-
» gime des bonnes mœurs aux fléaux destruc-
» teurs de l'égoïsme et de l'orgueil, vils satel-
» lites de l'aristocratie de toutes les espèces. Il
» ne doit plus y avoir de différence entre les
» hommes que celle du vice et de la vertu,
» de l'erreur et de la vérité; la malveillance
» s'agite en tous sens, mais elle succombera
» sous les efforts du patriotisme. Enfin, l'évê-
» que Minée a terminé en faisant abjuration de
» son titre sacerdotal et de son caractère soi
» disant ineffaçable de prêtre, puis après lui
» plusieurs curés des environs de Nantes ont
» monté à la tribune pour en faire autant.
» Cette séance, dont notre ville s'honorera et
» dont je ne puis redire ici tout l'intérêt, a laissé
» une impression profonde dans l'esprit des spec-

» tateurs. Tous ont pu voir combien les
» vrais montagnards sont supérieurs aux autres
» par leur énergie, leur haîne du despotisme
» et leur amour des libertés publiques, et s'il se
» trouvait dans la réunion quelque patriote à
» l'eau rose, quelqu'une de ces âmes timides
» qui ne savent se prononcer qu'après les évé-
» nements, ils auront appris que ce n'est point
» en protégeant les brigands de la Vendée et les
» sicaires du despotisme des prêtres et des nobles,
» que l'on peût assurer le repos du pays et le
» triomphe de la souveraineté du peuple sur
» les tyrans et leurs complices.

La démagogie, les scènes de club pouvaient avoir une grande utilité à une époque où il était urgent de recueillir et de stimuler le patriotisme, mais ce n'étaient plus que des farces dangereuses au moment où la France triomphait à la fois des ennemis du dehors et des insurgés de l'intérieur. On pouvait cependant utiliser les réunions populaires, mais les orateurs de la société Vincent, au lieu de chercher à calmer les esprits, faisaient sans cesse appel aux passions haîneuses, si faciles à déchaîner. C'est ainsi qu'ils préparaient, peut-être sans le savoir, des horreurs dans lesquelles les uns ont figuré par exagération d'opinion politique, d'autres par faiblesse, d'autres par cupidité et beaucoup par peur.

Carrier, après avoir fait organiser la compagnie Marat, établit en principe que

les dépouilles des prisonniers appartiendraient à ceux qui les auraient arrêtés; de là une suite de vols dont le plus considérable eut lieu dans la maison des frères Toinette, deux des plus riches négociants de Nantes. Pendant que ces jeunes patriotes, après avoir donné 300,000 fr. à la ville pour acheter du blé, combattaient comme volontaires dans la Vendée, les scellés furent apposés chez eux, c'est-à-dire qu'on pilla leur caisse; argent, billets, tout fut pris; eux-mêmes furent incarcérés à leur retour, et ils sont morts dans les prisons. Bientôt Carrier ne ménagea plus rien, et s'étant présenté au club le sabre à la main, suivant sa coutume, il y fit un discours affreux qui fut le prélude des actes qui suivirent: Citoyens, disait-il dans un accès de monomanie homicide, il ne faut plus d'accapareurs, de négociants, de fédéralistes, de modérés, il faut leur f..... la tête à bas. Tel était son exorde. Les membres de la société témoignèrent leur indignation par un profond silence: alors Carrier, furieux de ne pas obtenir les applaudissements habituels, abattit les chandelles à coups de sabre et fit évacuer la salle dont il ferma les portes; ainsi se termina cette séance qui fut bientôt répétée par Goulin. Quelques-unes des paroles de ce dernier méritent d'être conservées. Les voici: Citoyens, prenez garde de recevoir parmi vous des modérés, de faux patriotes; il ne nous faut que des hommes qui aient le courage de boire un verre de sang humain!..

Les membres du comité révolutionnaire ne pouvaient oublier la journée du 5 juillet, les actes des Girondins et les marques de mépris qu'ils en avaient reçues; quelques-uns d'ailleurs convoitaient leur fortune: aussi profitèrent-ils de leur puissance pour se venger. Dans les premiers jours de frimaire, parut une liste de 132 accusés, sur laquelle figuraient les citoyens de Nantes les plus recommandables: c'étaient Dorvo, ancien procureur de la Commune; Antoine Pécot, Villenave, Martin, dit Duradier, les deux Sotin, Varsavaux, Pellerin, ex-constituant; Fournier, ingénieur; Poton, Billard, Béranger, etc., qui tous avaient pris une part active aux événements de 88 et de 89. On leur adjoignit un grand nombre d'hommes tranquilles; les uns, comme René Martel, Bruneau-la-Souchais, Destourbillon, Demonti, Charbonneau, parce qu'ils étaient nobles; d'autres, comme Poirier, Malmuze, Latour, Delaunay, Thébaud, Bascher, Defrondat, Mercier (Pierre), Garnier, avoué, Poidras, Pussin, Hernaud, Chaurand, Chauvet, etc., sous le prétexte qu'ils avaient prêté leur appui au club de la Halle; mais, en réalité, parce qu'ils étaient riches, et que les apposeurs de scellés espéraient s'approprier une partie de leur argent et de leurs effets précieux. L'ordre de les fusiller fut donné, dit-on; mais on se contenta de les faire conduire à Paris comme des forçats; traînés de prisons en

prisons et de granges en granges, ils furent exposés à toutes les misères, et 38 succombèrent dans la route. Quelques membres du comité avaient résolu de les faire conduire de Nantes à Angers par des Américains, auxquels ils eussent dit que leurs prisonniers faisaient la traite, afin de les indisposer contre eux. Les mêmes avaient aussi songé à leur adjoindre un détenu, qui eut fourni prétexte, en s'évadant, pour les faire exécuter comme conspirateurs pris en flagrant délit. Mais ces projets échouèrent par la probité et la fermeté de l'officier auquel ils furent confiés. Leur voyage fut long; par suite, leur jugement n'eut lieu qu'après la chute de Robespierre : ils durent à cette heureuse circonstance d'être acquittés.

Carrier ne devait pas rester en arrière de ses agents. Des prêtres avaient refusé de prêter serment, il s'en servit pour tenter un essai qui eût les plus funestes conséquences. Sous prétexte de les déporter, Lambertye, l'exécuteur de ses cruautés fit préparer une galiotte. On y emmena de nuit ces malheureux après les avoir entièrement dépouillés, puis on les noya. Deux d'entre eux avaient échappé comme par miracle, ils furent repris et cette fois la mort ne trompa point leurs bourreaux. Trois jours après, Carrier donnait un dîner splendide sur le navire qui avait servi à cette noyade. On y porta la santé des victimes, et le représentant du peuple y lut une

lettre adressée à la Convention, qui se terminait ainsi : Une malheureuse catastrophe a précipité ces prêtres dans la Loire, on dirait qu'une certaine fatalité les accompagne, ainsi que les nobles, jusqu'au tombeau. A quelques jours de là, Carrier voulant user de son nouveau moyen de destruction et pensant qu'il était à propos de le justifier par quelque prétexte, car alors il lui fallait encore l'apparence d'un motif pour faire périr un citoyen, imagina une conspiration des prisons. Ses agents trouvèrent cet expédient fort heureux et résolurent d'en profiter. Il fut donc décidé que l'un des concierges viendrait se plaindre de l'arrogance des prisonniers et les accuser (ils mouraient alors de faim), de se jeter à la figure les uns des autres le riz qu'on leur donnait pour leur nourriture, pendant que les patriotes n'avaient pas suffisamment à manger. Il fut décidé aussi que l'on battrait la générale, que les sans-culottes se rendraient à leurs postes et que l'on ferait contribuer par de fortes amendes tous les aristocrates qui seraient restés chez eux. Le 22 au matin, la générale fut donc battue dans toute la ville pendant que les canons braqués sur les places semblaient annoncer quelque grand danger. Carrier reçut une Garde-d'Honneur et sa ruse, toute grossière qu'elle fut, servit cependant à lui rallier quelques patriotes du club Vincent qui furent dupes de ce moyen si usé, depuis, par les divers gouvernements qui se sont succédés dans

notre patrie. Le soir, on fit un grand nombre d'arrestations, plusieurs exécutions eurent lieu, et des coups de canon à mitraille furent tirés sur les prisonniers. On ignore le nombre des victimes de cette journée, mais il paraît bien prouvé, quoi qu'on en ait dit, qu'il n'y eut ni 800 ni même 600 personnes de tuées. Le lendemain (une déposition reporte au 16 frimaire cet événement) l'on mit en délibération de savoir si l'on massacrerait en masse les prisonniers; la discussion fut vive, et n'eut aucun résultat. Cependant Lambertye envoya au ciseleur Boivin, alors général de brigade et commandant temporaire de Nantes, l'ordre de les faire fusiller. Celui-ci répondit courageusement qu'il était soldat pour combattre les ennemis de la France, et non pour assassiner ses compatriotes. Il se rendit aussitôt chez Goulin, auquel il fit, mais inutilement, les plus vives remontrances. Désespéré, il rentra chez lui, et s'arma de pistolets décidé à se brûler la cervelle, plutôt que de se laisser arrêter, c'est-à-dire guillotiner. Le soir, il se présenta au département et rendit compte de sa conduite. Le département, sous la présidence de Minée, venait de décider que les prisonniers ne seraient pas fusillés ; mais on craignait dans l'assemblée que cette délibération ne fût trop tardive. On y reçut donc Boivin avec des transports de joie et d'attendrissement.

Carrier et ses agents ne pouvaient renoncer à leur projet. Dans la nuit du 24 au 25 frimaire

deux membres de la compagnie Marat apportèrent des cordes au Bouffay, et demandèrent qu'on leur livrât 155 prisonniers pour les transférer à Belle-Ille. Ils n'avaient pas d'ordre, et le concierge les refusa ainsi que 30 à 40 de leurs compagnons, qui se présentèrent quelque temps après ; mais ils se portèrent au Comité et revinrent avec des ordres. Il n'y avait en tout dans la prison que 129 détenus, dont quelques-uns acquittés espéraient sortir promptement. Plusieurs autres y étaient renfermés pour de légères fautes : après leur avoir recommandé à tous d'emporter avec eux leurs effets et leurs portefeuilles on leur lia les mains. Du Bouffay, Goulin, qui présidait à cette opération, les fit conduire à la Sécherie, où ils furent embarqués et noyés, après avoir été dépouillés de tout ce qu'ils possédaient. Quand cette exécution fut connue, la terreur qui régnait dans toute la ville s'accrut encore. Carrier, d'ailleurs, ne ménageant plus rien, envoya au président du tribunal l'ordre de faire exécuter, sans jugement, un assez grand nombre de détenus ; Phelippe Tronjoly s'y refusa ; mais ses collègues accédèrent à cette demande. D'un autre côté, Lambertye reçut, du représentant du peuple, les pouvoirs les plus étendus : il pouvait entrer à l'entrepôt, y prendre des prisonniers, requérir des bateaux et des bateliers, se faire appuyer par la force armée ; c'est-à-dire exécuter les

noyades sans aucun jugement préalable. Le président de la Commission militaire s'étant trouvé dans cette prison au moment où il réclamait des détenus, force lui fut d'exhiber son laisser-passer. Cependant, malgré la signature de Carrier, le président, qui était un vieillard timide, mais probe, s'opposa fortement à ce que le concierge laissât sortir qui que ce fût. Carrier, en ayant été instruit, le fit venir chez lui, et du plus loin qu'il l'aperçut : « C'est donc toi, jean-f....., lui dit-il, qui oses me résister ; apprends que je te ferai guillotiner, si cela t'arrive une autre fois. » Ce malheureux vieillard fut tellement épouvanté, car, avec Carrier, l'effet suivait de près la menace, qu'il en tomba malade, et dans son délire il s'écriait : *Pauvre ville ! ah ! scélérat ! ah ! coquin de Carrier !*

Je ne passerai pas en revue toutes les horreurs dont Nantes fut témoin, jusqu'au jour du départ de cet homme sanguinaire ; elles sont consignées au procès des membres du comité révolutionnaire. On y voit que des acteurs de cet horrible drame portaient à 2,500 le nombre des femmes et des enfants qui avaient péri dans la Loire ; à 4,000 celui des hommes ; à 7,500 celui des Vendéens, ou prétendus tels, fusillés à Gigant. Des prisonniers étaient faits dans la guerre de la Vendée ; aussitôt, sans jugement préalable, fusillés ; d'autres rebelles, ayant confiance dans les promesses de la république,

venaient se rendre, faisaient leur soumission, et proposaient de retourner chercher un grand nombre des leurs : fusillés. Des prisonniers paraissaient avoir sur eux des objets de prix, c'étaient des ennemis de la république : fusillés. Ce n'était pas seulement à Gigant, dans les carrières situées sur les bords de la Chésine, que l'on exécutait les malheureuses victimes de la terreur, beaucoup ont trouvé la mort à l'extrémité de Richebourg ; un assez grand nombre, sur la place du département, où on les a massacrés à coups de sabre et à coups de baïonnette ; enfin la guillotine était en permanence, et chaque jour elle offrait au peuple le plus horrible de tous les tableaux. Dénoncé par le premier misérable venu, on était de suite emprisonné, puis déposé à l'entrepôt comme marchandise devant payer les droits ; et, en effet, ou l'on mourait du typhus qui régnait alors dans cette prison, ou l'on succombait sous le plomb meurtrier, ou l'on terminait sa carrière dans la Loire. C'était là ce que Carrier appelait prendre un bain, boire à la tasse des calotins, etc. Les prisonniers que l'on envoyait aux fusillades étaient conduits entre deux haies de soldats, au nombre de 30, 40, 60, et quelquefois davantage ; on les menait au bord de la fosse ; pour avoir plus tôt fait, un roulement servait de signal à la fusillade, qui ne cessait que quand tous étaient tombés. Malheur à celui qu'avaient respecté les

balles, car on l'achevait à coups de baïonnette. Les cadavres étaient ensuite dépouillés et jetés dans des douves profondes, qu'ils ont servi à combler. Pendant plusieurs mois, 3 à 400 hommes furent journellement employés à les recouvrir de terre et de chaux vive. Souvent aujourd'hui des ouvriers viennent boire le dimanche et se délasser de leurs travaux sur leurs tombes verdoyantes, et les enfants y folâtrent dans leurs jeux, car rien n'indique où ils reposent. Ainsi l'homme oublieux marche dans le monde entouré de graves souvenirs, auxquels il ne fait aucune attention. Les noyades avaient lieu le plus souvent lorsqu'il faisait nuit; on les pratiquait au-dessous de Nantes. Quelques-unes ont été faites avec des bâtiments dont on bouchait toutes les ouvertures; des charpentiers, qui se tenaient à côté dans des embarcations, en ouvraient les flancs, et s'éloignaient ensuite. 800 personnes ont ainsi péri dans une seule nuit sur deux navires. D'autres fois on se servait du bateau à soupape, moyen qui avait sur le précédent l'avantage de l'économie. Deux ou trois noyeurs, assez humains, laissaient fréquemment échapper quelques-uns de ceux qu'ils conduisaient à la mort; mais la majorité s'acquittait de ses fonctions avec toute la férocité que Carrier pouvait désirer dans des bourreaux. Ils inventèrent les mariages républicains, supplice qui joignait à la barbarie l'immoralité la plus

dégoûtante. Ces mariages consistaient à prendre deux personnes de sexe différent ; le plus souvent c'étaient un jeune homme et une vieille femme, ou bien un vieillard et une jeune fille ; on les liait l'un à l'autre ; quelquefois on les laissait une demi-heure dans cette position, puis on les jetait dans la Loire, où des assommeurs placés dans des bateaux achevaient de noyer ceux qui, dans leurs efforts, étaient parvenus à briser leurs liens. Souvent lorsque des membres du comité révolutionnaire et de la compagnie Marat se portaient à l'entrepôt pour y chercher des détenus, il leur arrivait de saisir les premiers qu'ils rencontraient, qu'ils fussent ou non sur la liste : marche, b.....! telle était, avec des coups de sabre, la seule réponse qu'ils daignassent adresser à leurs observations. Un jour, des prisonniers furent oubliés dans une galiotte pendant 48 heures ; ils étaient dans la cale, et l'on avait eu la précaution de fermer toutes les issues. Lorsque le pont fut ouvert, on en trouva 60 asphyxiés ; l'un des agents de Carrier, nommé Robin, fit enlever et jeter à la Loire leurs cadavres par d'autres malheureux fraîchement sortis de l'Entrepôt ; cette opération terminée, il fit dépouiller entièrement tous les détenus qui se trouvaient sur le navire sans aucun égard d'âge ni de sexe : c'était en plein jour ; mais ce spectacle, aussi triste qu'obscène, changea bientôt, et l'on ne vit plus qu'un

navire sur lequel des forcenés riaient et chantaient, pendant qu'autour d'eux, sur le fleuve, leurs victimes luttaient çà et là contre les flots, disputant à la mort dans l'agonie de souffrances affreuses quelques derniers moments d'existence.

Non content des noyades, Carrier se faisait souvent amener les plus intéressantes des prisonnières qu'il renvoyait ensuite à l'entrepôt quand elles avaient servi à ses plaisirs. Trois Nantaises eurent le malheur de lui plaire, il les fit venir successivement, et leur promit la vie en échange du déshonneur, mais de son lit elles allèrent à la guillotine. Ses amis prirent exemple sur lui. Lavaux et Robin, tous les deux jeunes, et livrés sans frein à l'effervescence de passions fougueuses ne craignirent pas d'aller publiquement sur les navires où se trouvaient les femmes destinées à la Loire, prendre celles qui leur convenaient et de les faire jeter ensuite dans le fleuve, les unes sans doute parce qu'ils les avaient trouvées trop faciles, les autres parce qu'elles ne l'étaient pas assez. Goulin, homme de meilleure compagnie, avait toujours un intermédiaire en pareille circonstance, et c'était surtout aux dames du grand monde qu'il s'adressait. Tous, du restes, avaient au mieux comment s'y prendre pour imposer la peur et faire payer aux riches de grosses rançons. Quant au bas étage du comité, il semblait par ses choix reconnaître son infériorité, c'était à des

femmes de chambre, à des cuisinières, le plus souvent détenues comme aristocrates, qu'il témoignait sa tendre sympathie.

Après toutes ces horreurs, la matière n'est pas encore épuisée. Je n'ai même rien dit des parties de campagne du représentant, et de ces soirées où il réalisait avec ses amis, leurs maîtresses et quelques dames qui avaient leurs entrées chez lui, tout ce que l'imagination peut inventer en fait de luxure et d'orgie. Ici, ce n'est plus un historien, c'est un poëte qu'il faudrait, mais un poëte qui ne craîgnit pas de s'attaquer corps à corps avec l'obscénité et de la rouler dans la fange, quelle qu'elle fût, ou fille du peuple ou grande dame, sur le seuil de la porte, puis à la lueur des flambleaux, Bacchante à moitié nue, à moitié ivre, appelant les hommes à la promiscuité la plus dégoûtante par des paroles de débauche. Je me tairai donc; mais en regard de ce qui précéde, combien de faits aussi touchants qu'héroïques je pourrais citer, si je ne craignais de m'étendre trop longuement! Il en est deux cependant que je ne puis omettre. Une jeune fille, conduite dans les carrières de Gigant pour y être fusillée, parvint à s'échapper; reprise, elle se sauva de nouveau et poursuivie vivement, elle grimpa sur un toit peu élevé. jeune, intéressante, désireuse de vivre, liée peut-être au monde par de vives affections elle eut dû attendrir les cœurs les plus farouches;

une seconde fois on l'arracha de son asyle. « Je ne veux pas mourir, disait-elle, laissez-moi vivre, que vous ai-je fait, quel mal puis-je faire? » Elle fut entraînée avec violence, et la mort vint étouffer ses cris. Rien dans ce premier fait que de bien naturel; mais les débats de la jeune fille, son regret de quitter la vie, l'éloquence de ses prières, voilà ce que je n'ai pu rendre et ce qui a jeté un si vif intérêt sur ses derniers instants. Le second est digne des temps antiques: Une mère et ses cinq filles, jeunes et belles, se présentent à l'échafaud: elles n'avaient subi aucun jugement; autour d'elles, se presse une foule muette d'inquiétude et d'effroi; mais la place est prise, il faut attendre et faire queue une demi-heure, à ce drame horrible. Cependant la mère soutenait ses filles de ses conseils et de son courage; bientôt elles se prirent à chanter en cœur des cantiques. Un hymne religieux sur cette place rouge de sang! Un hymne chanté par des femmes, ou plutôt par des anges comme on les rêve à 20 ans!...... Le peuple s'émeut. Aux accents des jeunes vierges, il a retrouvé, dans son cœur, comme un reste de pitié. La religion de ses pères, cette religion qui consacra par des pompes imposantes ses premiers pas dans la vie, et qui n'est plus pour lui qu'un souvenir, l'entoure de ses prestiges. Le bourreau, lui-même, succombe à son atten-

drissement : Cependant il exécute les ordres qu'il a reçus, mais deux jours après il était mort d'horreur et de regret.

A l'anarchie d'un despotisme sanguinaire, se joignaient, comme complément, la disette et une épidémie violente. La disette fut la source du maximum qui ruina un grand nombre de maisons dont le crédit était basé sur une probité scrupuleuse. Les assignats perdaient chaque jour de leur valeur réelle ; cependant la loi ordonnait de les recevoir au taux de leur valeur nominale ; de plus, il était enjoint à tout négociant d'inscrire sur sa porte la liste des denrées qu'il avait en magasin. Alors se présentaient comme acquéreurs, ceux qui jouissaient de quelque crédit auprès du comité révolutionnaire et les hommes qui criaient si fort au club : *à bas les accapareurs*, accaparaient les premiers, en forçant les détenteurs à vendre au prix fixé par le tarif et à recevoir leur paiement en assignats. Les uns ensuite expédiaient au dehors leurs marchandises et les dirigeaient sur les autres ports de la république ou de ses alliés. Les autres avaient, soit à Nantes, soit dans les environs, des magasins, qu'ils remplissaient et dont ils tiraient au fur et à mesure de leurs besoins : tous s'efforçaient de revendre en espèces monétaires ce qu'ils n'avaient soldé qu'avec un papier discrédité. On voit même, par une déposition de M. Mosneron insérée au

procès de Carrier, que l'un d'eux, nommé Mouquet, s'emparait des marchandises de tout le monde, et se les appropriait sans bourse délier, en exigeant un certificat de civisme de ceux qui lui en réclamaient le prix.

Malgré les noyades et les exécutions, les prisons restaient pleines. De l'entassement des détenus et de la malpropreté de leurs salles, naquit une épidémie qui fit de grands ravages, surtout à l'entrepôt; plusieurs centaines d'enfants y périrent dans l'espace de quelques jours. Les malades que l'on en extrayait, sentaient tous, au rapport de M. Laennec et de plusieurs autres médecins, l'odeur de cadavre, à tel point qu'on souffrait de les approcher et qu'ils communiquaient la maladie dans les lieux où ils séjournaient quelque temps. 24 hommes, qui avaient passé la nuit au corps-de-garde de cette prison, en furent tous attaqués et la plupart succombèrent. Vers la fin de janvier, l'on comptait à l'hospice grand nombre de lits qui avaient reçu successivement 50 moribonds. Les matelas étaient imprégnés de leur odeur putride, et la mortalité s'élevait de 30 à 40 chaque jour, à l'entrepôt seulement. La fièvre typhoïde, dont il est ici question, s'annonçait par une faiblesse extraordinaire, les traits étaient de suite altérés et la figure prenait une expression cadavéreuse. C'était une affection de toutes les muqueuses, fréquemment accompagnée de symptômes cérébraux. L'emploi de la saignée et des limonades

acides obtint seul quelques succès ; cependant il faut ajouter que si les autres méthodes de traitement ne guérissaient pas, les malades qui avaient été saignés succombaient presque tous au moment où l'on espérait leur convalescence, qui était toujours extrêmement longue quand elle avait lieu. Il serait difficile de dire au juste combien de personnes sont mortes de cette maladie, véritable empoisonnement miasmatique ; mais on peut avancer, sans crainte d'exagération, qu'elle a moissonné plus de cinq mille individus.

Pendant que la terreur et tous les fléaux réunis régnaient dans notre ville, Carrier adressait aux généraux qui commandaient dans la Vendée les ordres les plus sanguinaires : sa barbarie rallumait partout la guerre civile et des haines qui ne demandaient qu'à se calmer et qu'à s'éteindre, surtout depuis la défaite de Savenay qui avait entièrement découragé les insurgés. Il vous est ordonné, écrivait-il au général Haxo, d'incendier toutes les maisons des rebelles, d'en massacrer tous les habitants et d'en enlever toutes les subsistances. Chargé de fournir de vivres l'armée de l'ouest et la ville de Nantes, il ne prenait aucune mesure convenable et s'oubliait complétement au milieu de ses orgies et de ses listes de proscriptions. Un commis de l'administration militaire se présente un jour chez lui pour demander des souliers dont un bataillon

tout entier avait un pressant besoin, *m...., va te faire f....., je n'ai pas le temps*, telle fut sa réponse; il ne se montra guère plus poli envers le maire : celui-ci étant venu lui faire des observations au sujet de l'approvisionnement, *le premier b.....*, dit Carrier, *qui me parle de subsistances, je lui fais f..... la tête à bas.*

Les plus chauds patriotes, les jacobins même les plus fanatiques, à l'exception des membres du comité révolutionnaire, désiraient tous le rappel du représentant du peuple; mais la peur les dominait à tel point qu'ils n'osaient en écrire ni à la Convention, ni au Comité de salut public. Heureusement, vers la fin de janvier, un jeune homme, alors ami et secrétaire de Robespierre, auquel il était donné de commencer à cette époque une nouvelle carrière et de racheter quelques erreurs par d'utiles services, Jullien, de Paris, passa dans nos murs; on lui peignit vivement le malheur de notre ville, il vit toute la crainte qu'inspirait Carrier, il promit de solliciter vivement son rappel et partit. Le 1.er février, Carrier avait quitté Nantes sur l'ordre du Comité de salut public. Il était temps, l'épidémie de l'Entrepôt faisait chaque jour de nouveaux progrès. Il avait fallu, par mesure de salubrité, défendre la pêche en rivière dans de certaines limites. Le fleuve roulait à la mer des cadavres dont un grand nombre, après s'être arrêtés dans les roseaux et les herbages, ache-

vaient de s'y putréfier ; des oiseaux de proie inaccoutumés volaient en troupes nombreuses et couvraient les rives de la Loire. Le flot et le jusant poussaient çà et là des monceaux de corps morts sur les digues et sur les rochers. Les navires, en jetant leurs ancres, soulevaient des embarcations remplies de noyés. Ce n'était plus l'aspect de la France, on eut dit le Gange où les Indiens déposent ceux qui ont vécu.

Serait-il vrai que Carrier n'avait d'autre but en faisant périr des milliers de détenus que de diminuer le nombre des consommateurs? Serait-il vrai, comme il l'a prétendu dans une conversation, que le comité de salut public avait approuvé et commandé ses actes après un recensement des hommes et des subsistances? Ou bien faut-il croire, avec le peuple de notre cité, qu'il voulait supprimer l'ancienne génération et la remplacer par une nouvelle, toute composée de purs sans-culottes; ou encore qu'il agissait uniquement sous l'influence de sa haîne contre les aristocrates? Toutes ces opinions s'appuient d'un certain nombre de preuves, toutes sont vraisemblables, et peut-être pourrait-on les admettre, mais réunies et se prêtant un mutuel appui, comme l'explication des événements qui se sont succédé à Nantes du 8 octobre au 1.er février. Un fait remarquable, c'est que parmi les hommes que Carrier trouva si dociles à exécuter des mesures fiscales et sanguinaires plusieurs sont devenus, depuis, aussi avides

de se faire *messer*, qu'ils l'étaient alors *de soutenir Marat et les solides principes* (*paroles du temps*).

Aussitôt le départ de Carrier, notre ville se trouva plus libre, cependant elle fut encore dominée quelque temps par Goulin, Chaux, Bachelier, Grand-Maison, et les autres membres du comité révolutionnaire. Goulin, ancien colon de Saint-Domingue, connu avant 89 par ses talons rouges, ses plumets, sa longue et innocente rapière, son libertinage, qui lui avait mérité le titre de roué, était un homme spirituel, mais d'un courage douteux. Lors de l'attaque de Nantes, il s'était trouvé indisposé. Depuis, il avait pris comme nous l'avons vu, une part fort active à la terreur. C'était lui qui avait adressé à Phelippe Tronjoly ces paroles si remarquables : *Président, avec votre air sévère, vous avez l'âme trop timorée; est-ce qu'il faut des preuves pour faire passer certaines personnes au rasoir national? on leur fait mettre la tête à la fenêtre sur l'étiquette du sac.* Son influence était grande sur ses collègues qu'il méprisait, et dont il était redouté. Chaux, ancien négociant, avait fait deux faillites; on lui a reproché d'avoir mis en prison ses créanciers et d'avoir imposé à beaucoup de citoyens, des taxes arbitraires. Il s'emportait facilement; du reste, sa colère était peu dangereuse: il ne fut cruel que par lâcheté et par envie de jouer un rôle. Bâchelier, président du comité, avait rempli les fonctions de notaire dans le fief de l'évêque; il fit emprison-

ner plusieurs de ses collègues: c'était un type de finesses et de ruses comme on en trouve fréquemment chez les gens de loi. Parfois il jouait le compatissant lorsque des détenus demandaient leur mise en liberté. Signataire d'ordres de noyades, il avait intérêt à ce que la terreur fût continuée. Grand-Maison, condamné et grâcié avant 89, pour un assassinat, était le bras de ces âmes infernales. Minguet, épinglier, vieillard stupide; Jean Lévêque de Mayenne, maçon; Joly d'Angerville, fondeur en cuivre, et les autres membres du comité, n'étaient que de simples machines que dirigeaient Chaux, Goulin et Bachelier, le plus souvent par l'intermédiaire de Grand-Maison.

L'influence du comité qui était immense lorsque Carrier commandait à Nantes, décrut rapidement aussitôt que les représentants Bourbotte et Bo l'eurent remplacé. Ce dernier fut celui qui eut le plus de rapports avec les habitants. Peu capable comme écrivain et comme orateur, il a laissé des discours pleins d'un pathos ridicule; mais il ne manquait point de talent comme administrateur, et personne n'eut à s'en plaindre, au moins dans le parti républicain. Les jacobins (je ne prétends attacher à ce mot aucune acception fâcheuse), s'étaient trouvés divisés, après la chute de la Gironde, en deux partis. Les uns, auxquels un grand nombre de fédéralistes s'étaient réunis, et que représen-

taient Minihy, Peylet, Forget, Houdet, Minée, après avoir été opprimés par cette lie fangeuse qu'ils avaient trop fortement remuée, commencèrent à reprendre le dessus au mois de février. Bientôt ils publièrent un compte rendu de leur conduite et de leurs travaux. On y voit que la ville de Nantes, après avoir fourni 500 mille francs de secours aux classes pauvres, en 89, plus de 150,000 en 1790 et 1791, paya encore, en 93, un million 610 mille livres, qui constituaient sa dette, à cette époque. La loi du 24 août 1793 l'autorisait à la laisser à la charge de l'Etat; mais elle voulut contribuer pour sa part de toutes ses forces au salut de la patrie. On voit aussi, dans ce rapport, que la ville fournit, en 1792, deux bataillons, dont l'un partit pour Saint-Domigue et l'autre pour les Pyrenées Orientales, deux autres dans la guerre de la Vendée, dont le 1.er fut détruit et renouvelé deux fois, que la légion nantaise s'arma et s'équipa à ses frais, que plus de 300 mille francs furent accordés aux patriotes refugiés, à titre de secours, que 3000 hommes de la garde nationale, mis en réquisition par les représentants du peuple, furent armés et équipés en 48 heures, que la légion de Tyli fut pourvue de capotes et d'habits par des dons volontaires, plus de 200 mille francs donnés aux veuves et aux orphelins des défenseurs du pays, 41 mille 469 marcs d'argent envoyés au

trésor ; qu'enfin l'armée reçut encore 11,700 paires de souliers, les hospices, 30,000 chemises, 7,000 paires de draps, 4,000 matelas et autant de couvertures ; et que plus de 8,000 malades y furent soignés dans l'espace d'une année.

C'est ainsi que nos concitoyens montraient un dévouement sans bornes : ils aimaient la France en amants ; ils l'aimaient exclusivement à eux-mêmes. Le patriotisme était pour eux un culte, une religion. Parmi ceux que distinguèrent leurs vertus et leurs crimes, l'histoire doit reconnaître qu'à Nantes, comme ailleurs, la plupart ont appartenu aux opinions les plus prononcées ; c'est à l'exaltation qu'il appartient de faire de grande chose, elle seule oserait tout risquer, la vie, la réputation même pour se rendre utile. Les hommes que l'on appelle calmes n'ont jamais su qu'accepter tous les despotismes et s'y résigner. Cœurs froids qui s'enveloppent de leur égoïsme et se retirent de la mêlée au moment du danger, ils n'ont eu ni encouragement pour le bien, ni résistance pour le mal : la terreur a été l'œuvre de leur lâcheté.

Le rapport de la société populaire à la Convention se terminait par les phrases qui suivent :

« Nous jurons d'assurer les droits du peuple
» par nos victoires et de les éterniser par nos
» vertus.

» Nous croyons qu'il n'est point de patrie

» sans liberté, de liberté sans mœurs, de gloire
» sans justice, de bonheur sans vertu.

» Comme de faibles météores, les hommes bril-
» lent un instant et s'éteignent dans une nuit éter-
» nelle, les empires tombent en ruines, les na-
» tions s'effacent..... L'opinion reste et survit aux
» générations qu'elle a vues naître.

» Nous voulons tous être honorés dans l'opi-
» nion publique et mourir sans ignominie comme
» nous avons vécu sans reproche..... Nous voulons
» tous partager les destinées de gloire et de bon-
» heur auxquelles la patrie appelle ses enfants.

» Représentants du peuple! Républicains de
» la France entière! vous aurez entendu nos ser-
» ments et nos vœux.... Nous avons dit. »

Il y a dans ces lignes des fautes de style auxquelles un public superficiel peut s'arrêter pour les tourner en ridicule. D'autres y verront peut être toute la pensée républicaine avec sa stoïque exaltation, et le résumé des sentiments qui dominaient au club Vincent la Montagne.

Autant qu'il m'a été possible, j'ai ménagé les noms propres dans le récit qu'on vient de lire, j'aurais pu en faire figurer un bien plus grand nombre; mais, dans un abrégé aussi rapide, à ceux qui ont rempli les premiers rôles appartenait la première place. Partout d'ailleurs, ce sont quelques têtes qui mènent les affaires, et c'est toujours les chefs qu'il faut rendre responsables de la con-

duite de leurs subalternes. D'un autre côté, à quoi servirait-il de nommer toutes les machines qui ont été les moyens de terreur de Carrier. Prenons dans les faits qu'on vient de lire ce qui s'y trouve, une grande leçon, et ne demandons jamais au fils quelles furent les opinions de son père. Je dirai plus, c'est à regret que je me suis vu forcé de flétrir Lavaux et Robin. Car tous les deux, ardents et pleins de courage, avaient donné des preuves éclatantes de patriotisme avant d'être devenus les complaisants de Carrier : nés avec cette énergie morale qui fait les hommes supérieurs, ils usèrent leur activité dans des scènes de débauche et succombèrent à la facilité toujours si dangereuse, pour des jeunes gens, de satisfaire leurs désirs licencieux.

Au mois de février 1794, l'Entrepôt fut évacué et la contagion arrêtée dans ses progrès, grâces au zèle d'un jeune chirurgien, nommé Darbefeuille. Déjà les rues voisines étaient contagionnées lorsqu'il s'adressa au maire, le peintre Renard, pour lui faire des représentations sur les dangers que courait la ville de Nantes. A sa prière, il les réitéra au club Vincent, en présence du comité révolutionnaire qui les prit en considération et le nomma chef d'une commission de salubrité. M. Hectot, pharmacien de l'Hôtel-Dieu, en faisait partie ; il fut spécialement chargé d'exécuter les prescriptions de M. Darbefeuille pour la désinfection de l'En-

trepôt, mission périlleuse qui pensa lui coûter la vie, et qui demandait de sa part un grand courage. Dans toutes les salles où l'on entrait, l'odeur la plus infecte se faisait sentir : çà et là l'on voyait des cadavres violacés, les uns étendus à terre, les autres tombés dans les bailles; une mère récemment accouchée et son enfant qui n'en était pas encore séparé, furent trouvés avec d'autres victimes, couverts d'une couche entière de vermine et à demi putréfiés sous des planches qui servaient de lit. La paille sur laquelle avaient reposé tant de prisonniers était pourrie, et l'air entièrement vicié par les émanations putrides que produisaient ces divers foyers d'infection. M. Hectot employa largement les fumigations de Guyton de Morveau, découverte alors récente d'une science qui depuis a fait d'immenses progrès; il fit laver les salles, ouvrir toutes les croisées, et bientôt la ville fut délivrée du péril qui la menaçait. M. Darbefeuille s'occupa aussi de faire recouvrir de chaux et de terre plusieurs milliers de cadavres restés sans sépulture dans les carrières de Gigant, et compléta ainsi les mesures sanitaires que réclamaient les circonstances.

Notre ville avait souffert de la disette pendant toute l'année 1793; mais elle fut bien plus considérable en 94. Les habitants se virent réduits à une demi-livre de pain par homme. Tel était l'enthousiasme qui régnait encore que

personne ne murmura. Lorsque vint l'époque de la moisson, de nombreux détachements furent envoyés dans les campagnes pour s'assurer des subsistances. Le commerce, atrophié par la guerre maritime, ne se releva point. La chute de Robespierre, les procès des 132 nantais, des membres du Comité révolutionnaire et de Carrier, occupèrent vivement l'attention publique pendant la seconde moitié de l'année. Du reste, il ne fut créé aucune institution importante, ni commencé aucun monument public. Il semblait que, fatigué par la succession rapide des événements de 93, chacun se sentit le besoin de prendre du repos. En 1795, Giraud Duplessis fut nommé maire pour la seconde fois; il eut pour successeur, l'année suivante, Gilbert de Beaufranchet, commissaire des poudres et salpêtres.

Le 24 avril 1796, François-Athanase Charette de la Contrie, général en chef de l'armée royale catholique, fut fusillé à Nantes sur la place Viarme; il était âgé de 33 ans. Avec lui cessa la guerre civile qui désolait la Vendée. Le hasard a fait jouer à Charette un rôle auquel il n'était pas destiné. Peu capable comme militaire, envieux et petit avec ses compagnons d'armes, il fut toujours au second rang tant que vécurent d'Elbée, Beauchamp et Larochejacquelin. La même année, la Loire déborda; les eaux montèrent de 14 pieds 8 pouces, et

l'école centrale du département fut instituée. A l'installation de cette école, qui eut lieu sous la présidence de M. Francheteau, assisté de MM. Clavier, Le Gall, Gourlay et Poton, et à laquelle assistait Letourneux, commissaire du Directoire exécutif. M. Francheteau prononça un discours fort remarquable pour l'époque, et que l'on attribue à Huet, alors employé de l'administration du département. C'est une vue rapide sur la science et les arts, et pleine d'aperçus. J'en citerai quelques phrases qui firent sensation, et qui en montreront l'esprit. . . . . .

. . . .

» Quelques hardis calculateurs ont voulu déterminer l'époque où les sciences abandonnant l'Europe, iront loin de nous créer un nouveau monde.... La France empêchera l'accomplissement de cet effroyable augure; si les arts n'ont que passagèrement illustré l'antiquité, c'est que pour s'instruire il fallait aller au loin étudier d'obscures sentences et de froids monuments; c'est que l'art de fixer la pensée était trop imparfait, c'est qu'Homère confiait aux vents ses poëmes harmonieux, et que Socrate abandonnait à ses disciples le soin de recueillir ses maximes; c'est que, corrompu par les poëtes, trompé par les orateurs, l'état se vit souvent forcé d'en proscrire la profession; c'est qu'avant qu'on eût trouvé l'application des plus abstraites conceptions aux usages communs de

la vie, les sciences ne pouvaient être considérées que comme d'oiseuses occupations : . . . . . .
. . . .
« Qui eût pensé que cet art anathêmatisé par les superstitieux, ridiculisé par les sages d'alors, avili par les fripons qui l'exerçaient, dégagé des mystères des Lulle et des Flamel, deviendrait entre les mains des physiciens français, le premier des arts, celui qui donne à nos manufactures des procédés aussi simples que sûrs, qui a multiplié nos moyens de vaincre et découvert dans les végétaux qui nous entourent des principes nutritifs, inconnus ou méprisés. Qui eût pensé que le pyrrhonisme corrigé par un philosophe français eût pu révéler aux Diderot, aux d'Alembert, aux Condorcet, la théorie des probabilités, celle du calcul conjectural qui servent de bâse au système de finance d'une nation célèbre, qui parmi nous ont réglé les formes des élections et des jugements criminels, et donne les éléments de l'arithmétique politique, qu'il n'appartient qu'à nous de perfectionner; heureux qui peut suivre les progrès de l'esprit humain et consacrer ses loisirs à l'étude de découvertes journalières! » . . . .

A M. Francheteau, succédèrent Rollin et M. Poirier. Le premier prononça, au nom du jury d'instruction, un discours vide de pensée, plate répétition des opinions les plus vulgaires, où le sens était constamment sacrifié à la forme

de la phrase. Le second présenta un résumé des services que l'école centrale pouvait produire. Bientôt les cours commencèrent. Le dessin, l'histoire naturelle, les langues anciennes, les langues vivantes, les mathématiques, la physique, la chimie, la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation, y furent professés. C'est ainsi qu'entourée d'ennemis, la république occupée à soutenir le défi qu'elle avait adressé aux rois de l'Europe, en leur jettant pour gant la tête de Louis XVI, organisait cependant à l'intérieur les moyens de civilisation qui devaient assurer le triomphe des doctrines de liberté.

En 1797, Daniel Kervégan fut nommé Maire, comme son prédécesseur, sous le titre de président de l'administration municipale. Il fut remplacé la même année par M. Douillard, architecte; il ne se passa du reste dans notre ville aucun fait remarquable, si l'on excepte l'inondation du 19 mai, dans laquelle les eaux montèrent de 11 pieds 4 pouces.

Le 29 prairial an VI (18 juin) eut lieu la fête de l'agriculture, sous la présidence du citoyen Saget, qui avait succédé à M. Douillard. Ce fut l'une des plus brillantes de la république. Pendant que les autorités se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville, des musiciens exécutaient une ouverture à l'extérieur. A deux heures, le cortége se mit en marche précédé de la musique, qui faisait en-

7

tendre des airs républicains. Il passa par les rues de la Commune, de Beau-Soleil, de la Haute-Grande-Rue, sur la place des Gracches et la place de la Liberté. Arrivé à l'Autel de la Patrie, que l'on avait élevé sur le Cours de la Liberté, il se forma de nouveau. En tête marchaient un piquet de cavalerie et les musiciens; venaient ensuite 23 laboureurs avec leurs femmes et leurs enfants; tous, parés de leurs plus beaux habits, de verdure et d'épis, ils accompagnaient une charrue chargée de fleurs et de feuillages, traînée par deux bœufs. A quelque distance, on voyait un second char orné de festons et de guirlandes; il portait une statue de la Liberté, tenant d'une main une corne d'abondance, et de l'autre montrant les instruments aratoires. Derrière se trouvaient les autorités; à côté du président un laboureur choisi pour sa bonne conduite et son intelligence, comme le plus digne de recevoir les honneurs de la journée. Après les autorités venait une foule immense de peuple. Les soldats formaient une haie de chaque côté. Arrivés au champ de l'Eperonnière, sur la route de Paris, les laboureurs se mêlent aux citoyens armés; à un signal donné, ils échangent des instruments de culture contre des armes. Au son des fanfares, au chant des hymnes républicaines, le président enfonce dans la terre le soc de la charrue, et commence un sillon. Les laboureurs rendent aux gardes nationaux leurs armes ornées

de fleurs et d'épis, et recoivent en échange leurs insignes agricoles. Le sillon terminé, le cortége reprend la route de Paris, et se porte au Croissant pour assister à deux courses, l'une à pied, l'autre à cheval. Le soir il y eut illumination et danse au son des musettes, sur la place de la Liberté.

Cette fête résume à elle seule toutes celles qui ont eu lieu sous la république, et que j'ai passées sous silence : on y retrouve cette joie de commande, ce grandiose factice, cet abus des symboles et des allégories qui ont régné dans les autres. Nos pères un peu trop prévenus en faveur de Rome et d'Athènes (qu'ils ne connaissaient pas), avaient toujours ces deux grandes cités présentes à l'esprit lorsqu'ils réglaient la pompe d'une cérémonie publique. Chaque discours d'apparat contenait son éloge obligé des grands citoyens de l'antiquité, on y parlait plus encore de Brutus et de Caton que de Danton, de Camille Desmoulins, de Barnave et de Mirabeau. Jamais époque ne fut plus classique que la leur. Mais dans l'an VI ils n'avaient plus ni la solennité des fêtes religieuses du moyen-âge où le peuple, classé par corps de métiers, suivait processionnellement ses prêtres, et s'estimait heureux d'avoir une bannière, de porter un cierge, d'entendre les chants religieux, le son des cloches, de respirer le parfum de l'encens, de voir passer nobles dames et gentilshommes

tous richement vêtus, ni l'enthousiasme des premiers jours de la révolution. L'art réduit à la copie était froid et décoloré ; la société tout entière, embarrassée dans son allure, gênée de sa liberté, ne ressemblait pas mal aux saints de nos églises que l'on avait affublés d'un bonnet rouge et d'une toge pour en faire des Décius ou des Solon. Le doute politique tourmentait les esprits, l'on ne croyait plus à la république, et tout présageait la chute prochaine d'un gouvernement sans système, marchant au hasard de ses inspirations du jour, de ses caprices du moment sans avoir ni but fixe, ni unité de direction.

Nos troubles intérieurs et les préoccupations du moment avaient détruit plusieurs des sociétés qui existaient à Nantes, la Société des sciences et des arts du département de la Loire-Inférieure, connue depuis sous le nom de Société Académique, fut créée en 1798 pour les remplacer.

L'année suivante, la promenade de la Bourse fut commencée par M. Fournier d'après les plans de M. Crucy, mais les arbres ne furent plantés qu'un an plus tard. La même année, le 25 janvier, à quatre heures du matin, notre ville ressentit un tremblement de terre qui dura six secondes. Le 7 février, la Loire déborda, ses eaux s'élevèrent de 17 pieds 6 pouces, selon M. Fournier. Le 20 d'octobre, les Vendéens, profitant de l'absence d'environ mille hommes de la garnison qui avaient quitté Nantes pour se

marcher sur Châteaubriant, pénétrèrent dans la ville à trois heures un quart du matin : ils étaient environ 3,000; 2,400 se dispersèrent dans les rues : les uns se portèrent au Bouffay, où ils délivrèrent 15 des leurs, d'autres essayèrent de piller les caisses publiques pendant que 600 d'entre eux restaient auprès du pont du port Communeau pour protéger la retraite; bientôt un combat très-vif s'engagea de rue en rue avec les insurgés qui furent contraints de se retirer; à six heures du matin ils étaient déjà au-delà du pont du Cens. Dans cette attaque, le Maire de Nantes fut atteint de deux coups de feu en se rendant à l'Hôtel-de-Ville; M. de Sacy, commandant de la place eut un cheval tué sous lui et mourut de ses blessures quelques jours après. 13 habitants furent tués. Parmi les blessés, 8 succombèrent et 41 autres furent plus ou moins long-temps à se rétablir. La perte des Vendéens n'est pas connue, tout porte à croire qu'elle fut plus considérable. La garde nationale se composait alors de 9 bataillons, y compris les vétérans, de 307 canonniers, 87 cavaliers, 180 pompiers, le tout formant un effectif de 11,425 hommes.

En 1800, la préfecture fut instituée. M. Letourneur, de la Manche, est le 1.er préfet que nous ayons eu. Le 25 mai, le plancher du magasin des artificiers de la tour des Espagnols s'étant écroulé, le feu prit aux poudres et fit sauter

la tour, une partie du grand bâtiment de la Chapelle et le logement de l'état-major. 60 personnes furent tuées, pareil nombre blessées, 101 maisons éprouvèrent de grands dommages, des pierres furent lancées de tous côtés, l'une entre autres du poids de 200 kil. jusques sur le Cours où on la voit encore aujourd'hui. La perte en immeubles causée par cet accident fut évaluée à 397,000 fr., celle en meubles à 156,300. M. Felloneau succéda la même année comme maire à M. Saget; il s'occupa de faire rétablir le jardin de l'Hôtel-de-Ville d'après le plan dessiné, en 1728 par Gabriel, architecte du roi. L'ingénieur Fournier fut chargé de ce soin.

En 1801, Claude Sylvain Paris, négociant, fut nommé maire. Cette même année, la Loire déborda, les eaux s'élevèrent de 14 pieds 11 pouces. L'année suivante eut lieu la première séance publique de la Société des sciences et arts du département. L'établissement des bains, situé sur la place de la Petite-Hollande, fut commencé sur les plans de l'architecte Crucy. Enfin, le 15 août Napoléon Bonaparte, premier consul, fut proclamé consul à vie. Nul dans notre ville ne manifesta de mécontentement. Il y a de ces moments pour les gouvernements, où l'usurpation devient très-facile, où l'indifférence des gouvernés donne pleine latitude aux plus proches héritiers du pouvoir. Le génie de Napoléon

lui avoit créé une grande influence. Sa fortune lui permit de profiter des circonstances, et il se trôna.

NANTES, EN L'AN X ET EN L'AN XI.

La statistique de Huet nous permet de juger avec connaissance de cause cette époque qui tient le milieu entre la république et l'empire. La statistique se compose de tout ce qu'il y a de positif en économie politique; par suite, elle embrasse le gouvernement et ses rouages, les richesses dans tout ce qui concerne leur production, leur distribution et leur consommation. Plus parfaite, elle finira par établir d'une manière rigoureuse le dégré de bien-être moral et physique dont jouit la société dans les diverses classes qui la composent, et le jour viendra où l'histoire ne sera plus qu'un résumé rapide des tableaux synoptiques qu'elle aura tracés. D'ici là, profitons de tous les matériaux qui sont en notre pouvoir pour faire juger et comprendre les diverses phases de notre ville.

En 1802, le mouvement du port, pour le grand cabotage, n'était plus que de 18,301 tonneaux, savoir : 13,704 importés, 4,797 exportés. Sur cette quantité, qui formait le chargement de 136 bâtiments, le tonnage français ne s'élevait qu'à 1,882 tonneaux. Le long cours se trouvait dans une position encore plus déplorable,

relativement à nos anciennes relations. Son tonnage total, au lieu de s'élever à 98,000 tonneaux, comme en 90, ne fut que de 18,471 tonneaux chargés sur 104 navires. 4,269 tonneaux furent importés, et 13,202 exportés. Le tonnage français ne s'éleva, sur cette quantité si minime, qu'au chiffre de 8,066. Le petit cabotage s'était mieux soutenu : 588 bâtiments avaient importé sur notre place 26,305 tonneaux, et exporté 17,610 tonneaux aux prix de 9, 13 et 17 fr. le tonneau pour la côte Nord ; 18, 20, 23 pour la Manche ; 8, 12, 18 pour la côte du Sud ; 25 pour la Méditerranée. La signature des préliminaires de paix fut connue à Nantes le 15 vendémiaire, et dès le 26 on annonçait quelques navires en armement pour Saint-Domingue. 43 bâtiments furent promptement expédiés, savoir : 3 pour la Martinique ; 14 pour les Cayes ; 14 pour le Cap, 6 pour le Port-au-Prince, 2 pour Saint-Marc, 4 pour Jérémie, et 5 pour les côtes d'Afrique. Le prix du fret varia, pour les Antilles, de 100 à 140 liv. le tonneau, et les assurances de 3 à 5, comme en 1790 ; mais nos navires trouvèrent dans la plupart des colonies, les habitants ruinés, et nos denrées s'y vendirent à des prix inférieurs à ceux d'Europe. Lorsque la guerre survint de nouveau, on vit de suite les assurances monter rapidement à 50 et 60 p. °[o], taux auquel les Anglais qui assuraient nos marchandises n'avaient plus intérêt à les faire prendre.

En l'an X, 8 navires furent dirigés sur l'Isle-de-France, c'était 5 de plus qu'en 1790; mais il ne faut pas attribuer cette augmentation à un déplacement de notre commerce. Ces navires avaient pour mission de rapporter à Nantes les prises faites pendant la guerre par nos corsaires et déposées à l'Isle-de-France.

L'industrie avait en général moins souffert que le commerce de nos orages politiques. En l'an XI, les mines de Nort et de Montrelais livrèrent 108,125 hectolitres de charbon de terre. Les salines nous offrent, pour 1802, un produit de 44 à 48 mille tonneaux. La fabrication des clous, liée à nos relations d'outre-mer, avait été réduite, de 80 mille quintaux métriques, à 10 mille; la fabrication des toiles n'occupait plus que 230 métiers, au lieu de 500, dans la ville de Nantes. La blanchisserie au chlore avait cessé, 7 établissements s'étaient formés pour la filature mécanique du coton. Les corderies occupées pour le compte de la marine nationale n'avaient ni prospéré ni déchu. La chapellerie ne fournissait plus qu'à la consommation locale. La concurrence des indiennes de fraude avait entièrement ruiné nos fabriques. La verrerie ne fabriquait plus que moitié de ses anciens produits; les raffineries et les distilleries avaient subi l'influence d'une guerre maritime.

Parmi les établissements de notre ville se trouvaient: une fabrique de pipes occupant 8

ouvriers, une autre de faïence, servie par 50; une manufacture de porcelaine qui en employait 40. Les diverses tourbières, exploitées par 4 mille 247 ouvriers, produisaient 3 millions 247 mille centaines de mottes, au prix de 0,10 le cent. La clouterie, à Nantes, occupait 240 ouvriers; les fonderies, 30; les toiles peintes, 1300; la verrerie, 31; la raffinerie, 144.

On comptait, à cette époque, pour tout le département, 14 pharmaciens, 13 architectes, 174 aubergistes, 213 boutiquiers, 241 bouchers, 52 charcutiers, 243 boulangers, 1 brasseur, 4 bouquinistes, 8 constructeurs de navires, 284 maîtres charpentiers, 247 cordonniers, 1441 cabaretiers, 35 commissionnaires de marchandises, 10 droguistes, 1 entrepreneur de roulage, 8 fabricants de mouchoirs, 24 de cotonades, 182 épiciers, 7 fabricants d'eau-de-vie, 9 de chandelle, 1 facteur d'instruments, 4 luthiers, 25 ferblantiers, 23 fariniers, autant de grainetiers, 4 imprimeurs-libraires, 3 libraires, 12 limonadiers, 24 horlogers, 2 manufactures de brosses, 6 d'indiennes, 2 marbriers, 86 marchands de bois à brûler, 41 de draps, 188 de vin en gros, 142 négociants, 124 médecins, 3 dentistes, 74 perruquiers, 4 poëliers, 84 propriétaires de bateaux caboteurs, 42 quincailliers, 32 revendeurs, 37 rouliers, 75 tanneurs. Sans doute, le plus grand vice de ce tableau, ce n'est pas d'être incomplet, mais bien d'être fautif. Cependant il serait à désirer

que, pour chaque époque, on pût en dresser de semblables; ils donneraient matière à des rapprochements curieux, et jeteraient un jour tout nouveau sur la distribution des produits, partie de l'économie politique que jusqu'ici l'on n'a pas encore étudiée.

Les prix de la main-d'œuvre en l'an XI, étaient de 2 fr. 50 pour les tailleurs de pierre, les charpentiers, les plombiers et les menuisiers; de 2 fr. 25 pour les maçons et les marbriers; ils variaient de 90 c. à 1 fr. 75 c. pour les manœuvres; les serruriers étaient payés 3 fr., et les sculpteurs 5 et 6 fr. par jour.

En général, 100 fr. placés en immeubles rapportaient à cette époque de 5 fr. à 5 fr. 55 c. pour les prairies, de 5 fr. 60 à 5 fr. 80 c. pour les terres labourables, de 5 fr. 80 c. à 6 fr. 25 c. pour les vignes, de 8 fr. 33 c. à 10 fr. pour les maisons de ville. Prêtés, 100 fr. rapportaient sur billet de 9 à 10 fr. 50 c.; sur hypothèque de 6 à 9 fr.; à la grosse, pour les Antilles de 15 à 18 fr.; à la grosse pour l'Inde de 36 à 39 fr.

Le produit de l'octroi de Nantes en l'an XI, se trouve au tableau suivant :

Boissons.	196,282 f.	12 c.
Comestibles.	114,182	14
Combustibles.	41,434	92
Fourrages.	11,878	46
Matériaux.	20,797	67
A reporter.	384,575	31

Report.	384,575 f.	31 c.
Marchandises diverses. . . .	77,921	48
Droit d'ancrage.	45,845	55
TOTAL.	508,342 f.	34 c.

La même année, les centimes additionnels produisirent 20,000 fr., le dixième des patentes 6,000 fr., les fermes des domaines 391,730 fr., dans lesquelles se trouvent compris 362,360 f. produit net du bail de l'octroi, formant un total de 417,730 fr. Les dépenses s'élevèrent à 410,747 fr. sur lesquelles les frais de bureau figurent pour 38,581 fr.; la garde nationale et les pompiers pour 10,500 fr.; l'éclairage, la voirie et la police pour 77,850 fr.; les hospices et le bureau de bienfaisance, pour 222,700 fr.; l'instruction publique pour 8,000 fr.; le culte pour 17,600 fr.

Les cours de l'école centrale étaient passablement suivis. Le professeur de dessin *Lamarrie* avait 114 élèves; celui de mathématiques *Barret*, 102; celui de langues anciennes *Bonnemant*, 43; celui de belles-lettres *Renou*, 27; celui de grammaire générale *Poirier*, 12; M. *Darbefeuille* avait 20 élèves à son cours de physique et chimie; *Le Meignen*, 9 à ses leçons d'histoire naturelle. Le professeur de législation *Rollin*, n'avait personne, et le cours d'histoire n'avait pas lieu.

On comptait 124 maîtres et maîtresses qui donnaient des leçons à 1549 garçons et 568 filles.

Le prix del'instruction variait depuis un fr. jusqu'à 10 fr. par mois. Notre ville avait encore six écoles secondaires, dans lesquelles on comptait 29 professeurs, 117pensionnaires, 74 demi-pensionnaires et 220 externes. Le prix de la pension variait entre 5 et 600 fr., celui de l'instruction entre 96 et 120.

Le bureau de bienfaisance de Nantes, secourut en l'an XI, 8659 individus sur lesquels 1,586 femmes et 4,039 enfants; le nombre des naissances avait été en 1790, de 3,750 garcons et 3,526 filles; le chiffre des mariages, 1,626; celui des décès, 6,093. En l'an X, il naquit dans l'arrondissement, 2,585 garçons et 2,309 filles; en l'an XI 3,007 et 2,801; en l'an X, il se fit dans l'arrondissement, 880 mariages; en l'an XI, 1363; en l'an X, il y eut 4081 décès; en l'an XI, 5065. La population de l'arrondissement était d'environ 155,000 âmes.

En 1803 (an XI de la république), le champ de sépulture connu sous le nom de clos de Miséricorde, fut entouré de murs, le portique d'entrée fut élevé sur les plans de Mathurin Peccot, architecte-voyer. La place Graslin fut pavée; le pont d'Erdre achevé, et l'autel principal de St.-Pierre rétabli et réparé par les soins de M. Louis Ogée, architecte, conservateur des bâtiments civils du département. M. Jean-Baptiste Duvoisin

était alors évêque de Nantes; la même année, les sœurs de la sagesse de St.-Laurent-sur-Sèvres, furent rétablies au Sanitat. En 1804, M. Bertrand-Geslin fut nommé Maire de Nantes, et MM. Chaillou, Arreau, Amable Savary, négociants, Fellonneau, ancien maître particulier des eaux et forêts, furent nommés adjoints. Le 29 avril, les sœurs de la charité de St.-Laurent-sur-Sèvres, furent rétablies à l'hospice civil. Le 27 mai, Napoléon fut proclamé empereur; toutes les autorites lui prêtèrent serment de fidélité; peu de temps après, par arrêté du Maire, l'Aigle Impériale fut inaugurée sur l'hôtel de la Mairie, et la statue équestre de l'Empereur, dans la salle du conseil.

Le 6 janvier, le couronnement de Napoléon fut fêté dans notre ville. Le 23 mai, on fêta le second couronnement de l'Empereur, comme roi d'Italie.

Le 21 février, la Loire s'éleva de 12 pieds et déborda. La même année l'église de St.-Donatien, détruite pendant la révolution fut rebatie par la bienfaisance des demoiselles de Trevelec et des habitants de la paroisse. Le préfet, M. Godefroy Redon de Belleville fit l'ouverture solennelle du temple des protestants et installa M. Pierre de Joux, pasteur de l'Eglise de Genève, comme président de l'Eglise consistoriale des départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée. L'ancien bâtiment des Ursulines fut réparé et

disposé pour devenir le collége impérial. La partie du cimetière de Miséricorde destinée aux réformés fut entourée d'une enceinte de murs. M. Raisin de Boismorin fut nommé cinquième adjoint, et l'ingénieur Fournier découvrit une inscription romaine extrêmement curieuse, qui faisait partie du tribunal de commerce que Nantes possédait avant l'invasion des Bretons insulaires.

En 1806, M. Chaillou fut remplacé par M. Rossel en qualité d'adjoint. Les archives de la mairie furent réunies et mises en ordre par M. Fournier. Le cours Saint-André fut déblayé et planté; le local actuel de la bibliothèque réparé pour la recevoir; la collection du muséeachetée 38000 francs, un tiers aux frais de la commune et les deux autres tiers au frais du département; le pont Rousseau reconstruit sur les dessins de M. Rapatel. Enfin, les Ursulines prirent possession de leur nouvelle communauté, rue Saint-Clément. Cette même année la Loire déborda: les eaux s'élevèrent à 15 pieds 7 pouces au loirimètre.

L'année 1807 nous rappelle la construction et le pavage de la nouvelle Poissonnerie, l'ouverture de la rue Napoléon; la construction de la serre du jardin des Plantes dont M. Ogée avait fourni les plans; l'achèvement des réparations de l'ancien bâtiment des Ursulines; la réunion des dames carmelites qui furent autorisées à

vivre en communauté, rue Saint-Clément et le rétablissement du séminaire.

En 1808, fut posée la première pierre du portail de l'Hôtel de Ville, élevé sur les dessins de Mathurin Crucy. Le Lycée impérial fut ouvert le 6 mai. La veille avait eu lieu à la Mairie la seconde séance publique de la Société des Sciences et Arts du département. Le 19, survint un violent orage mêlé de grêle qui dura une heure; des jardins furent ravagés, des murs emportés; l'eau du ruisseau au coin de la rue de Guérande s'éleva de 4 pieds. Le 31, l'on institua une garde d'honneur pour recevoir Napoléon. Elle se composait de deux compagnies d'infanterie de 150 hommes chacune sous le commandement de M. De Monti de Saint-Pern, et d'une compagnie de cavalerie dont M. Mautaudouin était chef d'escadron. M. Deurbrouq, colonel d'infanterie, commandait le corps entier. Le 1.er août, eut lieu l'installation de l'école de médecine sous la présidence de M. de Celles, alors préfet. M. Laënnec fut chargé de la clinique interne et de la matière médicale; M. Blin, de la thérapeutique et de l'hygiène; M. Darbefeuille de la clinique et de la pathologie externe; M. Cochard, des opérations et des accouchements; M. Lafond, de l'anatomie. Le 9 août, à 3 heures du matin, Napoléon entra dans nos murs, accompagné de l'impératrice Joséphine. Ils quittèrent Nantes le 11 à midi. Nos autorités, dans cette circonstance, mirent tout en

œuvre pour obtenir l'approbation du maître. Elles oublièrent (ce qui était alors si commun et ce qui l'est encore aujourd'hui) que le premier devoir des magistrats consiste à soutenir leur dignité d'homme, et à ne s'humilier jamais que devant la loi.

Le 16 janvier 1809, les eaux de la Loire débordèrent et s'élevèrent à 16 pieds 11 pouces. Le 26 eut lieu l'ouverture de la bibliothèque dont M. Carcani fut nommé bibliothécaire. Dans la même année, le pont de Sauvetout fut rétabli; les quais du Port-Maillard et du Château furent commencés par l'architecte Sauvaget, sur les plans de M. Dubois-des-Sausais, ingénieur en chef, et les dames du Refuge s'établirent à Nantes, sous la protection du curé de S.t-Pierre, qui les appuya fortement.

L'école gratuite de dessin avait été supprimée en même temps que les autres cours de l'école centrale : elle fut rétablie le 1.er janvier 1810. Le 1.er mars, la Mairie acheta la collection de tableaux de M. Cacault. Le 13 juillet, elle passa un marché avec M. Sablet, et promit de lui payer 15,000 fr. six tableaux destinés à orner l'intérieur de la Bourse. Le 18 août eut lieu, sous la présidence de M. Bertrand-Geslin, l'ouverture du Musée d'Histoire Naturelle, dont la direction fut confiée à M. Dubuisson. Le 31, à 7 heures 55 minutes du matin, on ressentit à Nantes un tremblement de terre qui dura 4 secondes. Le 17 septembre,

la construction d'un pont provisoire aux Petits-Murs fut arrêtée. Le 14 novembre, M.me veuve Fournier donna à la Mairie les manuscrits de son mari. Cette même année, une députation du Collége Electoral de la Loire-Inférieure, composée de MM. Bertrand-Geslin, Dufou, Deurbrouq, de Kersabiec et du Cambout, se présenta à l'Empereur, qui leur adressa ces paroles : « C'est en entrant dans vos murs que j'ai appris que des Français avaient rendu mes aigles sans combattre, et préféré la vie et le déshonneur aux dangers et à la gloire. Il n'a fallu rien moins que l'expression des sentiments de ma bonne ville de Nantes, pour me rendre des moments de joie et de plaisir : j'ai éprouvé au milieu de vous ce qu'on éprouve au milieu de ses vrais amis ; c'est vous dire combien ces sentiments sont profondément gravés dans mon cœur. »

Au mois de janvier 1811, le quai du château fut planté. Au mois de mars, la Mairie fit une adresse à l'Empereur, au sujet de la naissance du roi de Rome. C'était un assemblage de lieux communs, un de ces thèmes usés en pareille circonstance. Le ministre Montalivet autorisa la ville à dépenser 30 mille francs pour faire des réjouissances ; aussi furent-elles très-brillantes. Bonaparte était alors au faîte de la gloire ; et, dans notre département, l'on ne maudissait pas encore le conquérant, dont les victoires illustraient la patrie, dont le génie

fécondait le sol de la France, et qui, de quatre planches et d'un tapis de velours, avait su faire un trône autour duquel s'étaient ralliés les prêtres et les nobles, et que portait ce peuple trop confiant auquel, en échange de ses services, il imposait la féodalité des parvenus. Le 11 septembre, la Mairie prit divers arrêtés au sujet de la construction du canal de Nantes à Brest, que l'on devait terminer en 3 ans, de Nantes à la Vilaine. Le 30 décembre, la salle de spectacle de la rne Rubens fut condamnée.

Le 25 janvier 1812, la Mairie transcrivit un arrêté du ministre qui prescrivait de faire l'inventaire des meubles de la Préfecture. Peu de temps auparavant, l'on avait créé des charges de mesureurs de grain assermentés. Le 22 février, M. Debay père fut envoyé à Clisson chercher la collection de tableaux achetée par la ville; plusieurs d'entre eux furent presque immédiatement confiés en prêt aux églises. Le 19 mars, Napoléon donna 100,000 fr. aux indigents de Nantes; le bureau de Charité en reçut 20,000 pour sa part. Le 20 mars, l'architecte-voyer reçut l'ordre de planter le cours Napoléon (aujourd'hui cours Henry IV). Le 31, un décret impérial défendit la pêche en Loire avec des nasses, depuis 40 brasses en amont des ponts jusqu'à l'embouchure du fleuve. Le 20 avril, 6,600 liv. furent allouées aux soupes économiques. Le 3 mai, la promenade et le pérystile de la Bourse furent livrés

au public. Le 5, les élèves boursiers de la commune entrèrent au Collége. A peu près à la même époque eut lieu l'adjudication des travaux qui restaient à faire dans l'intérieur de la salle de spectacle. Au mois de juillet, une société non subventionnée vint exploiter le Théâtre. Le 14 août, la Bourse fut entièrement livrée au public. Au mois de décembre, les travaux qui restaient à faire à l'Hôtel-de-Ville furent mis en adjudication. A la fête de l'anniversaire du couronnement de Napoléon, qui eut lieu le 6 décembre, la mairie dota une rosière, qui fut mariée à un militaire retraité. — Dans le cours de l'année 1812, le pain fut constamment à un prix élevé ; mais des travaux bien entendus permirent au peuple de supporter la cherté des vivres sans se plaindre ; le nombre des ouvriers était d'ailleurs peu considérable, et, par suite, leurs salaires au-dessus du taux actuel.

Le 23 janvier 1813, la mairie arrêta d'offrir à l'empereur 50 cavaliers montés ; un impôt extraordinaire de 63,000 fr. servit à payer leurs chevaux et leur équipement. Le 5 février, le sieur Conty Bigot demanda à être autorisé à établir des moulins-à-eau aux ponts de Pirmil et de la Magdelaine. Le 6 mars, l'on commença les travaux du canal de Nantes à Brest dans l'intérieur de la ville, à l'extrémité de la rue de la Casserie, dont quelques maisons furent démolies. Dans les premiers jours de mai, MM. Chauveau

et Richard furent autorisés à établir une digue entre Biesse et la prairie au Duc. Le 17 eut lieu l'installation de la nouvelle mairie ; le baron Dufou succéda au baron Bertrand-Geslin ; MM. Boismorin, Rossel, de Bercy, Roger, furent nommés adjoints. Au mois de juin, M. Darbefeuille, professeur de physique et de chimie à l'hospice de Nantes, expliqua publiquement dans la grande salle de la mairie l'usage des boëtes de secours pour les noyés. Le mois suivant (14 juillet) eurent lieu les obsèques du vénérable évêque Duvoisin : homme de bien, prêtre éclairé, il fut regretté des habitants de Nantes. Le 13 novembre, la mairie décida de faire lire dans les églises, au prône de la grande messe, une instruction sur la vaccine. Le 3 décembre parut une ordonnance qui nommait M. Soubzmain cinquième adjoint.

Le 2 février 1814 furent transcrits, sur les registres de la Mairie, les réglements de police concernant la boulangerie qui sont encore en vigueur aujourd'hui. Le 10, Boissy-d'Anglas arriva dans notre ville en qualité de commissaire extraordinaire. Dans le même mois, il fut établi un péage au Pont des Petits-Murs. Le 25 mars la Mairie s'occupa d'instituer, au profit des hospices, le Mont-de-Piété autorisé par un décret du 3 novembre précédent, et le 28 elle créa la perception d'un droit de pesage sur les places du Bouffay et du Port-Communeau.

Dans cette nomenclature des faits qui se sont

succédé à Nantes, pendant les dernières années de la république et sous l'empire, il n'est point question du commerce, que la guerre maritime avait entièrement détruit ; de l'industrie, qui ne pouvait prendre un essor rapide pendant que les idées guerrières faisaient fermenter toutes les têtes pensantes ; de l'agriculture, qui, faute de bras, était abandonnée aux femmes ; de la littérature, qui, comprimée dans ses progrès par les censeurs du desposte, n'avait qu'un petit nombre de fidèles, et se bornait, chez nous, comme dans les autres grandes villes de France, à des traductions sans vie, à de pâles imitations d'imitateurs assez froids eux-mêmes, tels que Fontanes ou Delille, ou à des réflexions maigres et en quelque sorte grammaticales, sur l'art et sur les grands-maîtres. Je n'ai rien dit non plus de la philosophie, ni de la science, pendant cette période : la philosophie en était encore à la scolastique, la science n'était cultivée que par quelques adeptes ; personne d'ailleurs, dans notre ville, qui songeât à publier ses pensées ; personne qui fût tourmenté de la fièvre du prosélitisme, personne qui eût soif de progrès, et qui liât, en quelque sorte, sa vie tout entière à la vie sociale ; si notre Mairie formait des bibliothèques et des musées, c'était moins pour répandre les lumières que pour suivre l'impulsion du chef de l'Etat et satisfaire son amour-propre. Sans le savoir, elle accomplissait la pensée d'un

tyran qui croyait assurer sa puissance en faisant servir les arts à dorer les chaînes du peuple.

PREMIÈRE RESTAURATION.

Le 9 avril l'on apprit à Nantes la nouvelle du retour des Bourbons et de l'abdication de Bonaparte : c'était le soir, bientôt la ville fut complétement illuminée ; mais moins pour fêter des maîtres inconnus que le départ d'un homme dont l'ambition avait fait couler des torrents de sang. On se demandait du reste ce que c'était que les Bourbons. Les enfants et les jeunes gens n'en avaient pas entendu parler, les hommes plus âgés se rappelaient seuls que Louis XVI avait deux frères, dont l'un le comte d'Artois était venu dans nos murs ; aussi partout on les entourait, on les pressait de questions, d'un côté l'on espérait revoir les beaux jours du commerce maritime de notre ville, de l'autre l'on craignait des réactions. Le maire et le préfet publièrent des proclamations en faveur du nouveau gouvernement. Le maire, armateur et par conséquent homme de paix et d'industrie, envisageait la restauration sous le point de vue des intérêts matériels. Le préfet, M. de Barante, oubliait trop souvent qu'il devait tout à Bonaparte, qu'il avait été l'exécuteur servile de ses ordres et qu'il avait contribué pour sa part dans notre département à faire haïr le

despotisme de celui contre lequel il cherchait à exciter l'animadversion. Quant au peuple, le nouveau gouvernemeut lui semblait avoir mission de procurer la paix, de créer de grands travaux industriels, et par conséquent d'élever le prix de la main-d'œuvre, de supprimer les impôts sur le sel, sur le tabac et sur les boissons. Un roi pour lui, c'était de la gloire et du bien-être. Mais l'illusion ne fut pas de longue durée : peu sagace en fait de doctrines et de métaphysique constitutionnelle, il ne comprit point la nouvelle dynastie, et bientôt ses regrets se manifestèrent à notre théâtre. Il fallut supprimer dans la *Vestale* les aigles romaines qui ne pouvaient plus paraître sans recevoir des applaudissements unanimes. Le 2 juillet, le duc d'Angoulême vint à Nantes; on espérait par sa présence exciter l'enthousiasme dans les masses, rien ne fut négligé, 23,335 fr. furent dépensés pour sa réception. Mais ce prince, ignorant et peu intelligent, ne connaissait pas le peuple, et nuisit à sa cause en donnant de nombreuses preuves d'incapacité. De leur côté, la Mairie et la Préfecture qui eussent dû redoubler de zèle pour lier notre ville à un gouvernement qu'elles aimaient, ne surent pas s'y prendre. Dans toute l'année 1814, la Mairie se borna à faire acquisition du cabinet de tableaux de l'ingénieur Fournier. Quant au Préfet, il eut la maladresse d'annoncer, trop positivement dans une procla-

mation, que les droits-réunis ne seraient pas supprimés. Tout était donc mûr chez nous, comme ailleurs, pour un nouveau changement lorsque l'homme à la *redingotte grise* mit le pied sur la terre de France.

ÉVÉNEMENTS DES CENT JOURS.

Le 12 mars, le Journal de Nantes instruisit notre ville du débarquement de Bonaparte. Aussitôt chacun fut dans l'anxiété, et les journées devinrent trop longues, pour l'impatience des habitants. Le 13, le Maire fit placarder une proclamation fort prolixe et faible de logique en faveur du pouvoir. C'était un véritable plaidoyer qui ne produisit aucun effet. Quand on parle au peuple, il faut être bref; d'ailleurs, plaider sa cause, c'est admettre qu'elle puisse être perdue. Le 14, M. de Barante adressa aux Maires une proclamation du même genre; quoique bien écrite, elle prêta à rire aux bonapartistes. C'est qu'en effet, dans le danger, l'homme de tête ordonne et ne prie pas. Le 16, on ouvrit un registre à la Préfecture pour les volontaires qui voudraient s'enrôler et marcher de suite contre l'Empereur. Le 19, le chevalier Zimmer, major du 61.e d'infanterie, publia un ordre du jour qui se terminait ainsi : Soldats! je vous recommande très-expressément, lorsque le prince de la Trémouille passera devant vos rangs, de faire

entendre des cris répétés de vive le roi. Le 22, à onze heures du matin, la 1.re compagnie des volontaires royaux reçut un drapeau sur le Cours, des mains de M. le Maire; il portait pour devise *Dieu, le Roi et la patrie* : M.me la baronne de Barante en attacha la cravatte, un peu déconcertée des plaisanteries que lui adressait le général Foy, qui se trouvait alors à Nantes, et qui partageait l'opinion générale sur l'issue des événements. Immédiatement après la bénédiction, le maréchal-de-camp Grosbon qui commandait le détachement, se mit en marche. Le 24, les proclamations impériales étaient affichées dans nos murs; et ceux qui les lisaient, ne se lassaient point de répéter ce passage si bien adapté à l'esprit de l'époque : *Qui prétendrait être maître chez vous? qui en aurait le pouvoir? Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iena, à Eylau, à Friedlan, à Teudela, à Esling, à Wagram, à Smolensk, à la Moscowa, à Lutzen, à Montmirail. Pensez-vous que cette poignée de Français, aujourd'hui si arrogants, puisse en soutenir la vue; ils retourneront d'où ils viennent, et là, s'ils le veulent, ils régneront comme ils prétendent avoir régné depuis* 19 *ans.* Le 24 mars, la ville fut illuminée, et l'enthousiasme fut à son comble; mais grand nombre d'habitants qui croyaient avoir à se plaindre de M. de Barante, se portèrent vers sa demeure, dont ils brisèrent les vitres. Les autorités eurent beau-

coup de peine à faire cesser le désordre. M. de Barante, forcé par l'opinion publique de quitter son poste, fut remplacé provisoirement par M. Dufeu. Ce ne fut que le 5 avril que le baron Bonnaire, son successeur, entra en fonctions : aussitôt son arrivée, il s'empressa de publier une circulaire sage et ferme, à laquelle il donna la plus grande publicité. A peu près à la même époque, le baron Dufou quitta la Mairie. Il eût pour successeur l'ancien maire, M. Bertrand-Geslin, dont le dévouement à Napoléon était bien connu.

La cessation entière du commerce et des armements, suite nécessaire du retour de l'empereur, avait jeté sur la place publique une foule de jeunes gens et d'ouvriers inoccupés. Tous faisaient de la politique, et l'exaltation ne leur manquait pas. Aussi, lorsque les craintes d'une guerre étrangère et de la guerre civile eurent fait naître dans les écoles de Rennes l'idée de donner une seconde fois un grand exemple et de former une fédération bretonne, tous nos compatriotes y applaudirent. Bientôt des députés se rendirent dans cette ville, où fut rédigé le second pacte fédératif.

Le 28 avril des mandataires des autres départements de la Bretagne, vinrent fraterniser à Nantes. On leur fit une réception plus remarquable encore par sa cordiale franchise et l'enthousiasme général, que par les fêtes dont elle fut l'occasion. M. Barré jeune, avoué,

harangua cette députation au moment où elle entrait dans nos murs; il lui rappela le pacte fédératif de Pontivy aux premiers jours de la révolution et l'utilité d'un second lien destiné à soutenir les droits des citoyens et l'indépendance de la patrie. Bientôt une commission fut organisée sous la présidence de M. Varsavaux. Elle se composait de M. Colombel, Demangeat, le baron Méjan, Lacroix, Baudry, Ferdinand Favre, Delaunay jeune, Francheteau jeune, Blanchard, avocat, Buet, avocat; Tartoué, Ganilh, Mabon et Guibert-Lasalle. Son secrétaire était M. Drouet. En quelques jours elle forma six compagnies de féderés et les noyaux de plusieurs autres.

Le 13 mai commencèrent les élections. Le duc d'Otrante, ministre de la police, le général Dumoustier et le baron Bertrand-Geslin reçurent mandat pour répresenter le département. M. Roussel, négociant de St.-Brieuc, fut nommé député du 3.eme arrondissement commercial de France, composé du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et de la Vendée. MM. Dufeu, conseiller de préfecture; Michel de la Brosse, François Demangeat, maître des forges; Luneau père, Huet; Brouard, maréchal-de-camp; Bivaud aîné, avoué à Châteaubriant; Gourlay, ex-Tribun; Barrieu, procureur impérial à Paimbœuf; Chiron du Brossay, ex-juge, complétèrent la députation, soit comme mandataires, soit en qualité de suppléants.

A mesure que les chances de guerre extérieure devenaient plus fortes, les anciens chefs vendéens mettaient plus de hardiesse dans leurs opérations. Dès les premiers jours de mai, des insurgés en grand nombre s'étaient montrés sur la rive gauche de la Loire. Le 29, les fédérés de Rennes pensant que leurs frères de Nantes pouvaient avoir besoin de leurs secours, partirent au nombre de 300 pour venir leur prêter main forte; ils étaient commandés par M. Desbois, ancien officier, et l'on remarquait dans leurs rangs MM. Gaillard-Kerbertin, Bernard aîné, Bernard jeune, et le tailleur Le Perdit, ancien maire de Rennes, dont notre province conservera long-temps le souvenir. Chacun s'empressa de prendre chez soi les jeunes patriotes qui formaient cette colonne mobile, et de leur offrir la table. Ils passèrent à Nantes quatre jours, et partirent en témoignant leur reconnaissance pour l'accueil qu'ils avaient reçu.

Les troubles de l'Ouest, bien moins graves cette fois qu'en 93, ne furent pas de longue durée. Le 27 juin, Lamarque, général en chef de l'armée de la Loire, adressait à ses soldats l'ordre du jour suivant :

« Soldats, nous avons terminé la guerre de la Vendée, cet heureux résultat est dû autant à votre discipline et à votre humanité, qu'au courage que vous avez déployé aux combats d'Aizenai, des Marais, de St.-Gilles d'Aiguillon,

de Légé et aux deux journées de Roche-Servière. Je vous remercie, au nom de la patrie, du service important que vous venez de lui rendre. Camarades, tandis que vous obtenez ici des succès, de grands malheurs sont tombés sur les armées du nord. Le génie de l'Empereur et les plus savantes combinaisons, n'ont pu résister à un concours de circonstances que la prudence humaine ne pouvait prévoir. Ces désastres nous affligent, mais ne nous abattent pas; la cause sainte de la patrie et de la liberté ne saurait succomber. Soyez toujours disciplinés, tranquilles et confiants, nous ne cesserons jamais de marcher ensemble dans le chemin du devoir et de l'honneur. »

Le même jour, Lamarque écrivait au général Charpentier qui commandait la 12.me division militaire, que M. de Sapineau, général en chef des armées royalistes, venait de ratifier la pacification de la Vendée.

J'ai passé rapidement sur les événements si pressés des cent jours, vu que la plupart ne concernent qu'indirectement notre cité. Ce n'est point d'ailleurs au milieu des commotions politiques, si ennemies des transactions de toute nature, qu'une ville de commerce peut se développer; mais voici venir une autre époque qu'il importe d'étudier avec soin pour en préciser les phases et les influences.

DEUXIÈME RESTAURATION.

Les 15 années de la restauration sont déjà loin de nous: on dirait un de ces rêves que l'on fait éveillé, une de ces journées mêlées de craintes et d'inquiétudes que l'on aime à oublier, une de ces pages de la vie que l'on a déchirées; et cependant quel spectacle plus instructif, quel plus court résumé de la vie des cités et des peuples, quel immense sujet d'études! Je ne prétends point en retracer ici l'histoire, mais je dirai ce que l'on pensait, ce que l'on écrivait, ce que l'on voulait, ce que l'on faisait dans une ville de province, je soulèverai l'un des coins du voile; et, pour ne rien omettre je passerai successivement en revue les faits politiques, la littérature, les travaux d'arts et de science, le mouvement industriel et commercial, enfin les progrès de la cité.

La restauration s'avance une seconde fois sur notre sol, portant à la main le rameau d'olivier. Aussitôt touts les hommes qui avaient besoin de la paix pour produire, se pressent autour d'elle et lui promettent leur dévouement en échange d'institutions dont ils attendent protection pour leur travail. Bientôt notre ville compte un grand nombre de royalistes, surtout dans les rangs du

commerce. Mais les anciens républicains de 89, mais les fédérés de 1815 qui rêvaient un avenir plus glorieux et plus libre, et qui redoutaient avec raison la persécution; mais les militaires et les bonapartistes frappés dans leur amour propre de français, se tinrent à l'écart et formèrent un noyau de mécontents. Quant au peuple il n'entendait rien, pas plus cette fois que la première, au nouveau gouvernement. Trop peu métaphysicien pour comprendre quelque chose d'aussi abstrait que l'ordre constitutionnel, il rêvait au drapeau tricolore, sous lequel il avait vaincu dans toute l'Europe, et ne supportait qu'avec peine les outrages faits à son culte de vieux soldat.

Le 18 août, commencèrent les nouvelles élections: MM. Richard, docteur-médecin; Barbier, ancien négociant; Du Cambout de Coislin, Humbert de Sesmaisons, Peyrusset et de Barante furent nommés par la Loire-inférieure. Le 10 septembre, l'avant-garde d'un corps prussien arriva dans notre ville. Pendant 14 jours, Nantes et les environs eurent à loger 10,000 hommes. On doit rendre à ces étrangers cette justice qu'ils se conduisirent de manière à n'occasionner aucune plainte. Certains livres étaient alors en circulation parmi les gens bien pensants, c'étaient le *Dictionnaire des Girouettes*; *l'Histoire des 15 Semaines*; *le Triomphe des Royalistes et de la*

Cause Sainte ; la Conspiration de Bonaparte ; l'Eloge funèbre de Louis XVI ; l'Histoire de la Révolution du 20 *mars*, etc.; on les trouvait partout chez les employés du gouvernement, sur les tables, sur les cheminées ; ils les multipliaient en quelque sorte dans la crainte où ils étaient d'être destitués. Il ne pouvait suffire au pouvoir qui renaissait d'avoir remplacé, dans notre ville, le préfet des cent jours, par M. de Brosses, et le maire, M. Bertrand Geslin, par M. Dufou. Il lui fallait encore des hommes dont la main de fer sût comprimer les élans. Aussi, le 5 novembre, le gouvernement nous envoya-t-il le vicomte de Cardaillac avec mission d'imposer silence aux vaincus. Il n'est pas inutile de remarquer qu'à cette époque de proscriptions dans l'Ouest et de massacres dans le Midi, c'étaient les doctrinaires qui gouvernaient la France. MM. Talleyrand, Barbé-Marbois, Pasquer, De Cazes, Becquey, Royer-Collard, Bertin-Devaux, Guizot, Louis, Laisné, Beugnot et leurs amis occupaient le conseil d'état, les ministères et toutes les avenues du pouvoir. Par suite, ils sont comptables des violences de toute espèce qu'ils ont ou commandées ou laissé commettre pour établir et faire triompher leur système de monarchie à l'anglaise et de légitimité. Quant au vicomte de Cardaillac, il fut bientôt entouré à Nantes de tous ceux de son opinion qui sentaient le besoin d'une terreur

morale pour en imposer au parti déjà puissant des libéraux, et de ces gens qui, sous tous les régimes, trafiquent de délations et de provocations comme pour prouver qu'il est nécessaire que tout le monde vive. Autour de lui, l'on vit rôder encore de ces gens d'esprit sans caractère qui ont des homélies et des vers louangeurs pour le plus fort quelqu'il soit. Le commissaire extraordinaire comprit parfaitement sa mission. C'était moins du sang qu'une terreur morale qu'il lui fallait, et elle eut lieu. Son effet ne fut que momentané : en vain pour comprimer les mécontents l'on usa de mesures exceptionnelles ; la persécution ne fit que séparer davantage les deux camps. D'un côté les hommes de l'ancien régime qui n'avaient *rien oublié ni rien appris* ; de l'autre les bonapartistes, les républicains et quelques gentilshommes qui comprenaient la France.

Le jeudi 9 novembre eut lieu l'installation du vicomte de Cardaillac. Huit jours après, les militaires licenciés, non domiciliés dans notre ville, reçurent la défense d'y séjourner plus de 48 heures; une ordonnance prescrivit aux fédérés et aux volontaires du corps franc, connu sous le nom de chasseurs vendéens, de se présenter chez leurs commissaires de police et d'y donner leur adresse; successivement il en parut d'autres concernant la police des lieux pu-

blics et celle des armes. Ce livre n'est point destiné à rappeler les indignes vexations subies par les patriotes en 1815, mais je dois rendre cette justice à Cardaillac, que, tout exagéré qu'il était dans ses opinions, il a su mettre à la porte de chez lui des misérables qui voulaient encore étendre davantage le cercle des persécutions. Sa correspondance renferme la confirmation de quelques faits intéressants; elle montre bien clairement, par exemple, que les ultra n'étaient point contents de Louis XVIII, ils auraient voulu l'ancien régime dans toute sa pureté, et le roi professait avec les doctrinaires, que, par suite des modifications survenues dans la classe moyenne, il était nécessaire qu'on lui accordat quelques droits politiques, attendu que c'était le seul moyen de constituer une monarchie dans notre patrie.

Des proscriptions et des persécutions naquit le carbonarisme, il s'étendit rapidement sur toute la France comme un vaste rézeau; mais jamais institution ne fut plus divisée de but et d'intentions. Le journalisme lui soufflait la vie.

La rédaction des feuilles périodiques, à cette époque, était bien facile; car il suffisait pour obtenir un grand succès de répéter tous les jours, à mots couverts, plus de *Bourbons*, plus de *jésuites*. Un seul fait, celui de la légitimité, servait de point central à toutes les discussions; mais il y avait péril à parler, et dans notre ville la prison s'ouvrit plusieurs fois pour rece-

voir le gérant de *l'Ami de la Charte*, M. Victor Mangin, qui a fait preuve de courage civil et payé de sa personne pendant ces années de discussions orageuses et de persécutions.

Les mécontents, lorsqu'ils se trouvaient réunis, ne parlaient que de renverser le trône constitutionnel; ils se divisaient ensuite sur les moyens de le remplacer, aussi ne pouvait-il rien sortir de cette anarchie organisée qui avait pénétré jusques dans les colléges, où les fils des patriotes s'entretenaient fréquemment de conspirations.

Lorsque le malheureux Berton traversa la Bretagne, de Brest à Nantes, pour diriger la tentative de Saumur, son entreprise était un sujet de conversation même dans les cafés. Personne n'ignore le résulat de cette expédition dans laquelle il manqua de prudence et de fermeté. Beaucoup de Nantais se trouvèrent compromis à la suite de cette échauffourée, MM. Heureux, Cossin, Fouré, Dupuis, contumaces, furent condamnés à mort, M. Mosneron-Dupin jeune et ses co-accusés furent acquittés.

Ce jugement fut suivi de scènes violentes: sur la place du Bouffay, quelques personnes furent maltraitées par des soldats, alors en garnison à Nantes. Dans cette circonstance le colonel Rapatel acquit des droits à l'estime de ses compatriotes en refusant de les faire charger par son régiment, quoiqu'il en eût reçu l'ordre du général Despinois. Le lendemain, *L'Ami de*

la Charte raconta ce qui s'était passé. Le général Despinois se croyant insulté poursuivit le rédacteur en chef devant les tribunaux qui le condamnèrent à 1000 fr. d'amende et deux mois de prison. Ainsi se termina cette affaire.

Redire ici les autres événements politiques de la restauration ce serait raconter ce que tout le monde sait, et ce que l'on voyait partout ailleurs, des élections faussées par la faiblesse d'un grand nombre de citoyens et la servilité des agents du pouvoir, la presse enchaînée par des juges timides ou passionnés, une police souvent brutale, et de malheureux patriotes victimes de leur dévouement.

FAITS DIVERS DE 1815 A 1830.

1815. — Quelque temps après le retour des Bourbons, la mairie prit un arrêté contre les personnes d'opinion opposée au pouvoir, qui déchireraient les affiches. Le 27 juillet, elle fit fermer le café Grandceau comme lieu de rassemblements séditieux. Dans les premiers jours de novembre, MM. Demilsan, Decombes et plusieurs autres obtinrent l'autorisation de fonder une nouvelle chambre sous le nom de *chambre des amis du roi*. Le 14, M. Debay forma une école de dessin dans notre ville. En décembre, l'inspection des approvisionnements des boulangers fit reconnaître

que plusieurs n'étaient pas en règle. Un arrêté de la mairie les suspendit.

1816 et 1817. — Le 3 février, la ville fut autorisée par le roi à reprendre ses anciennes armoiries. Dans le même mois, la mairie permit l'établissement d'un bateau de bains. Le 4 mars, la cour prévotale fut installée. MM. Baron, président; Bascher grand prévot, et Bernard, procureur du roi, prononcèrent, dans cette circonstance, des discours en harmonie avec les faits qui se passaient sous nos yeux. Le 4 avril, fut plantée la croix de mission de la cathédrale. Le 16 avril, la mairie renouvela la défense faite aux mariniers de fréquenter la salle des commerçants à l'hôtel de la Bourse. Il y avait quelque chose d'aristocratique dans cet arrêté. Mais à cette époque, la haute bourgeoisie, représentée, à Nantes, par les administrateurs, s'efforçait de lutter contre le progrès et d'anéantir tout vestige de la révolution de 89. Le premier mai, notre ville rédigea une adresse au roi au sujet du mariage du duc de Berry; dans la même séance, elle décida l'acquisition de terrains destinés à agrandir les cimetières de Miséricorde et de Saint-Jacques. Le 5 août, elle fit replanter deux croix sur l'emplacement où l'on présume que St.-Donatien et St.-Rogatien ont reçu le martyre. Le 17 septembre, elle fit vendre comme inutiles beaucoup de papiers des archives; dans le nombre se trouvaient sans doute les procès-verbaux des fêtes

républicaines ; l'ingénieur Fournier les avait mis en ordre, comme on peut s'en assurer en consultant ses écrits, mais il importait trop à quelques-uns des grands royalistes de l'époque de déchirer leur passé pour que ce monument de faiblesse et de honteuses tergiversations pût être conservé. Le 30 septembre, M. Louis de Saint-Aignan fut nommé maire, MM. Barbier, Roger, Levesque, de la Tullaye et Petit Desrochettes, adjoints. Avec cette mairie commença un nouveau système : M. de Saint-Aignan était émigré et gentilhomme, mais il avait du patriotisme, comprenait son époque et désirait trop vivement l'approbation publique pour se faire le soutien d'une cause impopulaire et d'un régime tyrannique. Nous lui devons l'organisation du comité de salubrité, institué en 1817. Il ne se composait alors que de trois membres, MM. Fouré, docteur-médecin ; Hectot et Le Sant, pharmaciens. La même année (1817), M. Aubert fut autorisé à établir à Nantes une agence d'affaires, et M. Durand un moulin sur bateau, au pont de la Belle-Croix. La rectification du numérotage des rues fut commencée. Enfin, le 2 novembre, le duc d'Angoulême entra dans nos murs.

1818. — Le 13 août, eut lieu la délimitation des divers arrondissements de la ville, imprimée depuis avec la synonymie des rues. Le 11 septembre, la mairie arrêta la construction du pont

de Chésine, rue de l'Entrepôt. Le 29, la démolition de la grande et de la petite boucherie fut commencée.

1819. — Le 9 février, M. de la Tullaye fut délégué par le maire pour rechercher dans les caveaux de la cathédrale le cercueil du dernier duc et le cœur d'Anne de Bretagne, qui devait s'y trouver dans une boîte d'or, mais il n'en restait aucun vestige. Le 13 mars, la Loire déborda de 16 pieds 11 pouces. Le 5 mai, M. Cailliaud donna au musée d'histoire naturelle une momie et des échantillons de minéraux recueillis par lui en Egypte. Le 3 juin, la mairie établit près la prairie de Mauves, pour prévenir les accidents, une embarcation montée par deux maîtres nageurs. Le 6 juillet, elle acheta de M. Albert, la romaine située à l'éperon de l'Ile Feydeau, et la consacra au pesage des foins. Le 24, eut lieu l'installation de M. Levesque en qualité de maire. Le 7 septembre, une ordonnance de police prescrivit de constater les décès par un certificat de médecin. Le 27, l'évêque, M. d'Andigné, fut reçu à Nantes, par les autorités civiles et militaires

1820. — Le 14 février, l'église de Notre-Dame de Chezine fut érigée en succursale. Le 27, la Mairie envoya une adresse au roi, à l'occasion de la mort du duc de Berry. Le 11 avril, elle décida l'élargissement de la rue de l'Heronnière. Le 18 mai, elle fit assurer les pro-

priétés communales contre l'incendie. Le 12 juin, elle acheta l'ancien Hôtel des monnaies. Le 24, elle protesta contre les prétentions du Préfet qui voulait usurper la police municipale. Il résulte d'un recensement fait en août, que la ville renfermait 68427 habitants, dont 16608 garçons, 21589 filles, 11085 hommes mariés, 11085 femmes mariées, 3136 veufs, 3488 veuves et 1436 aux armées. Le 31 août, les plans et devis de la Halle-aux-Toiles furent approuvés. Le 1.er octobre 1820, la naissance du duc de Bordeaux fut célébrée par une fête spontanée.

1821. — Le 6 avril, la mairie fit l'acquisition du logement des sœurs de Saint-Vincent-de-Paule. Du 1.er au 3 mai, elle fêta par des réjouissances publiques la naissance du duc de Bordeaux. Le 29 juin, elle décida de faire démolir les maisons du terrain de Saint-Saturnin, pour y construire une place. Au mois de septembre, elle établit un concours pour les demi-bourses du Collège. Le 6 novembre, M. Levesque fut réinstallé en qualité de Maire; MM. Barbier, Petit Desrochettes, de La Tullaye, Bernard-des-Essards et Doucet, furent nommés adjoints. Le 27 novembre, la ville décida l'élargissement de la rue de la Verrerie.

1822. — M. d'Andigné mourut le 2 février; on lui rendit les honneurs funèbres usités en pareilles circonstances. Dans le courant de juillet, la Mairie s'occupa vivement de trouver près de l'hôtel-de-ville un local pour y construire un

musée de tableaux. Le 4 octobre, un atelier de charité fut établi au Jardin des Plantes, dans le but de le niveler. Au mois de novembre, l'élargissement de la rue des Capucins fut arrêté. Le 7 décembre, M. Micolon de Guérines fut installé en qualité d'évêque, en remplacement de M. d'Andigné.

1823. — Le 3 février la Loire déborda, et s'éleva de 18 pieds 2 pouces. Le 5, la mairie arrêta la construction de l'aile ouest de l'Hôtel-de-Ville. Le 18, elle décida qu'un repère serait établi en amont du pont d'Aiguillon. Le 8 août, elle mit en adjudication la construction de l'Abattoir. Le 14 septembre, la statue de Louis XVI fut inaugurée sur la place du même nom. Le 19 septembre, la duchesse d'Angoulême passa dans nos murs. Le 20 septembre, une troisième école de petites filles fut instituée. Le 7 octobre, la Halle-aux-Toiles fut commencée, sur les plans de l'architecte Crucy; et vers la fin du même mois, la ville acheta la ruelle du Sanitat pour prolonger la rue Penthiévre.

En 1824, la mairie refusa l'autorisation d'établir à Nantes une salle de ventes avec criées publiques. C'est ainsi que, pour être utile aux marchands et pour empêcher la concurrence de les ruiner, elle s'opposait à son développement et proclamait instinctivement une grande vérité. Le 1.er mai, MM. Boubée et de La Tullaye fils

neveu remplacèrent MM. Barbier et de La Thullaye père, en qualité d'adjoints. Le 29 mai, la ville fut autorisée à vendre l'ancien hôtel de la Monnaie. Le 11 juin 1824, don Miguel passa à Nantes ; il voyageait sous le nom de duc de Beira. Le 4 septembre, la ville arrêta l'élargissement de la rue du Calvaire. Le 17, on apprit la mort de Louis XVIII. Le 1.er octobre, la mairie décida de prolonger la rue Kervégan. Le 29 septembre, le roi approuva les conventions faites par la ville avec les ponts-et-chaussées, au sujet des travaux du canal de Bretagne. Le 24 novembre, la mairie autorisa la construction d'un bateau de bains sur le quai Turenne. Le 13 décembre, elle arrêta l'élargissement du quai d'Aiguillon.

1825. — Le 31 janvier, la mairie rendit publique l'ordonnance du roi qui lui permettait de contracter un emprunt de 800 mille livres. Le 18 février, elle acheta le terrain situé à l'extrémité du Cours Henri IV pour y construire un muséum. Le 1.er mars, elle décida de faire planter des arbres sur la route de Rennes et les autre voies publiques. Le 21, elle s'occupa de faire élargir la rue du Calvaire. Le 29 mai, eut lieu la fête du sacre de Charles X ; l'élargissement de la rue Kervégan, date de la même année, ainsi que l'institution du premier cours de *méloplaste* professé par M. Bigot Larivière.

1826. — Le 11 janvier, M. Levesque fut installé maire pour la troisième fois ; ses adjoints

furent aussi conservés. Le 27 mai, le préfet, M. Alban de Villeneuve ajouta quatre nouveaux membres au comité de salubrité, et, de plus, il étendit à tout le département cette utile institution. Dans le mois de novembre, les courtiers obtinrent le privilège de sortir et d'entrer librement dans la salle du Commerce aux heures de bourse.

1827. — Le 3 février, la ville arrêta l'alignement de la rue Charles X, aujourd'hui rue d'Orléans. Le 20 février fut enregistrée une ordonnance du roi, qui permettait d'acheter plusieurs terrains dans cette même rue. Le 10 mars, la mairie publia un arrêté très-sévère au sujet d'une mission qui allait commencer, comme si des mesures de police pouvaient servir à soutenir un culte et à lui donner de l'éclat; comme si ce n'était pas au contraire le meilleur moyen de faire appel aux perturbateurs que de les défier en quelque sorte dans un placard. Le 7 avril, la mairie fit réparer les puits publics. Le 11, elle mit en adjudication les travaux d'établissement d'une école de petites filles. Enfin, le 31 décembre, elle mit en adjudication les travaux du marché couvert, près la Halle aux Toiles, et publia un réglement de police pour cette halle.

Pendant toute l'année 1827 les travaux de bâtisse furent très-actifs; M. Bernard-des-Essards, auquel, ce me semble, on n'a pas rendu com-

plette justice, leur imprima un vif élan ; ce n'étaient partout qu'édifices en construction. L'hôtel Chardonneau, situé rue du Calvaire, fixait surtout les regards ; mais il est à regretter que ce monument, dont la façade indique plutôt un temple des arts ou de la science qu'une maison particulière, ne soit pas encore terminé, et qu'il n'ait pas été livré à quelque service public.

1828. — Le 14 avril, la ville enregistra l'ordonnance qui lui permettait de faire les acquisitions nécessaires pour ouvrir la rue Boileau. Le 14 mai, elle s'occupa de compléter l'alignement de la rue Crébillon. Le 23 juin, la duchesse de Berri arriva dans nos murs. Le 25 juin, eut lieu l'inauguration de l'église de Notre-Dame, au bout de la rue Penthièvre. Les 28, 29 et 30 juin, des fêtes signalèrent de nouveau le passage de la duchesse qui posa la première pierre de l'écluse de l'Erdre. Je me suis assuré par moi-même que la composition des quadrilles dans lesquelles elle dansa a été consignée sur le registre des délibérations de la mairie. Le 30 août, l'administration municipale reçut l'autorisation d'acheter l'ancien emplacement de la Collégiale, pour y construire un nouveau marché aux légumes.

1829. — Le 9 février, le nivellement de la rue des Cadeniers fut arrêté. Le 25 mars, eut lieu l'adjudication de la grille du Cours Henri IV. Le 17 avril, la mairie décida de faire démolir un grand nombre de maisons en Biesse, en Verais et rue du Dos-d'Ane. Le 1.er juillet, l'Abattoir

commencé le 10 avril 1826, sous la conduite de M. Démolon et sur les plans de M. Malary, se trouvait achevé. Dans le courant de juin, le pont Charles X fut livré au public. Le 4 juillet, les dames de Saint-Vincent-de-Paule furent autorisées à construire leur chapelle. Quelques personnes des classes riches s'étant mis dans l'esprit qu'elles pourraient par des souscriptions et la fondation d'une sorte d'aumônerie à Saint-Jacques, supprimer la mendicité, un arrêté de la mairie, du 10 juillet, vint appuyer leur essai; mais le mal avait, dans les vices de nos institutions, des racines trop profondes pour être guéri par un aussi léger palliatif. Le 18 juillet, le Jardin des Plantes fut livré au public. Le 11 août, la mairie arrêta l'élargissement de la rue de la Barillerie. Le 16 septembre, elle résolut l'acquisition des boutiques du Bouffay, sur l'emplacement duquel elle voulait faire construire un palais de justice. Le 7 octobre, elle fit interdire le pont de la Casserie, remplacé depuis par un pont suspendu. Le 2 novembre, elle procéda à l'adjudication d'un pont en fer pour l'Arche-Sèche qui conduit au Musée: l'état précaire de ses finances fut sans doute ce qui l'empêcha de le faire exécuter. L'hiver de l'année 1829 fut extrêmement rude, et surtout très-long. La débâcle des glaces occasionna quelques avaries et submergea un moulin à blé situé sur la rive droite au-dessous du pont de la Belle-Croix.

1830. — Le 8 mars, la mairie procéda à la reconnaissance et à l'inventaire du musée. Le 17 juin, elle transcrivit une ordonnance du roi qui lui permettait d'emprunter 300 mille francs. Le 18 juillet, la prise d'Alger fut fêtée par un *Te Deum* et une illumination. Il est bon de rappeler qu'à cette époque les libéraux, à Nantes comme ailleurs, blâmaient fortement cette entreprise, qui sera sans doute aussi utile que glorieuse pour notre pays; tant il est rare, en effet, de voir les hommes d'un parti approuver les actes de leurs adversaires!

BUDGETS.

A ce qui précède j'ajouterai, comme complément, quelques extraits des comptes des recettes et dépenses de notre ville, à partir de 1818, époque depuis laquelle la mairie a publié constamment chaque année, deux mémoires, l'un sous la forme de projet (le budget), l'autre comme compte définitif.

En 1818, les recettes extraordinaires étaient évaluées à. . . . . 8,055 f. 96 c.

Les recettes ordinaires à la somme de. 753,729 88

Formant un total de. . . . 761,785 84

Au tableau des recettes extraordinaires, on voyait figurer 3,555 fr. 96 c. d'excédant du

budget précédent, et 4,500 fr., produit présumé des amendes pour contraventions aux droits d'octroi. Les recettes ordinaires se composaient ainsi qu'il suit:

Centimes additionnels. . .	12,309 f.	96 c.
Patentes.	1000	
Amendes de police.	500	
Fermage des maisons et usines communales	12,972	25
Pensions et rentes foncières.	479	67
Rentes provenant de biens aliénés.	188	
Droits de pesage, mesurage et jaugeage.	3,600	
Octroi. { produit brut. 797,745 24 c. / Frais de perception. 112,745 24 / Produit net. 685,000 }	685,000	
Droits de location des places aux Halles.	4,000	
Idem aux marchés.	11,400	
Expédition d'actes administratifs ou de l'état civil. . . .	600	
Ferme des boues.	11,780	
Ferme du langueyage des porcs.	1,900	
Excédant présumé du rôle de la contribution personnelle.	4,000	
Amendes de la garde nationale	4,000	
	753,729 f.	88 c.

Les dépenses sont portées dans le même budget à 758,913 fr. 43 c.; savoir 691,978. 95 pour les dépenses ordinaires, 66,934. 48 pour les dépenses extraordinaires. Au tableau des dépenses on voit figurer les chiffres suivants, qui en forment le total.

Frais de bureaux et employés de la mairie.	38,581 fr.
Receveur municipal	8,000
8 commissaires de police. .	18,200
Agents de police, etc. . .	6,550
Gardes champêtres.	200
Abonnement avec l'état pour remplacer la contribution mobilière	150,000
10 p. 0[0 du produit net de l'octroi.	53,500
Logement du président de la cour d'assises.	600
Contribution des biens communaux	1,800
Entretien du mobilier de la mairie.	900
id. des horloges	800
id. des pavés.	12,000
id. des halles et marchés. .	800
id. des promenades.	1,600
id. des acqueducs ponts et fontaines.	800 fr.

Entretien des autres propriétés communales.	2,000
id. des chemins vicinaux. .	3,000
Éclairage de la ville	35,000
Pompes à incendie.	2,000
Traitement de l'inspecteur des pompes.	900
id. de l'inspecteur voyer. .	1,500
Salaire d'un piqueur des travaux publics.	600
Entretien de la salle de spectacle.	2,000
Loyer d'un bureau pour les officiers de port.	200
Garde nationale et dépenses militaires. . . . . Soldes de 24 tambours, 2 trompettes, 2 adjudants. . . . Habillement des tambours, etc.	25,800
Fonds accordés aux hospices.	206,000
Trousseaux des enfants abandonnés.	14,000
Bureaux de charité et de bienfaisance	26,000
Atelier de charité.	4,000
A la disposition du maire pour aumônes.	4,000
Pensions diverses.	5,822 95 c.
Entretien du collége.	1,500 fr.

Bourses communales. . . .	12,675
Entretien de la bibliothèque.	300
Achat de livres et abonnements d'ouvrages périodiques.	500
Traitement du bibliothécaire.	1,800
Gages du concierge.	600
Entretien du museum d'histoire naturelle.	300
Traitement du conservateur	1,500
Gages du concierge	600
Recherches minéralogiques.	600
École de dessin, (loyer et entretien). . . . . ,	550
Traitement du professeur. .	1,500
Conservation des tableaux et statues	300
Subvention du théâtre. . .	15,000
Deux rentes viagères pour tableaux vendus à la ville. . .	3,500
Culte	5,600
Fêtes publiques.	4,000
Dépenses imprévues	8,000
A la disposition du Maire.	3,000
Total.	691,978. 95

Parmi les dépenses extraordinaires, nous trouvons les suivantes :

Restauration de la halle neuve	6,000
Constructions au Collège	

Royal. . . . . 2,000 fr.
Réparation du pont Maudit. 3,600
Renouvellement des tuyaux de pompes. 2,800
Réparation de l'horloge . . 2,000

Il convient maintenant de passer en revue les principaux articles du budget de 1831, pour les mettre en quelque sorte en regard de ce qui précède.

Recettes extraordinaires.

Elles ont varié (mais toujours en s'accroissant) suivant la quantité plus ou moins grande de terrains dont la ville pouvait disposer, et suivant les bonis des exercices antérieurs.

Recettes ordinaires.

Les droits de pesage se sont légèrement accrus, mais en oscillant; les octrois sont estimés 930,000 fr. brut, et 808,000 net. Ils n'étaient portés qu'à 700,000 en 1818.

Dépenses portées au budget de 1831.

Les frais de bureau de la Mairie n'ont guère varié, et s'élèvent à 50 centimes par habitant. Le receveur municipal payé dans le principe 8,000, puis 10,000 dans ces dernières années, se trouve réduit depuis juillet 1830 à 5,300. La police coûte en tout 27,050; l'architecte

porté à 2,400 fr. sous la Mairie de M. Levesque, ne l'est plus qu'à 2,000. La contribution mobilière était remplacée par un abonnement sur l'octroi, que l'on a malheureusement supprimé. Les dépenses de l'Abattoir sont à 9,800. Les frais de traitement des filles publiques ont monté successivemeut à 10,800 fr. La ville est obligé de payer 7,700 fr. pour faire enlever les boues, qui rapportaient jusqu'à 12,000 fr., avant qu'on employât le noir animal comme engrais. Les bâtiments communaux et le spectacle, sont assurés contre l'incendie pour 5,442 fr. 25 c. La garde nationale, tombée dans l'oubli et rétablie depuis notre révolution, coûte en tambours et trompettes 18,900 fr. Les frais de corps-de-garde sont portés à 10,000 fr. L'hospice et les enfants trouvés reçoivent 210,000. Le bureau de charité absorbe 44,000 fr. Sous la Mairie de M. Levesque, des sœurs de charité furent introduites pour soigner et médicamenter les malades; elles ont reçu d'abord 6,000 fr. d'établissement, puis 5,000 fr. par an, puis 8,000 fr. Il serait à désirer qu'on les remplaçât par un service mieux entendu de médecine et de pharmacie. Les achats de livres pour la bibliothèque sont réduits à 1,000 fr., c'est une mauvaise économie. Une place de sculpteur de la ville avait été créée par la Mairie de M. Levesque, elle était de 1,200 fr. On pourrait peut-être

employer ces fonds en commandes de statues et d'une manière plus utile aux arts. L'indemnité du théatre, portée de 15,000 à 30,000 fr., sous cette Mairie est réduite à 15,000 fr. C'est une dépense inutile; ceux qui vont au théâtre doivent le payer; il est injuste, de faire contribuer les pauvres aux plaisirs des riches; il est prouvé, d'ailleurs, que le drame, la comédie et le vaudeville se soutiendraient sans dotation, et que 30,000 fr. même de dotation ne suffisent pas pour faire marcher ces genres et l'opéra réunis. Le jour où le théâtre sera devenu un lieu d'enseignement pour le peuple, et un moyen de le moraliser, l'on aura le droit d'employer ses derniers à en payer les frais. L'entretien du Jardin des Plantes coûte 4,000 fr. par an. Le secours de 2,000 fr. à la communauté du Refuge a été supprimé.

On doit rendre cette justice à M. Levesque et à ses adjoints, qu'ils ont constamment favorisé l'instruction ; d'un côté (ce qui était beaucoup à cette époque) ils ne détruisaient pas l'école mutuelle ; de l'autre, ils fondaient 3 écoles de petites filles, et dotaient de 6,000 fr. par an l'école des frères. Les mêmes administrateurs ont fait exécuter des travaux considérables, mais à grands frais et avec peu de discernement : c'est ainsi que l'Abattoir, par suite de sa position, se trouve privé d'eau. On doit leur reprocher aussi les dotations faites à plusieurs églises ;

les frais d'un culte ne devant jamais être prélevés que sur ceux qui le pratiquent.

Je ferai observer, en terminant ce chapitre, qu'il serait important, chose qui n'a jamais lieu ni pour les comptes du gouvernement, ni pour ceux des administrations municipales, qu'ils offrissent chaque année un état de situation, d'après lequel on connut exactement l'actif et le passif; je renvoie, du reste, au tableau ci-joint les personnes qui désireraient suivre la marche des revenus et des dépenses de la ville de Nantes de 1818 à 1830.

RÉSUMÉ des principaux articles des comptes de Recette.

EXERCICES.	TOTAL général des Recettes.	PRODUIT net de l'Octroi.	Concessions dans les Cimetières.	FERME des Boues.	Produit du droit de pesage jaugeage.	PRODUIT des Patentes.
1818	778,315 54	685 000		11880	1602 73	
1819	907,175 76	744,000		8556 93	1575 94	
1820	1,042,166 44	784,000		11780	957 72	
1821	1,114 672 88	799,410 10		11892 50	1785 14	
1822	1,056 299 92	745,870 66		12005	2362 54	
1823	1,140 794 19	765,000	1959	12005	2661 29	
1824	L'impression de ce Compte paraît avoir été omise					
1825	1,442 453 41	867,000	4485	6000	2002 76	13,542 54
1826	1,495 687 76	875,000	4778 60	6000	2276 88	12,405 05
1827	1,782 806 54	957 000	7604	4500	4807 67	17,775 11
1828	1,699 786 95	970 000	6194	5000	3851 80	18,117 52
1829	1,408 726 31	1,000 000	7850	3000	2661 29	12,505 88

RÉSUMÉ des principaux articles des comptes de Dépense.

EXERCICES.	Droit de location aux places, foires et marchés.	FRAIS de Recette de l'Octroi.	DÉPENSE Totale.	ACHAT de Livres à la Bibliothèque.	ENTRETIEN des Pavés.	FRAIS d'Eclairage.
1818	11,842		745,820 63	500	11,875 60	54,989 25
1819	11 862	62,984 55	810,567 06	500	11,848 87	54,998 07
1820	11 851	122 000	896,954 65	800	11,969 16	40 000
1821	11,820	135,239 65	894,072 55	800	12,000	57,400 44
1822	11 875	127,255 30	898,862 20	800	11,998 32	42,000
1823	10 525		1,000,499 86	985 75	14,949 88	42 000
1824						
1825	11 295	126 000	1 156,199 77	1000	12 000	47,998 80
1826	11 355	129 400	1,159,167 79	1000	12 000	47,998 08
1827	11,695	135 100	1,553,784	1000	11,985 45	47,170 59
1828	11,710	138 600	1 492,541 48	2000	10,640 54	48,554 71
1829	17,680 64	139 000	1 276,683 84	1999 55	12 000	50,000

LITTERATURE, ARTS, SCIENCES.

La tendance de nos concitoyens à l'émancipation des intelligences ne s'est manifestée, pour la première fois, sous la restauration, qu'en 1822 par la publication du *Lycée Armoricain*, journal hebdomadaire, qui s'est soutenu neuf années, et dont M. Mellinet fut en même temps le fondateur et l'éditeur. Le *Lycée* résume à lui seul tous les efforts faits à Nantes pour produire quelque bien et pour éclairer les esprits. Il est, du reste, l'œuvre d'hommes étrangement disparates par leurs études et leurs opinions. Les uns y écrivaient pour se rendre utiles; d'autres, ne pouvant se faire une réputation dans le monde savant ou littéraire de Paris, se rabattaient sur la province, et lui demandaient une célébrité que la capitale leur avait refusée; d'autres encore s'y préparaient pour l'avenir, en y déposant leurs essais; aussi n'est-ce point un ouvrage soutenu et pour le style et pour l'esprit de rédaction. A côté d'articles remarquables dans leurs divers genres, tels que ceux de MM. Richer, Souvestre, Chapplain, Athenas, de Tollenare, etc., il s'y trouve souvent de plates rapsodies ou de méchants vers. Cependant, ce recueil offre de l'intérêt; il en présentera encore davantage quand il aura vieilli. Alors la critique montrera sans peine, dans ce chaos d'idées de toute espèce, la fermentation d'une crise; elle

fera ressortir le rôle de l'éditeur qui a su se servir de bien des esprits différents, employer le bon, le médiocre, le mauvais même, pour créer chez nous une individualité provinciale et nous faire sortir de l'ornière, en réveillant le sentiment du *moi*.

Nous devons au *Lycée Armoricain*, et surtout à M. Richer, d'avoir signalé ce fait, que la littérature du moyen âge est originaire de notre Armorique. La petite Bretagne est, en effet, la première des contrées d'Occident où s'établit la féodalité, et lorsque les irruptions des Francs et des autres barbares venaient modifier l'idiome des Gaulois et des Anglais, seule elle conservait le langage des Celtes, avec les superstitions et les traditions du pays. Le génie des anciens Bardes avait chez nous des successeurs, comme il en a même encore aujourd'hui dans quelques cantons du Finistère, où l'on trouve des chants populaires, des airs nationaux, et des hommes qui exercent la profession de poëtes aux grandes circonstances de la vie (1). Notre province devait donc être le berceau de la littérature romane. Au siècle de Charlemagne, où les poésies celtiques jouissaient de quelque renom, elle possédait plus que toutes les au-

(1) Mon ami, M. Souvestre, a l'intention de publier ces chants et ces airs nationaux, qu'il a recueillis sur les lieux.

tres contrées, ces idées de féerie et d'enchantement qui s'étaient conservées d'âge en âge dans son sein. Elle avait aussi, plus que toutes les autres, l'habitude et les mœurs de la féodalité. Les enchantements, les ménestrels, les paladins, les fées, devaient donc jouer un grand rôle dans ses poésies. La suprématie des gentilshommes, la presque égalité qui régnait entr'eux, la nullité du peuple, les idées de servage mêlées aux idées d'amour, la religion chrétienne et les souvenirs du culte druidique, tous ces faits réunis formaient le fond des chants primitifs, d'après lesquels l'on a écrit les romans de la Table-Ronde. Ce qui confirme cette opinion, c'est que la Bretagne, dans ces romans, est presque toujours le lieu de la scène ; c'est que Tristan, le Léonais, le célèbre Amadis, Morgane la fée qui était l'une des vierges de l'île de Sein, Merlin l'enchanteur, ont réellement appartenu à l'Armorique, où l'on trouvait aussi le château de Joyeuse-Garde, Blanche-Couronne, et plusieurs lieux célèbres dans les livres de la chevalerie.

Le 23 novembre 1826 fut publié, par M. Mellinet, le 1.er numéro du *Breton*. Ce journal, qui paraissait les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, était consacré uniquement à la littérature, aux arts, à l'industrie : son but spécial était de satisfaire à des besoins d'études pratiques. On peut lui reprocher du verbiage,

des redites, le peu de soin de la rédaction; mais il présente, cependant, ce que nous avons de plus complet sur la statistique de Bretagne et le mouvement industriel de la province de 1826 à 1827, époque à laquelle il fut réuni au journal politique de Nantes.

La Revue de l'Ouest, qui parut le 28 janvier 1829, reprit la tâche du *Breton*. MM. Chapplain, Souvestre et moi nous nous chargeâmes de la rédaction. C'était de notre part, ainsi que de la part de M. Mellinet, qui en était encore l'éditeur et le fondateur, une entreprise tout-à-fait désintéressée. Quelques articles nous furent envoyés par des personnes étrangères, et notamment par MM. Duchâtelier et Huguet, de Saint-Brieuc. *La Revue de l'Ouest* paraissait tous les mercredis. Elle a cessé 10 mois après son apparition. La rédaction en était plus soignée que celle de l'ancien *Breton*. Elle exprime parfaitement bien, par son ensemble, l'état des esprits dans notre ville en 1829, et les améliorations dont on y sentait le besoin. On y trouve des vues sur l'industrie et les arts, des propositions utiles, des recherches curieuses, des tableaux de mœurs, des chroniques du moyen âge, et le compte-rendu des ouvrages et des inventions qui faisaient bruit.

Au mois de février 1830 parut la première livraison des *Annales de la Société Académique*, qui jusque-là n'avait fait connaître ses travaux

que par des rapports de fin d'année, et le *Lycée Armoricain*. D'autres livraisons se sont succédé depuis, les unes aux autres. Il est à regretter qu'elles ne renferment pas quelques-uns des mémoires inédits des Huet et des Athenas. Dans le sein de la Société Académique se trouve, depuis cinq années, une Section de Médecine, qui publie un journal de ses recherches particulières. L'un des travaux les plus curieux qu'il renferme, consiste en tableaux statistiques de mortalité, qui sont dus à M. le docteur Maréchal.

Je ne puis passer sous silence les recueils périodiques, sans parler des publications du Comité de Salubrité, qui fait imprimer chaque année, depuis 1826, un compte-rendu fort intéressant. Les divers numéros qui en composent la collection offrent d'abondants matériaux pour la statistique, et sont écrits avec clarté et précision.

Parmi les ouvrages publiés à Nantes, depuis 1815, il en est plusieurs qui méritent de fixer l'attention : je citerai d'abord ceux de M. Richer. L'écrivain dont il est question a reçu de la nature une fécondité extraordinaire. Son *Histoire de Bretagne* est écrite avec verve et élégance ; c'est de beaucoup la plus exacte et la plus intéressante parmi toutes celles qui existent. Cependant on peut adresser à M. Richer le reproche de n'avoir pas exprimé comment il comprenait l'époque féodale et les phases successives des di-

verses classes de la société, lorsqu'il était plus capable que personne de faire un pareil travail. Ses voyages dans le département de la Loire-Inférieure, peuvent être cités comme modèles en leur genre. *Les Cosmopolites* et *le Pêcheur* sont deux débauches d'esprit, auxquelles il n'a manqué pour avoir vogue que d'être publiées à Paris par un Charles Nodier. Le premier de ces ouvrages est une satire fort spirituelle de nos sociétés académiques, du grand bruit de leurs apprêts et de la petitesse de leurs résultats; *le Pêcheur* est une fable ou plutôt un petit drame très-plaisant, dans lequel on fait toucher au doigt cette vérité, qu'il y a un point où le désir d'avoir raison et la persuasion où l'on est d'avoir trouvé la vérité tout seul équivalent à une folie complète. Dans le moment actuel, M. Richer publie, sur la doctrine de Swédemborg, un grand ouvrage qui est attendu avec impatience, surtout en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis.

M. Souvestre a fait paraître, en 1829, un recueil d'élégies intitulé: *Trois Femmes poëtes inconnues*, petit livre plein de charme, dont une partie est réellement l'œuvre de trois femmes. En 1830, il a publié ses *Rêves Poétiques*; beaucoup de pièces de ce recueil ont été reproduites dans *le Voleur* et d'autres journaux de la capitale. Depuis, il a fait imprimer deux brochures, l'une sur la

méthode d'enseignement de Jacotot, l'autre sur les arts considérés comme moyen de gouvernement.

M. Ludovic Chapplain a publié, en 1825, une Notice historique sur le théâtre de Nantes; en 1829, une *Description des rives de la Loire, entre Nantes et Angers*.

M.lle Elisa Mercœur, après avoir livré au *Lycée Armoricain* plusieurs pièces de vers très remarquables, a réuni et publié ses poésies : de la verve et de l'exaltation, voilà ses titres à prendre rang à côté des Tastu et des Delphine Gay : elle a moins d'art, mais elle est aussi poète que ces femmes célèbres.

M. Le Boyer est auteur d'un *Traité sur le calendrier*, d'un *guide du voyageur* dans notre ville et le département, ouvrage en deux volumes, qui est à sa troisième édition (imprimerie de Forest), d'une série de notices sur les hommes célèbres de Nantes, publiées d'abord dans les étrennes nantaises et réunies depuis à son Itinéraire du département.

Sous le titre de *Vendée poétique et pittoresque*, M. Massé-Isidore a fait paraître un ouvrage en deux volumes, renfermant beaucoup de recherches historiques et des dessins lithographiés de nos sites les plus remarquables.

M. Le Cadre a publié, comme critique de l'ouvrage de M. Le Boyer, un volume in-8.° de *Recherches sur les antiquités de Nantes*.

Pendant qu'il subissait la seconde détention

infligée à son patriotisme, M. Victor Mangin a composé une brochure ayant pour titre l'*Ami de la Charte en prison*. C'est, comme tous les ouvrages de ce genre, une revue des circonstances et des objets qui environnent l'auteur. On y voit, du reste, à combien de petites tracasseries est exposé l'homme qui veut, en toutes circonstances, exprimer franchement son opinion.

Nous devons à M. Meuret deux volumes qui ont paru sous le titre d'*Annales de Nantes*. On doit les considérer comme un grand service rendu à notre ville par ce laborieux écrivain; on regrette seulement de voir que l'esprit de parti l'ait parfois empêché de rendre justice à des opinions consciencieuses contraires à la sienne.

Quelques articles de M. de Commequiers sur divers points de philosophie, publiés dans le *Lycée Armoricain*, formaient une suite; l'auteur les a réunis en une brochure.

M. Charles de la Roussière a écrit un ouvrage *Sur le sentiment religieux, considéré dans son principe et dans son application*. On peut le résumer en deux mots: si l'on rejette la légitimité, et si l'on accepte le divorce, la société n'existe plus.

Nous devons revendiquer encore, quoiqu'imprimés ailleurs que dans notreville, les œuvres de M. de Tollenare, les *Lettres vendéennes* de M. Walsh, un Traité de morale de M. G. Demangeat, l'*Économie politique* de M. Louis Say, et

les ouvrages sur l'art militaire, de M. Mellinet père.

Les arts, moyen si puissant de civilisation, devraient être du domaine public. Il n'était si petite ville de Grèce qui n'eût ses temples et ses musées. Non contente de dominer sur l'Archipel, de couvrir la mer de ses voiles, d'appeler au Pyrée les produits de tous les peuples et le luxe de l'Orient, Athènes s'enorgueillissait encore de ses musiciens, de ses peintres, de ses sculpteurs et de ses architectes. Dans la cité de Minerve, il ne suffisait pas d'être riche, on voulait vivre au milieu des chefs-d'œuvre d'une terre inspirée. Mais à Nantes, la fortune s'accumule en écus, au lieu de fixer les regards sous la forme de statues, de monuments, de tableaux, d'aqueducs, de fontaines, de bains publics, de cirques, etc., au lieu de charmer un peuple entier par des fêtes pompeuses. L'art, privé d'avenir et de croyances, est tout-à-fait bourgeois; il vit au coin du feu, il ne demande point d'applaudissements, il ne gonfle pas la poitrine, il ne fait pas couler les pleurs. Trois fois heureux ceux qui chez nous *cultivent les muses*! Copier un paysage, chanter la romance du jour, recevoir des fermages, faire partie d'une société; voilà comme pour eux passe la vie, sans désir de créer, sans besoin d'épanchements. Aussi, que citerais-je depuis 1815; supprimez les sculptures de M. Debay à l'Hôtel-de-Ville, les statues sans caractère

historique, de M. Molchneth, qui forment quatre piliers aux entrées des Cours, la statue de Louis XVI, celles de la Bourse, de MM. Debay et Robinot-Bertrand, enfin, celles du Théâtre; et sous ce rapport il ne reste plus rien. Parlerais-je de la peinture, lorsque pendant 15 années, le musée Cacault est resté enfoui à l'Hôtel-de-Ville, exposé aux atteintes des rats et de certaines personnes peu scrupuleuses sur les moyens d'enrichir une collection? de la musique? lorsque M. Rebeyrol est le seul qui ait écrit. Quant à nos architectes, ils ont mis à profit la restauration. La Halle-aux-Toiles, la chapelle St.-François, l'hôtel Chardonneau, le passage Bouchaud, livré au public depuis juillet 1830, le pont Charles X, aujourd'hui d'Orléans, et quelques édifices particuliers, en fournissent la preuve. Que nos peintres et nos musiciens suivent donc leur exemple, qu'ils profitent de leurs réunions au cercle qu'ils viennent de fonder, pour s'échauffer les uns les autres, et qu'ils se prennent d'enthousiasme, afin de changer l'aspect de notre cité. Aux arts, la grande mission de préparer l'avenir industriel du monde, et de lui donner ses fêtes pacifiques, comme il a eu dans un autre âge ses gladiateurs et ses tournois! aux artistes, de comprendre le grand rôle qui leur est dévolu, de lier les hommes, d'adoucir et d'embellir leurs travaux!

Pendant que nos compatriotes oubliaient ainsi l'un des moyens les plus puissants de bien-être, M. Le Cadre formait une société à laquelle nous devons ces expositions de fleurs qui embellissent, chaque dimanche, le jardin de la Bourse, et donnent une vie nouvelle à la partie artiste de notre horticulture. Les femmes ne craignirent pas d'en faire partie; pourquoi craignent-elles davantage de s'abandonner à leurs élans; les arts, comme les fleurs, ne sont-ils pas une expression suave et harmonieuse de la vie, et doit-on rougir de les cultiver?

Sous le rapport scientifique, il me reste peu de choses à citer, la plus grande partie des travaux de nos compatriotes ayant été analysés, ou publiés en entier dans *Le Lycée Armoricain*, les *Annales de la Société Académique*, et les recueils périodiques déjà mentionnés. Il est du reste un fait que je ne puis passer sous silence. A l'époque où le docteur Bertrand, de Rennes, écrivait dans *le Globe*, ses articles si remarquables sur l'extase et le magnétisme animal qui réunirent l'approbation des penseurs et des physiologistes les plus éclairés, M.me de Saint-Amour vnit à Nantes, et tenta des guérisons du genre de celles opérées par le prince de Hohenloe. Ce fut d'abord chez elle une affluence incommensurable; mais l'opinion publique ne tarda pas à changer. MM. Richer et de Tollenare, qui partageaient avec cette dame les doctrines

de Swedemborg, adoptaient la possibilité de guérisons obtenues de la Divinité par ses prières. Un public incrédule niait tout. Il ne se trouva, dans notre ville, aucun esprit assez philosophique pour suivre avec soin les faits. Il est, du reste, bien constant que M.me de Saint-Amour obtenait, sur l'esprit des personnes qui venaient la consulter un ascendant extraordinaire, que sa foi vive et sa manière, en quelque sorte, inspirée leur en imposaient beaucoup. Nous devons donc regretter que des violences indignes d'hommes civilisés aient mis obstacle à des tentatives de guérison qui n'offraient aucun inconvénient, et pouvaient, bien étudiées, servir beaucoup aux progrès que nous faisons chaque jour pour percer les mystères de l'intelligence.

La restauration a vu créer divers cours scientifiques dans notre ville. En 1826, MM. Pihan-Dufeillay, Cox et Cormeray commencèrent des leçons de chimie, qu'ils ont continuées jusqu'ici. Chacun des trois professeurs, à son tour, enseignait une partie spéciale, et les deux autres faisaient les préparations qui, toujours très-soignées, donnaient un attrait de plus à leurs séances, auxquelles assistait un public assez nombreux.

En février 1828, un jeune avocat de Rennes, d'une grande érudition, M. Le Poitevin, commença un cours de droit commercial. Les 15 premières leçons furent publiques et gratuites;

aussi la curiosité lui amena un public nombreux ; mais le professeur ayant exigé une rétribution de 10 fr. par mois de ceux qui pouvaient la payer, les auditeurs devinrent plus rares. Sans se laisser décourager par cet essai, le professeur, qui avait fait preuve de talent, et qui du reste avait la conscience de ses forces, proposa de faire un cours gratuit, à condition qu'on lui accorderait le local. Cette idée fut goûtée ; des négociants instruits et quelques pères de famille, secondèrent fortement cette nouvelle tentative ; mais la majorité y opposa une force d'inertie décourageante. Cependant, dans une ville où chaque commerçant peut être appelé à remplir les fonctions de juge au tribunal de Commerce, ou de membre de la Chambre commerciale, les connaissances judiciaires sont très-importantes. Le cours de M. Le Poitevin devait être suivi d'un cours de mathématiques commerciales, d'autant plus utile, qu'il est honteux pour un homme de finances (et cela se voit cependant très-fréquemment) de ne pas savoir calculer les intérêts composés d'une somme, et par suite d'être incapable de préciser nettement l'action des caisses d'épargnes, de la caisse d'amortissement, des compagnies d'assurance sur la vie, etc.

En 1829, j'essayai, malgré l'insuccès de M. Le Poitevin, dans une autre partie, d'établir un cours de chimie industrielle. Mon but était d'en-

seigner à mes auditeurs les éléments de la chimie, et de leur donner quelques notions sur la construction des cheminées et des fourneaux, sur la vapeur et les machines motrices, enfin sur quelques industries spéciales, comme la fabrication du fer, du sucre de betteraves, de la fécule, toutes si misérablement exploitées dans l'ouest. Ce cours, passablement suivi, donna naissance à quelques améliorations; mais l'indemnité que j'avais reçue de la mairie n'ayant pas couvert tous les frais, et la mairie s'étant trouvée très-obérée après la révolution de juillet, j'ai dû nécessairement discontinuer. J'ai publié la première et la dernière séance de ce cours. Dans la première, après avoir présenté un programme de la marche que je comptais suivre, je crus utile et instructif de montrer les modifications subies par l'industrie depuis l'antiquité jusqu'à nous, et j'essayai de faire sentir que l'économie industrielle est, comme toutes les sciences, et plus même que beaucoup d'autres, susceptible d'offrir de vastes sujets de méditations; qu'elle mérite, par conséquent, toute l'attention des esprits les plus philosophiques. Dans la dernière, je montrai quels services directs et indirects, la connaissance des phénomènes naturels peut rendre à l'agriculture; je précisai plusieurs questions importantes, autant que je le pouvais; enfin, j'essayai d'inspirer à mes auditeurs l'amour de la science, en leur montrant que les

questions de commerce et d'industrie se lient aux questions morales. *Non*, leur disais-je en terminant, *ce n'est pas seulement des pièces de fer ajustées et limées qu'il faut voir dans une machine à vapeur, il y a quelque autre chose encore que la surface brillante et polie. Au-delà des soupapes et des tuyaux de conduite, au-delà de la vapeur elle-même, je trouve une idée d'ensemble et d'harmonie, un être de création humaine, soumis à notre volonté pour remplacer notre puissance, une espèce de résumé de nos connaissances et de notre civilisation, un garant de nos progrès à venir; j'aperçois enfin une sorte de réflexion de cette haute intelligence à laquelle nous sommes arrivés.*

A l'époque où j'achevais mes leçons de chimie industrielle, M. Noisette professait, au Jardin des Plantes, la taille des arbres. C'est ainsi que partout l'on voyait des efforts en sens divers. Ils auront pour effet de faciliter une réussite plus complette aux cours qui plus tard pourraient être tentés.

INDUSTRIE AGRICOLE.

L'industrie, sous la restauration, a marché en sens inverse du commerce extérieur. Ses premières années ont été médiocres, et dans les dernières, nous avons tous pu remarquer une fièvre de production qui n'a pas peu contribué à

la crise de 1830. *Produire*, tel était le mot d'ordre. Aussi, de nombreuses usines de toute espèce se sont formées, et la plupart ont déjà succombé. Il semblait qu'elle fût une mine d'or inépuisable, et tous s'y jetaient avec une confiance qui ne s'explique que par cet entraînement général vers certaines idées qui domine de temps à autre dans la vie des peuples. L'esprit d'association, mal entendu et traduit à leur profit par les gérants des établissements qui presque toujours montraient peu de bonne foi, a fait consommer inutilement autant de capitaux que le système de Law dans le siècle dernier. Des hommes crédules et qui ne comprenaient pas l'industrie, des hommes qui s'imaginaient que l'un ne gagne que ce qui est perdu par l'autre, faisaient un beau projet d'usine sur le papier, et s'y couchaient eux et leurs amis pour des places lucratives. Ils cherchaient ensuite des actionnaires assez confiants, pour leur livrer leurs fonds ; mais lorsqu'il s'agissait de faire marcher cette usine, dont les frais s'élevaient toujours beaucoup au-delà des prévisions, et qui se trouvait surchargée d'un luxe énorme d'employés, l'argent manquait. C'est ainsi que la sordide et sotte avidité des entrepreneurs les conduisait à leur propre ruine.

L'esprit d'association est, certes, le levier le plus puissant de l'humanité, et la source où nous devons puiser remède pour les maux qui dominent notre ordre de choses actuel. Mais le

9

véritable esprit d'association, ce n'est pas l'ignorance crédule des uns, la friponnerie aveugle des autres, une bataille de ruses entre des actionnaires et des directeurs; au contraire, c'est un accord entre ceux qui possèdent les instruments de travail et ceux qui ont capacité pour s'en servir. L'esprit d'association eût pu produire merveilles dans notre ville, mais il y est presque éteint après avoir été usé, absorbé en quelque sorte par de fausses spéculations.

C'est surtout à partir de 1825 que l'on a commencé à Nantes à spéculer sur les ressources jusqu'alors trop peu connues que présentaient nos campagnes. A cette époque, les uns achetèrent des domaines considérables pour les revendre en détail; d'autres essayèrent de défricher et d'améliorer: malheureusement la plupart de leurs entreprises n'ont pas répondu à l'attente du public. La plus remarquable est sans contredit la ferme-modèle créée par M. Haentjens, à Grand-Jouan près Nozai, et dirigée par M. Rieffel, ancien élève de Roville. Beaucoup de personnes ont fondé sur cet établissement de grandes espérances d'améliorations agricoles; quant à moi, je l'avoue, je ne saurais les partager. J'espère de l'activité, du talent administratif de M. Rieffel, et de son habileté pratique, qu'il réussira; mais je ne crois pas qu'il lui soit donné d'opérer une révolution dans notre département. Les fermiers ne faisant que des baux de 9 années, n'ont aucun avantage

à confier à la terre leurs capitaux; certains qu'ils sont de travailler uniquement pour leurs propriétaires, et de n'obtenir un second bail qu'à des conditions plus élevées; j'ajouterai encore qu'il ne leur est point facile de se procurer de l'argent à bon marché, à cause du régime hypothécaire, et je ne mettrai qu'en troisième ligne la difficulté des communications et leur ignorance, comme cause de l'état stationnaire de notre agriculture. Cependant l'exemple de pratiques mieux entendues ne sera pas perdu pour ceux qui font valoir par eux-mêmes leurs domaines. Le désir du gain et l'esprit d'imitation introduiront nécessairement d'heureuses innovations dans leurs établissements.

Les fermes-modèles sont surtout avantageuses en ce qu'elles consacrent l'habitude d'une nouvelle forme de bail dans laquelle le propriétaire ou les propriétaires deviennent actionnaires et commanditaires, et le fermier commandité ou gérant de l'entreprise. Jusqu'ici on n'a pas su en tirer tout le parti possible, mais il faut en accuser ceux qui possèdent le sol et qui veulent tout accaparer, honneur et profit: combien n'en avons-nous pas vu offrir à de jeunes laboureurs actifs, laborieux et instruits de se mettre à la tête d'exploitations de cette nature? ils faisaient mousser dans le public (je me sers ici de l'expression consacrée) *leur amour du progrès, leur philantropie, leur désir de perfectionner le plus*

utile des arts, et de venir en aide aux cultivateurs de nos campagnes; mais, en réalité, de toutes leurs belles propositions et de leur libéralisme passés au crible, il ne restait le plus souvent qu'une double spéculation, l'une de vanité, l'autre d'argent; d'un côté, c'étaient la députation, la croix-d'honneur, des médailles d'or, des éloges dans les journaux, une réputation de dévouement aux intérêts du pays, que l'on voulait obtenir; de l'autre, c'était une vente à gros bénéfices que l'on désirait effectuer.

Au moment de la fondation du couvent des trappistes de Meilleraie, quelques personnes pensèrent qu'il en naîtrait un grand bien pour le pays; mais elles furent bientôt détrompées, les trappistes formèrent peu d'élèves; et, loin d'être utiles, ils ne firent qu'apporter dans leur arrondissement une concurrence d'autant plus redoutable, qu'ils se servaient d'instruments perfectionnés, et que la main-d'œuvre leur revenait à vil prix.

Parlerai-je maintenant des travaux agricoles de notre Société Académique? Je suis peu partisan, je l'avoue, de toutes ces sociétés d'agriculture qui couvrent notre patrie, et qui n'ont jamais su jusqu'ici, pour la plupart, que publier des recettes d'apothicaire et donner de misérables primes lorsqu'il y avait des abus profonds à reformer, des questions vitales à traiter. Qu'importent au paysan tous les projets d'assolement que vous

tracez au coin du feu dans votre cabinet souvent pour une série de plusieurs années, puisqu'il lui faudrait pour en faire usage des capitaux qu'il ne possède pas ; que lui importe d'améliorer, puisqu'encore une fois il risque souvent de travailler uniquement pour son maître? Vous l'appelez brute, ignorant arriéré ; mais il serait bien coupable d'imprudence, s'il s'abandonnait à vos conseils et s'exposait à la misère dans l'unique but de tenter des améliorations qui profiteraient presqu'exclusivement à d'autres, au risque de subir des écoles ruineuses pour lui. Je ne prétends pas faire le procès à mes compatriotes ; mais ils sont restés, comme toutes les sociétés agricoles de France au-dessous de leurs fonctions ; ils louaient avec exagération la charrue à avant-train de M. Athénas, tandis qu'ils passaient sous silence celle de Roville; j'ajouterai qu'ils ont même peu fait comme théoriciens et qu'ils n'ont pas su mettre à profit les écrits d'Arthur Young, de Sainclair, de Thaër et de Mathieu de Dombasle. Ils n'ont rendu de services réels que pour l'amélioration des chevaux. Plusieurs mémoires de MM. Paquer, Mellinet, Robineau de Bougon et Edelin de la Praudière, ont eu pour but de montrer la fausse route suivie par le gouvernement dans la direction de nos haras. N'est-ce pas, en effet, quelque chose d'étrange qu'au lieu de chercher à améliorer la race bretonne, qui possède de si bonnes qualités, on fasse, pour obtenir des

changements dans les formes, les croisements les plus disparates. Tous les animaux quels qu'ils soient sont influencés non-seulement par leur origine, mais encore par une foule de modificateurs, tels que le climat, la nature du sol, la nourriture, toutes choses dont il est absurde de ne pas tenir compte. On doit aussi à notre Société Académique d'avoir fait venir à Nantes des étalons bas-bretons pour la serte de nos juments.

C'est un fait bien remarquable et qui doit être signalé dans ce livre que les bénéfices immenses perçus sans bourse délier et sans courir de risques par les propriétaires fonciers dans l'espace d'une vingtaine d'années. Leurs terres se vendaient au denier 20, elles se vendent au denier 30 et 40, et leurs baux ont augmenté du quart, souvent du tiers; en sorte qu'une terre qui valait en l'an X, 20,000 fr. et donnait 1,000 fr. de revenu, produit aujourd'hui 1,250 fr. de revenu et se vend environ 36,000 fr. Il n'est pas difficile de comprendre après cela pourquoi les cultivateurs paient des fermages plus chers sans avoir perfectionné leur industrie et pourquoi le prix des céréales s'est toujours élevé. Comment faire pour que le sol perde le caractère féodal que lui imprima la conquête? voilà l'une des questions les plus sociales que l'économie politique puisse entreprendre de résoudre.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

De 1815 à 1820, l'on songe peu à créer de nouvelles fabrications; mais le commerce plus considérable donne une vie nouvelle à celles qui existent. La traite des nègres surtout, qui se fait presque publiquement, absorbe beaucoup de produits. De 1818 à 1825, nous voyons à côté des anciens ateliers qui prennent de l'extension, de nouvelles usines qui s'élèvent; M. Baudry établit son moulin à vapeur et ses bains; M. Dobrée fonde l'établissement de la Basse-Indre et commence ses essais sur le feutre à doublage; M. Fenwick lance sur la Loire les premiers bateaux à vapeur; MM. David et M. Sébille s'occupent du laminage du plomb; les premiers tentent encore la fabrication de la Céruse; M. Rochery ajoute à son établissement de noir animal, la préparation du sel ammoniac et du savon commun; nous voyons aussi s'élever 3 fabriques de noir animal, une autre de noir de fumée, deux de colle forte, trois de chandelle, une de chapeaux de feutre, 2 de chapeaux vernis, une d'acide sulfurique et de sulfate de fer, deux fourneaux pour la préparation des cendres gravelées, une buanderie par la méthode de Bertholet, deux fourneaux à coke, trois amidonneries, une fabrique de caramel pour la coloration des eaux-de-vie, trois établissements pour la préparation de l'urate de chaux et de la poudrette, une fa-

brique de cartons et papiers à enveloppe, une lythographie et quelques autres encore.

En 1825, le préfet M. Alban de Villeneuve, l'un des hommes les plus capables de la restauration, créa une exposition des produits de notre industrie, dans le but d'exciter une louable émulation parmi les fabricants. (1) Les journaux de la ville lui donnèrent une grande publicité, et rendirent compte de ses résultats, ce qui fut d'un bon effet; peut-être contribuèrent-ils ainsi à la réaction qui se fit dans les affaires au profit du commerce intérieur et de l'industrie. Les capitalistes, dont les fonds regorgeaient sur la place, sentaient qu'il fallait entrer dans

(1) A la suite de cette exposition, M. Thomas reçut une médaille d'or pour les fers de la Basse-Indre. MM. Bertrand Fourmand, mécanicien; Guillemet aîné, fabricant de tissus; Blanchard, fabricant de papier; Bouchet, peintre à Clisson, obtinrent des médailles d'argent. Des médailles de bronze furent décernées aux religieux de la Trappe pour leurs travaux agricoles; à MM. Babonneau fils, pour ses ouvrages de forges; Bernard, fabricant de mouchoirs; Bettinger, pour ses cuirs à la jusée; Bouscaren, pour des peaux de veau ciré; Colin, fabricant de conserves alimentaires; Huette, opticien; Laverge, tanneur et corroyeur; Mesnil père, fondeur; Sébille et David, pour plombs laminés; Cholet, dessinateur et graveur; Molchneth, sculpteur. Des mentions honorables furent obtenues par MM. Baudry et compagnie pour leurs farines; Bouchaud, rafineur; Dezaunay pour farines étuvées; Dijon, filateur; Hortier, fabricant de cordages; Le Coq, fabricant de chapeaux cirés; Lelong pour ses produits chimiques; Constantin Legrand, tonnelier; Mellinet, imprimeur et lithographe; Polo, taillandier; Vallet, filateur; Vinet, fabricant de coutils; Bedert jeune, de Chateaubourg, Mulnier fils, Peytavin, Picou, peintres; Barème, sculpteur à Ancenis; Grootaers, sculpteur à Nantes,

une nouvelle voie; mais ils montrèrent peu de discernement dans l'emploi de leurs fonds: des établissements mal conçus, des hommes incapables furent encouragés et crédités par eux. En 1827, une seconde exposition des produits vint stimuler le zèle des fabricants (1) et contribuer à préparer la crise de 1830 par l'élan qu'elle donna à la concurrence. Cette exposition est la dernière que nous ayons eue à Nantes.

Les usines qui se sont établies dans notre ville, de 1825 à 1830, sont très-nombreuses; la plupart ont succombé ou n'ont obtenu qu'un demi-succès. Parmi les nouvelles branches d'industrie, la navigation en rivière, au moyen des bateaux à vapeur se présentait sous le jour le plus satisfaisant; aussi a-t-elle donné lieu à une guerre véritable d'écus et d'habileté, qui a eu malheu-

(1) Voici le résultat de cette seconde exposition :
M. *Dobrée* reçut une médaille d'or pour ses feutres à doublage. Des médailles d'argent furent décernées à MM. *Laverge*, pour ouvrages de corroierie et de tannerie; *Sébille* et *David*, pour des tuyaux de plomb laminé sans soudure; *Bouscaren*, pour des peaux de veaux ciré, recherchées dans le commerce; *Grotaers*, pour divers ouvrages de sculpture. Des médailles de bronze à MM. *Blot*, armurier; *Pradal*, bonnetier; *Geiger*, facteur de piano; *Vic* pour de petits ouvrages de fonte très délicatement exécutés; *Charpentier*, graveur en taille-douce; *Mellinet*, imprimeur; *Caillaud*, carossier; *Polo*, taillandier; *Testé*, *Mulnier*, *Blondel*, peintres; *Guillemet*, architecte. Des mentions honorables furent accordées à MM. *Galière* et *Jaunet*, armuriers; *Heron* et *Victor Mangin*, pour cartonnage; *Le Coq*, pour chapeaux vernis; *Suser*, bottier; *Mouniot*, pour des instruments de coutellerie et de chirurgie; *Meslet*, doreur sur bois; *Bernard*, fabricant de tissus; *Luperger*, pour un piano elliptique; *Dorgère*, ferblantier; *Fortier*, filateur; *Perraud*, pour étoffes de laine fabriquées au métier; *Bernard* (déjà nommé) pour des procédés inventés par lui pour le blanchîment du lin; *Douillard* frères, pour divers plans d'architecture; *Donné*, pour divers tableaux.

reusement ses vainqueurs et ses victimes. Ce qui n'a pas empêché d'établir encore deux nouveaux bateaux pour remorquer de Nantes à Paimbœuf, et de Nantes à Angers, et d'autres pour le service des voyageurs, entre Nantes et Orléans, et pour celui de la rivière d'Erdre. Pendant la courte période que nous examinons, nos raffineries de sucre augmentaient considérablement la masse de leurs produits. Elles n'employaient dans le principe que du noir de Nantes; mais leur consommation s'étant élevée au-delà de quatre milliers par jour, elles ont eu recours aux noirs de Morlaix, d'Angers, de Paris et surtout de Bayonne. Cette dernière ville, qui s'approvisionne d'os en Espagne, nous a fourni jusqu'à 400 milliers par an. Le noir animal, autrefois enfoui dans des fosses au sortir des raffineries, est devenu, depuis qu'on en fait usage en agriculture, et surtout depuis 1825, l'objet de grandes spéculations. D'abord, l'on a déterré les vieux noirs, puis on en a demandé sur toutes les autres places de l'Europe. Aujourd'hui, nous avons une fabrique de noir factice qui doit posséder, ce me semble, les mêmes qualités que le noir des raffineries; mais nous avons aussi des commerçants chez lesquels l'avidité du gain fait taire la conscience, et qui ne craignent pas de se livrer à des fraudes préjudiciables pour nos cultivateurs.

C'est ici le lieu de faire observer avec quelle facilité l'on faisait des affaires de 1825 à 1830

et de montrer comment à Nantes, comme ailleurs, les gens habiles s'y prenaient pour faire fortune; je ne citerai qu'un seul exemple. Un propriétaire de landes de nulle valeur publie un jour qu'il a du minerai de fer sur son terrain (on en trouve presque partout en Bretagne); plus tard il publie qu'il possède aussi de la houille; aussitôt les capitalistes le pressent de former une société en commandite pour l'exploitation du fer; il résiste, on le somme, au nom de l'intérêt public, de se laisser fléchir; forcé de se rendre, il vend sa terre quelques centaines de mille francs (peut-être huit ou dix fois sa valeur), puis il s'intéresse à l'entreprise pour une somme assez minime. Bientôt les actionnaires colportent partout leur projet d'usine, projet lithographié et d'un fort bon effet sur le papier; ils disent à chacun les dimensions des fourneaux, la quantité d'air que la soufflerie fournira par seconde, etc., etc.; mais au jour de la mise en train, point de houille, impossible d'aller plus loin; chacun d'eux se désespère, excepté le marchand de terre qui se retire avec un honnête bénéfice. N'avons-nous pas vu à la même époque des commis-voyageurs chargés de placer des crédits, commis-voyageurs dont les maisons vivaient elle-même sur le crédit, et se sont anéanties au moment de la crise commerciale?

Parmi les usines créées sur notre place, de 1825

à 1830, nous avons encore à citer une fabrique de chapeaux de feutre, une amidonnerie, une fabrique de chandelles, une épuration d'huiles, deux fourneaux à coke, un moulin à vapeur, un établissement d'eaux minérales factices, un fourneau pour le charbon de tourbe, une étuve à vapeur pour courber les bordages de navire, une blanchisserie mécanique, une seconde lythographie, une usine pour l'éclairage au gaz de la résine et six sucreries de betteraves: ces derniers établissements devaient produire, d'après les prospectus, 600 mille kilo., et promettaient aux actionnaires des dividendes de 20 et 25 pour 0[0. Mais la plupart des entrepreneurs ignoraient si la betterave pourrait prospérer sur le sol qu'ils allaient exploiter, et toujours les actionnaires étaient de véritables dupes: ici l'on proposait 4 et 5,000 fr. à un gérant, qui ne devait passer que 6 mois à l'établissement et s'occuper uniquement de fabrication; ailleurs, les directeurs demandaient 5 pour 0[0 sur les ventes et les achats; il y avait, sur le papier, des projets au moyen desquels les directeurs devaient recevoir 25,000 fr. avant que les actionnaires touchassent un sou; aussi, au moment où j'écris, la perte subie par cinq de ces établissements, qui ont succombé, s'élève à plus de 300 mille fr.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le commerce a lieu quand on met un produit

à la portée des consommateurs ; il est profitable quand ce produit acquiert une valeur nouvelle, supérieure à ses frais de mouvement. La commission, la banque, le courtage, les assurances, sont autant de moyens et de formes appropriées à ses besoins. C'est la principale industrie des villes qui, comme la nôtre, ont un port et un entrepôt considérable, à l'embouchure d'un grand fleuve. En examinant ses phases à Nantes, de 1815 à 1830, nous trouvons d'abord qu'au premier moment de la paix il prend une immense extension. Les affaires s'améliorent tout-à-coup : l'année 1814 avait donné 20 faillites, nous n'en comptons que 3 en 1815 et 2 en 1816. Mais, dès 1817, les ventes ne correspondent plus à la production, tandis que d'un autre côté nos magasins sont remplis de denrées coloniales ; aussi, une crise commerciale s'annonce par 10 faillites, et se continue les trois années suivantes, en produisant 14 faillites en 1818, 16 en 1819, et pareil nombre en 1820. Nos commerçants, étonnés de trouver la détresse au sein du mouvement industriel, le plus grand qu'ils eussent vu depuis 90, regrettaient St.-Domingue, source de tant de fortunes, et demandaient de nouveaux débouchés. Les plus habiles s'occupèrent de trouver remède au mal, et l'un d'eux, M. Dobrée, rédigea à cette occasion un mémoire qui fut adressé, en 1821, à la chambre des députés, sous forme de pétition. Il demandait : 1.° que les colonies fussent autorisées à expédier à

l'étranger leurs sucres, tant bruts que terrés, pourvu que l'importation s'en fît par navires français de la métropole; 2.° qu'il fût accordé à ces sucres une prime de 7 fr. 50 par 50 kilo de sucre brut, et proportionnée pour les terrés; 3.° que nos colonies fussent contraintes à ne consommer que les produits du sol ou du commerce de la mère patrie; 4.° qu'il fût défendu aux colonies de posséder d'autres navires que les seules embarcations nécessaires à leur cabotage; 5.° que les sucres des colonies fussent soumis en France aux mêmes droits que ceux des pays étrangers. Toutes ces mesures, extrêmement favorables aux commissionnaires et surtout aux armateurs français, pouvaient se traduire ainsi: Imposer à la mère-patrie une charge annuelle d'environ 10 millions de fr., afin de pouvoir commercer plus librement avec les nations étrangères. Cette pétition, bien qu'elle consacrât des avantages réels pour la France, n'eût aucun succès. A peu près dans le même temps, M. Levesque aîné, maire et négociant de Nantes, publia une brochure qui répondait à celle de M. Dobrée; elle était écrite avec conviction, mais sous l'influence de préjugés. Ainsi l'auteur émettait, comme indubitable, cette assertion qu'aux colonies mille individus consomment plus que 10 mille en France; il partageait du reste l'opinion arriérée de la balance du commerce, sur laquelle les états fondaient autrefois leur économie politique, et regardait comme une perte le numéraire que

nous envoyons dans l'Inde en échange des épices. En suite de ses principes il demandait que nos colonies fussent astreintes à recevoir de nous tout ce que nous pouvons leur fournir, et que l'on accordât en retour à leurs denrées, vu qu'elles ne peuvent se vendre qu'en France, le privilége de notre consommation. Sous ce rapport, il présentait des considérations souvent justes et toujours spécieuses. Au résumé, le mémoire de M. Dobrée n'a point cette portée que l'on était en droit d'attendre de lui; c'est simplement l'œuvre d'un homme d'affaires. On croirait, en lisant celui de M. Levesque, qui est moins bien pensé et dont les parties sont liées et s'appuient moins fortement, que c'est l'œuvre d'un colon de la Martinique ou de la Guadeloupe.

Le besoin de faciliter l'escompte et les avantages que les banquiers retirent de leurs paiements anticipés par la retenue qu'ils font sur la valeur des billets au porteur, dont ils soldent le montant, portèrent, en 1821, plusieurs négociants de notre ville à créer une société pour l'exploitation de cette industrie. De là, l'origine de cette institution, qui porte le nom de *Banque de Nantes*, et qui n'est en réalité qu'une entreprise particulière: on voit dans ses statuts que la durée en était fixée à 9 années; le capital social à six cent mille francs, divisé en six cents actions de mille francs chacune; que la Banque

ne doit escompter que les billets de Commerce revêtus de trois signatures réputées solvables, et dont l'échéance n'excède pas le terme fixé par le conseil d'administration, ou les billets revêtus de deux signatures *notoirement* solvables, et avec la certitude qu'ils sont créés pour fait de marchandises; qu'enfin, elle ne peut émettre de billets pour une valeur triple, y compris les sommes dues par elle dans ses comptes courants, ou envers les particuliers, du capital de ses actions.

Cette Banque aurait pu rendre d'immenses services; mais jusqu'ici elle n'a été d'aucune utilité pour le public. Les administrateurs se conformant à la lettre et à l'esprit de ses statuts ont toujours rétréci leur crédit, lorsque les affaires devenaient difficiles. On peut même les accuser de s'être montrés étroits dans leur gestion. En effet, pour ne jamais agir qu'à coup sûr, ils ont toujours eu soin de n'escompter que des billets qui portaient en quelque sorte hypothèque; tandis qu'en étendant le cercle de leurs opérations ils eussent fait des bénéfices beaucoup plus considérables, et donné naissance à un plus grand mouvement des capitaux et de l'industrie, dont ensuite ils eussent eux-mêmes profité les premiers. On voit par le tableau qui suit quels ont été les dividendes de cette entreprise jusqu'en 1831.

Dividendes de la Banque de Nantes, répartis entre les Actionnaires.

1822.	— 21,900	f. ou 36	f. 50 c.	par action de 1000 f. au nombre de 600.
1823.	— 24,000	» 40		
1824.	— 25,500	» 42	50	
1825.	— 39,000	» 65		
1826.	— 44,250	» 73	75	
1827.	— 67,545	» 75	05	—900 actions.
1828.	— 65,700	» 73		
1829.	— 53,145	» 59	05	
1830.	— 65,763	» 73	07	
1831.	— 49,743	» 55	27	

A l'époque où quelques négociants formaient une banque dans notre ville, M. Henri de la Brosse y établissait une compagnie d'assurances mutuelles. Les commencements de cette association furent pénibles. Les concurrents essayèrent de jeter dans le public des préventions contre ce mode d'assurances. M. de la Brosse répondit et fut assez heureux pour réunir au 25 septembre 1820 plus de 9 millions, minimum fixé par le gouvernement pour la valeur des propriétés qui seraient mutuellement garanties au commencement de la société. A la fin de 1821, la valeur totale des propriétés assurées s'élevait au-delà de 15 millions de francs, elle s'est accrue successivement chaque année, et montait à 30,279,490 fr.

au 1.er janvier 1830. On voit, aux rapports de M. de la Brosse, président de cette société, qu'en 1825, époque à laquelle 407 propriétaires se trouvaient libres de n'en plus faire partie, 10 seulement se retirèrent. Les pertes de cette société ont été, année commune, de 1 sur 10,000, chiffre déjà constaté en Angleterre.

En 1822, les armements de Nantes pour la pêche de la baleine fixèrent l'attention publique. Ils devinrent, deux ans plus tard, le sujet d'une intéressante communication à la Société Académique par M. Thomine. Je résumerai ici en quelques mots le mémoire si plein de faits de cet économiste. Conduit après la paix en Angleterre par les affaires de sa maison, M. Dobrée eut occasion de remarquer combien la pêche de la baleine emploie de navires et de marins chez nos voisins d'outre-mer. De retour en France, il fit venir de la Grande-Bretagne les ustensiles et les hommes nécessaires pour introduire chez nous cette industrie que les Basques ont exploitée les premiers, et dès 1817, il expédia pour la pêche, le trois-mâts *le Nantais*, sous le commandement du capitaine Winseloo, qui revint au bout de 14 mois chargé du produit de 27 baleines. 2 mois et 1/2 après son retour, ce navire fut remis en mer. Pour ce second voyage aucun des ustensiles venus d'Angleterre ne fut employé. Les harpons, les lances et autres instruments de fer, furent fabriqués par M. Babonneau; les lignes par M.

Chalas; les chaudières par M. Mesnil; les pirogues par M. Boudet. Après 15 mois de mer, ce navire revint à Nantes, chargé du produit de 29 baleines. Dans un troisième voyage de 18 mois, *le Nantais* rapporta dans notre port le produit de 33 baleines. Des succès aussi remarquables ne pouvaient passer inaperçus, et bientôt les premières maisons de Nantes suivirent l'exemple de M. Dobrée. Un capitaine, M. Thébaud se distingua, parmi tous ses collègues, par son habileté qui lui a valu sur notre place le surnom de *Thébaud-Baleine*; il mit à connaître toutes les parties de la pêche tant de zèle qu'il devint capable d'entreprendre un voyage avec un équipage entièrement composé de Français qui ne s'en étaient jamais occupés. La pêche de la baleine a eu pour notre ville le plus heureux résultat; non-seulement cette industrie nous est restée, mais nous lui devons encore l'introduction à Nantes du feutre à doublage et des câbles en fer. Le peu de durée des câbles de chanvre sur les fonds de corail porta M. Dobrée à faire venir d'Angleterre des chaînes qui ont servi de modèle à MM. Bertrand-Fourmand, Babonneau et Potel. La fabrication du feutre à doublage est restée propriété de sa famille par suite du brevet d'importation qu'il avait pris pour s'en assurer l'exploitation.

La renommée nous avait annoncé successivement l'affranchissement de toutes les anciennes colonies de la Péninsule, et nos commerçants fixaient

vers ces nouveaux états des regards de convoitise, ils ne parlaient à la Bourse que du Mexique, de Guatimala, du Pérou, de la Colombie, du Chili et du Brésil; ils espéraient y trouver le placement des marchandises qu'ils y envoyaient avant la révolution par l'Espagne et le Portugal et se complaisaient dans l'énumération des richesses de ces contrées: les mines d'argent du pays, dont Cortez fit la conquête; les oliviers, les vanilles, les indigos, les bois de teinture, les baumes, les résines et les autres productions des tropiques que fournit Guatimala; les mines d'or, d'argent, de platine, de sel gemme, les émeraudes, les quinquina, les cacao, les cafés, les sucres de la Colombie, où commandait le Napoléon du Nouveau-Monde; les mines d'or, d'argent, de mercure, de plomb, de cuivre, de sel gemme, les sources de petrolle du Pérou; ses quinquina, ses baumes, ses résines; les chinchilla du Chili et ses productions minéralogiques; les cuirs de Buénos-Aires et les ressources que présente la Plata pour la navigation fluviale dans l'intérieur de la république et pour le commerce avec Corientes et le Paraguay; enfin les mines de toute espèce du Brésil, son abondance en bois de teinture et denrées des tropiques. Ils énuméraient encore la population de ces anciennes colonies de l'Espagne et du Portugal et ils essayaient de calculer approximativement leurs besoins. Mais le

gouvernement qui tenait plus au principe de la légitimité qu'à la prospérité de la France se garda bien de reconnaître les nouveaux états d'Amérique et d'entrer avec eux en relations suivies; aussi l'Angleterre et les Etats-Unis s'emparèrent-ils presqu'exclusivement, par des traités avantageux, du commerce de ces contrées. L'Angleterre, persuadée qu'après avoir crédité leur indépendance elle en obtiendrait des conditions plus avantageuses, leur prêta 315 millions 600 mille francs et forma, pour exploiter leurs mines, des compagnies dont le capital s'élevait à 36 millions. C'est ainsi que nous seuls ne savions pas tirer parti des circonstances et que notre ville subissait l'influence d'une politique arriérée.

De 1821 à 1830 il nous reste, sous le rapport du commerce, peu de faits à citer; au relevé des faillites nous trouvons les chiffres suivants :

Années.	Nombre des faillites.
1821	4
1822	23
1823	14
1824	5
1825	9
1826	10
1827	5
1828	8
1829	18
1830	12

Ces chiffres ne suffisent pas pour donner une idée de la situation de la place. Chaque année, en effet, liquide celle qui l'a précédée, et les mauvaises affaires de 1830 ne se sont montrées qu'en 1831. D'un autre côté, l'extrême concurrence et les tentatives si fréquentes, en fait de nouvelles industries, peuvent produire des sinistres sans que le crédit d'une ville soit ébranlé, et que l'on ait cessé d'y négocier avec avantage. Je dois donc rappeler que les années 1825, 1826 et 1827 ont été très-bonnes pour Nantes, et que, dans cette dernière, les opérations sur les grains, habituellement si hasardeuses, ont constamment réussi; grand nombre de navires de notre port furent chargés de blé pour Marseille, et tous y vendirent leur cargaison avec bénéfice.

En 1829, M. Busseuil, imprimeur, éleva une concurrence à la *Feuille Commerciale* de M. Mangin, sous le nom d'*Écho du Commerce*. Ce journal, auquel coopérait M. Jalaber, se présentait avec des conditions avantageuses de rédaction, d'impression et de modération dans le prix d'abonnement; mais il n'a pu se soutenir. Cette entreprise prouve, du reste, que le mouvement des affaires était considérable.

Le résumé ci-joint des opérations de la société anonyme d'Assurance de notre ville est un document de plus, qui permettra de mieux comprendre la marche du commerce sous la restauration.

	Risques souscrits.	CAPITAL assuré.	PRIMES.	Pertes payées.
1817	709 f.	9,210,190 f. 74 c.	212,346 f. 88 c.	134,727 f. 99 c.
1818	853	10,180,249 16	231,053 38	82,111 14
1819	704	8,177,340 78	164,875 09	138,549 41
1820	1019	12,592,133 42	206,154 37	87,555 35
1821	892	10,804,446 14	202,638 85	38,142 48
1822	1036	12,889,452 62	253,652 14	240,979 58
1823	409	5,551,322 22	160,170 »	51,225 26
1824	654	9,320,034 33	163,157 66	46,021 70
1825	642	10,984,926 07	169,708 89	98,747 63
1826	846	14,336,085 80	238,021 09	61,536 50
1827	998	16,976,583 10	382,557 56	41,972 93
1828	717	12,943,924 99	220,992 88	508,661 14
1829	598	11,106,879 76	186,226 32	176,017 09
1830	454	7,267,260 19	135,887 38	49,686 99
1831	390	7,798,201 84	129,255 51	2,000 »

Il est important de faire observer, pour l'intelligence de ce tableau : 1.° que la place de Nantes est en grand renom de prudence, et que, par suite, la Société dont nous publions les opérations a beaucoup assuré pour Rouen, le Hâvre et Bordeaux ; 2.° que les assurances faites pour les risques de la rivière de Loire sont réunies à celles de mer ; 3.° que la Société n'ayant été autorisée que pour 5 ans, les années 1822 et 1827 sont chargées d'un report, ce qui en grossit les chiffres ; 4.° qu'en 1830 les chiffres sont beaucoup trop faibles proportionnellement aux affaires qui se sont faites, ce qu'il faut attribuer à la grande quantité d'assurances portées sur la place de Londres. L'on sait en effet qu'il existe en Angleterre une loi qui dégage les assureurs, en cas de guerre, des assurances pour risques de guerre, contractées envers les étrangers; mais l'on sait aussi que l'on a trouvé moyen d'éluder cette loi, soit par un contrat d'honneur de la part de l'assureur, qui s'engage à renoncer au bénéfice de la loi, soit par l'entremise d'un tiers, qui se charge de l'affaire et cautionne l'assureur vis-à-vis le négociant étranger, dans le cas de manque de parole; (tant il est vrai que la paix est, aujourd'hui, le premier besoin des peuples, et qu'ils ne peuvent plus renoncer aux transactions dont elle est la source.) Enfin, il faut observer encore que les chiffres ci-dessus ne représentent que le 10.me des assurances faites chaque année dans notre ville.

Le mouvement du port et l'état des denrées consommées annuellement sont encore deux éléments qui permettent de juger la situation du commerce de 1815 à 1830.

La moyenne des années 1825, 1826, 1827, 1828, 1829 et 1830, nous donne les chiffres suivants pour ce qu'on appelle le long cours et le grand cabotage et pour l'importation et l'exportation par navires étangers.

Exportation par navires français.

Nombre des bâtiments.	Tonnage des navires.	Tonnage effectif.	Nombre des hommes d'équipage.
172	33,349	23,460	2,442

Par navires étrangers.

116	18,011	3,521	931

Importations par navires nationaux.

188	33,555	28,542	2,463

Par navires étrangers.

123	19,103	17,935	969

Les années 1828 et 1829 nous donnent pour moyenne du petit cabotage :

Navires sortis.

2,118	81,414	55,015	8,847

Navires entrés.

2,038	77,791	60,902	8,453
4,755	263,223	189,375	24,105

Le nombre des bâtiments de toute nature qui entrent habituellement dans le port et qui en sortent s'élève à près de 8,000, d'où nous devons conclure qu'outre les 4,755 navires ci-dessus, 3,000 bateaux, allèges, etc., contribuent encore à la mouvance des affaires dans notre cité.

En rapprochant ce tableau de ceux que nous avons déjà fournis pour des époques antérieures, nous trouvons que le commerce de notre ville a beaucoup déchu de son ancienne prospérité sous le rapport des relations extérieures, et qu'il n'est pas plus considérable qu'en 1700 ; quant au petit cabotage, je suis porté à croire que jamais il n'a été plus florissant que pendant la seconde restauration.

La consommation comparée des années comprises entre 1816 et 1830 n'offre pas de grandes variations dans les denrées de première nécessité, si l'on en excepte le vin, les fourrages et les matériaux de construction, qui nous donnent le résultat suivant :

	1817	1830
Vins en cercle	31,696 hec.	87,001 hec.
Vins en bouteilles......	142 hec.	232 hec.
Foin.....	3,993,130 kil.	6,130,760 kil.
Paille.....	331,070 kil.	617,460 kil.
Avoine....	8,386 hec.	68,422 hec.
Chaux.....	13,937 hec.	48,191 hec.
Plâtre.....	500,461 kil.	1,168,235 kil.

Ardoises carreaux, tuiles. . .	3,635,383	5,447,590
Tuffeaux . . .	124,740	687,405

Nous trouvons aux registres de l'octroi qu'en 1817, année moyenne, pour la consommation des autres denrées, il fut tué à Nantes 2,724 bœufs et vaches, 20,597 veaux, 24,278 moutons, 7,072 porcs, 1,986 porcs de lait, et que notre ville reçut en outre 38,948 kil. de viande dépecée, 238,916 de poissons salés, 2,709 barils de harengs salés, et 126,733 de fromages étrangers.

Parmi les comestibles, nous trouvons encore 477 hect. d'huile, 1,771 de bière, 908 de vinaigre, 4,394 de châtaignes.

Au chapitre des combustibles figurent 139,994 kil. de suif, 11,543 de chandelle, 436 de bougie, 5,440 de cire, 756 hectolitres d'huile commune, 30,039 stères de bois de corde, 1,808 de bois irréguliers, 5,498 charretées de racines, 672,250 cotterets, 485,565 fagots de boulangers, 1,015,465 fagots curets, 1,167,026 à un ou deux liens, 52,366 hect. de charbon de bois, et 93,793 de houille.

Le tableau suivant, quoique n'ayant pas un rapport aussi direct que ceux qui précèdent avec la marche des affaires, est cependant de nature à mettre en évidence la prospérité commerciale née en France des quinze années de paix de la restauration.

Déjà j'ai fourni pour l'an XI, les chiffres des diverses professions dans le département en signalant ce fait, que c'est par de semblables études, mais plus générales et plus complètes, qu'il sera possible un jour de se rendre un compte exact de la division du travail et de la distribution des produits. On ne verra donc pas sans intérêt ceux-ci qui placent sur deux lignes parallèles les années 1815 et 1830.

PROFESSIONS.	Années 1815		1830
Avocats stagiaires,	28	—	53
Id. admis au stage,	10	—	13
Imprimeurs,	7	—	6
Id. lithographes,	»	—	2
Libraires,	10	—	16
Journaux, recueils périodiques,	2	—	8
Docteurs-Médecins,	50	—	82
Officiers de santé,	8	—	12
Chirurgiens-dentistes,	4	—	3
Sages-femmes,	24	—	16
Pharmaciens,	20	—	29
Écoles secondaires,	11	—	9
Pensionnats de demoiselles,	9	—	33
Professeurs particuliers de mathématiques,	7	—	8
Écriture et tenue de livres,	4	—	12
Professeurs de dessin et peinture,	14	—	16
Sculpteurs,	4	—	10

Graveurs,	3	—	7
Marchands de bois,	15	—	21
Brasserie,	1	—	2
Brosseries,	2	—	4
Chapeliers,	21	—	23
Confiseurs,	4	—	7
Cordiers,	11	—	9
Draperies,	25	—	29
Epiciers et Droguistes,	52	—	73
Faïenceries,	2	—	1
Filatures de coton,	3	—	18
Fonderie en fer,	1	—	3
Luthiers,	3	—	5
Meubles et glaces,	8	—	13
Orfèvres, bijoutiers,	15	—	34
Capitaines au long cours,	149	—	200
Raffineurs,	4	—	12
Quincailliers,	16	—	20
Bouchers,	»	—	54
Vins en gros,	12	—	66
Boulangers,	»	—	85

Deux conclusions sortent de ces chiffres, la 1re que les professions de luxe ont plus augmenté en nombre que les autres; la 2.e que sous la restauration le sort du peuple est resté stationnaire, pendant que celui de la classe moyenne s'améliorait rapidement. J'aurais pu compléter ce tableau par une statistique des ouvriers de toute espèce que renferme notre cité; mais j'ai pensé qu'il était mieux de ne rien dire à ce sujet que de publier les renseignements inexacts que possède la Mairie.

29 ET 30 JUILLET.

Depuis long-temps une rumeur vague jetait dans le public des bruits de coups d'état et de cours prévotales, comme pour sonder l'opinion. Des incendies, dont avec assez de vraisemblance on accusait le gouvernement, désolaient l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne et Maine-et-Loire. Tout faisait pressentir un craquement dans notre machine sociale, lorsque le 29 juillet au matin les ordonnances de Charles X sont placardées dans les rues de Nantes : aussitôt l'anxiété se peint sur les figures. Les patriotes s'abordent sans se parler, ou leurs paroles sont brèves. Vers le soir éclate un violent orage qui suit les rives de l'Erdre, et, comme dans des moments aussi critiques, le cœur vivement ému trouve partout des sympathies, il semble à chacun que ce bouleversement de la nature n'est que l'avant-coureur d'une tempête encore plus terrible. Déjà l'indignation publique fait explosion au théâtre. Mais aussitôt, par les ordres du général Despinois, qui commande la ville, un bataillon du 10.me forme un grand cercle sur la place de la Comédie. Les cris de *meurre Charles X! A bas*

Charles X! Vive la Liberté! retentissent dans les groupes, entièrement composés de jeunes gens et d'ouvriers : on discute, on s'agite, mais aucun chef ne se présente, aucun homme ne se montre pour servir de drapeau, et, faute de s'entendre, on ne fait rien. Quelques jeunes gens proposent d'enlever le Château : poignarder la sentinelle si elle s'opposait à leur entrée, se jeter, le pistolet au poing, au-devant des rateliers où sont déposés les fusils du corps de garde, intercepter les communications en levant le pont-levis ; menacer ensuite le général Despinois de faire sauter les poudres si on les attaquait avant qu'ils eussent eu le temps d'armer leurs compatriotes, voilà quel était leur projet; quinze hommes décidés eussent suffi pour le mettre à exécution : ils ne se trouvèrent que six, et l'abandonnèrent indignés des nombreux refus qu'ils éprouvaient.

Cependant il est 10 heures 1/2, les cris diminuent, et la foule commence à s'écouler; lorsque le maire, M. Levesque aîné, ennuyé de voir encore des rassemblements, ordonne aux gendarmes de les dissiper : un roulement se fait entendre; aussitôt les citoyens sont chargés jusques sur les gradins du théâtre; des pierres pleuvent sur la gendarmerie; mais la place est évacuée, et quinze jeunes gens sont arrêtés. Ainsi commencèrent les premières hostilités.

La nuit se passe, nuit d'angoisses et de sueurs

froides. Au point du jour, quelques patriotes sont déjà debout et prêchent l'insurrection ; à l'heure du courrier une foule considérable se presse dans la rue de la Poste et dans celles qui l'avoisinent, la révolte imminente devint le sujet de toutes les conversations ; déjà les libéraux se divisent en deux nuances distinctes : les uns appartenant à la haute bourgeoisie voudraient conserver la charte de Louis XVIII, un changement de ministère leur suffirait ; soumis à ce qu'ils appelent la légalité, ils semblent redouter plus les orages révolutionnaires, si cruels au commerce, que le despotisme : ils se réunirent chez M. Bournichon pour aviser aux moyens de mettre leurs propriétés à l'abri. Les autres, plus jeunes ou appartenant à la classe du peuple, ne veulent plus de Bourbons et le proclament hautement, pour eux la révolte est le plus saint des devoirs. — Ils voudraient délivrer les prisonniers faits dans la journée précédente, empêcher le Morbihan et la Vendée de se réunir; ils voudraient surtout faire une diversion en faveur des patriotes parisiens, aussi tous mettent-ils le temps à profit. Ecoutez leurs discours : -*Un chef : il n'y en aura qu'après la victoire. — Mais que faire ? — Compter d'abord sur nous, puis encore sur nous et marcher. — Mais si personne de marquant ne nous dirige. — Les hommes marquants ont peur de se compromettre, ils ne viendront qu'à la curée. — Despinois est lâche, faisons du bruit*

pour l'étourdir et nous gagnerons du temps. — Il faut semer l'agitation, si l'on veut un mouvement populaire. — Bientôt, vis-à-vis la douane, se forment de nouveaux groupes, où l'on tient le même langage, mais partout on sent le besoin d'ensemble, aussi l'on décide qu'un député sera envoyé vers les notables commerçants de la ville réunis chez M. Bournichon. *Messieurs*, dit-il, *nous attendons le résultat de votre délibération, les jeunes gens et les ouvriers sont prêts, que décidez-vous* ? L'un d'eux alors prenant la parole : *Messieurs, n'admettons point les jeunes gens dans notre réunion, nous voulons la charte et la paix, rien de plus ; si nous demandons la réorganisation de la garde nationale, c'est uniquement pour protéger nos biens, nous ne désirons pas de révolution. — Cela suffit*, répliqua l'envoyé, *nous ferons nos affaires tout seuls.*

Cependant le courrier arrive : il en sort un voyageur qui se hâte de disparaître pour se soustraire aux recherches de l'autorité ; mais la voiture a ses fleurs de lis enlevées, mais ce voyageur a vu le combat et l'a raconté, quelques meneurs qui s'empressent de comparer tous les récits, s'aperçoivent que la victoire n'est nullement décidée en faveur des patriotes, cependant ils le dissimulent avec soin et vont partout, au contraire, proclamant à haute voix le massacre des Suisses et de la garde. Jeunes étudiants, hommes des faubourgs, c'est à qui redira votre gloire et la

honte des habits brodés cachés dans les caves.

Les notables du commerce s'étaient portés chez le maire. Pendant qu'ils sollicitaient la réorganisation de la garde nationale, dont quelques-uns d'entr'eux espéraient ensuite faire usage pour tenter un mouvement révolutionnaire, des hommes d'action se réunissaient sur la place Graslin. L'on apprend qu'ils ont été refusés : aussitôt mille clameurs s'élèvent dans cette masse hétérogène : l'un réclame l'organisation de la garde nationale, d'autres la mise en liberté des prisonniers ; des cris de *vive Napoléon II*, *vive la République*, *à bas Charles X*, *meurre Charles X*! se font entendre, des cris de vengeance et de mort contre le maire leur succèdent, et des flots de peuple que domine la colère se précipitent vers sa demeure en annonçant les projets les plus sinistres. Quelques hommes veulent arrêter et diriger le mouvement. Vains efforts ils sont entraînés, et leur voix se perd ; l'un d'eux cependant, monté sur des décombres, parvient à se faire entendre : *Citoyens*, s'écrie-t-il, *prenons garde d'être trompés*, *mais aussi ne soyons pas aveugles dans notre colère ; ayons pour nous la force d'une bonne cause mais ne versons pas le sang les premiers ; commençons par demander de nouveau l'organisation de la garde nationale*, *et cependant armons-nous par prudence ; une fois prêts au combat que l'on nous refuse ou que l'on ne nous refuse pas*, *le cœur nous dira* ce *qu'il*

faudra faire. Cette harangue produit effet, le peuple s'arrête et député au maire pour connaître ses intentions. Un garde de-ville passait, il avait contribué à l'arrestation des 15 jeunes gens incarcérés la veille. Soudain un artisan lui arrache son sabre, il allait l'en frapper, mais on s'y oppose. Une lettre adressée au préfet par le maire est saisie sur l'agent public. Le député envoyé chez M. Levesque s'en empare et se rend chez lui. *C'est ainsi, Monsieur, dit-il, en la lui remettant cachetée, que nous entendons la liberté et la marche que nous devons suivre ; voyez du reste ce que vous voulez faire pour la tranquillité de la ville dans les circonstances critiques où nous nous trouvons.* M. Levesque, comprenant qu'organiser la garde nationale c'était travailler au profit de la révolution, ne donne que des réponses évasives ; aussitôt qu'elles sont connues, les cris de mort et de vengeance se font entendre de nouveau. Une seconde députation remonte alors chez lui : dans son escalier même l'on engage l'un des membres qui la compose, et qui est armé, à l'arrêter comme ôtage, s'il y a moyen de le soustraire à la fureur du peuple, à favoriser sa fuite dans le cas contraire. Le maire, cette fois, ne peut éluder. Placé dans la cruelle alternative de trahir son parti, ou d'échapper au danger qui le menaçait par une de ces promesses que personne d'ailleurs ne peut regarder comme sacrées,

il prit la seule détermination qu'un homme ferme pouvait prendre à sa place. Bientôt le peuple entendit ces paroles rassurantes : « Les prison-
» niers sont aux mains du procureur du roi, et
» M. le maire ne peut rien pour eux qu'inter-
» céder vivement ; quant à la garde nationale,
» il va s'occuper de la rétablir. Du reste, il
» s'entendra avec le général et le préfet pour
» les mesures à prendre ultérieurement : ainsi
» donc ouvrez vos rangs, qu'il puisse se rendre
» librement à la mairie. » Des cris de *vive la liberté ! vive la charte !* succèdent à cette communication, et M. Levesque, entouré d'un cercle de jeunes gens qui le protége, se rend à l'Hôtel-de-Ville.

Une heure se passa, le peuple attendait l'exécution des promesses du maire, lorsqu'il apprit que ce magistrat, loin d'appuyer l'organisation de la garde nationale, s'y opposait de toutes ses forces. Quelques patriotes décidés songèrent alors à se procurer des armes : ils quittèrent la place Graslin accompagnés d'une trentaine d'individus, qui les abandonnèrent au détour d'une rue ; d'autres réunis en un groupe pensaient qu'il serait urgent de se mettre sur la défensive. *Eh bien!* leur dit l'un d'eux, *vous êtes là comme des filles, vous criez assez haut ; mais vous n'agissez pas. Est-ce ainsi qu'on fait les révolutions ? L'occasion est propice, il faut la saisir. Dans les moments de danger, l'homme de tête montre*

à ses adversaires une audace qui les étonne, une célérité qni les prévient. Ces paroles, prononcées avec énergie, furent reçues par des applaudissements. Alors le harangueur proposa de faire de l'Erdre une ligne de défense en barricadant tous les ponts. Il proposa encore de barricader de même le pont de la Poissonnerie et de couper l'un des ponts de Loire : par ce moyen, disait-il, nous aurons pour nous tous les nouveaux quartiers, la place Bretagne, le Marchix et l'île Feydeau.

Mais lorsqu'il fut question de quitter la place Graslin pour mettre ce projet à exécution, il ne se trouva que deux ou trois artisans qui voulussent l'accompagner. Bientôt cependant ce petit groupe descendit la rue Crébillon, où quelques jeunes gens les rejoignirent. Le moment était critique, il s'agissait de savoir si au nombre de cinq où six l'on commencerait les actes d'hostilité. Deux personnes se détachèrent pour aller porter dans toute la ville et surtout à la Bourse cette nouvelle que l'on allait couper les ponts ; les autres pensèrent qu'en traversant la place Royale et les rues en courant et en criant, ils exciteraient la curiosité et seraient suivis par le peuple. Ce moyen leur réussit, arrivés au pont de la Poissonnerie, ils étaient déjà 15 à 20; ils y reçurent de nombreux renforts, les uns venant de la Bourse, les autres de la place du Bouffay sur laquelle se trouvait une grande foule.

Au pont de la Magdelaine, quelques ouvriers munis de pioches voulurent s'arrêter, mais sur les observations de ceux qui dirigeaient le mouvement, ils passèrent outre ; bientôt ils se trouvèrent au nombre d'environ cinquante au pont de Pirmil. Il y eut là comme un moment d'hésitation, soit fatigue d'une course rapide, soit appréhension de se mettre ouvertement et en plein jour en état de rébellion. Mais une main décidée enleva une pierre du pavé et la jeta dans la Loire, aux cris mille fois répétés de *vive la liberté*. Les hommes qui se sentaient les plus capables conduisirent l'opération : ils commandaient, on obéissait; en moins d'une demi-heure l'arche fut coupée. Les uns alors s'occupèrent de faire retirer sur la rive droite les bateaux qui se trouvaient sur la rive gauche, les autres rentrèrent en ville pour se procurer des armes. Déjà deux cents patriotes se trouvaient réunis à la Bourse. Ils n'avaient point de chef, et personne parmi les anciens militaires auxquels on proposait le commandement ne voulait l'accepter. Au bout d'une heure ou deux de confusion, 150 d'entre eux se portèrent vers la demeure du général Despinois pour réclamer les prisonniers : arrivés sur la place Louis XVI, ils étaient à peine 80, un coup parti, on ne sait trop comment, devint le signal de la lutte qui s'établit entre eux et les soldats du 10.eme léger ; 47 de nos compatriotes furent atteints, parmi lesquels 10 ont

succombé. Une partie des soldats qu'ils avaient en tête prit la fuite, mais d'autres les remplacèrent, et réunis au poste du corps-de-garde, ils formèrent un demi-cercle autour des citoyens. Ceux-ci se retirèrent à leur tour, les uns en jetant leurs armes, un plus petit nombre avec un admirable sang froid.

Le sang avait coulé, l'exaspération marchait en croissant; aussi en un instant les postes de l'intérieur de la ville furent désarmés, et les douaniers qui se portaient au pont de Pirmil pour empêcher de le couper, furent arrêtés dans leur marche. Les rassemblements continuèrent jusqu'au soir où la foule se dissipa; quelques ouvriers restèrent seuls au poste central, observant une discipline toute militaire et prouvant par leur conduite, la moralité du peuple français. Le lendemain samedi, la chambre de commerce prit sur elle d'administrer en l'absence des autorités. Ennemie par son essence de toute révolution, elle ne songea qu'à ses intérêts du jour, et se borna à laisser les affaires dans le *statu quo*, sans se mettre à la tête d'un soulèvement qu'elle voyait déjà gros de faillites et dont elle ne comprenait pas toute l'utilité. Ce ne fut que le deux août, et lorsque tout était terminé, que le général Dumoustier accepta le commandement de notre garde nationale. Ses débuts ne furent pas heureux : son premier ordre du jour placardé dans les rues enjoignait aux habitants de ne pas dé-

tourner les soldats de l'obéissance passive qu'ils devaient à leurs chefs. On lui attribue aussi la défense qui fut faite dans les divers postes de prendre la cocarde tricolore. Dans la nuit du 2 au 3 août le général Despinois quitta Nantes pour passer dans la Vendée, qu'il ne réussit pas à soulever. Il se porta d'abord au-devant de ses cuirassiers qui, faute de pont, avaient été forcés de remonter jusqu'à Saint-Julien et de passer la Loire à gué.

Les royalistes furent tellement déconcertés, dans notre ville comme à Paris de la révolution de juillet, qu'ils ne surent rien faire pour en arrêter les progrès. Le général Despinois eût pu, cependant, s'il avait compris sa position, jouer un grand rôle, peut-être même balancer la fortune du peuple; mais il perdit le temps en délibérations. Plus tard, comprenant la faute qu'ils avaient commise, les royalistes essayèrent de la réparer en fondant l'*Ami de l'Ordre*. Signaler les abus, harceler sans cesse les autorités, montrer au peuple combien la concession de droits politiques à quelques mille électeurs de plus est impuissante pour son bonheur, jeter le ridicule à pleines mains sur la révolution de juillet et sur la nouvelle dynastie, rechauffer au contraire la piété royaliste en faveur d'un enfant proscrit pour les fautes de son grand-père et victime des malheurs de sa famille, tel était le but qu'ils se proposaient, et telle est la mission qu'ils ont

remplie avec autant de persévérance que de talent. Cependant un pareil journal, même combiné avec d'autres entreprises semblables, ne pouvait rien produire; il a fallu toute la faiblesse du pouvoir pour lui donner quelqu'importance; et, certes, lorsque Charles X quittait la France, les nobles avaient assez de puissance en main pour reprendre les rênes de l'État s'ils avaient eu des vues unitaires, la conscience de leurs forces et la ferme volonté de déserter une légitimité décrépite pour reconstituer une aristocratie puissante. Mais au lieu de soupirer après les baïonnettes étrangères et d'organiser les cadres des vendéens, au lieu de retirer leurs fonds du commerce pour produire des désastres, au lieu de chercher à renverser le crédit, au lieu de se cloîtrer dans leurs châteaux, il fallait se présenter sur la place publique, s'avouer hautement chefs d'un parti industriel et dominer à la fois par la force, de l'argent et de la capacité. On ne saurait nier d'ailleurs que les nobles n'aient, souvent aux yeux du peuple, une grande supériorité sur les riches parvenus, qu'ils doivent à ces manières élégantes et polies, à cette bienveillance paternelle pour leurs inférieurs, à cette charité religieuse qui, chez beaucoup d'entr'eux, commandent l'estime et le respect. Félicitons-nous donc qu'ils aient lié la cause de l'aristocratie à celle de la légitimité, et qu'ils n'aient pas mieux su défendre l'une que l'autre.

Je ne pousserai pas plus loin le récit des événements qui se sont succédé dans notre ville ; j'attendrai pour continuer mon œuvre des jours plus calmes et la cessation de cet état précaire dans lequel nous vivons. Que dire d'ailleurs qui ne soit une attaque continuelle contre un gouvernement sans intelligence des besoins du pays ?

La révolution de 89 avait affranchi la classe moyenne : la révolution de juillet n'eût-elle pas dû affranchir les prolétaires ? Accorder le droit électoral non plus à la fortune, mais uniquement à la capacité ; supprimer les impôts sur le sel et sur les boissons au moyen de la caisse d'amortissement ; relever le crédit public, le commerce et l'industrie en consacrant 10 ou 20 millions de rente à encourager de grands travaux publics, et surtout la construction d'un vaste système de chemins de fer, qui eût lié toutes nos grandes villes et augmenté énormement la valeur du fonds social de la France ; introduire le bon marché dans le gouvernement ; poser en principe la nécessité d'examens sévères et spéciaux pour toutes les places de finances, d'administration et de diplomatie ; couvrir notre patrie d'écoles de toute espèce ; remplacer les receveurs-généraux par des banques d'escompte et de commandite destinées à faire baisser, au profit du petit commerce et de la petite industrie, le taux de l'escompte, c'est-à-dire le loyer des instruments de travail, et à créditer les ouvriers la-

borieux, économes et éclairés ; employer l'armée à des travaux d'utilité générale, en faisant en sorte que chaque soldat revînt chez lui plus moral, plus robuste, sachant lire, écrire, compter, capable d'exercer une profession et possédant un petit pécule ; proclamer hautement qu'aulieu de punir il faut réformer, et, par suite, supprimer la peine de mort et changer le système pénitentiaire ; ne pas contraindre par une loi absurde sur les céréales l'immense majorité des Français à payer à 64 mille grands propriétaires, qui possèdent les deux tiers de la France, un énorme impôt ; réformer le système hypothécaire et les autres lois qui pressurent l'industrie au profit de la propriété foncière ; créer dans les provinces de grands centres de science, de commerce et d'industrie, et détruire la centralisation qui nous régit, en accordant à chaquelocalité le droit de régler ses intérêts particuliers ; briser les chaînes qui entravent la prospérité commerciale et manufacturière ; enfin, propager les baux à long terme et les banques agricoles : voilà les principales améliorations que nous avions droit d'attendre du nouveau gouvernement. Faut-il ajouter QU'AUCUNE encore n'a été réalisée, et que le pouvoir n'a su jusqu'ici, pour ramener la paix et la confiance, qu'employer la force brutale, lorsque c'était surtout à la force morale qu'il fallait recourir.

NÉCROLOGIE DE 90 A 1830.

Si l'on passe en revue les hommes marquants de notre ville qui sont morts de 90 à 1830, on voit avec satisfaction qu'ils ont beaucoup fait auprès de leurs devanciers. Je rappellerai, en quelques mots, pour chacun d'eux, leurs titres à notre souvenir.

Pellerin, avocat, membre de l'assemblée constituante: il a écrit sur le droit public de la province de Bretagne. *Pelloutier*, négociant éclairé, a donné un grand élan à notre industrie manufacturière. *Cacault*, ambassadeur à Rome, amateur distingué en fait de peinture; nous lui devons une traduction des poësies allemandes de Ramler. *Ceineray et Crucy*, architectes, le théâtre, la bourse, le Cours Henri IV, le quai Brancas, la Poissonnerie, le quai Flesselles, la place Louis XVI, la route de Rennes, le Palais de la Préfecture, enfin nos plus beaux édifices sont leur ouvrage : il y avait peut-être plus de facilité, plus d'abondance chez Crucy; plus de grandiose et de simplicité chez son prédécesseur. *Le Deist de Kerivalant*, maître à la chambre des comptes, s'occupait de poësie; il

a laissé une traduction inédite de Martial. *Pierre Levêque*, membre de l'institut, était un mathématicien distingué. *Bougon*, peintre d'histoire, a joué un rôle fort honorable dans notre révolution. *Mellinet*, le père du général qui a dirigé en 1831 le siège de Maëstrich, fut nommé en 1788, député aux états de Bretagne; il prit une part active aux événements de 89. Lié avec Voltaire, d'Alembert, Florian et les beaux esprits de cette époque, sa correspondance avec ces hommes célèbres offrirait sans doute quelque intérêt, si elle était publiée. *Laënnec*, médecin habile et très-érudit, a écrit plusieurs mémoires scientifiques, et rédigé l'un des 1.ers budgets de Nantes. *Athenas*, cet homme actif jusqu'aux derniers instants de sa vie, a beaucoup contribué à faire l'éducation de ses compatriotes : fort instruit en chimie et en archéologie, il a laissé un grand nombre de mémoires, dont plusieurs inédits. *Huet*, l'auteur de la statistique de l'an X, fut proposé sous la république par son compatriote Sotin, pour être ministre de l'intérieur. On le trouva trop jeune, comme si la jeunesse n'était pas une garantie d'activité et de force physique. Il a prouvé depuis par sa statistique du département de la Loire-Inférieure, par un ouvrage sur l'administration, par plusieurs autres écrits et par toute sa vie, que ce poste éminent n'était pas au-dessus de lui. Très-instruit

en économie politique, très-érudit et doué d'une grande facilité comme écrivain, il était l'un de ces hommes d'avenir qui marchent en avant de leurs compatriotes. Nous devons regretter qu'il n'ait pas publié comme il en a eu l'intention, grand nombre de pièces autographes qu'il s'était procurées pendant qu'il remplissait les fonctions de secrétaire-général au ministère de l'intérieur. Plusieurs de nos hommes influents eussent été mieux appréciés sous la restauration et n'eussent pas caché 15 années leur bassesse sous le masque hypocrite du dévouement au pays. On doit regretter aussi qu'il n'ait pas publié son histoire des courtisanes de Rome, ouvrage écrit en latin, et ses recherches sur l'économie politique des anciens sur les moyens qu'ils mettaient en usage pour faire vivre leurs armées et transporter leur matériel de campagne. Nommé député en 1815, il fonda à la rentrée des Bourbons, le journal du commerce. Dans l'un des premiers procès intentés à la presse libérale, seul il se présenta devant les juges pour répondre de ce qu'il avait écrit, tandis que ses confrères du *Constitutionnel* et des autres journaux descendaient à la fiction, ou pour mieux dire à la lâcheté d'hommes de paille payés pour subir la prison. Aussi ce ne fut pas sans quelqu'émotion que l'on vit ce publiciste plein de cœur et de fermeté assis au milieu des autres gérants responsables. De tous les Nantais qui ont figuré depuis la révolution, Huet est sans con-

tredit le plus pur comme homme politique, le plus capable comme homme d'affaires, comme penseur et comme écrivain.

Antoine Pecot, l'ami intime de Huet, était l'un de ces hommes dont le caractère original et les saillies continuelles font le charme des sociétés. Administrateur du département en 1792; membre du club de la halle où il se prononça énergiquement en 93 en faveur de la Gironde, il fut du nombre de ceux que le comité révolutionnaire de Nantes fit traîner de prison en prison jusqu'à Paris. Ses poësies, si on les ressuscite, ne donneront pas une juste idée de sa capacité. On ne les lira d'ailleurs que dans notre ville comme étude des opinions de l'époque et comme souvenir d'un homme remarquable, car le doute chanté sur tous les tons, l'absence complète de croyances et de doctrines, les plaisanteries voltairiennes, toutes choses bonnes en leur temps, ne sont plus à l'ordre du jour. Nous devons cependant désirer qu'on les publie, d'après ce principe qu'il faut toujours conserver ce qui nous reste des hommes utiles à leurs concitoyens.

Fouché, duc d'Otrante, ancien oratorien, plus habile en intrigues qu'en administration, est mort comme il l'avait mérité, loin de sa terre natale. *Sotin*, ministre de la police sous la république, avait de l'énergie et de la capacité, il eut fait réussir le mouvement de l'Ouest en faveur de la Gironde, si les députés qui la composaient

n'avaient montré la plus grande faiblesse, Bonaparte ne pouvant le corrompre le mit de côté. *Fournier*, architecte-voyer, commandait le détachement des Nantais qui marchèrent au secours des députés de la Gironde, opprimés par la Montagne; il nous a laissé une carte de l'ancienne ville de Nantes, que nous donnons dans cet ouvrage, et plusieurs volumes manuscrits de recherches sur nos antiquités. *Dorion*, versificateur infatigable est l'auteur de plusieurs épopées qu'on ne lit pas. *Grelier*, il a coopéré au dictionnaire de Bretagne d'*Ogée*. *M.me Dufresnois*: elle est trop connue par ses poésies pour qu'il soit nécessaire d'en dire davantage. *Dobrée*, consul des Etats-Unis; des vues comme spéculateur et beaucoup d'habileté pratique en avaient fait le premier négociant de Nantes. *Baudry*, docteur-médecin, homme actif et hardi, auquel n'ont manqué ni les grandes entreprises, ni les grandes pensées; chaud en industrie comme il l'était en politique. Soit inconstance, soit besoin de créer, il passait sans cesse d'une spéculation à une autre spéculation. Mais pour le malheur de notre ville à laquelle il a rendu de grands services, un jour il douta de lui-même et succomba à la crainte de l'infortune. *Le Ray*, jeune poëte ignoré, connu seulement de Béranger, de quelques artistes et de ses amis, au nombre desquels M. Richer était un des plus intimes. M. Mellinet, l'imprimeur de ce livre, possède un grand nombre de lettres de lui, écrites avec

toute la franchise et l'abandon de l'amitié : quelque jour sans doute elles seront publiées. On ne saurait rien écrire de plus piquant comme mémoires sur l'époque de la Charbonnerie.

Ils méritent aussi que l'on consacre leurs noms, ceux qui, dans la journée du 30 juillet, succombèrent victimes de leur patriotisme. *Camin*, *Reseau*, *Racineux*, *Chauvet*, *Dolbeau*, *Rigaud*, *Robert*, *Potin*, *Lasnier*, *Voruz*, vous avez bien mérité du pays : puisse la ville où s'exhala votre dernier soupir ne jamais oublier que votre sang fut versé pour le triomphe des droits populaires, puisse votre dévoûment profiter à la France ! Hommes de cœur, vous fûtes grands comme les circonstances, vous jetâtes courageusement vos têtes dans la balance à côté de vos opinions, et vous réussîtes à la faire pencher. Vos frères et vos fils se rappelleront qu'à côté des dangers du combat vous aviez encore la perspective de l'échafaud.

———

CONCLUSION.

Tout œuvre est l'expression d'une pensée ; il est facile en y réfléchissant de comprendre celle qui a dicté ce livre ; car, à Dieu ne plaise, que je l'aie composé dans un but d'amour-propre ou de spéculation. Je sais qu'il y manque beaucoup sous le rapport des formes et du style. J'ai trop peu recherché, je l'avoue, et même je le regrette, cette manière de dire avec intérêt et de peindre aux yeux qui jette du charme sur un écrit. Mais si cet ouvrage obtient quelque succès, j'aurai contribué pour ma part à rendre populaire l'intelligence de faits trop peu compris. Je n'ai rien négligé pour établir d'une manière nette et par des faits comment la domination romaine s'est transformée pour faire place à la féodalité ; comment cette dernière institution s'est organisée dans notre province, le premier pays de l'Europe où elle ait existé ; comment le clergé a été pendant plusieurs siècles une source de progrès ; enfin les phases diverses du commerce de notre ville et leurs rapports avec les règles faites ou à refaire de l'économie politique. Ceux

d'ailleurs qui savent par eux-mêmes combien certains hommes ont besoin de publier et de faire triompher leurs doctrines, ceux-là, dis-je, entreront facilement dans la route que j'ai suivie pour vérifier mes déductions : leur approbation et leur estime me dédommageront, je l'espère, des peines que je me suis données. Du reste, je prise fort peu l'opinion des gens qui me reprocheraient d'avoir rendu justice au moyen âge et aux partisans de l'aristocratie, ou d'avoir accordé de grands éloges à la conduite de quelques jacobins de notre ville. Je puis dire avec Montaigne : *Lecteurs, voici un livre de bonne foi*, et cela me suffit. Je ne quête point l'approbation de cette masse inerte à laquelle un journal apprend chaque jour ce qu'elle doit penser des événements de la veille ; mais après avoir quelque peu payé de ma personne pour le triomphe de mes opinions, je me fais apôtre, un livre à la main.

J'ai eu aussi pour but, en écrivant l'histoire d'une ville de province, de contribuer à la décentralisation. Le moment approche où les divisions territoriales de la France et son organisation administrative seront modifiées de nouveau pour faire place à des circonscriptions bâsées sur les intérêts. Le moment approche où de grands centres viendront rivaliser avec la capitale sous le triple rapport des arts, de la science et de l'industrie ; alors Nantes posée à cheval

sur le bassin de la Loire, à la réunion de la Sèvre, du canal de Bretagne et d'un nombre infini de grandes routes, à l'embouchure d'un grand fleuve, deviendra naturellement la capitale de l'Ouest, le lieu où tous les produits des départements voisins viendront recevoir la dernière façon, et s'échanger contre les denrées exotiques.

Le temps a passé sur la ville de nos ancêtres, la cité romaine n'est plus qu'un souvenir historique, celle du moyen âge s'efface chaque jour et disparaît pour faire place à des maisons de simples particuliers plus belles que les palais de nos ducs ; les fortifications qui la protégeaient dorment dans les douves et les marécages qu'elles ont servi à combler. Pourrions-nous donc, quand tout gravite vers le mieux et après avoir fait de nous-mêmes de grands pas, rester stationnaires au sein du mouvement des intelligences? Négligerons-nous les avantages immenses de notre situation?

Il nous faut, sous le rapport des embellissements, des fontaines, des jardins publics, l'éclairage au gaz, des passages et des promenades nouvelles. Sous le rapport de l'instruction des institutions primaires et secondaires, un athénée, des cours publics, un musée industriel, un musée commercial. Enfin, nous devons désirer encore pour rendre notre ville plus florissante, une banque intituée sur un large système de crédit, des routes en fer qui établissent des communica-

tions plus faciles avec Paris, Poitiers, Brest et Bordeaux, et la destruction des obstacles qui s'opposent à la navigation du bas de la Loire en ne permettant pas à des navires de 300 tonneaux de remonter chargés jusque dans notre port.

NANTAIS,

Les hommes de l'empire et de la restauration sont épuisés, le pouvoir va tomber nécessairement aux mains d'une génération plus probe, plus capable et désireuse de faire de grandes choses. Un rôle important est réservé à votre ville. Ayez foi dans vos destinées!

TABLE DES MATIÈRES.

EXPLICATION DU PLAN.

Ce plan de la ville de Nantes est conforme à un plan de 1690 pour la vieille ville et à un plan de 1604 pour le Marchix, que l'on appelait alors ville neuve.

Toutes les parties hachées du plan, correspondent à celles qui étaient bâties. Les autres représentent des champs ou des jardins.

Pour s'en servir il faut observer 1.° que la vieille ville et le Marchix sont séparés par la rivière d'Erdre et par les douves St.-Nicolas; 2.° que dans cette explication, les fortifications, les édifices du culte, les édifices publics, enfin les rues et les places forment autant de chapitres séparés de telle façon que le chiffre 16 qui se trouve répété trois fois, indique pour la ville neuve du Marchix, la rue du Bois; pour la vieille ville, le bastion de Saint-Pierre, si l'on prend le chiffre placé sur les fortifications; le carrefour de la Casserie, si l'on examine les chiffres placés sur les rues.

Fortifications du Marchix (dit VILLE-NEUVE).

Elles étaient construites à la moderne et se composaient de cinq bastions et d'un demi bastion, savoir : A, bastion de l'Erdre. — B, bastion de Rennes. — C, bastion de Vannes. — D, bastion de Couëron. — E, bastion du Roi. — F, demi bastion de la ville. On y remarquait deux portes, la porte neuve, G. — et la porte de Couëron, H.

Lieux consacrés au culte.

En 1704 dans la ville neuve du Marchix, l'église Saint-Similien, I, ayant deux cimetières, J et K, situés au nord-ouest de la ville; — St.-Symphorien, L, chapelle adossée au grand-cimetière; — Saint-Elisabeth, M, beaucoup plus à l'ouest.

Places et rues de la ville neuve du Marchix.

1, rue de Bourgneuf. — 2, rue de Mocquechien. — 3, rue de Bel-Air. — 4, rue Saint-Jacques. — 5, place du Martray. — 6, rue du Martray. — 7, rue des Hauts-Pavés. — 8, rue de la Porte-Neuve. — 9, place Saint-Elizabeth sur laquelle se trouvait un puits. — 10, rue de Couëron. — 11, rue du Marchix. — 12, cour Baron. — 13, rue Saint-Similien à l'entrée de laquelle est un puits. — 14, rue des Tripiers. — 15, rue des Tanneurs. — 16, rue du Bois. — 17, rue de l'Abreuvoir. — 18, rue de Sauvetout.

N. La motte Saint-Nicolas qui se trouvait encore plantée.

Vieille Ville.

Elle était séparée, comme il a été dit plus haut, de la ville neuve du Marchix par les douves Saint-Nicolas et la rivière d'Erdre. Elle avait une enceinte complète de murailles, tandis que le Marchix n'en avait pas du côté de la vieille ville.

Fortifications de la Vieille Ville.

Chateau.

1, Tour des Espagnols. — 2, Tour du Pié-de-Biche. — 3, Pont levis et porte d'entrée. — 4, Tour de la Boulangerie. — 5, Tour des Anglais. — 6, Bastion Mercœur. — 7, Tour de la Loire. — 8, Tour du fer-à-cheval, poudrière. — 9, Caponnière. — 10, Porte de secours. — 11, Demi-bastion de Saint-Pierre. — 12, Tour du Duc.

Fortifications propres à la Ville.

13, Tour du Doyenné. — 14, Tour Saint-Laurent. — 15, Tour du Murier. — 16, Bastion de Saint-Pierre. — 17, Demi-lune de Saint-Pierre. — 18, Tour de l'Evêché. — 19, Porte Saint-Pierre. — 20, Tour de Guy-de-Thouars. — 21, Tour de Pierre-de-Dreux. — 22, Cazemate. — 23, Tour du Trépied. — 24, Tour Chauvin. — 25, Tour du Papegault. — 26,

Bastion Saint-André. — 27, Grosse tour. — 28, Tour du moulin à harnois. — 29, Tour de l'Albalèterie. — 30, Tour de l'Erdre. — 31, Porte Sauvetout. — 32, Tour du Haut-le-Pied. — 33, Tour Sauvetout. — 34, Pont Sauvetout. — 35, Tour Grimaud. — 36, Tour Corbin. — 37, Tour Saint-Nicolas. — 38, Tour de Pierre de Bretagne. La porte Saint-Nicolas se trouvait en cette tour et celle d'Alix de Bretagne. — 39, 40, Demi-lune Saint-Nicolas. — 41, Pont Saint-Nicolas conduisant à Chantenay par la Fosse. — 42, Tour Guichard. Elle prit le nom de tour des Espagnols en 1590. — 43, Tour du connetable. — 44, Tour de Barbacanne. — 45, Tour Sainte-Catherine. — 46, Tour du Rateau. Entre ces deux dernières tours se trouvait le pont de l'Erdre appelé pont du Rateau. — 47, Tour de la Prévôté. — 48, Tour Saint-Jacques. Entre ces deux tours se trouvait la porte Chalandière ou de Poissonnerie. — 49, Tour de la Monnaie. — 50, Bastion Maillard. — 51, Porte Maillard. — 52, Tour des Jacobins.

Edifices du culte de la vieille ville.

Entre l'Erdre et les Douves Saint-Nicolas : A, église Saint-Nicolas. — B, son cimetière. — C, la Chapelle Ste.-Ives. — D, les Templiers. — E, Ste.-Catherine. — F, l'emplacement d'un cimetière qui existait encore en 1543. — entre Ste.-Ives et S.-Nicolas, G, l'aumo-

nerie de l'Erail, fondée en 1468. — Sur la *rive gauche* de l'Erdre, on trouvait au Port-Communeau : — H, l'enclos des Pénitentes. Près de lui. — I, les Pénitentes. — J, l'Eglise St.-Léonard. — K, Cimetière St.-Léonard. — L, les cordeliers. — M, la Chapelle St.-Jean. — N, la collégiale de Notre-Dame. — T R, le tribunal des Réguaires. — O, l'église de Toute-Joie, près de laquelle passait le premier mur d'enceinte de la ville. — P, Cathédrale et bâtiments de l'Evêché, terrain qui a formé long-temps le grand cimetière de la Cathédrale. — R, St.-Laurent. — S, Ste.-Radegonde, située en face du château. — T, les Jacobins, entre Ste.-Radegonde et la Loire. — U, Carmelites. — V, St.-Gildas. — X, St.-Denis. — Y, St.-Vincent ou St.-Aubin. — Z, les Stes.-Claires. — A A, les Carmes. — SS, St.-Saturnin. — S C, Ste.-Croix.

Edifices publics.

MO, Hôtel des Monnaies. -- HA, Halle. — BO, Château du Bouffay. — GG, Ancien Hôtel Bizard, devenu Hôtel-de-Ville. — JA, Jardin de l'Hôtel-de-Ville. — HH, Saint-Léonard. — CC, Cour des Comptes.

Ponts de l'Erdre.

45, 46, Pont du Rateau. — KK, Pont S.te-Catherine. -- LL, Pont de la Casserie. — Le pont des Halles se trouvait entre les moulins. MM,

et la Boucherie. — OO, Pont des Petits-Murs. PP, Pont du Port-Communeau.

Rues et Places.

Entre l'Erdre et les Douves-Saint-Nicolas, nous trouvons : — 1, la rue de la Boucherie, qui en 1477 s'appelait rue de Sauvetout. — 2, le Grand-Hérault. — 3, la rue de la Clavurerie, qui en 1477 s'appelait rue de la Guesnerie. — 4, la rue Saint-Nicolas, qui à la même époque s'appelait rue du Bourgmain. — 5, rue de la Mercerie, depuis des Halles. — 6, la rue de la Casserie. — 7, celle du Bois-tortu. — 8, la place Sainte-Catherine. — 9, rue Sainte-Catherine, parallèle à la Douve-Saint-Nicolas, ouverte en 1419. — 10, massif de maison dont l'emplacement a formé jusqu'au 15.° siècle la prairie Nian ; en 1213, tout le quartier de Sainte-Catherine se trouvait encore dans les faubourgs et hors ville.

Sur la rive gauche de l'Erdre : — 11, la rue d'Erdre. — 12, la rue de la Bletterie, celle-ci était alors parallèle à la Loire. — 13, la rue actuelle de la Bletterie qui se nommait rue de la Poterne. — 14, rue du Vieil-Hôpital. — 15, celle du Pas Périlleux. — 16, celle de la Barillerie. — 17, le carrefour de la Casserie avait autrefois la même disposition qu'aujourd'hui : l'extrémité de la rue actuelle de la Bletterie 18 se nommait rue de la Salorge.

On trouvait ensuite 19 la rue actuelle de la Poissonnerie. — 20, la place des Changes qui, en 1041, se trouvait dans les faubourgs. — 21, la rue des Carmes, autrefois rue de l'Echellerie; elle conduisait des Changes au Port-Communeau, et se trouvait continuée par 22, la rue des Carmes et 23, la rue du Port-Communeau.

Des Changes à la cathédrale : — 24, la basse Grande-Rue, dans laquelle donnait 25, le cul-de-sac de la Gaudine. — 26, la place du Pilory. — 27, la haute Grande-Rue; au XIV.e siècle, la haute et basse Grande-Rue s'appelaient rue de la Chaussée.

Dans l'espace compris *entre les rues des Carmes, de Saint-Léonard, du Port-Communeau et les haute et basse Grande-Rue*, on trouvait : 28, la rue Garde-de-Dieu. — 29, la rue des Pénitentes. — 30, la rue d'Enfer. — 31, la rue des Cordeliers. — 33, le carrefour Saint-Jean. — 34, la rue de Verdun, qui a pris depuis le nom de rue du Moulin à la partie sud. — 35, la petite rue Notre-Dame. — 36, la petite rue des Carmes. — 37, la rue des Saintes-Claires. — 38, la rue Saint-Vincent. — 39, la rue de Beau-Soleil. — 40, la rue Notre-Dame. — 41, la rue de Saint-Vincent. — 42, la rue de Briord.

Entre la haute Grande-Rue et la Loire : — 43, la rue Saint-Laurent. — 44, la rue haute du Château. — 45, la rue des Carmelites. — 46, la rue basse du Château. — 47, la rue

des Jacobins. — 48, la rue des Bonnes-Sœurs. — 49, la place des Jacobins. — 50, la rue Brandouille. — 51, la rue du Port-Maillard. — 52, la rue des Chapeliers.

Entre la basse Grande-Rue et la Loire : — 53, la rue de la Juiverie. — 54, la rue Ste.-Croix. — 55, la rue de Belle-Image. — 56, la rue de la Bâclerie. — 57, la place du Bouffay. — 58, la la rue du Petit-Bacchus. — 59, la rue de Monnaie.

Partie extra muros.

En dehors de l'enceinte, au sud, A, la Saulsaie. — au sud est B, le calvaire de la motte Saint-Pierre. — C, la place des Lices. — D, l'Oratoire. — E, la motte et le calvaire St.-André. — F, la danse des Dames. De l'autre côté de la carte, au sud-ouest, G, le terrain des Apothicaires, consacré auparavant au tir de l'arbalète. — H, le chemin de Chantenai par la Fosse. — K, la rue de Gorges — L, rue des Trois-Trompettes. — M, le Port-au-Vin, sur lequel il existait, au bout de la rue de Gorges, des chantiers de construction.

FIN.

ERRATA.

Quelques fautes ont échappé dans l'impression de cet ouvrage ; voici les principales :

Page **14**, ligne **2**, lisez **560** au lieu de **860**.

Page **36**, ligne **15**, lisez **5390** au lieu de **4928**.

Page **43**, ligne **1**, lisez **1257** au lieu de **1775**.

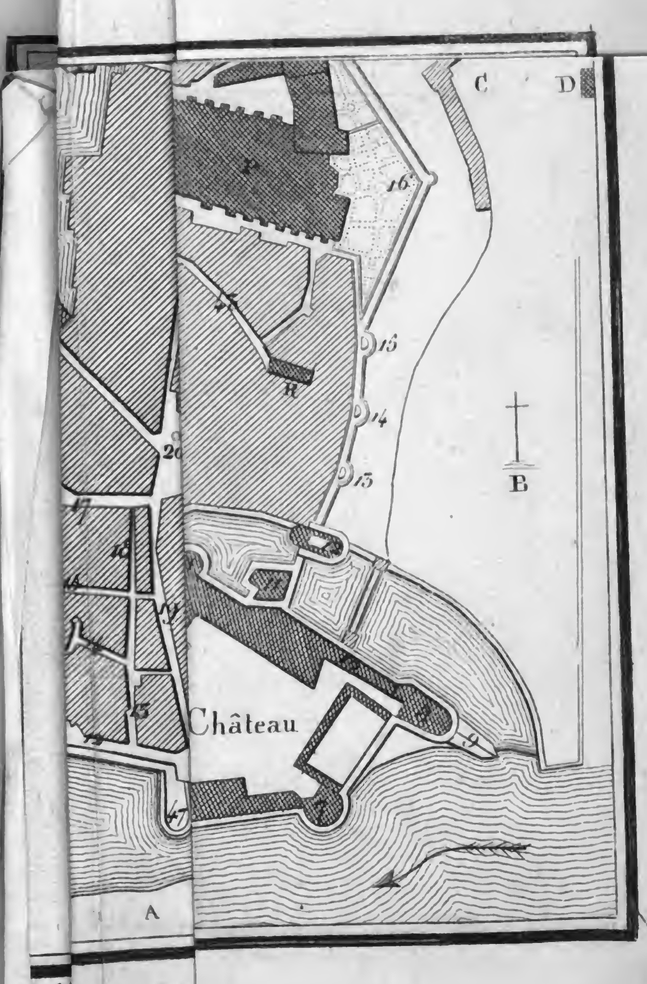
Page **44**, ligne **25**, lisez **323,050** au lieu de **36,920**.

Page **71**, ligne **9**, lisez **40** au lieu de **50**.

Page **75**, ligne **26**, lisez **272,250** au lieu de **272,230**.

Ces chiffres ainsi corrigés, la valeur de l'argent à diverses époques, donnée dans ce livre, devient d'autant plus exacte qu'elle a toujours été déterminée d'après le prix moyen des blés pendant plusieurs années.

Le lecteur reconnaîtra facilement les autres fautes d'impression. C'est ainsi qu'à la page 173, ligne 27, au lieu de : *et il fut tué*, il lira : *et fut tué*.


C
D
16
15
14
20
13
B
18
Château
9
7
47
A
Publ

Cet Ouvrage se trouve :

A Paris,

chez Is. Pesron, rue Pavée St.-André-des-Arcs, n.° 13.
chez Ledentu, quai des Augustins, n.° 31.
chez Lecointe et Pougin, quai des Augustins, n.° 49.
chez M.me v.e Charles-Béchet, *idem*, n.° 57.
chez Thoisnier Desplaces, rue de l'Abbaye-Saint-Germain, n.° 11.
chez Belin le Prieur, rue Pavée-Saint-André, n.° 5.

à Rennes, chez Molliex.
à Brest, chez Lefournier-Desperiers.
à Lorient, chez Le Roux Cassard.
à Quimper, chez Petit.
à Saint-Servan, chez Lemarchand.
à Angers, chez Launay-Gagnot.
à Saumur, chez Nevo-Degouy.
à Tours, chez Moisy.
à Orléans, chez Pesty.
au Mans, chez Belon.
à Chartres, chez Garnier.
à Poitiers, chez Saurin.
à Niort, chez Robin.
à Bourbon-Vendée, chez Lecomte.
à Saintes, chez Charrier.
à la Rochelle, chez Mareschal.
à Bordeaux, chez Lawal.